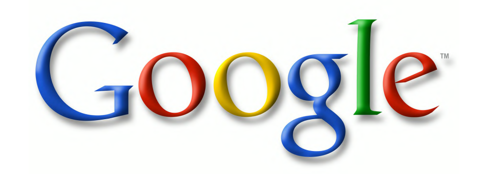
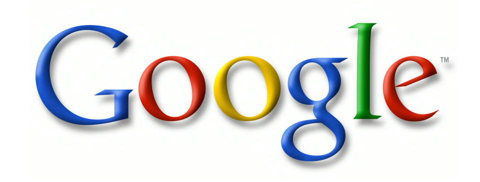
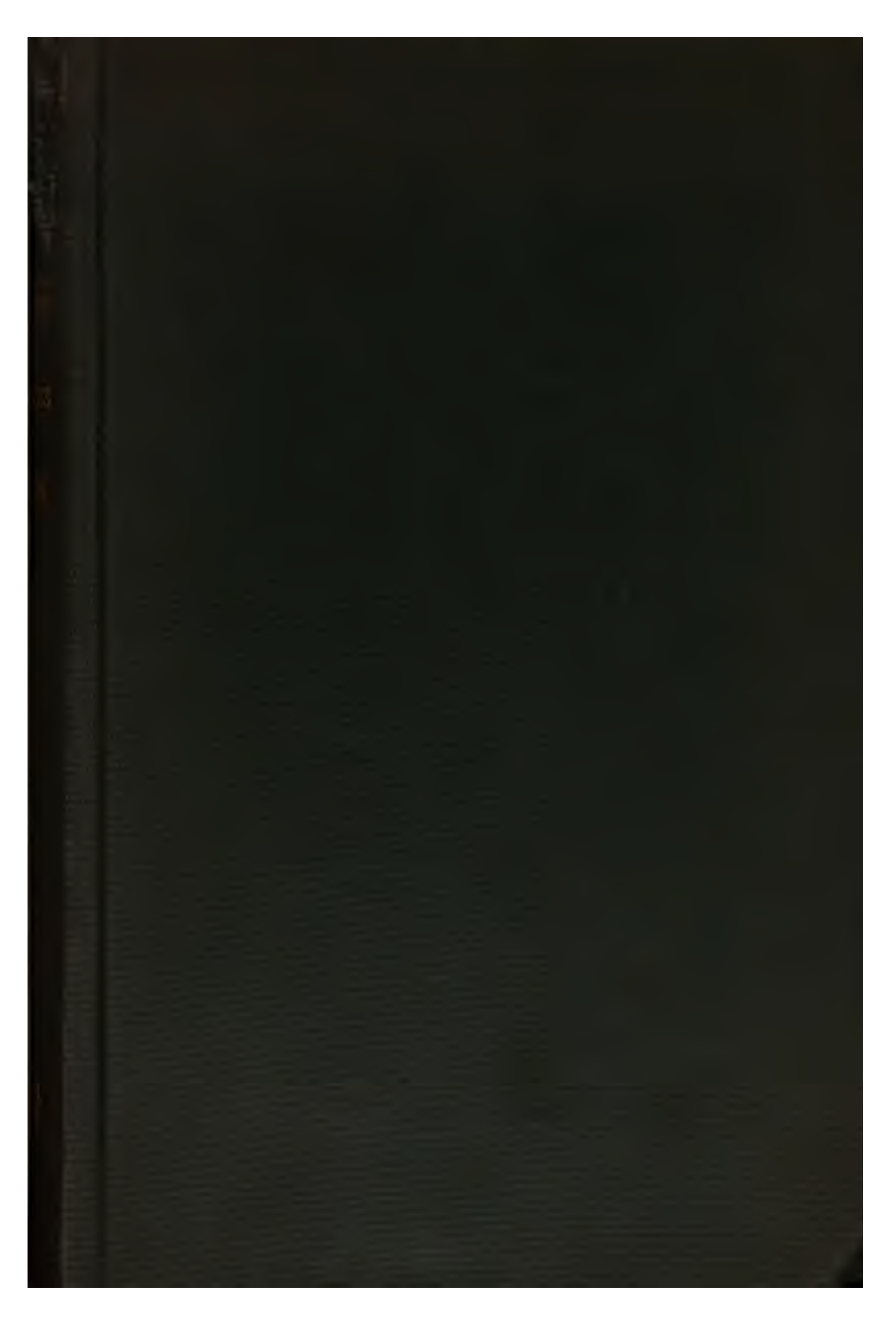
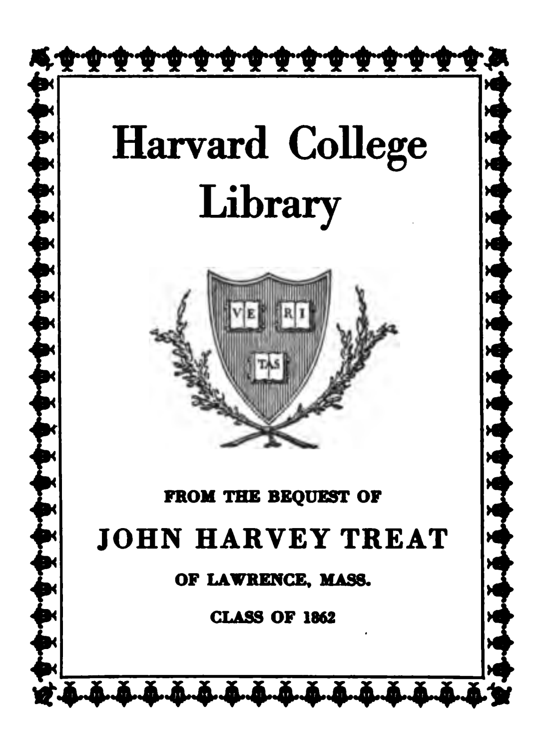



Google




Harvard College
Library
VE RI TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862

NOUVELLE VIE

DE

SAINT YVES DE BRETAGNE

PRÊTRE

DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

(1253-1303)

AVEC UNE INTRODUCTION ET UN APPENDICE
SUR LE TIERS-ORDRE FRANCISCAIN

PAR

LE P. NORBERT

FRANCISCAIN

A TOUS DICTZ

S.T YVES

CATHÉDRALE DE TRÉGUIER

TOMBEAU DE S.T YVES

NOUVELLE VIE

DE

SAINT YVES DE BRETAGNE

PRÊTRE

DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

(1253-1303)

AVEC UNE INTRODUCTION ET UN APPENDICE
SUR LE TIERS-ORDRE FRANCISCAIN

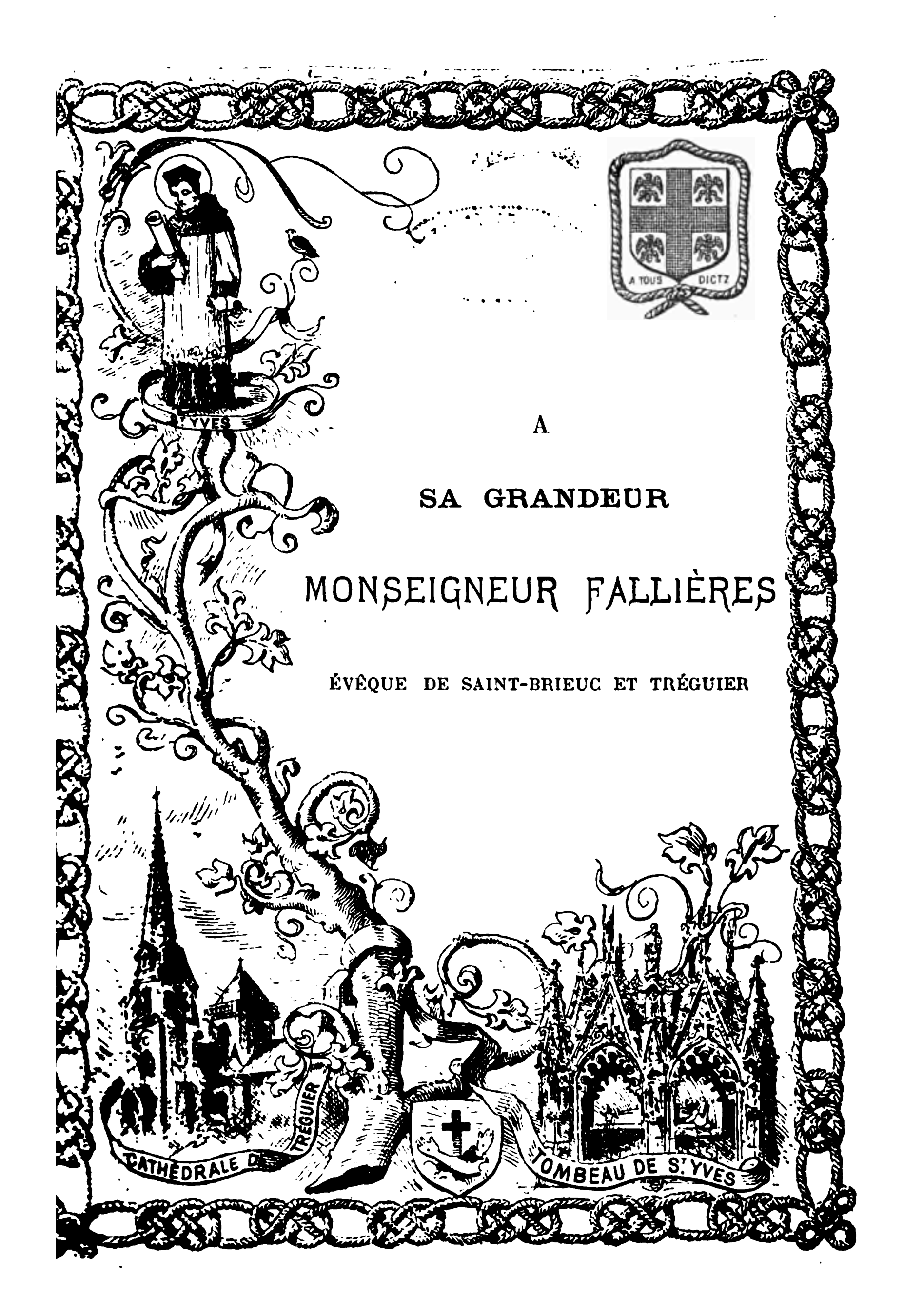
PAR

LE P. NORBERT

FRANCISCAIN

IMPRIMERIE FRANCISCAINE MISSIONNAIRE
ROUTE DE CLAMART, 16
VANVES PRÈS PARIS

1892



A

SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR FALLIÈRES

ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

LETTRE DE MONSEIGNEUR FALLIÈRES

Evêché
de
Saint-Brieuc et Tréguier.

25 mars 1892.

Mon bien cher Père,

Vous avez bien voulu me faire hommage du livre que vous venez de composer et qui a pour titre : *Nouvelle Vie de saint Yves de Bretagne, prêtre du Tiers-Ordre de Saint-François.* Je vous remercie de cette gracieuse attention et je vous prie d'agréer l'expression de me sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur.

PIERRE-MARIE,
Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

APPROBATION DU R^{me} PÈRE GÉNÉRAL

FR. ALOYSIUS A PARMA
MINISTER GENERALIS
TOTIUS ORDINIS
MINORUM S. P. N.
FRANCISCI.

Viso testimonio in scriptis R. P. Petri Baptistæ ab Orthezio nostri Obs. Prov. S. Ludovici in Gallia Ministri, quo laudibus commendatur opus Ven. P. Norberti a Laissac ejusdem Provinciæ, quod inscribitur: — *S. Yves,*

FR. LOUIS DE PARME
MINISTRE GÉNÉRAL DE
TOUT L'ORDRE DES FRÈRES
MINEURS DE N. S. P.
SAINT FRANÇOIS.

Vu le témoignage écrit du R. P. Pierre-Baptiste d'Orthez, Ministre de la Province Observante de St-Louis, en France, qui approuve élogieusement l'ouvrage du V. P. Norbert de Laissac, religieux de la même

du Tiers-Ordre de Saint-François, — hinc nostris litteris facultatem concedimus, quod edificationi, utilitatique alumnorum Tertii Ordinis S. P. N. Francisci, omniumque fidelium, publici juris fieri queat, servatis tamen de jure servandis.

Romæ ad S. Antonium in Via Merulana,
11 Decembris MDCCCLXXXXI.

locus sigilli — FR. ALOYSIUS *Min. Generalis.*

Province, et qui a pour titre : — *S. Yves, du Tiers-Ordre de Saint-François,* — nous accordons, par les présentes, la faculté de le publier, *servatis servandis,* et cela pour l'édification et l'utilité des membres du Tiers-Ordre de N. S. P. Saint François et des autres fidèles.

Donné à Rome, de S. Antoine en la voie Merulana,
2 Décembre 1891.

lieu du sceau — FR. LOUIS *Ministre Général.*

APPROBATION DES EXAMINATEURS

Très Révérend Père Provincial,

J'ai lu avec beaucoup de soin le travail du Père Norbert sur la Vie de saint Yves, et j'en ai été très content. Ce livre est écrit dans un style simple et clair. L'exposé des faits est méthotique et s'appuie sur d'irrécusables témoignages scrupuleusement étudiés et présentés avec ordre. Il y a là sans aucune polémique la réfutation complète, textes à l'appui, des diverses erreurs propagées au nom d'une prétendue science contre le « tierçage » de saint Yves. Je loue beaucoup l'auteur d'avoir largement puisé aux sources et de reproduire les documents originaux ; tout lecteur peut ainsi juger de leur valeur.

Le Père Norbert montre que ce grand saint fut le modèle accompli du Pasteur des âmes et des simples fidèles, et que selon le désir du Souverain Pontife Léon XIII, les chrétiens de bonne volonté ne devraient pas hésiter à s'enrôler sous la bannière du Tiers-Ordre de Saint-François.

Quant à l'Introduction et à l'Appendice sur le Tiers-Ordre qui sont joints à la Vie de saint Yves, c'est ce que j'ai vu de plus complet en

ce genre et j'estime qu'ils méritent de faire l'objet d'un tirage à part. Ce serait la brochure de propagande la plus complète et la plus opportune.

Daignez agréer, etc.

FR. LOUIS-JOSEPH
min. obs. ex-définiteur, etc.

Saint-Brieuc, 14 juillet 1891.

Mon bien cher Père,

J'ai lu avec un bien vif plaisir votre Vie de saint Yves, elle m'a fait aimer le cher patron des Bretons. Je bénis Dieu des attaques qui se sont élevées ces dernières années contre le « tierçage » du glorieux avocat des pauvres, elles ont été pour vous l'occasion de prouver de la manière la plus irrécusable que le Bienheureux Yves de Bretagne était bien frère de l'Ordre de la Pénitence de notre Père saint François. — Pour ma part je vous remercie bien cordialement d'avoir pris la plume pour revendiquer l'une des gloires de ce Tiers-Ordre Séraphique qui a donné à l'Eglise tant de saints et à la société tant de grands hommes.

Agréez, etc.

FR. MARIE-BONAVENTURE
des fr. min. obs.

Grottes Saint-Antoine, près Brive, 20 septembre 1891.

PRÉFACE

Pourquoi cet opuscule?

En l'écrivant nous nous sommes proposé de raconter en abrégé la vie de saint Yves ; — de mettre spécialement en relief les traits de la physionomie du saint considéré en tant que Tertiaire, — et de présenter ce grand serviteur de Dieu, la gloire de la Bretagne et de la France, comme un modèle accompli de toutes les vertus que doivent pratiquer les fidèles et particulièrement les prêtres et les Tertiaires de Saint-François. Ce modeste travail est donc à la fois un récit historique et moral.

Il existe déjà plusieurs Vies de saint Yves, mais nous n'en connaissons pas qui soient écrites en ce genre.

a) D'abord nous racontons en abrégé la vie du saint. — De nos jours, les gros livres ne sont plus lus, du moins par beaucoup de personnes, et celles-ci, avec raison, sont très exigeantes par rapport à l'exactitude des faits historiques. Il faut donc, si l'on désire être lu, condenser en peu de phrases les matières de son sujet, et, si l'on veut être cru, appuyer son récit sur les documents les plus authentiques. C'est d'après ces principes, que nous avons essayé d'esquisser la vie de saint Yves, et que nous avons puisé nos renseignements aux sources mêmes de son histoire, laissant de côté tout ce qui pourrait être contestable, mais n'omettant aucun fait notable et certain.

Ces sources sont d'abord les ACTES mêmes de la canonisation c'est-à-dire l'ENQUÊTE faite à Tréguier en 1330, le RAPPORT des Cardinaux ou sommaire méthodique de l'Enquête et la BULLE de Canonisation ; viennent ensuite le LÉGENDAIRE ANTIQUE DE TRÉGUIER ou office primitif de saint Yves, et la Vie écrite en 1465, sur les pièces origi-

nales, par le P. MAURICE GEOFFROY. Les légendes des Bréviaires, les Vies des Saints de Bretagne par le P. ALBERT LEGRAND (1627), dominicain et par DOM LOBINEAU (1723), bénédictin ; la Vie composée par l'ABBÉ DE l'ŒUVRE, prieur de la chapelle Saint-Yves à Paris (1695), ont aussi une grande autorité.

Les Bollandistes publièrent, au tome IVme de Mai, l'Enquête, le Sommaire et la Vie écrite par le P. Maurice ; mais leur copie de l'Enquête était mutilée, car elle ne contenait que les dépositions de 93 témoins, alors que celle-ci en comprend en réalité 249. — De nos jours, une copie presque complète, — contenant 243 dépositions — a été trouvée à la Bibliothèque de Saint-Brieuc et publiée, avec le Sommaire et l'office primitif, sous le titre de : MONUMENTS ORIGINAUX DE L'HISTOIRE DE SAINT YVES ; un *volume in-4o — Prud'homme, Saint-Brieuc, 1887*. — L'introduction de l'ouvrage est de Monsieur Arthur de la Borderie, depuis membre de l'Institut; elle est fort savante, mais contient plusieurs points fort discutables.

Voici maintenant le titre des trois principales histoires modernes du saint curé breton :

HISTOIRE DE SAINT YVES, par S. ROPARTZ, chez Prud'homme, 1856 ; SAINT YVES, ÉTUDE SUR SA VIE ET SON TEMPS, PAR L'ABBÉ FRANCE, chez Prud'homme, 1888 ; LA LÉGENDE MERVEILLEUSE DE MONSEIGNEUR SAINT YVES, PAR LE VICOMTE ARTHUR DU BOIS DE LA VILLERABEL, chez Caillère — Rennes, 1889. — Ce dernier livre est un pastiche très gracieux des légendaires bretons. Monsieur France a recueilli beaucoup de légendes et de traditions locales touchant saint Yves ; quant à Monsieur Ropartz, « il restera toujours, dit l'abbé France, le véritable historien de notre grand saint. » Il a, en effet, écrit avec autant d'érudition que d'élégance, la vie du saint prêtre, d'après les ACTES « traduits le plus souvent littéralement, » et il a su tirer un excellent parti des divers documents historiques connus de son temps. Nous avons fait de

nombreux emprunts à cette histoire et nous nous sommes souvent servi de sa traduction des ACTES, n'ayant pas la prétention de mieux faire que ce savant auteur. Que le lecteur veuille donc rapporter à qui de droit le mérite des recherches. Les notes placées en bas des pages ou en regard des citations, indiquent les sources. Toutes les fois qu'il s'agit des relations de saint Yves avec l'Ordre de saint François, nous produisons les textes des auteurs, afin de ne pas être accusé de partialité.

b) Nous avons essayé — et c'est là notre but spécial — de mettre en relief les traits de la physionomie morale du saint considéré en tant que Tertiaire, et par là même de propager le Tiers-Ordre de Saint-François.

L'illustre avocat des Pauvres entra dans cet Institut, vers l'an 1291 ; il porta extérieurement le grand habit de Tertiaire, embrassa avec ardeur la voie de la pénitence et de la pauvreté et suivit en tout et toujours la direction des Religieux Franciscains. Son affiliation à l'Ordre Séraphique, alors si florissant, fut un véritable événement dans sa vie, car il marqua le point de départ de son éminente sainteté. A partir de ce moment, dit le *Rapport* : « il devint un homme nouveau, *ni novum hominem factus.* » Nous avons aussi là-dessus le témoignage du Saint lui-même. L'histoire qui le priverait de sa qualité de Tertiaire, nous présenterait donc nécessairement un saint Yves incomplet et mutilé. Cependant, il faut l'avouer, certains auteurs modernes ne parlent pas de son entrée dans le Tiers-Ordre, ou même la révoquent en doute ; mais il ressort clairement de leurs paroles qu'aucun d'eux n'a connu les documents qui auraient pu les éclairer amplement sur ce point si important de la vie du saint, et dès lors leur silence ou leur doute ne peut avoir aucune portée historique.

Quant à Monsieur de la Borderie, qui avait d'abord nié « sans hésiter, le tierçage de saint Yves, » il a, croyons-nous, modifié son opinion, depuis une certaine discus-

sion. La conclusion de son dernier mémoire sur ce sujet dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne* (1891) en fait foi. Du reste, ses objections n'étaient pas bien sérieuses et même témoignaient un peu de son ignorance de la nature du Tiers-Ordre. Nous aurions voulu les reproduire, car elles n'auraient pas manqué de récréer le lecteur; nous ne le ferons pas, afin de ne pas introduire ici la discussion. Mais nous exposerons les preuves incontestables de l'entrée du saint curé breton dans le Tiers-Ordre de Saint-François et la vérité ne pourra manquer de s'imposer à la croyance de tout lecteur de bonne foi. On verra que la Tradition Franciscaine, remontant jusqu'à saint Yves et approuvée par l'Eglise, a toujours reconnu ce grand saint comme un des membres les plus illustres du Tiers-Ordre. L'Enquête elle-même nous apprend qu'il avait pour ceinture « un mince lien de laine » c'est-à-dire la corde séraphique, et presque tous les témoins en parlant avec détail de son costume de pénitence fait de grosse bure, nous décrivent exactement l'habit que le Pénitent d'Assise prescrivit aux Tertiaires.

c) Nous avons joint au récit historique quelques réflexions morales.

Saint Yves, homme de charité et amateur de la pénitence, est le modèle de tout chrétien qui veut parvenir au royaume des cieux ; saint Yves, étudiant, jurisconsulte, curé et tertiaire, est le modèle attitré des écoliers, des hommes de loi, des prêtres et des tertiaires. Sa douce et sympathique figure respire la bonté, provoque à l'amour de Jésus ; sa vie est un thème admirable qui montre l'influence que peut exercer le Tiers-Ordre du Séraphique François. Voilà pourquoi, il convenait de tirer des enseignements pratiques de l'exemple de ses héroïques vertus.

Si ces pages, malheureusement trop froides et trop incorrectes, pouvaient édifier quelques chrétiens, si elles inspiraient à quelques âmes de bonne volonté le désir de

faire partie du Tiers-Ordre, notre but serait atteint et notre ambition satisfaite.

Priez Dieu, ami lecteur, pour un pauvre pécheur.

P. N.

Saint-Brieuc, en la fête de saint Yves, le 19 mai 1891.

N. B. Abbréviations indiquant les sources historiques : (A) Actes de la canonisation — (E) Enquête — (R) Rapport — (T.) Témoin — (Rop.) Ropartz.

INTRODUCTION

LE TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

« Ma réforme sociale à moi, c'est la Règle du Tiers-Ordre de Saint-François. » LÉON XIII.

L'Encyclique *Auspicato* est un monument splendide élevé à la mémoire de saint François et à la gloire du Tiers-Ordre, elle passera à la postérité, comme la Basilique d'Assise, comme le chant du Dante (1). »

I

Au déclin de ce siècle, il n'est personne qui ne comprenne la puissance incalculable qui résulte de l'Union et de l'Association.

Le XIXe siècle a été le siècle de l'isolement ; le XXe siècle sera le siècle de l'Association et de la Corporation.

Les ouvriers, en particulier, exploités par des patrons sans conscience, ont de justes revendications à faire prévaloir et pour obtenir ce résultat ils s'efforcent de s'unir. « Le frère qui est aidé par son frère, dit l'Ecriture-Sainte, est comme une ville forte. »

Dans les questions religieuses, le besoin de

(1) Osservatore Romano, 5 Oct. 1882.

l'Union et de l'Association se fait sentir d'une manière encore plus impérieuse ; partout, les catholiques sont mis hors la loi par une minorité de sectaires qui détiennent les pouvoirs publics. Il s'agit, en ce moment, de savoir si les chrétiens doivent être des esclaves, ou bien s'ils ont droit à être libres dans leur pays. Pour triompher, il est indispensable de réunir les forces disséminées çà et là et de les diriger avec ensemble contre la place forte où se sont réfugiés les tenants de la libre-pensée.

Mais il importe avant tout d'avoir des soldats du Christ, dignes de ce nom, fidèles observateurs de sa loi. Sans cette condition, toute régénération sociale est irréalisable, car le corps reste débile, tant que ses membres sont malades.

Lorsque le divin Rédempteur vint sur la terre, il s'entoura de douze disciples avec lesquels il forma une société : l'Eglise était fondée. Il leur enseigna ce qu'ils devaient croire et ce qu'ils devaient pratiquer ; les Statuts fondamentaux se composèrent de dix articles ou préceptes ; leur devise ou cri de ralliement fut : « Par-dessus toutes choses, aimez-vous les uns les autres. » Il leur apprit la nécessité du détachement des biens de la terre, la fuite des plaisirs sensuels, l'esprit d'obéissance et de soumission aux chefs légitimes, spirituels et temporels. Quand ils furent formés à son école, il les envoya dans le monde afin de se faire les apôtres de sa doctrine et de lui gagner de nouveaux associés. Il parcourut lui-même les villes et les bourgades,

prêchant « la bonne nouvelle » aux pauvres comme aux riches, disant à tous : *Je suis la voie, la vérité et la vie; venez à moi, vous qui souffrez et je vous soulagerai; pratiquez la vertu et le reste vous sera donné par surcroît.* Il institua sept sacrements ou canaux de grâces pour guérir toutes les infirmités spirituelles des hommes, il donna un chef à la société qu'il avait fondée; puis, il mourut sur une croix, opérant la régénération universelle en lavant dans son sang tous les péchés du monde.

La primitive Eglise compta dans son sein des disciples fervents, admirables par leur vertus. Ils se donnaient rendez-vous à certains jours et à certaines heures pour l'audition de la parole de Dieu, la communion et la prière; ils priaient à genoux, les mains étendues en forme de croix, scellant du baiser de paix l'oraison qui se terminait habituellement par le mot *alleluia*. Ils se considéraient comme une famille de frères, et mettaient leurs biens en commun afin de soulager les indigents. Ils faisaient de pieuses agapes (agapé, amour) pour cimenter la concorde et l'union qui régnaient entre eux et pour rétablir, du moins au pied des autels, la fraternité détruite dans la société civile par l'esclavage. Quand les Empereurs romains virent que le culte idolâtrique était de plus en plus délaissé, l'enfer leur souffla au cœur une rage diabolique et des milliers de chrétiens moururent martyrs, après avoir enduré les supplices les plus horribles; en tombant sur l'arène arrosée de leur

sang, un dernier cri s'échappait de leur poitrine et ce cri était toujours le même : Je suis chrétien. Les persécuteurs se lassèrent enfin de tuer, et, au bout de trois siècles de résistance, le monde païen était vaincu. L'Eglise, après avoir gémi dans les catacombes, put s'épanouir sur les places publiques et les grands chemins ; des milliers d'oratoires, de chapelles, de basiliques s'élevèrent sur les ruines des temples des faux dieux et la Papauté triomphante se vit écoutée et obéie, durant de longs siècles, par les peuples et les rois.

Le XII[e] siècle fut le siècle de la décadence du Christianisme.

Dieu suscita, à cette époque, deux hommes auxquels il donna la mission de réformer la société.

Dominique de Gusman, fondateur des Frères-Prêcheurs, s'appliqua spécialement par la prédication et la dévotion au Saint Rosaire, à défendre contre les hérétiques les vérités de la religion chrétienne.

François d'Assise travailla à faire pénétrer dans les masses la pratique des vertus chrétiennes et spécialement le mépris des richesses, l'esprit de sacrifice et de charité. Il aima lui-même d'un amour immense celle qu'il appelait sa très chère dame la Pauvreté, et il quitta tout pour l'épouser : pour vêtements il prit un sac, pour ceinture une corde, pour chaussures la boue des chemins. Il s'en alla mendier son pain de porte en porte ; il ne voulut jamais recevoir ni monnaie ni argent. Douze

enfants naquirent tout d'abord de cette union, ou pour parler sans figure, douze disciples vinrent s'associer à ce fidèle imitateur de Jésus-Christ. Après leur avoir donné un règlement composé de douze petits chapitres et basé entièrement sur les conseils évangéliques, il leur dit : « Je vois, mes chers frères, que le Seigneur par sa bonté veut étendre notre compagnie, allons avertir de notre genre de vie le très saint Pontife de Rome ; car je tiens pour certain que sans son assentiment et sans son approbation, rien ne me semble ni stable ni bon en matière de foi et de discipline religieuse. Allons donc à notre mère la Sainte Eglise romaine ; faisons connaître au Pape ce que le Seigneur a commencé à faire pour nous ; nous poursuivrons ensuite notre œuvre selon sa volonté et son commandement. »

Innocent III occupait alors le Saint-Siège.

Il se promenait dans une galerie qu'on nommait le Belvédère, cherchant quels remèdes il pourrait apporter aux maux qui accablaient l'Eglise, lorsque les Pénitents d'Assise ayant François à leur tête se présentèrent à lui. Le pape les prit pour des insensés et les rebuta durement sans même leur donner le temps de s'expliquer. La nuit venue, le Saint Père vit pendant son sommeil une petite palme qui croissait peu à peu et devint un arbre magnifique. Le lendemain il pensa aux pauvres qu'il avait repoussés, il les fit revenir, écouta leur demande et vit qu'ils étaient bien fous,

mais fous de la folie de la croix, et il approuva leur genre de vie (1210).

« En vérité, s'écria Innocent III en s'adressant aux cardinaux, c'est bien François qui est appelé à soutenir et à réparer l'Eglise de Dieu. » Et pour expliquer ces paroles, il raconta que quelques jours auparavant il avait vu pendant son sommeil un mendiant soutenir la basilique de Latran, qui chancelait sur sa base et menaçait de tomber.

Le 1er Ordre de Saint François se développa d'une manière merveilleuse. Dix ans après la fondation, on compta à la première assemblée générale, cinq mille religieux et cinq cents postulants, et quarante-cinq ans après, une liste exacte énumérait près de mille maisons dans trente-trois contrées différentes.

L'armée du mal était encore une fois vaincue par l'armée du bien; l'esprit chrétien reflorissait sur la terre. O heureuse renaissance!

En 1221, saint François consacra à Dieu la vierge Claire et sa sœur Agnès: ce fut l'origine du second Ordre. L'Ordre des pauvres Dames ou Clarisses grandit parallèlement à celui des Frères-Mineurs et couvre bientôt le monde chrétien de ses monastères; à l'ombre de ses cloîtres, d'innombrables épouses de Jésus-Christ s'immolent dans la prière et le sacrifice, pour la gloire de Dieu et le salut des pécheurs.

Mais pour régénérer la société, d'une manière plus sûre, plus complète et plus durable, il était

nécessaire de fonder dans son sein même une vaste association embrassant toutes les classes et toutes les forces sociales. C'est dans ce but que saint François institua un troisième Ordre, — ce qui n'avait pas encore existé, — particulièrement destiné aux personnes retenues dans le monde. Les hommes et les femmes, les célibataires et les gens mariés, les prêtres et les laïques pouvaient en faire partie ; dans leur famille et au milieu de leurs concitoyens, dans leurs charges et leurs emplois civils, ils devaient user de toute leur influence, par la prière, la parole et l'action, pour faire reconnaître les droits de Dieu et de son Eglise.

Sitôt que le Saint eût fait connaître son dessein, (il était alors en Toscane), les populations, ébranlées par ses prédications et ses miracles, vinrent s'offrir à lui. Il réunit les premiers postulants dans une chapelle de Poggibonzi, près de Florence, et il les revêtit, en présence d'une assistance émue jusqu'aux larmes, d'un habit simple et modeste, avec une corde à plusieurs nœuds pour ceinture. Il leur donna le nom significatif de « Frères de la Pénitence ; » chaque groupe ou congrégation prit le titre touchant de « Fraternité du Tiers-Ordre (troisième ordre) de la Pénitence. » La Règle qu'il leur donna fut approuvée avec empressement par le pape Honorius III. Elle est entièrement basée sur les commandements de Dieu et de l'Eglise et ne tend qu'à faire dans le

monde des chrétiens parfaits unis entr'eux par les liens solides de la fraternité chrétienne. On devait mettre fin à toute inimitié et restituer tout bien mal acquis, fuir le luxe et les assemblées mondaines, se confesser et communier trois fois chaque année, réciter certaines prières, se réunir chaque mois pour se connaître, s'aider et s'aimer, *à l'imitation des chrétiens de la primitive Eglise.*

Deux articles sont ainsi conçus : « Chap. VII. Que les frères ne portent pas d'armes offensives, si ce n'est pour la défense de l'Eglise et de la foi de Jésus-Christ ou pour la défense de leur pays, ou avec la permission des supérieurs. — Chap. XIII. Chaque frère donnera un denier de la monnaie courante au trésorier, qui recueillera cet argent et le distribuera convenablement, selon l'avis des ministres, aux frères et aux sœurs qui se trouvent dans le dénuement. » Cette simple ordonnance contenait en germe une révolution bienfaisante, car elle changeait en profit des petits et des humbles l'ordre social alors existant. En effet, les pauvres purent être efficacement secourus grâce à la multitude d'hommes et de femmes qui embrassèrent le Tiers-Ordre et les seigneurs, toujours prêts à batailler, perdirent un grand nombre de soldats, car les Tertiaires refusèrent de prendre les armes dans les luttes de parti : « Nous sommes devenus des hommes religieux, disaient-ils ; nous ne nous lierons plus à votre faction par la foi du serment. » C'est ainsi que grâce aux Tertiaires,

les projets impies de Frédéric II et des Gibelins furent déjoués et les Etats Pontificaux recouvrèrent leur indépendance. Et pour tout dire en un mot, « le Tiers-Ordre de Saint-François exerça au XIII[e] siècle une action religieuse, sociale et politique. Il fut une pépinière de saints, acheva d'émanciper bourgeois et gens des campagnes et, dans une situation des plus critiques, mit au service de l'Eglise des légions de défenseurs (1). »

Aux siècles suivants, le rôle social du Tiers-Ordre eut aussi son importance. Il battit en brèche les abus du système féodal, travailla puissamment à l'abolition du servage, au progrès des classes populaires ; il fonda les premières institutions de crédit mutuel et contribua à réprimer l'usure et les exactions des Juifs. — En France, au XV[e] siècle, il fut le plus ferme soutien de *l'indépendance nationale,* contre les Anglais. Jeanne d'Arc, qui fut très probablement tertiaire et qui eut pour confesseurs et pour conseillers, des Franciscains, trouva dans les Frères de la Pénitence ses plus ardents admirateurs et les plus vaillants *défenseurs de la patrie.* Ils furent aussi l'âme de la Ligue, de ce grand mouvement national qui préserva de l'apostasie le royaume de Charlemagne et de saint Louis. — En Angleterre, la lutte contre Henri VIII, fut dirigée par plusieurs Tertiaires, en particulier par Thomas Morus qui

(1) Histoire de S. François par l'abbé Le Monnier.

paya de son sang ses courageuses protestations contre la tyrannie (1).

Dans tous les temps, l'Eglise eut une sollicitude singulière et un amour de prédilection pour le Tiers-Ordre de Saint-François; elle l'a toujours reconnu comme « la milice du Christ, » la ligue internationale, catholique qui doit unir les gens de bien contre tous les ennemis du christianisme, en particulier contre les francs-maçons. *Deux conciles généraux, plus de quarante pontifes* se sont spécialement occupés du Tiers-Ordre, pour en proclamer le mérite, pour le défendre contre les attaques de ses adversaires, pour l'enrichir de privilèges et d'indulgences. Le savant Annaliste de notre Ordre, le P. Wading, compte *106 bulles* données à l'occasion du Tiers-Ordre, depuis l'an 1221 jusqu'à l'an 1500, et depuis cette époque, le nombre s'en est accru considérablement, n'aurions-nous à ajouter que les Actes de Pie IX et de Léon XIII.

Léon XIII! Ce nom éveille dans le cœur de tout Tertiaire les sentiments les plus vifs de reconnaissance et d'amour. Ainsi est doucement ému le cœur d'un fils bien né quand on prononce le nom de son père!

Qui ne sait en effet que ce grand Pape ne cesse de recommander le Tiers-Ordre de Saint-François

(1) L. de Kerval — Frédéric Morin, Saint François et les Franciscains.

et la dévotion au saint Rosaire ? Enumérons ici brièvement ses principaux actes relatifs au Tiers-Ordre. Que le lecteur les lise attentivement et réfléchisse.

II

A peine assis sur le siège de saint Pierre, Léon XIII, qui « se glorifie d'être Tertiaire, » et qui avait été pendant de longues années Directeur de la Fraternité du Tiers-Ordre de Pérouse, se sentit inspiré de Dieu de prêcher une véritable croisade en faveur de ce saint Institut.

Recevant une députation de Tertiaires d'Assise, il leur dit : « Je tiens pour certain et j'ai l'intime conviction que dans notre siècle encore le Tiers-Ordre est le remède le plus efficace pour guérir les maux présents, le meilleur moyen de ramener le monde à la vraie et solide pratique de l'évangile. Aussi suis-je résolu à favoriser sa diffusion comme je l'ai fait pendant que j'étais à Pérouse (1). »

Le Pape s'ouvrit plus explicitement de son dessein aux Définiteurs ou Assistants du Ministre Général de l'Ordre de saint François et il leur annonça qu'il publierait une Encyclique sur le Tiers-Ordre. « L'Ordre de saint François, ajouta-t-il, est grand dans l'Eglise. C'est un des principaux sur lesquels les Souverains Pontifes se sont appuyés

(1) A Pérouse, il avait publié plusieurs mandements sur le Tiers-Ordre.

depuis bientôt sept siècles (1). Moi aussi je veux trouver dans cet Ordre un soutien fort et vigilant qui m'aide à défendre les droits de l'Eglise et à résoudre la question sociale. Cette réforme sociale dont tout le monde reconnaît la nécessité et qu'aucun législateur politique ne peut effectuer, pourra s'obtenir par le moyen de l'Ordre Franciscain. »

Pendant trois ans Léon XIII mûrit dans son esprit et porta dans son cœur ce grand projet, travaillant lui même à la composition de l'Encyclique et à la rédaction de la Constitution qui devait modifier la Règle du Tiers-Ordre, afin de l'adapter aux besoins des temps présents.

La lettre Encyclique *Auspicato*, adressée à tous les évêques du monde, parut le 17 Septembre 1882. Elle provoqua chez les uns des sentiments d'étonnement et chez le plus grand nombre des sentiments les plus vifs d'enthousiasme. Tout ce qu'on a dit à la gloire du Séraphique Patriarche François est admirablement résumé dans le magnifique éloge que lui décerne Léon XIII et rien ne saurait mieux

(1) L'ordine di S. Francesco e grande nella Chiesa, e uno dei principali su cui i Romani Pontifici si sono oppoggiati da circa sette secoli... Questa riforma sociale puo effetuarsi per mezzo del Ordine Francescano. »

A la cérémonie du couronnement des papes, on récite quatre oraisons : la première au Saint-Esprit, la deuxième à la sainte Vierge, la troisième à saint Joseph et la quatrième à saint François, « ut sicut olim reparavit Ecclesiam, eamdem sustentet. »

que ses paroles faire connaître le rôle qu'a joué et que doit encore jouer dans le monde le Tiers-Ordre franciscain. Comme il est presque impossible de résumer cette Encyclique écrite avec une élégance de style remarquable, nous allons en citer la partie la plus importante :

« Le Sauveur du genre humain, Jésus-Christ, est la source éternelle et immuable de tous les biens qui dérivent pour nous de l'infinie bonté de Dieu, en sorte que Celui qui a sauvé une fois le monde est aussi celui qui le sauvera dans tous les siècles; *car il n'y a pas sous le ciel un autre nom qui ait été donné aux hommes par lequel il nous faille être sauvés*. Si donc il arrive, par le vice de la nature ou la faute des hommes, que le genre humain tombe dans le mal et qu'un secours particulier semble nécessaire pour qu'il puisse se relever, il faut absolument recourir à Jésus-Christ et voir en lui le grand et le plus sûr moyen de salut. Car sa divine vertu est si grande et a tant de puissance qu'on trouve en elle à la fois un abri contre les dangers et un remède contre les maux. Or la guérison est certaine si le genre humain revient à la profession de la sagesse chrétienne et aux règles de vie de l'Evangile. Quand des maux comme ceux dont nous parlons se produisent, il arrive que Dieu ménage en même temps un secours providentiel, en suscitant un homme, non pas pris au hasard entre tous les autres, mais éminent et unique, qu'il charge de pourvoir au rétablissement du salut

public. C'est ce qui arriva à la fin du douzième siècle et un peu plus tard. François fut l'ouvrier de cette grande œuvre.

« On connaît assez cette époque avec son caractère mélangé de vertus et de vices. La foi catholique était alors plus profondément enracinée dans les âmes ; et c'était un beau spectacle de voir des multitudes enflammées d'un pieux zèle aller en Palestine, vaincre ou mourir. Mais la licence avait beaucoup altéré les mœurs des peuples : et rien n'était plus nécessaire pour les hommes, que de revenir à l'esprit du christianisme.

« Or l'excellence de la vertu chrétienne consiste dans une certaine grandeur d'âme, et une patience capable de supporter les choses les plus dures et les plus difficiles ; c'est ce qu'indique la croix, que tous les disciples de Jésus-Christ doivent porter sur leurs épaules. Les effets de cette vertu sont le mépris des choses d'ici-bas, l'empire sur soi-même et le calme tranquille dans les adversités. Enfin l'amour de Dieu et du prochain où la charité est la maîtresse et la souveraine de toutes les vertus : sa puissance est telle qu'elle fait disparaître toutes les difficultés qui accompagnent l'accomplissement du devoir, et qu'elle rend non seulement tolérables, mais même agréables les travaux les plus durs.

« Il y avait grand besoin de ces vertus au douzième siècle ; car les hommes en très grand nombre étaient alors trop asservis aux choses temporelles,

et convoitaient avec frénésie les honneurs et les richesses, ou vivaient dans le luxe et les plaisirs. Quelques-uns avaient tout le pouvoir, et faisaient de leurs richesses un moyen d'opprimer la foule misérable et méprisée. Ceux mêmes qui auraient dû par leur profession être l'exemple des hommes n'avaient pas évité les souillures de tels vices. La perte de la charité en plusieurs lieux avaient eu pour conséquence les fléaux multiples et continuels de l'envie, de la jalousie et de la haine; les esprits étaient si divisés et si hostiles, que pour la moindre cause les cités voisines entraient en guerre, et les citoyens s'armaient du fer l'un contre l'autre.

« C'est dans ce siècle que parut saint François. Avec une constance admirable et une simplicité égale à son courage, il s'efforça par ses paroles et ses actions de placer sous les yeux du monde vieillissant une image sincère de la perfection chrétienne. En effet, de même que le Bienheureux Père Saint Dominique de Gusman défendait à cette époque l'intégrité des célestes doctrines, et confondait par la lumière de la sagesse chrétienne les erreurs perverses des hérétiques : ainsi François, que Dieu poussait aux grandes choses, obtint la grâce d'exhorter les chrétiens à la vertu, et de ramener à l'imitation du Christ ceux qui s'en étaient écartés davantage et depuis longtemps...

« Les douze disciples, qui se placèrent les premiers sous sa direction, furent une petite semence; mais par la grâce de Dieu, et sous les

auspices du Souverain Pontife, on en vit bientôt sortir une moisson abondante. Après les avoir saintement formés sur les exemples du Christ, François leur distribua les différentes contrées de l'Italie et de l'Europe pour y porter l'Evangile; il chargea même quelques uns d'entre eux de passer jusqu'en Afrique. Et de suite, quoique pauvres, ignorants et incultes, ils se mèlent au peuple; dans les carrefours et sur les places, sans appareil extérieur, ni pompe de langage, ils se mettent à exhorter les hommes, à leur inculquer le mépris des choses humaines et la pensée de la vie future. On s'étonne de voir des ouvriers en apparence si impuissants travailler avec tant de succès. Les foules avides de les entendre accouraient de tous côtés ; alors chacun se mit à pleurer ses fautes, à oublier les injures, et à revenir par l'apaisement des discordes à des sentiments de paix.

« On ne saurait croire avec quel entraînement, quelle impétuosité la foule se portait vers saint François. Partout sur ses pas se faisait le concours des peuples; et souvent dans les bourgs, et dans les cités les plus populeuses, des hommes de toutes conditions lui demandaient de vouloir bien les admettre sous sa direction.

« Telle fut la cause qui détermina ce saint Patriarche à établir la fraternité du Tiers-Ordre, destinée à embrasser toutes les conditions, tous les âges et l'un et l'autre sexe, sans rompre pour cela les liens de la famille ou de la société. Il l'orga-

nisa sagement, moins avec des règles particulières qu'avec les lois de l'Evangile même, lois qu'aucun chrétien ne peut trouver trop dures. Voici en effet ces lois de l'Evangile : obéir aux commandements de Dieu et de l'Eglise ; s'abstenir des factions et des rixes ; ne rien prendre du bien d'autrui ; ne porter les armes que pour la religion et la patrie ; garder la tempérance dans le vin, la modestie dans l'extérieur ; éviter le luxe ; fuir les séductions dangereuses de la danse et du théâtre.

« On comprend facilement quels immenses services a dû rendre une institution aussi salutaire en elle-même qu'elle était opportune pour le temps. Cette opportunité est suffisamment constatée par l'établissement d'associations du même genre dans la famille dominicaine et les autres ordres religieux, et par les faits eux-mêmes. Des derniers rangs de la société jusqu'aux plus élevés, il y eut un empressement unanime et une généreuse ardeur pour s'affilier à ce Tiers-Ordre des Franciscains. Entre tous, Louis IX, roi de France, et Elisabeth, reine de Hongrie, recherchèrent cet honneur ; dans la suite des temps on compte plusieurs Papes, des cardinaux, des évêques, des rois, qui ne trouvèrent pas au-dessous de leur dignité les insignes franciscaines.

« Les associés du Tiers-Ordre montrèrent toujours autant de piété que de courage à défendre la religion catholique : et ces vertus leur valurent la haine et l'envie des méchants, mais leur méri-

tèrent du moins l'estime des sages et des hommes de bien, la seule à désirer. Bien plus Grégoire IX, notre prédécesseur, faisant publiquement l'éloge de leur foi et de leur courage, n'hésita pas à les couvrir de son autorité, et à leur donner le nom glorieux de « *soldats du Christ et de nouveaux Machabées.* » Cette louange était méritée. C'était une grande force pour le bien public que cette corporation d'hommes dévoués, qui, prenant pour lois les vertus et les règles de leur fondateur, s'appliquaient de tout leur pouvoir à faire revivre chez les peuples l'honnêteté des mœurs chrétiennes.

« Voyez les résultats incontestables des efforts et des bons exemples du Tiers-Ordre : les factions sanglantes tant de fois adoucies ou éteintes, les armes arrachées aux mains des combattants furieux, la cause des procès et des querelles supprimée, la consolation rendue aux pauvres et aux délaissés, la luxure, ce gouffre pour les fortunes, ce principe de toutes les perditions, l'horrible luxure réprimée. Ainsi la paix des familles et la tranquillité publique, l'intégrité et la douceur des mœurs, le bon usage des ressources domestiques, le soin et la vigilance, choses si désirables, qui établissent la bienveillance et donnent la sûreté, voilà autant de biens dus au Tiers-Ordre franciscain, qui les produit de lui-même, comme une tige ses rameaux. Si l'Europe jouit encore de tels biens, elle les doit en grande partie à saint François.

« Plus que tout autre nation cependant, l'Italie

est redevable à François, elle qui a eu plus de part à ses bienfaits : de même qu'elle a été le premier théâtre de ses vertus. En effet, à cette époque où la fréquence des torts multipliait les luttes privées, il tendit toujours la main aux malheureux et aux vaincus ; riche au sein de la plus grande pauvreté, il ne manqua jamais de soulager la misère d'autrui, en oubliant la sienne. La langue nationale, à peine formée, résonna avec grâce sur ses lèvres : il traduisit les élans de l'amour divin avec poésie dans des cantiques que le peuple apprit par cœur et que la postérité savante n'a pas jugés indignes de son admiration.

« Sous l'inspiration de François un souffle supérieur éleva le génie de nos compatriotes ; et les plus grands artistes s'efforçaient à l'envi de représenter par la peinture, la sculpture et tous les arts, les actions de sa vie. C'est à lui que le Dante emprunte l'objet de ses chants, si sublimes et si suaves à la fois. Cimabué et Giotto trouvèrent en lui des sujets à immortaliser par les couleurs de leur art merveilleux ; d'illustres architectes eurent aussi l'occasion d'élever d'admirables monuments, tels que le tombeau de ce pauvre sublime et la basilique de Sainte-Marie des Anges, basilique témoin de si nombreux et de si grands miracles. A ces sanctuaires les hommes viennent en foule, pour vénérer ce Patriarche des pauvres, cet homme dépouillé de toutes les choses humaines et enrichi néanmoins de tous les dons de la divine bonté.

« On voit donc quelle source de bienfaits a découlé de ce seul homme sur la société chrétienne et civile. Mais comme son esprit pleinement et éminemment chrétien est admirablement approprié à tous les lieux et à tous les temps, personne ne saurait douter que les Ordres Franciscains ne rendent de grands services à notre époque : d'autant plus que le caractère de notre siècle se rattache, pour plusieurs raisons, au caractère des temps de de saint François. Comme au douzième siècle, la divine charité s'est beaucoup affaiblie de nos jours ; et il y a, soit par négligence, soit par ignorance, un grand relâchement dans l'accomplissemet des devoirs chrétiens. Emportés par le même courant des opinions, et par des préoccupations semblables, que de chrétiens passent leur vie à la recherche avide du bien-être et du plaisir ! Enervés par le luxe ils dissipent leur bien, et convoitent celui d'autrui ; ils exaltent le nom de *fraternité,* mais c'est plus en parole qu'en pratique ; l'égoïsme les absorbe et la vraie charité pour les petits et les pauvres diminue chaque jour.

« Au temps de saint François, l'erreur multiple des Albigeois, soulevant les foules contre le pouvoir de l'Eglise, avait troublé l'Etat en même temps qu'elle ouvrait la voie à un certain *socialisme.* De même aujourd'hui, les fauteurs et les propagateurs du *naturalisme* se multiplient ; ils rejettent opiniâtrement la soumission due à l'Eglise ; et par une conséquence nécessaire ils vont jusqu'à

méconnaître la puissance civile elle-même; ils approuvent la violence et les séditions dans le peuple; ils mettent en avant le partage des biens; ils flattent les convoitises des prolétaires; ils ébranlent les fondements de l'ordre civil et domestique.

« Au milieu de tant et de si grands périls, vous comprenez sans doute, Vénérables Frères, qu'il y a lieu d'espérer beaucoup des institutions franciscaines, ramenées à leur état primitif. Si elles florissaient, la foi, la piété et l'honnêteté des mœurs chrétiennes fleuriraient aussi; cet appétit désordonné des choses périssables serait mortifié; et il n'en coûterait pas de réprimer les passions par la vertu, sacrifice que la plupart des hommes considèrent aujourd'hui comme le plus lourd et le plus insupportable. Les chrétiens unis par les liens de la fraternité s'aimeraient entre eux, et ils auraient pour les pauvres et les indigents, qui sont l'image de Jésus-Christ, le respect convenable. En outre, ceux qui sont vraiment pénétrés de la religion chrétienne savent de source certaine que c'est un devoir de conscience d'obéir aux autorités légitimes et de ne léser qui que ce soit en aucune chose. Rien n'est plus efficace que cette disposition d'esprit pour extirper tous les vices dans leur racine; pour arrêter la violence, l'injustice, l'esprit de révolution et l'envie entre les diverses classes de la société, détruire tous ces germes mauvais qui constituent les principes et les éléments du *socialisme*. Enfin la question des rapports du riche et du pauvre, question

qui préoccupe tant les économistes, sera parfaitement réglée par cela même qu'il sera bien établi et avéré que la pauvreté ne manque pas de dignité ; que le riche doit être miséricordieux et généreux, et le pauvre content de son sort et de son travail ; puisque ni l'un ni l'autre n'est né pour ces biens périssables : et que l'un doit aller au ciel par la patience, l'autre par la libéralité (1).

« Telles sont les raisons pour lesquelles Nous avons depuis longtemps et fort à cœur de voir chacun se proposer, autant qu'il le pourra, l'imitation de S. François d'Assise. Et parce que jadis Nous avons toujours porté un intérêt particulier au Tiers-Ordre des Franciscains, aujourd'hui appelé par la souveraine bonté de Dieu au Souverain Pontificat, Nous saisissons l'occasion favorable, pour exhorter vivement les chrétiens à ne pas refuser de se faire inscrire dans cette sainte milice de Jésus-Christ. On compte de tous côtés un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe qui marchent généreusement sur les traces du Père Séraphique. Nous louons et Nous approuvons vivement leur zèle, mais Nous désirons que leur nombre augmente et se multiplie, grâce surtout à vos efforts, Vénérables Frères.

« Le point principal de notre recommandation,

(1) L'immortelle Encyclique *Rerum novarum* sur la condition des ouvriers, 15 mai 1891, ne fait que reproduire et développer cette doctrine.

c'est que ceux qui auront revêtu les insignes de la Pénitence, aient les yeux fixés sur leur très saint Instituteur et s'attachent à l'imiter ; sans quoi tout ce qu'on attend de bon des associés, se réduirait à rien. Appliquez-vous donc à faire connaître et estimer le Tiers-Ordre, comme il le mérite réellement ; VEILLEZ A CE QUE CEUX QUI ONT LA CHARGE DES AMES ENSEIGNENT SOIGNEUSEMENT CE QU'IL EST, COMBIEN IL EST ACCESSIBLE A CHACUN, DE QUELS PRIVILÈGES IL JOUIT POUR LE SALUT DES AMES, ET COMBIEN D'AVANTAGES IL PROMET A LA FAMILLE ET A LA SOCIÉTÉ. Ce zèle est d'autant plus opportun, que les Religieux Franciscains du premier Ordre souffrent en ce moment davantage de l'indigne persécution qui les a frappés.

« Plaise à Dieu que par la protection de leur Père, ils sortent bientôt de la tempête, plus vigoureux et plus florissants ! Plaise à Dieu que les populations chrétiennes courent embrasser la règle du Tiers-Ordre, avec autant d'ardeur et en aussi grand nombre qu'elles affluaient autrefois à l'envi auprès de François lui-même ! Nous le demandons surtout et avec plus de raison encore aux Italiens, que le lien d'une même patrie et l'abondance particulière des bienfaits reçus obligent à plus de dévotion pour saint François et à plus de reconnaissance. Aussi après sept siècles l'Italie et le monde chrétien tout entier se verraient ramenés du désordre à la paix et de la perdition au salut, par le bienfait du Pauvre d'Assise.... »

Non content d'avoir publié un document si important, Léon XIII fit écrire à tous les Evêques par l'Eminentissime Secrétaire d'Etat. Dans cette lettre circulaire (17 sept. 1882), le Cardinal Jacobini leur expliquait clairement les désirs du Saint-Père, l'espérance qu'il mettait dans le Tiers-Ordre mieux connu et plus répandu. Il les exhortait vivement à se faire donner par les curés et directeurs la liste des Tertiaires nouvellement reçus et à *envoyer au Saint-Siège un rapport sur l'état du Tiers-Ordre dans leurs diocèses respectifs*.

De son côté, le Cardinal Vicaire de Sa Sainteté, l'Eminentissime Cardinal Monaco-Lavalette, écrivit aussi, le 30 Septembre 1882, une lettre circulaire à tous les curés de Rome pour les presser instamment de se faire les apôtres du Tiers-Ordre de Saint-François. Il mettait à leur disposition un grand nombre d'exemplaires de l'Encyclique Pontificale traduite en italien, afin de la répandre partout, spécialement dans les collèges et dans les ateliers. « Les directeurs du Tiers-Ordre dans les cinq grands centres de Rome auront soin de nous envoyer de trimestre en trimestre la liste des nouveaux membres du Tiers-Ordre, en indiquant à quelle paroisse ils appartiennent : de cette sorte nous *pourrons présenter un rapport au Saint-Père, qui veut être informé par le détail de tout ce qui concerne le Tiers-Ordre comme d'une chose qu'Il regarde d'une grande importance pour le salut des âmes.* »

Enfin, Léon XIII écrivit lui même, le 28 Octobre 1882, aux Eminentissimes Cardinaux Bartolini et Parrochi, aux archevêques et évêques réunis à Assise à l'occasion du 7e centenaire de la naissance de saint François : « *On ne peut nous faire rien de plus agréable* que de propager le plus possible la sainte milice du Tiers-Ordre de Saint-François, car en marchant sur les traces de ce chef et de ce maître, elle apporte de grands remèdes aux maux de ce siècle et donne au monde des biens d'une grande utilité publique et privée (1). »

Poursuivant son œuvre de réforme, le Souverain Pontife révisa avec le plus grand soin l'ancienne Règle du Tiers-Ordre composée par Saint François, il la mitigea et l'adapta aux besoins de la société moderne. La constitution *Misericors Dei Filius* parut le 30 mai 1883. « Nous avons chaleureusement recommandé cet illustre institut du Patriarche François dans la lettre Encyclique *Auspicato,* donnée le 17 septembre de l'année dernière. Nous l'avons écrite dans le désir et l'unique intention d'appeler à propos, par notre invitation, le plus d'âmes possible à l'acquisition de la sainteté chrétienne. En effet la source principale des maux qui nous accablent et des périls qui nous menacent est la négligence des vertus chrétiennes ; les hommes ne

(1) Nihil etiam nobis accidere Jucundius potest quam si sacra illa militia T. O. late propagetur, quæ magna remedia malis hujus sæculi apponit, etc.

sauraient porter remède aux uns, et détourner les autres, qu'à la condition de hâter le retour des individus et de la société vers Jésus-Christ, *qui peut toujours sauver ceux qui ont recours à Dieu par lui* (Hébr. VII. 25.) — Toutes les règles franciscaines visent précisément à l'observance des préceptes de Jésus-Christ; car leur saint Instituteur s'est uniquement proposé de faire de ce genre de vie une école où l'on s'exercerait avec soin à la pratique des vertus chrétiennes. Assurément, les deux premiers Ordres Franciscains, voués à la pratique des grandes vertus, poursuivent un but plus parfait et plus divin ; mais ces deux Ordres sont accessibles au petit nombre de ceux à qui la grâce de Dieu a permis de tendre à la sainteté des prescriptions évangéliques avec une spéciale ardeur. Le Tiers-Ordre, au contraire, a été institué et disposé pour la multitude. Les mouvements du passé et l'expérience du présent témoignent de sa puissance pour rendre les mœurs pures, intègres et religieuses.

« Nous devons rendre grâce à Dieu, auteur et soutien des bons conseils, de ce que les oreilles du peuple chrétien ne se sont pas fermées à nos exhortations. Bien plus, de nombreux pays on Nous informe du progrès de la piété envers François d'Assise, et de l'accroissement du nombre de ceux qui demandent à entrer dans le Tiers-Ordre. *C'est donc pour exciter encore ce mouvement* que Nous avons décidé de diriger Notre pensée vers les motifs qui

pourraient empêcher ou retarder ce salutaire élan des âmes. »

Le Souverain Pontife qui a pour « devoir de porter un jugement droit sur la nature des temps, » et qui s'inspire toujours de la maternelle bonté de l'Eglise, dit, ici, que les nombreux jours de jeûnes et d'abstinences et les longues prières fixés par l'ancienne Règle étaient un obstacle pour plusieurs d'embrasser le Tiers-Ordre. En conséquence Il a jugé bon d'adoucir ces prescriptions primitives « afin que personne ne soit détourné par les difficultés de la pratique des vertus utiles. » Il énumère ensuite chaque point de la nouvelle Règle et Il indique les Indulgences que pourront gagner dorénavant les Tertiaires (1).

GRACE A CETTE SAGE RÉFORME, TOUT CHÉTIEN DE BONNE VOLONTÉ PEUT ÊTRE TERTIAIRE.

Mais la sollicitude de Léon XIII envers le Tiers-Ordre ne devait pas s'arrêter là encore.

L'Encyclique *Humanum genus*, dirigée contre la Franc-maçonnerie, parut le 20 avril 1884. Le Souverain Pontife après avoir dévoilé la nature de cette secte satanique, s'exprime ainsi : « Nous profitons à dessein de la nouvelle occasion qui Nous est offerte d'insister sur la recommandation déjà

(1) Les Tertiaires peuvent gagner chaque mois plusieurs indulgences plénières et en particulier les indulgences des Stations de Rome. De plus, ils participent aux prières et bonnes œuvres de tous les religieux et religieuses des trois Ordres de saint François.

faite par Nous en faveur du Tiers-Ordre de Saint-François, à la discipline duquel Nous avons apporté de sages tempéraments. Il faut mettre un grand zèle à le propager et à l'affermir. Tel en effet qu'il a été établi par son auteur, il consiste tout entier en ceci : attirer les hommes à l'amour de Jésus-Christ, à l'Eglise, à la pratique des vertus chrétiennes. Il peut donc rendre de grands services pour aider à vaincre la contagion de ces sectes détestables. Que cette sainte association fasse donc tous les jours de nouveaux progrès. Parmi les nombreux avantages que l'on peut attendre d'elle, il en est un qui prime tous les autres ; cette association est une véritable école de Liberté, de Fraternité, d'Egalité, non selon l'absurde façon dont les Francs-maçons entendent ces choses, mais telles que Jésus-Christ a voulu en enrichir le genre humain et que saint François les a mises en pratique.

« Nous parlons donc ici de la liberté des enfants de Dieu au nom de laquelle nous refusons d'obéir à ces maîtres iniques qui s'appellent Satan et les mauvaises passions. Nous parlons de la fraternité qui nous rattache à Dieu, commun Créateur et Père de tous les hommes. Nous parlons de l'égalité qui, établie sur les fondements de la justice et de la charité, ne rêve pas de supprimer toute distinction entre les hommes, mais excelle à faire de la variété des conditions et des devoirs de la vie, une harmonie admirable et une sorte de merveilleux

concert dont profitent naturellement les intérêts et la dignité de la vie civile. »

Ainsi, cela est bien clair, le Tiers-Ordre est officiellement reconnu et proposé de nouveau par le Vicaire de Jésus-Christ comme l'*Association anti-maçonnique* par excellence.

Enfin, ne se lassant jamais de parler d'une question qu'Il regarde d'une grande importance pour la réforme de la société, le Souverain Pontife faisait de nouvelles instances auprès des Evêques du monde entier pour les engager à propager le Tiers-Ordre franciscain. Voici ce qu'Il dit dans l'Encyclique *Quod auctoritate* du 22 Décembre 1885, annoncant un Jubilé extraordinaire : « Afin de conserver l'esprit de pénitence, il serait sage de la mettre, pour ainsi dire, sous la tutelle d'un Institut déjà établi. Vous comprenez, Vénérables Frères, comment cela peut se faire facilement : que chacun d'entre vous persévère à défendre et à propager dans son diocèse le Tiers-Ordre séculier de Saint-François. Assurément, pour conserver et augmenter l'esprit de pénitence parmi le peuple chrétien, les exemples et les secours de ce Séraphique Père sont d'un grand poids, lui qui joignit à une grande innocence un tel amour de la mortification, qu'il reproduisit dans sa vie et sa conduite l'image de Jésus-Christ crucifié et en porta les sacrés stigmates. La Règle de cet Institut, que Nous avons adoucie d'une manière fort opportune, est très facile à

observer: et elle donne de grands moyens de pratiquer la vertu chrétienne. »

Ces recommandations solennelles que le Pape a adressées à tout l'univers catholique, Il les renouvelle aux évêques, aux religieux, aux prêtres, aux laïques privilégiés qui sont admis en sa présence. Le nom de saint François revient souvent et avec bonheur sur ses lèvres; souvent le Tiers-Ordre fait le sujet de ses exhortations.

Le 3 Octobre 1882, Il disait à des religieux Capucins : « ...Travailler à répandre, comme il faut, le Tiers-Ordre de Saint-François, c'est accomplir l'œuvre de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Priez-le afin que dans sa miséricorde, il daigne bénir la société et faire fleurir le Tiers-Ordre de Saint-François... »

Dans une audience accordée le 7 Juillet 1883 aux Supérieurs Généraux de tout l'Ordre de Saint François, Léon XIII s'exprima ainsi : « Depuis mes plus tendres années j'aime d'un grand amour Saint François d'Assise. Vous autres vous aimez certainement d'un amour filial un si illustre Père, mais moi-même je ne l'aime pas avec moins d'ardeur. Le temps opportun étant venu, et sur la demande de plusieurs évêques, j'ai modifié un peu la Règle du Tiers-Ordre afin de l'adapter aux besoins de la société actuelle. Voilà pourquoi j'ai diminué les jours de jeûne et j'ai prescrit à ceux qui ne peuvent

dire l'office divin, la récitation de douze *Pater* seulement, à savoir cinq pour Matines, un pour Laudes, quatre pour Prime, Tierce, None, et deux pour Vêpres et Complies. A cause du surcroît de travail et d'occupations et aussi à cause de la diminution de ferveur, il était nécessaire, de nos jours, d'adoucir les anciennes prescriptions pour qu'un plus grand nombre de personnes fût porté à embrasser l'esprit évangélique de saint François. J'ai voulu, par là, faire mon testament en faveur de ce grand saint, lui témoigner toute ma dévotion et mériter sa protection en cette vie, et sa défense devant le tribunal du Christ... »

Voici maintenant l'allocution du Souverain Pontife au nouveau Général et aux Provinciaux de l'Ordre des Frères-Mineurs Capucins (mai 1884) :

« C'est pour Nous un grand plaisir de vous voir ici, en ce jour, réunis en grand nombre et de divers pays. Votre concours lui-même montre assez quelle est l'admirable fécondité du grand Ordre franciscain, d'où est sortie, comme un rameau d'un arbre généreux et noble, la Congrégation des Frères Capucins (1). Ce fut, en effet,

(1) Le premier Ordre de saint François se compose de trois corps d'armée ayant chacun son Général : ce sont les *Franciscains* Observants ou Récollets, les *Capucins* et les *Conventuels*. Les Capucins furent fondés en 1528, trois siècles après la mort de saint François, par le Père Mathieu Baschi, franciscain, qui en 1537 rentra dans l'Observance et y mourut en 1552.

par une faveur particulière et une grâce divine envers François d'Assise, que la multitude de ses disciples sortie d'un lieu modeste se répandit dans presque toutes les terres, offrant en cela une certaine ressemblance avec l'Eglise elle-même qui, née de petits commencements, a embrassé d'un cours rapide l'univers entier... — La pensée des mérites par lesquels l'Institut franciscain s'est distingué dans tous les temps, Nous donne le ferme espoir qu'il continuera toujours à produire des fruits excellents pour le bien public et particulier. C'est pourquoi Nous avons entouré d'une *sollicitude et d'une bienveillance spéciales* le Tiers-Ordre lui-même, en proclamant naguère par nos éloges ses mérites, et en le recommandant ces jours-ci par nos lettres encycliques au zèle et à la sagesse des Evêques, comme un moyen que nous estimons très-opportun pour arrêter les progrès des sociétés secrètes... »

Le Souverain Pontife disait encore, le 18 Décembre 1884, à des Religieux qui étaient venus lui présenter la Vie illustrée de saint François: « *Une inspiration divine* Nous poussa, à peine élevé à la première dignité de l'Eglise, à proclamer François comme protecteur dans les calamités *et les malheurs présents* et à montrer dans le Tiers-Ordre la régénération de la société chrétienne. Nous voulons donc, très chers fils, que vous travailliez de toutes vos forces à propager le Tiers-Ordre. *Le Tiers-Ordre fait de vrais chrétiens,*

non seulement par les prescriptions positives de la règle que nous avons accommodée aux nécessités actuelles, mais encore par le côté négatif, pour ainsi parler, c'est-à-dire par les prohibitions salutaires qui éloignent les âmes du mal et du vice, des théâtres et des réunions deshonnêtes, du luxe et de l'ambition déréglée, des haines et des querelles, qui sont si souvent une occasion de ruine spirituelle. Travaillons donc avec saint François ; quand on devient Tertiaire, par là-même, on est vraiment chrétien ; on est sauvé. D'abord un, puis un autre, puis dix, puis mille, et ainsi petit à petit par le Tiers-Ordre, une force régénératrice se répand partout. Nous attendons beaucoup de saint François ; Nous avons une grande confiance en lui ; Nous l'invoquons souvent ; chaque jour, avant de monter à l'autel, nous récitons les douze *Pater, Ave* et *Gloria*. Oui, oui, le Pape lui-même accomplit chaque jour la pénitence séraphique des Tertiaires. »

Nous lisons dans la *Revue Franciscaine* (1) (mai 1886) : « Monsieur le chanoine Touzery, de Rodez, en audience auprès de Léon XIII, sollicitait sa bénédiction pour les Fraternités de Tertiaires qui lui sont confiées. — « Des Tertiaires de saint François ? dit le Pape. — Oui, Très Saint-

(1) Bulletin mensuel du Tiers-Ordre de saint François publié par les Franciscains. — Bordeaux, 38, rue de la Teste.

Père. — Oh! ceux-là, *ce sont mes chéris*. Comme j'en suis content! *Je veux relever la France par le Tiers-Ordre. J'ai été vraiment inspiré*, quand j'ai recommandé instamment cette sainte institution, car le Tiers-Ordre c'est la vie chrétienne bien entendue; cela n'est pas difficile; il n'y a que douze *Pater, Ave* et *Gloria* à réciter et deux jeûnes par an; puis, tout le reste est imposé à tous les fidèles. » — Monseigneur Robert, évêque de Marseille, présent à l'entretien, a rappelé alors qu'il y avait, dans sa ville épiscopale, des Fraternités de Tertiaires très florissantes, et qu'elles seraient très heureuses d'entendre ce que Sa Sainteté venait de dire. — « *Oh! dites-le leur bien; répétez partout que c'est par le Tiers-Ordre que je veux relever la France; propagez beaucoup cette institution.* »

Voici, d'après *Les Annales Franciscaines* (Juillet 1886) (1), le récit d'une audience privée accordée aux Provinciaux des Capucins de Lyon et de Toulouse: « A propos de nos travaux en France, Léon XIII nous demanda où en était le Tiers-Ordre. Son visage s'illumina, et, levant les mains et les yeux au ciel: « Ah! le Tiers-Ordre franciscain! s'écria-t-il. Vous savez combien je désire son extention. Vous savez tout ce que j'ai fait pour en faciliter l'accès à toute sorte de personnes; *j'y reviens toujours, j'en parle dans toutes*

(1) Bulletin mensuel du Tiers-Ordre publié par le Pères Capucins, Paris, 15, rue Cassette.

les occasions. J'ai la conviction que c'est par le Tiers-Ordre et la diffusion de l'esprit franciscain que nous sauverons le monde. Au moyen-âge, les peuples s'égaraient et le Tiers-Ordre les ramena à Dieu ; ainsi, dans notre siècle, le Tiers-Ordre rapprochera de Dieu les sociétés, qui, hélas ! en sont bien éloignées. — Travaillez beaucoup à la propagation du Tiers-Ordre. Faites exactement les réunions mensuelles, instruisez les Tertiaires sur leurs devoirs et l'esprit de leur règle ; prêchez-leur la vie chrétienne, et surtout l'*éloignement des fêtes mondaines*. »

Nous pourrions multiplier les citations, mais nous devons nécessairement nous borner. Nous ne craignons pas cependant de dire que l'une des plus belles pages de l'histoire du glorieux Pontificat de Léon XIII, sera celle qui rapportera en détail tout ce qu'Il a fait pour le Tiers-Ordre.

Quand le Pèlerinage des Tertiaires franciscains, organisé à l'occasion du Jubilé sacerdotal fut reçu au Vatican en audience spéciale (14 Avril 1888), le Souverain Pontife se fit porter dans leurs rangs ; il s'arrêtait devant chacun de ses enfants « chéris » (ils étaient 600), les bénissait, les caressait, disant à tous un mot aimable, écoutant leurs demandes avec une bonté et une tendresse qu'on ne peut oublier. Les larmes de joie coulaient de tous les yeux. Léon XIII ne fut pas moins ému que ses fils, et quelques jours après l'audience, les officiers du Vatican disaient aux pèlerins qu'Il avait pleuré

longtemps de la douce émotion que lui avaient causé « les membres de sa famille, » c'est-à-dire les Tertiaires.

Rapportons un autre trait encore plus touchant. Lorsque Ferdinand-Claude Gaillard fut appelé au Vatican par Léon XIII pour y faire son portrait, ce prince des graveurs et des peintres du XIX[e] siècle, supplia un jour Sa Sainteté de se montrer à lui dans sa majesté, comme s'il se trouvait à la *loggia* de Saint-Pierre bénissant Rome et le monde. Le pape commença par lui dire : « Je sais que vous êtes du Tiers-Ordre de Saint-François; vous avez vu Assise ; vous connaissez les merveilles de l'art qui décorent sa vieille basilique. Avez-vous remarqué combien Dieu a été bon de faire naître saint François dans un pays qui mêle à sa mémoire tous les enchantements de la nature ? » Après ces mots, le Pape se leva lentement, se mit à réciter le chant de Dante (Tertiaire) sur saint François, et, par ses grands bras étendus, sa figure auguste de plus en plus rayonnante d'enthousiasme, sa parole lente, harmonieuse et vibrante, il donna à l'artiste une vision du Pape dans sa majesté. C'est le Léon XIII qu'il a peint, et qui passera à la postérité (1).

(1) François Lovet. — *Univers,* Mars 1887.

+

A Madame et à Mademoiselle
Billard des Tournelles
très-humble hommage de sincère
reconnaissance et de profond respect

Norbert
M. O.

NOUVELLE VIE

DE

SAINT YVES DE BRETAGNE

III

En vérité, quand on considère que Léon XIII, « la lumière qui brille au ciel de l'Eglise, *lumen in cœlo,* » a recommandé le Tiers-Ordre dans quatre Encycliques et dans une multitude d'allocutions, que ce pape, si sage, si modéré, si prudent, dont les ennemis même de la Religion reconnaissent et admirent la haute intelligence et la science, ne cesse d'exhorter les chrétiens à s'enrôler dans cette sainte milice et qu'Il se dit inspiré de Dieu en agissant ainsi, il faut bien reconnaître que ces recommandations méritent au moins d'être prises en considération et qu'un catholique de bonne volonté peut sentir naître dans son cœur le désir de faire partie de cette grande armée du bien ! Qui voudrait contredire l'autorité du Pontife infaillible s'adressant à l'Eglise universelle, de Celui qu'on appelle la bouche qui suffit à l'enseignement du monde, *os orbi sufficiens* ?

« Innocent III vit saint François soutenir sur ses épaules les murailles inclinées de Latran : qui sait si Léon XIII dans l'ardeur de ses prières et les intuitions de sa grande âme, n'a pas vu de même saint François prêt à seconder ses efforts pour la régénération, le bonheur et le salut du monde ! Oh ! si la voix du Souverain Pontife était écoutée, il y aurait encore de beaux jours pour le monde

attirer, d'une manière plus facile, à l'imitation de Jésus-Christ ; et, s'ils ont choisi plus spécialement ce saint, c'est que plus que tout autre, il a reproduit dans sa conduite et dans ses œuvres la vie du divin Maître, qui, du reste, en le marquant du sceau des sacrés stigmates, a semblé lui-même le donner en exemple aux générations futures (1). D'ailleurs, quel est le saint qui inspire plus de sympathie et d'amour que le Séraphique François? Tous les peuples le vénèrent, des artistes et des écrivains renommés ont chanté sa gloire, les hérétiques eux-mêmes ont proclamé sa sainteté! Enfin, l'association qu'il a fondée sous le nom de Tiers-Ordre de la Pénitence, n'a pas d'autre but que de faire de parfaits chrétiens vivant dans le monde.

En effet, le Tiers-Ordre n'est pas une simple confrérie ou archiconfrérie, c'est un ordre véritable, (ainsi que l'ont déclaré les papes et tout récemment Léon XIII,) ayant son noviciat, sa profession, son habit, la récitation de l'office, etc. ; c'est un genre de vie, une manière d'être, formant ses sujets, les préparant et leur donnant des moyens spéciaux de sanctification, par sa *Règle* qui n'est qu'un « commentaire et l'école d'application de l'Evangile, » par les exemples de la vie de saint

(1) Il fut révélé à sainte Marguerite de Cortone que saint François occupe dans le Ciel le trône qu'abandonna Lucifer.

François et les grâces que ce grand saint obtient de Dieu.

Voici le résumé des principaux points de la Règle du Tiers-Ordre de saint François renouvelée par Léon XIII :

(*a*) Il est interdit de recevoir au Tiers-Ordre un membre qui n'aurait pas 14 ans ; qui ne serait pas de bonne vie et mœurs. Après un an de noviciat, pendant lequel on s'instruit des obligations de la Règle, on est définitivement admis à la profession où l'on promet d'observer *fidèlement* tous les commandements de Dieu et de l'Eglise. Les membres du Tiers-Ordre en portent l'habit, qui se compose d'un scapulaire et du cordon, insignes de pénitence.

(*b*) CHAQUE JOUR, dire 12 *Pater, Ave* et *Gloria* ou le petit Office de la sainte Vierge, assister à la messe, *si on le peut facilement ;* invoquer Dieu avant et après les repas; faire l'examen de conscience le soir et demander pardon à Dieu de ses fautes.

(*c*) CHAQUE MOIS, se confesser et communier ; et, lorsqu'on fait partie d'une Fraternité ou Congrégation régulièrement établie, se rendre aux assemblées et donner, suivant ses moyens, pour les Tertiaires pauvres et malades. Ceux qui donnent le mauvais exemple et ne se corrigent pas après trois avertissements sont exclus de la Congrégation.

(*d*) CHAQUE ANNÉE, jeûner la veille de l'Immaculée Conception et de la fête de saint François.

(*e*) En tout temps, se vêtir suivant sa condition, éviter dans les vêtements, le luxe et l'élégance mondaine; fuir les bals et les spectacles dangereux ainsi que les repas licencieux; être frugal dans le boire et le manger; donner le bon exemple dans sa famille; interdire à soi-même et à tous ses subordonnés la lecture des mauvais livres et des *journaux* dangereux; entretenir la paix et la charité avec tous et s'appliquer à apaiser les discordes; ne point prêter serment sinon par nécessité; éviter les paroles déshonnêtes et les bouffonneries.

(*f*) Lorsqu'on le peut, faire son testament afin d'éviter les préoccupations au moment de la mort et les querelles des héritiers. — A la mort de chaque Tertiaire de la Fraternité dont on fait partie, assister aux funérailles, réciter un chapelet et faire la communion (1).

Toutes ces lois, faciles à observer, sont néanmoins très efficaces, parce qu'elles embrassent l'ensemble de la morale chrétienne.

A notre époque, on voit surgir de toutes parts des réformateurs de la société, fondateurs de ligues, de confréries et d'associations de tout genre. Les uns recommandent la sanctification du Dimanche, ou bien la réparation du blasphème, les autres, la diffusion de la bonne presse, ou bien encore la multiplication des pèlerinages;

(1) Voir le *manuel du Tiers-Ordre*, chez les Sœurs Franciscaines, 38, rue de la Teste, Bordeaux.

ceux-ci s'adressent aux pauvres, ceux-là aux riches: chacun apporte son remède aux maux de la société. Toutes ces œuvres sont excellentes et même nécessaires, mais elles sont insuffisantes, car elles ne peuvent préserver à la fois que d'un seul genre de maux.

Les Tertiaires promettent solennellement d'observer partout toute la loi divine, de combattre le démon et la chair, c'est-à-dire l'esprit d'orgueil, l'amour des richesses et des plaisirs sensuels: trois plaies hideuses qui dévorent la société moderne.

Le démon est, en effet, le chef des révoltés et des déclassés, il inspire à tous ses partisans le mépris de l'Eglise, l'esprit *d'indépendance*, d'orgueil et d'ambition ; aussi, les trônes s'écroulent à la première secousse, les gouvernements établis la veille sont renversés le lendemain; la *discorde* règne au sein des familles, dans les ateliers, dans les bourgades et les cités.

Le monde convoque ses esclaves à ses fêtes, au son des instruments de musique, il organise des spectacles dangereux, il excite les passions les plus mauvaises. Les jeux de bourse, l'agiotage, l'usure sont pratiqués sur une vaste échelle, les loteries se multiplient et font rêver une multitude de personnes visant toutes au gros lot, c'est-à-dire à la richesse acquise sans peine et sans travail. Les heureux de ce siècle, rongés par *l'égoïsme* le plus abject, sans amour pour Dieu et le prochain, sans

pitié pour les pauvres et les travailleurs, vivent dans le *luxe* et la mollesse.

La *chair*, à son tour, réclame des *jouissances* coupables et fuit tout ce qui sent la mortification. Ils sont nombreux, hélas! à notre époque, ceux qui immolent leur vertu sur l'autel de Vénus et de Bacchus!

A toutes ces passions, le Tiers-Ordre de la Pénitence oppose les vertus contraires : l'amour de l'obéissance, de la pauvreté, de la chasteté. Il prêche *l'obéissance* sans réserve envers le Vicaire de Jésus-Christ, chef de l'Eglise, envers tous les supérieurs légitimes, dans le domaine civil, comme dans le domaine religieux, parce que leur pouvoir vient de Dieu; il prêche la résignation dans la pauvreté ou la *modération dans les richesses* et la nécessité de l'aumône, comme une des meilleures conditions du bonheur; il apprend à *fuir les fêtes du monde*, à mortifier les sens, afin que la raison ne devienne pas l'esclave de la chair. « Le Frère de la Pénitence » portant sur ses reins la corde séraphique et sur sa poitrine le petit habit de couleur gris cendré, se rappellera toutes ces vertus et il s'efforcera de les mettre en pratique. Tertiaire, le *jeune homme* sera pur; tertiaire, le *père de famille* respectera les saintes lois du mariage et de la chasteté conjugale; tertiaires, la *jeune fille et la mère* ne sacrifieront pas leur devoir et leur pudeur à l'appât de la toilette, à l'enivrement du plaisir et des fêtes mondaines; tertiaire, l'*ouvrier* n'épuisera pas ses forces dans

l'oisiveté ou l'ivresse; tertiaire, l'*homme du monde* saura respecter son rang et employer son temps d'une manière utile.

Le Tiers-Ordre en faisant de vrais chrétiens ne peut manquer de régénérer la famille et la société.

2° « Le Tiers-Ordre exerce aussi une grande influence, grace a son organisation. »

On l'a dit et répété cent fois: l'union ici-bas fait la force. Isolés, les courages faiblissent promptement, les efforts se perdent dans le vague. Réunis, ils acquièrent une véritable puissance. Mille chrétiens, si fervents qu'on les suppose, mais dispersés, resteront impuissants. Cinquante francs-maçons coalisés leur inspireront une véritable terreur et les tiendront en échec. Mille fidèles, au contraire, rassemblés par l'association dans une paroisse de dix mille âmes, — et dirigés par un homme ou par plusieurs hommes sans peur et sans reproche, — deviendront un levier irrésistible pour le bien; ils sauront pratiquer, à travers les rangs de l'armée du mal, une large trouée, par où les autres chrétiens plus faibles et plus indécis pourront passer sans crainte et sans danger.

Or, le Tiers-Ordre de Saint-François a pour chefs le Souverain Pontife et l'élite du clergé; il est plus spécialement dirigé par les 23 000 religieux Franciscains répandus dans le monde entier; il compte actuellement plusieurs millions de membres; il embrasse toutes les classes de la société. Il

est donc, en raison de son *universalité*, la meilleure des associations qu'on puisse rencontrer ou inventer, plus qu'aucune autre, elle peut s'opposer aux entreprises du mal, avec elle on peut facilement organiser les forces de l'armée catholique.

En effet, dans chaque localité où les circonstances le permettent, les Tertiaires se réunissent à certains jours, habituellement une fois par mois, afin de se rappeler les obligations contractées, de se retremper dans l'esprit de l'Evangile et de se concerter pour le bien à faire; cette réunion, ainsi que nous l'avons déjà dit, prend le nom caractéristique de Fraternité. La Fraternité franciscaine, c'est l'union des cœurs et des volontés pour servir Dieu plus facilement et plus avantageusement.

Il n'est que trop vrai que beaucoup de pieuses confréries comptent un grand nombre de membres honoraires, parce que après s'être fait inscrire sur les registres de l'association ils se contentent de porter la médaille ou le scapulaire qu'ils ont reçu au jour de leur réception ; quant aux obligations, elles sont vite oubliées, au bout d'un certain temps.

Les Tertiaires en venant se rallier chaque mois à leur Fraternité retrouvent le souvenir de leurs devoirs et la force de les remplir. De plus, pour les maintenir dans l'esprit de leur vocation, « un Visiteur, dit la Constitution, doit tous les ans, et plus souvent, s'il en est besoin, visiter le siège des associations, s'informer soigneusement si la règle est observée. » On comprend l'utilité, et même

la nécessité de la Visite, si l'on tient compte de l'inconstance et de la faiblesse humaine.

En rapprochant toutes les classes de la société, le Tiers-Ordre rend encore un signalé bienfait à la société elle-même. A l'heure actuelle, il est nécessaire que le riche aille vers le pauvre et l'ouvrier ; il faut qu'ils marchent ensemble la main dans la main, en se donnant le doux nom de frère. Il est nécessaire pour cela que les uns et les autres s'inspirent des maximes de l'Evangile et de la Fraternité chrétienne, autrement les sentiments d'animosité qui existent entre le prolétariat et la bourgeoisie ne feront que s'accentuer, jusqu'au jour où la Révolution ouvrière qui couve au sein de la société viendra à se déchaîner terrible et houleuse comme la mer en furie.

Il est donc bon que toutes les distinctions de caste s'effacent, du moins aux pieds des autels, et que la religion unisse ceux que des intérêts particuliers tendent à diviser.

Le prêtre lui-même en embrassant le Tiers-Ordre de la Pénitence, y trouve de grands avantages pour sa sanctification personnelle ; à l'école de l'humble et Séraphique François, il apprend à se préserver de la contagion du monde, à pratiquer la mortification, à avoir faim et soif du salut des âmes et spécialement à aimer le pauvre. « Le jour ou 40 000 prêtres seront devenus, dans notre pays, les serviteurs dévoués du deshérité et du prolétaire, on verra bien des choses changer de face. A ces

avances du ministre de Dieu, le paria, l'homme qui sue et qui peine, qui est par état voué à l'humiliation, qui doit se demander chaque jour avec anxiété ce que lui apportera de maux le jour suivant, cet homme commencera à deviner l'amour de Celui dont le prêtre est le représentant; ses préjugés et ses haines tomberont, il renoncera aux revendications insensées, il rouvrira son cœur à l'espérance d'un sort meilleur qui pour être retardé, ne laissera pas que de lui rendre plus supportables les dures misères de sa condition (1). »

Enfin, le prêtre trouve dans le Tiers-Ordre un puissant moyen de sanctification pour sa paroisse. « Q'on en soit bien convaincu, dit Mgr de Ségur, car l'expérience le montre tous les jours, lorsqu'il est établi sur ses véritables bases, le Tiers-Ordre de Saint-François alimente la piété dans les paroisses, seconde puissament le zèle des curés, féconde toutes les œuvres de la foi et de la charité, et contribue à la conversion d'un grand nombre d'âmes, sans autre moyen que la leçon persuasive, irrésistible d'une vie mortifiée, pure et édifiante. »

Le Tertiaire est dévoué à la cause de tous en général : sa devise est celle-ci : combattre tout mal, promouvoir tout bien. Par son esprit de foi et sa piété solide, il est le zélateur désigné et assez ordi-

(1) *Le Tiers-Ordre et la sanctification du prêtre.* — Rapport de M. l'abbé Dudon, directeur au Grand Séminaire d'Auch (1886).

nairement le conseiller ou le président des œuvres paroissiales. Sa conscience et son zèle animent, soutiennent les membres moins dévoués. C'est à lui que l'on demande dans l'occasion les sacrifices que l'on n'ose proposer à d'autres. C'est le Tertiaire qui est le plus apte à apaiser un différent, à procurer la paix, à garder la discrétion dans une affaire difficile; c'est lui qui préparera un moribond revêche à recevoir les derniers sacrements, lui qui s'occupera de la revalidation d'un mariage irrégulier, et préparera à la première communion un enfant à l'esprit borné ou trop négligé. Ce sont les Tertiaires qui aideront puissamment au succès d'une retraite ou d'une mission, par leurs prières, leurs pénitences, leurs conseils, leur activité.

Dans la main d'un prêtre zélé, une Fraternité devient tout à la fois le foyer incessant de tout bien, la forteresse inexpugnable contre tout mal, l'aliment et la vie de toutes les œuvres paroissiales (1).

Le Tiers-Ordre et les congrégations diverses se complètent et se prêtent un mutuel secours. Il suffit qu'une organisation intelligente préside aux diverses relations; chacune trouve, dès lors, un appui dans les autres. Toutes les œuvres du mal fortement lignées marchent à la destruction du catholicisme, sous la direction de la franc-maçonnerie. A cette armée puissante, le Souverain-Pontife oppose l'union de toutes les associations

(1) Semaine religieuse de Rouen, 1888.

soutenues, vivifiées, affermies, par le Tiers-Ordre... (1)

« Il y a vingt ans, dans une contrée, alors en proie à toutes les fureurs de la démagogie, livrée pieds et poings liés à la toute puissance des sociétés secrètes, il se trouva un homme qui voulut sauver son pays. Formé par le Tiers-Ordre à la vaillance et à l'héroïsme, il sut ne reculer ni devant les obstacles, ni devant les dangers. Avec quelques Franciscains, ses confidents et ses amis, il déclara une guerre implacable, sans trêve ni merci, à la franc-maçonnerie. La lutte fut longue et terrible, et, un jour, Garcia Moreno le Tertiaire, car c'était lui, tomba sous le poignard des sicaires... Mais il avait triomphé de la secte anti-chrétienne; mais il avait rétabli le règne social de Jésus-Christ et il pouvait, en expirant, répéter, à bon droit, cette parole : « Dieu ne meurt pas ! » — Cet épisode retrace, sous l'un de ses aspects, le rôle que doit jouer, de notre temps et dans notre patrie, le Tiers-Ordre de Saint-François (2). »

Le pape Léon XIII l'a bien compris ; il l'a proclamé solennellement : « *Il faut propager et affermir le Tiers-Ordre franciscain avec un zèle infatigable.* »

LE VICAIRE DE JÉSUS-CHRIST LE VEUT,

DIEU LE VEUT !

(1) RAPPORT SUR LE TIERS-ORDRE, présenté par le R. P. Jules, Franciscain, à la 18e assemblée générale des Catholiques de France, à Paris, mai 1889.

(2) ETUDE SUR LE TIERS-ORDRE, présentée au Congrès Catholique de Paris, par M. de Kerval, 1889.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DE L'HISTOIRE DE S. YVES.

1253, 17 Oct. — Naissance de saint Yves au manoir de Kermartin près Tréguier.

1267 — Il va étudier, à l'Université de Paris, les lettres, la philosophie, la théologie et le Droit canon.

1277 — Il étudie le droit civil à Orléans, l'espace de deux ans, et revient en Bretagne.

1280 - Il embrasse l'état ecclésiastique, est nommé official de l'archidiacre de Rennes. — Il exerce gratuitement l'office d'avocat en faveur des pauvres. — Il fréquente le couvent des Cordeliers de Rennes.

1284 — Il quitte cette ville, devient official de l'évêque de Tréguier et en même temps il est ordonné prêtre et nommé à la cure de Trédrez.

1291 — Il entre dans le Tiers-Ordre de Saint-François et porte extérieurement la corde et l'habit de bure « des Frères de la Pénitence. » — Ses prédications en Bretagne. — Il fait sa profession dans le Tiers-Ordre (1292), et son Testament (1293). — Il fonde la chapelle de Notre-Dame de Kermartin.

1292 — Il laisse la cure de Trédrez pour celle de Louanec, qu'il occupe jusqu'à sa mort. — Il restaure la cathédrale de Tréguier, mais on ne sait à quelle date.

1290 — Il résigne ses fonctions d'official.

1303, 19 mai — Il meurt, âgé de 50 ans.

1347 — Canonisation de saint Yves.

VIE

DE

SAINT YVES

CHAPITRE I

SAINT YVES ENFANT ET ÉTUDIANT.

« La piété est utile à tout. »
(S. PAUL.)

I. Enfance du Saint. — II. Premières études. — III. Yves à l'Université de Paris. — IV. A la Faculté d'Orléans.

I. ENFANCE DU SAINT. — Le 17 Octobre 1253, il y avait grande liesse au manoir de Kermartin, situé à un quart de lieue de Tréguier, dans le voisinage de la côte septentrionale de la Bretagne, aujourd'hui du diocèce de Saint-Brieuc. On voyait aller et venir ça et là, d'un air joyeux, les hôtes de la gentilhommière, tandis que les voisins se montraient empressés d'apprendre et de redire la bonne nouvelle. — *Ains, dit la Légende Merveilleuse, les coqs de Kermartin de s'éjouir et canter si clairement que ceux de Quenquis, sur l'autre rive de Jaudy, de répondre joyeusement.*

C'était la naissance de notre petit Yves qui causait toute cette allégresse. En effet, pourquoi les parents chrétiens ne se réjouiraient-ils pas quand le ciel leur envoie un enfant, c'est-à-dire le plus précieux des trésors ? Notre saint vint au monde du temps de Jean Ier, duc de Bretagne, sous le règne béni de saint Louis, roi de France, et sous le pontificat du pape Innocent IV : c'était vingt-sept ans après la mort de saint François d'Assise.

Son père, seigneur de Kermartin, avait nom Haélory. Il avait épousé noble damoiselle Azo qui était de la maison du Quenquis, — en français du Plessis, — dans la paroisse de Pommerit-Jaudy, près de la petite ville de la Roche-Derrien. Ainsi, par son père et par sa mère, le nouveau-né appartenait à cette partie de la Bretagne Armorique qui est demeurée séculairement fidèle à sa vieille langue et à ses vieilles mœurs, et que l'on appelle souvent du nom de Bretagne bretonnante, pour la distinguer de la Bretagne où l'on parle la langue française.

Haélory était lui-même fils de Trancoët ou Tancrède de Kermartin, chevalier qui s'était acquis une haute réputation de vaillance dans la carrière des armes. L'écu de son blason portait une croix cantonnée de quatre alérions ou aiglons, avec cette devise : « *A tout dix,* » qu'on interprète ainsi : A tous et en toute chose les dix commandements de Dieu ; ou bien encore : En tout j'en vaudrai dix.

Belle et fière sentence digne de ces âges de foi et de bravoure !

Cependant, il faut le remarquer, les hommes ont souvent de singulières théories sur la noblesse d'origine et de sang ; car beaucoup s'appuient sur les lettres seules de leurs titres pour s'élever dans leur cœur au-dessus de leurs semblables. Sans doute on peut, on doit même être fier de compter dans sa famille des héros, des prélats, des artistes et surtout des saints, mais il ne faut pas oublier que noblesse oblige, c'est-à-dire que les enfants doivent hériter des vertus de leurs pères, sinon elle a peu de valeur et semble s'évanouir au moment où disparaît la tradition des exemples de piété et de dévouement à son Dieu et à son pays. Il est toujours noble, au contraire, celui qui cherche à reproduire en soi l'image et la sainteté de Dieu, car il porte ainsi des traits de ressemblance avec son Père céleste, et, en se rendant participant de la nature divine, il acquiert les titres de possession de sa future couronne du ciel.

C'est ainsi que les parents de notre saint comprirent les devoirs que leur imposait leur noblesse. « Catholiques fidèles, menant une vie conforme à leur croyance (A), » ils s'efforcèrent d'élever leurs fils (1) d'après les principes de la foi chré-

(1) Yves eut un frère et trois sœurs ; il ne paraît pas avoir été l'aîné de la famille, comme cela résulte d'une série de documents trouvés par M. Tempier, archiviste des Côtes-du-Nord.

tienne. Yvonic eut surtout le bonheur d'être reçu, dès son entrée en ce monde, dans les bras d'une pieuse mère à laquelle il avait été révélé en songe que ce cher enfant serait un jour un saint. Aussi, ce fut avec empressement, lorsque le moment des relevailles fut venu, qu'elle le porta à l'église cathédrale de Tréguier, puis à la chapelle de Notre-Dame de Coatcolvézou, pour l'offrir au Seigneur et le consacrer à la sainte Vierge. Avec quelle ferveur ne dut-elle pas redire la prière d'une illustre et sainte mère de famille (1): « Seigneur Jésus-Christ, je vous offre, ainsi qu'à votre chère Mère Marie, ce fruit chéri de mon sein; voici, mon Seigneur et mon Dieu, que je vous le rends de tout mon cœur, tel que vous me l'avez donné, à vous qui êtes le souverain et le Père très-aimable de la mère et de l'enfant. La seule prière que je vous fais aujourd'hui et la seule grâce que j'ose vous demander, c'est qu'il vous plaise de recevoir ce petit enfant, tout baigné de mes larmes et de votre saint baptême, au nombre de vos serviteurs et de vos amis, et de lui donner votre sainte bénédiction. »

A ce premier ministère de la consécration de l'enfant dès son bas âge succéda celui de sa formation et de son éducation. Que de soins, que de soucis, que de veilles pour une mère! Derrière

(1) Sainte Elisabeth de Hongrie (1207-1231) patronne des sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François.

ce frais visage et ces grâces naïves, il y a, chez tous les enfants des hommes, la faiblesse native, les ténèbres de l'esprit, les inclinations mauvaises que laisse le péché originel. La mère est chargée de diriger et de façonner l'esprit et le cœur de cet être si cher. Elle lui apprend à connaître Dieu, à joindre les mains, à se mettre à genoux devant le crucifix, ou devant l'image d'une Mère tenant son Fils dans ses bras. Alors que les lèvres de l'enfant sont muettes, elle met sur ses lèvres des syllabes divines : Jésus, Marie ; la première, elle lui enseigne à dire : Notre Père qui êtes aux cieux ; Je vous salue Marie ; Je crois en Dieu, et les actes de foi d'espérance et de charité.

« Avec le lait de ma mère que je prenais avec tant de délices, dit saint Augustin, mon cœur, plus heureux encore, buvait amoureusement le nom de Jésus-Christ. » La mère inspire surtout l'horreur du mensonge et de tout péché. Qui ne connaît la belle parole de Blanche de Castille à son fils qui fut saint Louis : « J'aimerais mieux te voir mourir, mon cher enfant, que de te voir commettre un seul péché mortel. » La pieuse Azo avait les mêmes sentiments, et, pour exciter de plus en plus la piété du petit Yves, elle ajoutait : « Mon fils, conduisez-vous de telle sorte que vous deveniez un saint ! — C'est bien à quoi je tends, répondait l'enfant, et je n'ai pas d'autre dessein. »

Ainsi s'éleva et grandit Yvonic devant Dieu et devant les hommes, comme florette odoriférante... Après le

B. A. BA, n'avait notre garçonnet plus grand plaisir que de dire et redire le petit abrégé de sa créance, ou chanter louanges de Dieu (1).

« On a observé, écrit un hagiographe contemporain (2), que le fils procède spécialement de la mère, plus encore par la ressemblance morale que par la ressemblance physique ; cela est vrai des saints aussi bien que des génies. Voilà pourquoi lorsque je lis la vie d'un de ces grands hommes de doctrine et de sainteté qui ont illustré l'humanité et l'Eglise, la première question que je me pose est celle-ci : Quelle fut la mère ? Alors il n'est pas rare qu'à la source de ce beau fleuve, je trouve une chrétienne héroïque, sublime : Nonna auprès de saint Grégoire de Nazianze, Emmélie auprès de saint Basile et de saint Grégoire de Nysse, Monique auprès d'Augustin, Anthusa auprès de saint Jean Chrysostôme, cette Anthusa de qui le rhéteur Libanius était forcé de dire : « Quelles femmes il y a parmi ces chrétiens ! » Un peu plus tard, c'est Sylvie auprès de Grégoire le Grand ; au moyen âge c'est Alèthe auprès de saint Bernard. Combien d'autres je pourrais nommer, et quel livre instructif il y aurait à faire sur les mères des saints. »

Yves sut admirablement correspondre aux grâces multiples dont Dieu avait entouré son berceau :

(1) Légende Merveilleuse.
(2) Monseigneur Baunard.

grâces d'avoir une mère très pieuse et d'être né dans un pays privilégié où la foi est aussi forte que son sol granitique. Il fréquentait assidûment les églises, était avide d'assister aux messes chantées et aux divins offices et aimait à servir les prêtres à l'autel (1). Plus d'une fois, sans doute, comme le jeune Samuel dans le temple de Jérusalem, il porta, au chœur de l'église cathédrale de Tréguier, la robe de lin que sa mère avait façonnée pour lui. On ne remarquait pas dans cet enfant les défauts ordinaires à ceux de son âge : il semblait tout naturellement porté à la piété. Il lisait avec avidité l'évangile et les autres livres du Nouveau Testament; s'appliquait à mettre en pratique les sermons qu'il écoutait de toute son attention; et partageant son temps entre la lecture et la prière, il *habitait les tentes de Jaccb, et n'allait pas avec Esaü courir la campagne:* jetant ainsi les solides fondements de l'édifice de sa sainteté, auquel chaque jour de sa vie devait ajouter une pierre (2).

II. Premières études. — Yves passa les premières années de sa jeunesse au manoir paternel; et, quand son esprit fut assez développé pour apprendre les rudiments des lettres humaines, ses parents jetèrent les yeux sur un jeune clerc de Pleubian, qui se nommait Jean de Kerhoz, alors âgé d'environ vingt-

(1) *Sacerdotibus et altaribus reverenter inserviebat. — Brev. Brioc. Sectio 4ᵉ.*

(2) P. Maurice.

ans, pieux et assez instruit pour diriger l'enfant dans le chemin du travail et de la vertu. L'élève se montra très attentif aux leçons de son maître et très docile à ses conseils. Aussi, comme son intelligence était très vive, il eut bientôt appris les premières leçons de la grammaire et des bonnes lettres, de telle sorte qu'il épuisa en peu de temps la science de son précepteur. Alors celui-ci se fit un devoir d'amener souvent son disciple au vieux Recteur de Pleubian, Yves de Troëzel, qui tenait une sorte d'école presbytérale. Un antique vitrail de l'église du Minihy-Tréguier reproduit cette scène. Touchant spectacle : un prêtre aux cheveux blancs s'incline vers un enfant pour lui apprendre les lettres humaines et peut-être murmure à ses oreilles ces mots que le saint redira plus tard avec tant de piété : *Introibo ad altare Dei !*

La tradition veut aussi qu'il soit allé parfaire ses humanités à l'abbaye bénédictine de Notre-Dame de Beauport, en Goëlo.

Quoiqu'il en soit, dès à présent nous devons indiquer fidèlement un des secrets dont il se servit pour avancer plus rapidement dans ses études. Ce moyen tous les saints l'ont connu et pratiqué et plusieurs dont l'intelligence était au commencement paresseuse et engourdie — parmi lesquels on cite l'illustre Albert-le-Grand — en usèrent amoureusement et firent de grands progrès dans les sciences et les lettres. Voici quelle fut leur pratique : ils invoquèrent la Reine de la Sagesse

et de la jeunesse chrétienne, la Reine des lettres et des arts, celle que tous les âges et tous les peuples invoquent sous le doux nom de Marie. Il est sage, en effet, l'enfant qui, à l'aurore de sa vie, se tourne pieusement vers l'Etoile du matin. Cette Etoile éclaire et purifie, elle rayonne dans l'intelligence et fait épanouir dans le cœur le germe de toutes les vertus.

Yves offrait tous les jours quelques prières à la très-sainte Vierge, à laquelle il avait voué un amour particulier. La tradition nous apprend même que maintes fois il vint s'agenouiller devant Notre-Dame de Kerfot dans la chapelle de ce nom, aux environs de Tréguier. Un chevalier revenant de Terre-Sainte avait apporté dans ce vénéré sanctuaire une statue de l'enfant Jésus, (elle existe encore) emmailloté à la manière de celui qu'on vénère à Rome dans l'église des Franciscains de *l'Ara-Cœli*. A Kerfot, le pieux enfant aimait à épancher son cœur dans le cœur du divin Bambino et de sa céleste Mère et à demander les grâces dont il avait besoin pour grandir à la fois en âge et en sagesse.

Sa tendre dévotion ne demeura pas sans récompense ; car, par une grâce spéciale, Dieu lui donna une telle pureté que jamais il ne proféra aucune parole et ne commit aucune action si petite qu'elle fut, qui put troubler la paix de son âme.

Marie est, en effet, la Vierge par excellence, son sceptre est un lys, son culte une puissance de conservation ; et, quand le cœur est pur, l'esprit

dégagé de toute entrave peut prendre son essor dans les régions du vrai et du beau, comme l'oiseau en liberté peut s'élever dans les plaines de l'air.

Puissent beaucoup de jeunes gens retenir et pratiquer ce secret des saints ! La piété est utile à tout.

Cependant le fils du seigneur de Kermartin devait choisir sa carrière. « C'était l'époque où, dans les veillées du château comme de la chaumière, parmi la noblesse de Bretagne, si brave et si chevaleresque, il n'était question que des croisades et de l'héroïque roi de France qui en avait donné le signal. Damiette, Mansourah, la captivité de Louis, les hauts faits de Pierre de Dreux et de ses chevaliers bretons, tous ces noms et ces récits passaient de bouche en bouche ; et, sans doute, le soir au foyer de Kermartin, le chef de la famille racontait à ses enfants les merveilleux épisodes de ce drame auquel il avait pris lui-même une si brillante part. Yves écoutait le noble croisé avec la curiosité de son âge ; mais une autre voix plus douce et plus pénétrante était allée au fond de son cœur (1). » Il entendait peut-être l'appel de Dieu. Haëlory et Azo, de leur côté, ne pouvaient arrêter là les études de leur fils. Ils remarquaient que cette riche nature demandait une culture plus développée ; et voilà pourquoi ils se déterminèrent, sur le conseil de vénérables ecclésiastiques, à se séparer

(1) Mgr Freppel, panégyrique de S. Yves.

de lui et à l'envoyer à Paris, afin de combler et de *parachever le gentil commencement de ses études.* — Yves avait alors quatorze ans.

III. YVES A L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — A la pensée de quitter le foyer paternel, berceau de son enfance, le pieux adolescent dut avoir le cœur bien gros et les paupières humides de larmes. Du moins, avant de se séparer de son père et de sa mère, il leur demanda de le bénir, car cette bénédiction porte bonheur. Ceux-ci, chrétiens pleins de prudence et de prévoyance, ne voulurent pas le laisser partir seul et le priver des conseils et du dévouement de son premier maître. Yves et Jean de Kerhoz entreprirent leur long voyage, à la grâce de Dieu, et non, certainement, sans se retourner pour contempler encore une fois les toits de Kermartin et de la cathédrale de Tréguier. « A la parfin arrivèrent, après mal et peines, à Paris la grande ville. Ah! grand Sauveur! quel peuple de monde! Pauvres clercs de la Bretagne, allez-vous périr votre batelé de chrétiennes vertus, foi, continence et chasteté, honnêteté, amour de Dieu et du prochain, bonnes règles de sapience et conduite en cette perverse Babylone ? Là grouillent Juifs et hérétiques, ribauds et ribaudes, malhandrins et fourbeux, comme vermine en pourriture ! (1) » Cependant, cette Babylone si redoutée ne sera pour le gentilhomme breton que le portique des sciences sacrées et

(1) Légende Merveilleuse.

profanes, car il cherchera dans les exercices de piété un préservatif contre les dangers qu'il pourrait courir au milieu d'un si grand nombre d'écoliers de tout âge et de tout pays. A cette époque, en effet, l'Université de Paris ne comptait pas moins de vingt-cinq mille étudiants : tant était grand, dans cet âge qu'on a qualifié de barbare, l'amour de la science ! L'Eglise avait alors réalisé l'idéal de l'enseignement supérieur, en groupant autour de la théologie, reine de la vérité, toutes les connaissances divines et humaines, depuis la grammaire, les lettres, les arts et les sciences, jusqu'à la logique et la philosophie. Cette universalité d'enseignement formait tout un corps parfait de doctrine. Les étudiants instruits à cette école en sortaient armés de toutes pièces et en état de se poser avec confiance dans le monde. La science, ainsi alliée à la foi ne faisait pas de divorce et le savant restait chrétien.

« La théologie, dit Lacordaire, n'est ni la science, ni la raison, ni la foi ; elle est toutes les trois dans un accord sublime. La théologie emprunte à la science tout ce qu'elle a découvert des lois de la nature et de celles de l'humanité, non pour les dire comme elle, mais pour en déduire la connaissance de Dieu et de l'homme ; elle emprunte à la raison, sous sa forme populaire et sous sa forme philosophique, des vérités qui sont déjà la religion, quoiqu'elles ne la soient pas toute, et elle les élève en un fondement et un préambule des plus hautes vérités ; enfin, elle emprunte à la foi,

fille du Verbe de Dieu, une vision, une certitude des choses divines qu'elle reporte ensuite sur les choses de la nature et de l'humanité, donnant à la science une plus grande élévation, à la raison une plus grande étendue, à la foi une plus grande clarté; à toutes l'unité qui fait leur force, leur joie et leur efficacité pour le bonheur du genre humain. »

Yves suivit pendant dix ans les cours de l'Université de Paris, habitant successivement la rue du Fouarre, (ainsi nommée des bottes de paille qui servaient de sièges aux écoliers écoutant les leçons de leurs maîtres) et celle de Saint-Jean de Beauvais. Jaloux d'acquérir l'érudition qu'il était venu chercher de si loin, il s'adonna avec ardeur au travail. Il étudia d'abord la logique, la philosophie et les arts libéraux. Ses progrès furent si rapides qu'il fut reçu maître ès-arts, à vingt ans. Bien plus, à cet âge où d'ordinaire on n'est capable que d'écouter et d'apprendre, il eut l'honneur d'être élu professeur et d'enseigner à la Faculté des Arts. — Il est vrai que ce ne fut pas pour longtemps, mais cela n'empêcha pas que les Régents de cette célèbre compagnie n'eussent plus tard le droit de le regarder comme leur patron particulier (1).

Ces succès et ces honneurs n'enflèrent pas le cœur du jeune savant. Il aima toujours l'humilité et par conséquent la vérité. Il savait que l'arbre de

(1) De l'Œuvre.

la science produit parfois un fruit fatal, le fruit de l'orgueil qui a été pour plusieurs la cause de chutes lamentables : témoin son compatriote Abailard, hardi dialecticien acclamé par de nombreux auditeurs et que la vaine gloire, l'amour de la nouveauté et de la renommée égara de longues années dans le chemin de l'erreur et de la révolte.

Yves quitta le professorat, afin de poursuivre le cours de son instruction par l'étude de la théologie. Elle était alors enseignée avec un éclat sans pareil par des maîtres incomparables tels que Alexandre de Halès, Albert le Grand, Jean de la Rochelle, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, lesquels avaient des élèves comme Duns Scot, Raymond Lulle, Dante Alighieri (1).

Jamais la connaissance de la théologie ne fut portée plus haut. Le XIII[e] siècle fut le grand siècle

(1) Alexandre de Halès, surnommé le docteur irréfragable (m. en 1245), Jean de la Rochelle, son successeur à la chaire de théologie de Paris, saint Bonaventure, docteur séraphique (1274), Duns Scot, docteur subtil (1308), Roger Bacon, docteur admirable (1294), étaient Franciscains. Alexandre de Halès composa sur les ordres du pape Innocent IV, son ouvrage *Summa Theologiæ*, qui, examiné par 70 docteurs fut, sur leur avis, imposé comme manuel dans les écoles. Roger Bacon est l'égal de Newton et de Leibnitz : ses ouvrages forment le monument scientifique le plus considérable du moyen âge.

Raymond Lulle, docteur illuminé (1315) et Dante, le grand poète italien (1280) étaient du Tiers-Ordre. Ils

de la scolastique, de cette science dont le propre est de poser des règles, de tirer des conséquences des principes de la foi et par une suite de raisonnements de démontrer les vérités surnaturelles en ne laissant aucun refuge à l'erreur et au sophisme.

Notre jeune saint dut avidemment explorer avec son intelligence d'élite cette branche de l'enseignement supérieur; et, s'il fit de généreux efforts pour s'instruire, il ne négligea rien non plus pour se sanctifier malgré tous les obstacles. Ces obstacles furent nombreux, car on sait que les écoliers du moyen âge étaient en général une race batailleuse, maniant parfois la rapière mieux que le syllogisme et que souvent les rues où ils prenaient leurs ébats étaient troublées par des luttes de parti; car, dans toutes les universités de cette époque, les étudiants accourus des quatre vents du ciel, se partageaient en nations gouvernées par des procureurs. Il est inutile de dire que ce n'était pas au milieu de ces clercs ferrailleurs qu'il eut fallu chercher Yves Haélory de Kermartin. Il fréquentait, au contraire, les condisciples les plus édifiants et se liait spécialement avec de vertueux compatriotes, avec lesquels il

furent tous deux ensevelis en habit franciscain dans des églises de l'Ordre. Dante, dans la Divine Comédie, a chanté saint François et il dit en parlant de lui-même :

Io aveva una corda interno cinta,
E con essa pensai alcuna volta
Prender la lonza alla pelle dipinta.

formait comme une pieuse association ou académie de vertu (1). Ils retrouvaient ainsi leur chère Bretagne, les souvenirs de la paroisse natale ; ils causaient du pays et de ses pieuses coutumes. Yves était comme le président d'honneur de cette congrégation, par son bon caractère, sa piété, son application au travail et sa mortification. Dès lors, en effet, il couchait sur le sol couvert d'un peu de paille et donnait aux pauvres la portion de viande qu'on lui servait.

Entre les heures de classe et d'étude, il aimait aussi à aller prier avec ferveur dans quelque église solitaire. La basilique de Notre-Dame, la Sainte-Chapelle où saint Louis venait d'exposer la couronne d'épines de Notre-Seigneur, Saint-Pierre de Montmartre, où saint Bernard avait prononcé ses vœux, la chapelle du grand Couvent des Franciscains, *lesquels furent probablement ses directeurs*

(1) Le moyen âge eut le génie de l'association en tout genre ; ce qui fut sa gloire et sa force. Les congrégations jouent encore de nos jours un rôle important dans les collèges, pensionnats et séminaires. Les membres recrutés parmi les plus pieux et les plus studieux s'engagent à devenir des élèves irréprochables. Ils deviennent apôtres et exercent autour d'eux une réelle influence. Léon XIII, donnant audience, le 5 février, aux associés de la jeunesse catholique de Rome, et le 1er Décembre 1882, aux congréganistes Filles de Marie, les exhorta vivement tous et toutes à entrer dans le Tiers-Ordre de Saint-François. Au mois de mars suivant, 1 736 d'entr'elles avaient revêtu les livrées séraphiques.

spirituels : tels devaient être les lieux ordinaires de ses promenades. C'est dans ces saintes pratiques que le pieux étudiant trouvait un remède contre le chagrin de se voir si loin de Tréguier et de sa famille (1).

IV. YVES A LA FACULTÉ D'ORLÉANS. — Quand Yves eut achevé son cours de théologie et de droit canon à l'Université de Paris, il avait vingt-quatre ans ; mais, à cette époque de robuste science, il ne regarda pas son éducation comme terminée et complète. D'ailleurs la rectitude de son esprit, et l'attrait qui le portait à défendre la cause des petits et des faibles, l'inclinèrent vers l'étude de la jurisprudence. En 1277, nous le voyons donc aux écoles d'Orléans, toujours accompagné de son premier maître Jean de Kerhoz devenu son condisciple. Car, si l'Université de Paris était la première du monde pour l'enseignemeut de la scolastique, la Faculté d'Orléans était alors sans rivale pour l'enseignement du droit civil. Là, nos deux Trécorois, l'espace de deux ans, écoutèrent les leçons de Pierre de la Chapelle, qui fut depuis évêque de Toulouse et cardinal, et de Guillaume de Blaye qui devint plus tard évêque d'Angoulême. Le premier enseignait les *Institutes* ou éléments du droit civil romain rédigés d'après les ordres de l'empereur Justinien ; le second expliquait les

(1) L'abbé France.

Décrétales, recueil de décisions canoniques rendues par les papes.

A Orléans comme à Paris, Yves vécut avec des compatriotes qui ont été unanimes à proclamer sa haute vertu. « Dès lors, raconte l'un d'eux, il avait commencé à pratiquer ses mortifications: quand ses commensaux mangeaient de la viande et buvaient du vin, lui s'en abstenait; il jeûnait tous les vendredis; il aimait à assister à la messe et à entendre les sermons. Au point du jour, il disait les matines et les heures de Notre-Dame. Il lisait assidûment les vies des saints... Jamais, moi qui le voyais tous les jours et qui ne le quittais pas, jamais je ne l'ai vu se mêler aux joies bruyantes des écoliers, jamais je ne l'ai entendu jurer par Dieu ou par les Saints, ni prononcer une parole malhonnête; jamais je n'ai vu en lui le moindre signe contraire à la chasteté. » (T. 18.)

La sagesse et le travail mènent au succès. Notre pieux étudiant prit bientôt ses licences en droit civil et put alors croire son éducation scientifique achevée. Il avait mis Dieu, principe souverain, dans son intelligence, afin d'être instruit; il avait mis Dieu, amour suprême, dans son cœur, afin d'être élevé au-dessus des choses terrestres. Savant et lettré, vertueux et déjà sur le chemin de la sainteté, il pourra en toute confiance revenir en Bretagne et accepter n'importe quelle charge, il saura la remplir avec fidélité sans rester au-dessous de sa tâche.

Voilà comment Yves Haélory de Kermartin paracheva ses études, laissant à tous les écoliers un exemple parfait de sagesse et d'application au travail. S'il eût des maîtres chrétiens, éminents en science et en vertu, il sut les apprécier et plus d'une fois, sans doute, il dut remercier Dieu de cette grande grâce et lui dire dans une fervente oraison : « Je vous en prie, Seigneur, ô vous le gardien fidèle et le tendre ami des hommes, daignez accorder à beaucoup d'enfants la grâce que vous n'avez pas refusée à mon indignité, quand j'étais de leur âge. Faites qu'ils rencontrent de pieux et dignes maîtres, qui, par la force de la parole et surtout de l'exemple, leur inspirent bien plus d'aversion pour le vice que pour le barbarisme ; qu'ils proposent à leurs travaux un but légitime ; qu'ils songent à conquérir une science solide qui les mette en mesure de procurer leur propre bien et celui des autres, d'abord pour la gloire de votre propre nom, terme suprême de toute chose ; puis pour l'utilité de votre Eglise et la prospérité de notre patrie que nous devons tous aimer, défendre et servir. »

En terminant ce premier chapitre, nous allons rapporter le texte du sommaire de l'enquête de canonisation qui résume, comme il suit, cette première moitié de la vie du saint : « Yves Haélory, de vénérée mémoire, prêtre du diocèse de Tréguier, né d'un mariage légitime, eut pour parents un père et une mère de bonne noblesse et catholiques

pratiquants. Il fut révélé qu'il serait un saint; dès son enfance il apprit la grammaire et les premiers éléments des lettres. A quatorze ans, il alla à Paris étudier la dialectique et les arts libéraux qu'il enseigna ensuite lui-même aux autres pendant quelque temps comme professeur. Il suivit ensuite les cours de droit canon et de théologie. A l'âge d'environ vingt-quatre ans, il quitta Paris pour aller à Orléans où il écouta les leçons de Pierre de la Chapelle sur les *Institutes,* et celles de Guillaume de Blaye sur les *Décrétales* et s'instruisit ainsi dans le droit civil. Yves était doué d'un excellent caractère, parlait toujours honnêtement et faisait de grands progrès dans les études. Il lisait la vie des Saints et s'efforçait d'imiter les traits de perfection que cette lecture lui révélait. »

De si heureux commencements présagent une belle carrière.

CHAPITRE II

Saint Yves juge et avocat

« Par-dessus tout, aimez-vous les uns les autres. »

I. Yves Haélory est nommé official ou juge ecclésiastique; le Cordelier; le pays natal. — II. Rôle de l'official au moyen âge. — III. Maître Yves exerçant l'office de Juge. — IV. Il exerce gratuitement l'office d'avocat. — V. Amour de la paix.

I. Yves est nommé official ; le Cordelier ; le pays natal. — Nous venons de le voir, Yves Haélory avait la science de la théologie, était maître ès-arts et avait pris ses licences en droit civil et canonique. Il avait par là même tous les titres pour pouvoir devenir juge ou exercer l'office d'avocat et aussi pour embrasser l'état ecclésiastique, L'avenir pouvait donc lui paraître plein d'espérance. puisqu'il possédait à la fois les avantages de la naissance, de la richesse et de l'esprit. Il aurait pu solliciter une charge en vue dans l'administration du gouvernement de Bretagne. Mais Yves n'avait pas d'ambition humaine. D'ailleurs, une circonstance providentielle vint décider de sa vocation ;

car la renommée de ses talents, répandue sans doute par des compatriotes qui l'avaient connu à Paris ou à Orléans, fit que Maurice, archidiacre de Rennes, s'empressa de demander au jeune jurisconsulte de venir se fixer dans la capitale de la Bretagne, afin d'y exercer les fonctions d'official ou juge ecclésiastique. Notre saint, dans le dessein de rendre quelques services à l'Eglise sa mère, accepta l'emploi qu'on lui offrait mais qu'il n'avait pas sollicité. Suivant du reste en cela les attraits de son âme et les impulsions de la grâce, il dut, dès ce moment, entrer dans la cléricature; car tout official devait au moins avoir reçu la tonsure ecclésiastique. En 1579 seulement, un édit de Blois décida que l'officialité ne serait conférée dorénavant qu'à des prêtres.

Maître Yves remplit à Rennes les fonctions d'official, l'espace d'environ quatre ans.

L'Ecriture Sainte nous enseigne que l'amitié est un présent du ciel, qu'elle est le baume de la vie et que celui qui trouve un ami saint et fidèle peut s'estimer heureux. LE LIVRE DE L'IMITATION, à son tour, nous donne ce conseil : « Personne ne peut vivre sans ami : prenez donc et gardez pour ami celui là seul qui ne vous manquera jamais ; » c'est-à-dire entre vous et votre ami mettez en tiers Jésus-Christ qui sera le nœud indissoluble de votre amitié.

La Providence de Dieu ménagea sur le chemin du vertueux juge cette sorte d'amitié dans la

personne d'un religieux qui devait exercer sur sa vie une grande influence. Tous les hagiographes de saint Yves rapportent cet épisode et en font remarquer l'importance.

« A Rennes, dit Albert Legrand, il fréquenta les écoles d'un docte et pieux religieux de l'Ordre de Saint-François, sous lequel il ouït le quatrième livre des sentences (lequel traite des sacrements) et l'interprétation de la Sainte Ecriture, enflammant sa volonté en l'amour de Dieu, à mesure que son jugement le lui faisait connaître, et, par la familière fréquentation qu'il avait avec ce Père Cordelier qui était tenu en réputation de grande sainteté, il conçut un saint mépris du monde. » — « Il apprit et retint moult de vertueuses doctrines, et oncques puis ne fut curieux des plaisances mondaines (1). »

« Ce fut, en effet, ajoute Ropartz, dans la dévote maison des Franciscains de Rennes, où florissaient la pauvreté et l'humilité bien-aimées de saint François, que Maître Yves, déjà official de l'archidiacre Maurice, découvrit, en écoutant les divins enseignements d'un modeste Frère Mineur (nommé Raoul), les sommets éblouissants de la sainteté à laquelle il était appelé. »

Plus tard, nous verrons le Saint lui-même nous rapporter en détail le changement qui s'opéra dans sa manière de vivre, la lutte qui s'engagea, à partir de ce moment, entre la raison et la sensualité et le

(1) Alain Bouchard.

triomphe complet et définitif de la raison sur les sens, après un long combat de dix ans; car si sa conduite, jusque là avait été très pieuse et très édifiante, désormais elle sera plus parfaite ; il entrera résolument dans la voie étroite qui mène directement au ciel par la pratique de la vertu poussée jusqu'à *l'héroïsme.*

C'est ainsi qu'en changeant de lieu ou d'état, il ne cesse de faire des progrès dans la vie spirituelle. A Paris il donne aux pauvres la viande qu'on lui sert; à Orléans, il renonce entièrement à la viande et au vin; à Rennes, il se propose un parfait détachement de toutes choses.

Sur les conseils du Père Raoul, Yves s'engagea irrévocablement dans l'état ecclésiastique en prenant les Ordres sacrés dans la Capitale du duché. Mais comme le disent les leçons primitives du Bréviaire Trécorois, ce ne fut qu'à son retour dans le diocèse de Tréguier, vers 1284, que Monseigneur Alain Le Bruc l'ordonna prêtre pour occuper le bénéfice de Trédrez.

Saint Yves revint, en effet, dans son pays natal. Son renom de science et de piété se répandant de toute part, son évêque le réclama comme un bien qui était à lui; *car les bons évêques tiennent registre des bons sujets de leurs églises qui sont employés dans les autres évêchés, afin de les rappeler dans les occasions* (1). — Or l'officialité de Tréguier étant venue à vaquer,

(1) De l'Œuvre.

l'évêque usant de son droit appela son diocésain à cet emploi, et le chargea en même temps de la paroisse de Trédrez. Notre saint ne crut pas devoir récuser une demande qui lui paraissait juste. De plus, il ne voulait pas renier son pays, son cher Armor. Si la patrie est toujours chère aux âmes bien nées, elle l'est surtout à tout bon Breton, car loin du clocher natal il ne semble vivre qu'à moitié. Enfin, ajoute Bouchard, il quitta son premier poste « pource qu'il voyait le peuple de Rennes moult brigueux, litigieux et plein de subtiles tromperies, habitué à toutes déceptions et nouvelles cautelles de plaidoieries. » — L'archidiacre Maurice ne le vit pas partir sans une grande tristesse; comme gage de reconnaissance et d'estime, il lui donna, pour le porter au manoir de Kermartin, un beau cheval ; mais le charitable official le vendit aussitôt et en donna le prix aux pauvres.

Tout en étant chargé d'une paroisse rurale, saint Yves resta official de Tréguier sous Alain Le Bruc et Geofroi de Tournemine (T. 8). Ce dernier ne fut probablement évêque de Tréguier qu'en 1296. Par conséquent notre saint ne dut résigner sa charge de juge ecclésiastique que trois ou quatre ans avant sa mort.

Ces dates établies, nous allons maintenant indiquer le rôle de l'official au moyen âge et esquisser à grands traits la vie de Maître Yves exerçant cette haute magistrature ecclésiastique, l'espace d'une vingtaine d'années, soit dans le diocèse de Rennes,

soit dans celui de Tréguier. Afin de mettre plus de clarté et d'unité dans notre récit, nous réserverons pour le chapitre suivant tout ce qui concerne saint Yves comme CURÉ.

II. ROLE DE L'OFFICIAL AU MOYEN AGE. — L'official était un ecclésiastique nommé par l'évêque pour juger tous les procès qui ressortissaient de son tribunal. Ses attributions s'étendaient fort loin, car nous ne devons pas juger de l'organisation de la justice à cette époque par celle de nos jours. Les évêques étaient presque tous seigneurs propriétaires d'un fief ou domaine plus ou moins grand qui constituait la manse épiscopale, c'est-à-dire le revenu de leur église, et dès lors les vassaux étaient soumis à la juridiction de l'évêque, même pour les choses temporelles. De plus, les tribunaux ecclésiastiques connaissaient de tous les cas d'hérésies, des scandales causés par les ecclésiastiques ; de tout procès entre un laïque et un clerc, écolier ou personne religieuse ; de toutes les actions relatives au mariage qui est un sacrement avant d'être un lien civil ; des testaments revêtus des formalités légales et des contrats même purement civils dans lesquels on insérait un serment. On le voit, les juges d'Eglise *entreprenaient quasi tout ;* il ne restait en dehors de leur juridiction que les procès criminels et de *sang*, dont le clergé ne voulut jamais se charger, pas même lorsqu'il s'agissait d'un ecclésiastique. Dans ce dernier cas, le coupable, après avoir été jugé par l'évêque,

était dégradé de son privilège et livré au bras séculier (1).

L'étendue de cette juridiction ne doit pas nous étonner, car s'il appartient à l'homme instruit d'éclairer l'ignorant, il était tout naturel que le clergé jugeât les laïques. A cette époque, clerc était synonyme de lettré et les écoliers portaient le titre de clercs. « Lorsque la vieille Rome tomba vaincue et toute sanglante aux pieds des barbares, l'Eglise romaine recueillit l'esprit humain comme un pauvre enfant abandonné que, dans le sac d'une ville, on trouve expirant sur le sein de sa mère égorgée. Elle le recueillit, elle le cacha dans ces asiles religieux dont notre siècle a tant admiré l'architecture mystérieuse et hardie. Là, elle le nourrit des lettres grecques et latines ; elle lui enseigna tout ce qu'elle savait, et *personne alors n'en savait davantage :* elle lui prodigua tous ses soins jusqu'au jour où cet enfant devenu homme s'est appelé Descartes, Bacon, Galilée (2). » Tous les historiens sincères rendent ce même témoignage à l'Eglise et reconnaissent son heureuse influence dans les affaires civiles et politiques, dans les questions scientifiques et littéraires, car elle sut toujours revendiquer bien haut les droits de la vérité et de la justice, sans lesquelles « les

(1) Loisel. — Ropartz.
(2) Thiers.

royaumes ne sont que de grandes réunions de brigands (1). »

Le clergé n'empiéta pas sur les droits du gouvernement civil, puisque, au milieu des désordres causés par les violences et les guerres presque continuelles des premiers âges de la monarchie française, le peuple avait de lui-même recours aux ecclésiastiques, aux religieux, aux évêques pour faire prévaloir leurs droits méconnus par les oppresseurs. Que de fois d'orgueilleux tyrans durent obéir aux injonctions d'un pauvre moine les menaçant des châtiments du ciel ? Tandis que les procès entre seigneurs se jugeaient par guerres et duels et que les cours féodales ordonnaient de stupides épreuves, les juges ecclésiastiques recouraient aux enquêtes, aux aveux et à toutes les preuves morales de la procédure moderne. Si les innocents étaient toujours acquittés, les coupables expiaient durement leurs fautes, car les officiaux n'étaient pas tendres pour les malfaiteurs.

Quand la science se fut répandue et l'ordre un peu rétabli, les tribunaux civils purent se constituer. Saint Louis défendit les duels ; bientôt les parlements (cours d'appel), les balliages s'organisèrent et les sénéchaux rendirent régulièrement la justice. Dès lors, l'Eglise commença à se retirer de la direction des affaires purement civiles. Mais,

(1) Saint Augustin.

jusqu'à la veille de la Révolution, le parlement de Bretagne et celui de plusieurs autres provinces comptèrent dans leur sein des conseillers clercs dont la mission était précisément d'expliquer le sens des lois à leurs collègues peu lettrés.

Du temps de saint Yves, la charge d'official était encore très importante et assez difficile à remplir par suite des coutumes locales ayant force de loi et à cause des privilèges et des immunités des seigneuries et des monastères. Il fallait beaucoup de science pour se débrouiller dans ce chaos d'ordonnances et d'usages, et beaucoup de fermeté pour faire prévaloir les droits contre les usurpations.

III. Saint Yves exerçant son office de juge. — Les Actes font en quelques lignes le plus bel éloge de saint Yves magistrat : *Il fut dans ses fonctions d'official, sage et savant, juste et religieux, faisant à chacun prompte justice, sans acception de personne ;* c'est-à-dire qu'il eut toutes les qualités que Dieu demande d'un bon juge.

Doué d'un esprit naturellement droit et judicieux, il était très perspicace pour démêler le vrai du faux, plein d'adresse pour ramener au récit pur et simple de la vérité les avocats peu scrupuleux et brouillons qui embarrassaient les causes les plus claires par des chicanes captieuses ou par des digressions injurieuses et hors de saison. Il joignait aussi à cette sagacité remarquable une science approfondie des lois. Comprenant combien est grande la

responsabilité du juge ignorant qui peut, même à son insu, mais par sa faute, condamner l'innocent, il s'adonna continuellement à l'étude de la jurisprudence. On conservait autrefois quelques livres de droit civil et de droit canon annotés de sa main.

A la science maître Yves unissait surtout la probité la plus grande.

D'abord, son tendre amour du prochain le portait à réconcilier les parties qui se présentaient à sa barre. Il s'efforçait par-dessus tout de persuader aux plaideurs de mauvaise foi de cesser leurs injustes poursuites; et la plupart du temps il avait le bonheur de l'obtenir, car ils subissaient l'ascendant et l'influence mystérieuse que la sainteté confère à un homme. Placés en face du saint, on vit maintes fois des faux témoins se troubler et avouer la vérité et des gens en procès accepter volontiers un accommodement. En voici un exemple : « Certaine damoiselle madrée et coquette effrontée, tantôt se reconnaissait venue en mariage à certain cavalier, honnête homme du reste, puis tôt se dédisait et plantait là le garçon, disant oncques n'avoir eu commerce avec lui. Prudemment et longuement interrogée et semoncée par monsieur l'official, tant cauteleusement et habilement répondait, que le dit magistrat de vrai ne savait auquel entendre ; quand s'éleva maître Yves, qui regardant fixement la donzelle, lui enjoignit, de par Dieu, dire la vérité. Alors se troubla la menteuse, qui déclara tout net que bien et dûment était mariée.

au dit cavalier; que jamais n'aurait autre que lui, et fit *mea culpa*. Ce que voyant, monsieur l'official du lieu quitta son siège et fit bouter (lever) le saint pour prononcer jugement, à grand ébahissement de l'assemblée sur telle puissance de vertu (Lég. Merv.). »

Lorsque les plaideurs s'obstinaient dans leurs procès, malgré les avis du charitable prêtre, celui-ci avait alors recours à sa dernière ressource : il offrait pour eux le saint sacrifice de la messe.

Deux frères Porturn étaient depuis longtemps en différend avec un nommé Geoffroy de l'Isle qui avait épousé leur mère en secondes noces. Dom Yves rencontra un jour les contendants à l'église de Tréguier. Il alla à eux d'un air avenant et dit à Geoffroy : « Geoffroy, pour l'amour de Dieu, faites la paix, vous et votre femme aussi, et, si vous le voulez bien, moi-même je règlerai tout à l'amiable. » Geoffroy répondit d'un ton sec : « Monsieur nous ne voulons point d'autre paix que celle qui nous sera donnée par la justice.

— Attendez que je revienne vers vous, reprit alors l'official. Je vais célébrer la messe du Saint-Esprit et je prierai Dieu qu'il me donne la puissance de rétablir la bonne harmonie entre vous. » Après la messe, les deux époux allèrent au devant du saint : « Nous sommes vaincus, lui dirent-ils, il nous est impossible de résister à l'Esprit-Saint qui nous presse ; faites de notre procès absolument ce que vous voudrez. » Un

accommodement fut aussitôt proposé et accepté et l'accord fut durable (T. 13).

Enfin, s'il devait prononcer une sentence, on remarqua que jamais il ne le fit qu'on ne lui vit les larmes couler le long des joues; faisant réflexion sur lui-même et considérant qu'un jour il devait lui aussi être jugé (1). Détail admirable qui dispense de tout commentaire!

Saint Yves était d'un accès extrêmement facile; aimable pour tous, surtout pour les petits et les pauvres; ne disant de paroles dures à personne, mais plein de compassion envers ceux qui étaient en procès pour de justes causes. Il ne recevait des sollicitations des parties que dans le but d'en tirer des lumières et quand il était pleinement instruit des droits des plaideurs, il rendait la justice sans délai, afin de ne pas augmenter leurs dommages et intérêts. Au reste, il faisait gratuitement pour les pauvres toutes les procédures qui dépendaient de son ministère et n'acceptait d'honoraires des riches que dans le dessein de pourvoir aux besoins des malheureux.

On met toujours, dit de l'Œuvre, un crucifix au-dessus du Tribunal des Juges, pour leur rappeler qu'ils ne sont que les lieutenants de ce juge souverain et qu'ils doivent lui ressembler, autant qu'ils le peuvent, par l'assistance de sa grâce, afin de juger en sa place et comme il jugerait lui-même,

(1) P. Albert Legrand.

s'il était assis sur ce tribunal. C'est une grande consolation pour l'appelant et l'intimé, qui plaident de bonne foi, de savoir qu'ils ont un juge qui craint Dieu.

Quel juge craignit Dieu plus que ne le fit saint Yves? Mais s'il craignait Dieu, il ne redoutait pas les hommes, fussent-ils princes ou rois, lorsque ceux-ci violaient les droits de la Sainte Eglise, sa mère.

C'est un épisode magnifique que celui de son opposition intrépide aux officiers du fisc envoyés par Philippe-le-Bel pour percevoir un impôt vexatoire et injuste sur les biens ecclésiastiques de l'évêché et du clergé de Tréguier. Ce prêtre si doux devint intraitable en cette circonstance : on voyait bien que le noble sang des chevaliers coulait dans ses veines. Alors que tout le monde tremblait, seul il n'avait pas peur, *tout seul* il se dressa devant les gens du roi pour résister à leurs prétentions. Un jour l'un d'eux réussit à enlever un cheval du manoir épiscopal. Le saint rencontre le ravisseur dans le cimetière, il saute à la bride du cheval, l'arrache des mains de l'agent et ramène l'animal à la maison de l'évêque, en disant bien haut que rien ne pouvait être enlevé de ce qui était la propriété de l'église fondée à Tréguier par S. Tugdual.

Comme les officiers royaux allaient jusqu'à convoiter les vases sacrés et les autres choses précieuses déposées dans la cathédrale, il coucha chaque nuit dans la sacristie, sur le sol nu,

enveloppé dans une simple couverture, prêt à se lever à la première attaque, comme une sentinelle vigilante, et à verser son sang, s'il le fallait, pour défendre la bonne cause.

Cependant, la ville était remplie d'anxiété ; les bourgeois accusaient le saint d'être étourdi et téméraire et de provoquer la colère du roi : plusieurs s'oublièrent jusqu'à l'injurier et à l'accabler d'épithètes grossières. Le trésorier de la cathédrale osa même lui dire ces paroles insolentes : « Coquin, vous nous mettez au hasard de perdre tout ce que nous avons, et vous ne vous en souciez guère, puisque vous n'avez rien à perdre. » Saint Yves lui répondit avec douceur : « Dieu vous pardonne ce que vous dites là. Au surplus, faites tout ce que vous voudrez, cela ne m'empêchera pas de m'employer de tout mon pouvoir à la défense des libertés de l'Eglise, tant qu'il me restera un souffle de vie. » Dieu approuva par un miracle la fermeté de son zélé serviteur : un officier fut subitement frappé de paralysie, puis guéri par le saint. Les gens du roi comprirent ce qu'ils avaient à faire ; ils sortirent de Tréguier, les mains vides, comme ils y étaient entrés (T. 47).

Ce magistrat si ferme envers les ennemis de l'Eglise, si compatissant envers les pauvres, était impitoyable pour lui-même. Il menait une vie dure et mortifiée. Quelques morceaux de bois, un peu de paille recouverte d'un lambeau de toile, lui ser-

vait de lit. Ses rentes servaient exclusivement à soulager les malheureux.

Deux jeunes Trécorois étudiant à Rennes, nous apprennent que saint Yves les prit en affection et les aidait à payer les frais de leurs études. « Aux grandes solennités de l'année, ajoute l'un d'eux, quand l'archidiacre n'était pas à la maison, maître Yves faisait préparer un festin et apporter les mets sur la table, puis il disait : *Allez chercher mes gens.* Alors on ouvrait la grande porte et les pauvres entraient en foule. Il leur distribuait les portions qu'il avait faites et leur donnait deux fois à boire. Après cette distribution, il venait se mettre à table avec nous deux, et tandis que nous et les gens de la maison mangions des mets qu'on servait, il se contentait d'un peu d'eau, de pain bis et de légumes (T. 24). »

Qu'on travaille tant qu'on voudra, s'écrie de l'Œuvre, à former une idée parfaite d'un juge, on n'en pourra concevoir de plus accompli que saint Yves. C'est un exemple, dans l'Eglise de Dieu, qu'on doit mettre devant les yeux de tous les gens de justice, pour leur servir de modèle dans leur ministère.

IV. SAINT YVES AVOCAT. — *Au XIII[e] siècle, presque tous les avocats étaient gens d'églises et la plupart titulaires dans les églises ;* car, alors les mœurs étaient simples et religieuses et cette profession n'exposait pas, comme de nos jours, au bruit et au fracas du monde. Saint Yves, juge par fonction, devint

avocat par charité ; « il s'offrait, même spontanément, d'être le défenseur des pauvres, des veuves, des orphelins et des autres malheureux ; il prenait en main leurs causes et les soutenaient gratuitement (A). »

Selon Alain Bouchard, il ne dédaigna pas l'office de *patrociner,* car il savait bien qu'après l'office de juge, il n'y a pas au ciel de saints plus élevés en gloire que ceux qui sont avocats. Saint Jean ne dit-il pas que Jésus-Christ Notre-Seigneur est notre avocat auprès de son Père ? Paraclet ne signifie-t-il pas, en grec, avocat ? N'avons-nous pas cette belle antienne, que composa Pierre, archevêque de Compostelle, qui commence par ces mots : *Salve Regina,* dans laquelle l'Église appelle Marie notre avocate ? Il appert donc, continue l'incomparable chroniqueur, que l'office et vocation de postuler et d'être avocat n'est pas à parvipender, mais à louer et que le royaume du Paradis n'est pas sans avocats, mais qu'il y en a de si entendus et de si éloquents, que, si nous avons bon droit, nous n'avons garde de perdre notre cause. — C'est ce que le lecteur croira sans peine.

Pressé par la charité de Notre-Seigneur, Sauveur des hommes, saint Yves ne pouvait trouver de repos, quand il voyait les petits et les faibles opprimés, s'il n'allait pas à eux pour les secourir. Tous les malheureux étaient ses clients : sa vie entière fut vouée à leur soulagement. Mais avant de prendre leurs causes en main, il s'assurait soigneusement

par lui-même si elles étaient justes et il exigeait souvent que l'intéressé affirmât par serment qu'il croyait avoir le bon droit pour lui. Alors le charitable défenseur conduisait le procès à ses dépens et le gagnait. Quoi d'étonnant ? « Dieu était toujours avec lui. »

Souvent dans ses luttes pour les petits et les faibles contre les riches et les puissants, le bon saint eut à endurer de grandes mortifications et de grandes humiliations ; mais rien ne le rebutait. — Un jour un avocat de la partie adverse vomit contre lui une foule d'injures. Saint Yves lui répondit en souriant : « Ne m'insultez donc pas ainsi ; vous ne ferez pas que ma cause ne soit la bonne (T. 35). »

Plusieurs historiens rapportent que notre saint plaida, non seulement devant des cours ecclésiastiques, mais encore devant des tribunaux laïques, à la barre civile. C'est ainsi que Fournel dans son histoire des avocats, atteste que Yves de Kermartin parut avec éclat au barreau de Paris, qu'il s'y fit remarquer par son savoir et la régularité de ses mœurs et que plus tard il fut mis au nombre des saints. « On ne connait guère que lui, dit-il, dans l'Ordre des avocats, qui ait obtenu cet honneur. Dans plusieurs provinces les légistes ont eux-mêmes rendu hommage à sa mémoire, en le prenant pour patron plutôt que pour modèle (1). »

(1) La plupart des hagiographes se croient obligés de

Quoi qu'il en soit, il est bien certain que

dire que saint Yves est le seul avocat honoré d'un culte public. Un certain Jean Robert s'en est fâché et a composé un volume imprimé à Leyde en 1632 pour prouver que l'on compte *au moins* cinquante avocats canonisés! Cela n'a pas désarmé la malignité populaire, ni fait tomber dans l'oubli de nombreuses épigrammes dirigées, à propos de la plaisante historiette de l'entrée du saint en paradis, contre l'Ordre pourtant si respectable des avocats.

D'après certaines gens se disant bien informés, maître Yves ne put entrer au ciel qu'en s'y glissant furtivement avec la foule. Saint Pierre voulut ensuite l'expulser, mais le rusé légiste demanda à ce qu'on gardât à son égard les formes de procédure et que par conséquent on lui signifiât la sentence par voie d'huissier. Or, le céleste portier ne put jamais trouver d'huissier en paradis et saint Yves y resta! — D'autres disent que saint Pierre fut plus indulgent, car notre official se présentant à lui en même temps que des religieuses, le bon concierge demanda à celles-ci ce qu'elles voulaient. « Le ciel, répondit l'une d'elles. — Faites un tour de purgatoire, répliqua saint Pierre, nous avons ici assez de religieuses. — Et vous qui êtes-vous? dit-il à saint Yves. — Avocat. — Entrez vite il n'y en a point encore au ciel! »

Tout le monde connait la fameuse strophe qui semble bien avoir appartenu à une hymne liturgique, puisqu'on la lit encore sur les murs de quelques églises et qu'on chantait sur l'air du *Lauda Sion*:

Sanctus Yvo erat Brito, Saint Yves était Breton,
Advocatus et non latro, Avocat et non larron,
Res mirando populo! (bis) Grande merveille, dit-on! (bis)

Tout ceci prouve qu'au moyen âge on aimait la belle humeur.

saint Yves alla souvent à Tours devant le Tribunal de l'archevêque, métropolitain de toute la Bretagne, afin de soutenir les causes des pauvres ou le bien fondé de ses propres sentences, si les parties avaient interjeté appel à cette juridiction supérieure. On montre encore, à l'archevêché de cette ville, la salle où il plaida devant les juges de l'officialité. L'histoire mentionne à peine quatre ou cinq procès soutenus par notre saint. C'est à Tours qu'il eut l'occasion de prononcer un plaidoyer remarquable, le seul dont la tradition un peu détaillée soit parvenue jusqu'à nous. La narration, que nous empruntons en partie au P. Albert le Grand, ne manque pas d'intérêt.

Yves se trouvant à Tours pour soutenir une sentence qu'il avait rendue comme official de Tréguier, logea chez son hôtesse habituelle, une pieuse veuve, qui dès qu'elle le vit commença à pleurer amèrement et à lui dire : « Ha ! monsieur, mon cher hôte, je suis ruinée sans remède par un méchant garnement qui a plaidé contre moi, et serai condamnée demain à lui payer douze cents écus d'or, à tort et sans cause. » Le bon official la consola de son mieux et la pria de lui conter le détail de son affaire. « Monsieur, dit-elle, il y a environ deux mois que deux hommes accoutrés en marchands vinrent loger céans, et me donnèrent à garder une grande bougette (sac de cuir), fermée à clef, fort pesante, et me dirent que je ne la baillâsse à l'un d'eux que l'autre ne fût pré-

sent; ce que je leur promis faire. A cinq ou six jours de là, comme j'étais sur le seuil de la porte, ils passèrent par la rue avec trois ou quatre marchands et me dirent : Mon hôtesse accommodez-nous bien à souper; et puis ils descendirent la rue. Peu après, l'un d'eux s'en retourna à mon logis et me dit: Mon hôtesse, baillez-moi un peu la bougette, car nous allons faire un paiement avec ces marchands que vous avez vus. Moi qui ne pensais qu'à la bonne foi de ceux-ci, lui baillai la bougette, laquelle il emporta, et jamais depuis ne le vis. L'autre marchand revint céans le soir, et me demanda si j'avais vu son compagnon. «Non, lui dis-je, je ne l'ai point vu depuis que je lui ai baillé la bougette. — Comment, dit-il, la bougette!... la lui avez-vous baillée? ah! me voilà ruiné et pauvre pour jamais. Ce n'est pas ce que vous nous aviez promis lorsque nous vous l'avions baillée. » Et de fait, monsieur, il m'a fait ajourner devant le lieutenant du bailli de Touraine, et, par serment, il a affirmé qu'en sa bougette il y avait douze cents pièces d'or et quelques lettres et cédules de conséquence. Par comble de malheur, le procès est tellement avancé que demain aura lieu la sentence. » Saint Yves ne se laissa pas effrayer par ces fâcheux préliminaires et il obtint de l'avocat de son hôtesse la permission de plaider en sa place. Le lendemain, quand il se présenta devant le tribunal, il s'exprima en ces termes: « Monsieur le juge, nous avons à vous

soumettre un nouveau fait qui est péremptoire pour la décision du procès. C'est que la défenderesse a fait telle diligence et si bonnes poursuites depuis le dernier appointement, qu'elle peut offrir de représenter la bougette quand par justice il sera ordonné. — Eh bien ! répliqua l'avocat du demandeur, exhibez donc la bougette et tout de suite. — Tout beau, reprit saint Yves, le fait positif du demandeur est que lui et son compagnon, en baillant la bougette à la défenderesse, la chargèrent de ne la remettre à l'un d'eux que l'autre ne fut présent. Nous demandons en conséquence que le demandeur fasse venir son compagnon. Dans ce cas la défenderesse exhibera bien volontiers la bougette, mais pas avant. » Le juge rendit une sentence conforme à ce désir ; mais le marchand ne s'attendait pas à un tel dénouement de l'affaire. On le vit pâlir et trembler comme un voleur. Ce que voyant le juge eut des soupçons, il le fit saisir et serrer en prison et il fut si bien poursuivi contre lui qu'on trouva que c'était un pipeur, qui, pour tromper cette pauvre veuve, lui avait baillé une bougette pleine de vieux clous et et de ferrailles. Trois jours après sa condamnation, il fut pendu au gibet de Tours.

Le célèbre Pasquier avoue qu'il y aurait eu de son temps peu d'avocats capables de trouver un moyen si pratique de sauver la simplicité et l'innocence de la femme dont il vient d'être question.

C'est par des traits semblables que saint Yves

excita l'admiration de ses concitoyens c'est aussi à cause de ses œuvres de miséricorde et de charité envers les malheureux qu'il a mérité d'avoir le titre si glorieux d'AVOCAT DES PAUVRES.

V. AMOUR DE LA PAIX. — A l'exemple du saint official que le peuple appela avec reconnaissance : « l'*Entremetteur de la paix,* » tout chrétien doit en premier lieu pratiquer la charité, suivant cette parole du divin Maître : « Par-dessus tout, aimez-vous les uns les autres. »

La paix est le fruit le plus suave de la charité ; elle apporte le bonheur dans notre propre cœur et dans nos relations avec le prochain. Elle nous apprend à être maîtres de nous-mêmes, afin de ne pas devenir le jouet et les esclaves des passions, à vivre en bonne intelligence avec nos frères, à veiller sur notre humeur pour en adoucir les aspérités et en réprimer les brusqueries, de telle sorte que nous ne manquions à aucun des devoirs de politesse, de respect et de charité qui leur sont dûs. Pour ne pas troubler la paix de l'Eglise et de la société, cette vertu nous enseigne aussi à nous soumettre aux ordonnances et décisions des pasteurs, sans les critiquer et sans nous plaindre, et aux lois civiles justes et légitimes, sans les attaquer par des écrits, des paroles ou des manifestes qui ne servent qu'à diviser les esprits et à former des partis.

Les chrétiens doivent donc savoir que le Souverain Maître du monde est un Dieu de paix et

non de discorde, et qu'avant d'entreprendre aucun procès, ils sont obligés de peser mûrement les choses au tribunal de leur propre conscience, afin de n'écouter ni l'intérêt, ni l'orgueil, ni la colère, sources ordinaires des querelles. Saint Paul exhorte beaucoup les fidèles, avant de plaider, à tenter la voie de l'arbitrage et à terminer leurs différends par un jugement paternel des chefs de l'Eglise. « Quelques uns d'entre vous, dit-il aux Corinthiens, ayant une difficulté, ne rougissent pas de recourir au tribunal des impies, au lieu de rechercher le jugement des saints. Ignorez-vous donc que ceux-ci seront un jour appelés pour juger le monde ? Et si vous devez un jour devenir les juges des autres, pourquoi vous abaisser sous le poids de leurs décisions ? Quand donc il survient des différends, adressez-vous aux saints ministres, qui vous ramèneront dans le chemin de la paix. Ne dirait-on pas, en vous voyant courir aux tribunaux séculiers, qu'il n'y a point de prudence en nous pour vous mettre d'accord ? » Si des arbitres charitables ne peuvent apaiser une contestation, il faut du moins que la probité et la justice président à tout procès. La probité ou l'honnêteté exclut toute espèce de fraude et la justice rend l'homme ferme et constant à respecter les droits d'autrui.

Les différentes associations religieuses s'appliquent par-dessus tout à développer dans le cœur de leurs membres cet esprit de droiture et de paix.

Entre toutes, la Règle du Tiers-Ordre franciscain trace en quelques lignes les vraies méthodes pour corriger les défaillants, prévenir et accommoder les procès, ou les faire décider justement, sans passion. Mais ce que saint François veut avant tout, c'est la paix ; il avait rétabli la salutation usitée par Notre-Seigneur, et il abordait chacun avec les douces paroles chantées par les anges au premier instant du beau minuit sur le divin berceau : « Que Dieu vous donne sa paix (1) ! »

L'amour de Dieu et du prochain, la passion de la justice, furent les deux pôles de la vie de saint Yves ; il s'élevait vers son Créateur pour le prier et l'aimer et il s'inclinait vers le prochain pour le secourir dans ses misères et le défendre dans ses droits. Il eut véritablement faim et soif de la justice ; car, il rechercha tout ce qui était droit et juste avec l'ardeur de l'affamé qui demande de la nourriture, avec l'empressement de celui qui est altéré de soif et court à une source d'eau vive. Par là il mérita d'être le modèle des avocats et de tous ceux qui aiment à la fois la paix et la justice.

(1) V. Le rétablissement du droit des gens et la Règle du Tiers-Ordre de Saint-François, par M. P. Defourny, — Paris, rue d'Odessa, 27.

CHAPITRE III

SAINT YVES PRÊTRE, CURÉ ET MISSIONNAIRE.

« Miroir des ecclésiastiques. »
« *Belek Zantel Doue.* »

II. LE PRÊTRE : *La messe, le bréviaire.* — II. LE CURÉ : *Zèle apostolique, administration des sacrements, son traitement, restauration de la cathédrale de Tréguier.* III. LE MISSIONNAIRE, *dans sa paroisse et en Bretagne, évangélisation des pauvres, fuite des honneurs.* IV. RESPECT AU PRÊTRE.

I. LE PRÊTRE : *la messe, le bréviaire.* — Saint Yves était mûr pour le sacerdoce : ordre unique qui participe à la grandeur de Celui qui l'a institué et auquel nulle autre dignité ne peut être comparée, car la distance du ciel à la terre les sépare. Quel est le lévite, le diacre de la Sainte Eglise qui n'a pas senti son cœur étreint par la crainte et l'amour aux approches de l'ordination à la prêtrise ?

Un jour, un ange du Seigneur apparut à saint François d'Assise et lui montrant un vase de cristal pur comme un rayon de soleil, il lui dit : « Regarde, François, celui qui veut administrer le Saint-Sacrement doit être aussi pur. » Après cette vision, le serviteur de Dieu voulut

rester diacre toute sa vie ; mais son amour envers la Sainte Eucharistie ne fit que grandir. Il vénérait les prêtres à l'égal des anges et tout ce qui touchait à l'adorable sacrement était devenu pour lui l'objet de ses sollicitudes. Lui, le patriarche des pauvres, il voulut qu'un certain nombre de ses frères s'en allassent, à travers les paroisses, portant des ciboires précieux pour en laisser un aux églises où ils trouveraient que l'Hôte Divin ne reposait pas dans un vase digne de sa souveraine grandeur. Dans ses missions, il portait avec lui un fer à hostie artistement gravé, pour fabriquer avec soin des pains d'autel. Il écrivit même à tous les clercs de l'Eglise catholique, « en toute révérence et en baisant leurs pieds, » pour les exhorter à avoir des corporaux et linges d'église convenables et bien tenus.

Saint Yves comme tous les saints, tremblait à la pensée de recevoir le sacerdoce. Il dut obéir aux conseils de ses directeurs et aux ordres de son évêque qui l'ordonna prêtre vers l'année 1284. Il avait alors 31 ans. Cette consécration solennelle apporta à son cœur, avec les grâces les plus abondantes, les émotions les plus suaves auxquelles vinrent se joindre les touchants souvenirs de l'enfance et du passé et les résolutions les plus généreuses pour l'avenir.

La grande fonction du prêtre, sa fonction propre et essentielle, qui domine tout en lui, c'est d'offrir le saint sacrifice. Il ne peut manquer d'arriver à

la perfection de son état, quand il met le bonheur de sa vie à bien célébrer la messe, à rapporter à ce point culminant centre et sommet de son sublime ministère, toutes ses œuvres, tout ce qu'il fait, depuis les devoirs de sa charge et les exercices de piété, jusqu'aux actions les plus ordinaires et les plus communes de la vie. Sa conduite ainsi réglée devient un concert de préparation et d'action de grâces, une céleste harmonie qui élève son âme au-dessus du monde, la remplit de grâces continuelles, la sanctifie de plus en plus, et l'unit entièrement à la divine Victime.

La sainte messe — clef de voûte de l'Eglise catholique — est pour les fidèles le principe de sanctification le plus précieux, la source des plus douces consolations, car Jésus-Christ en renouvelant son sacrifice attendrit leur cœur, et anime leur confiance en exerçant pour eux, de la manière la plus solennelle et la plus efficace, son office d'intercesseur et de médiateur. La messe est le soleil du chrétien.

On ne saurait se figurer avec quel respect, quel soin, quelle dignité et quelle ferveur saint Yves célébrait les saints mystères, lorsqu'il eût le bonheur de monter à l'autel comme prêtre du Seigneur, de consacrer et de tenir entre ses mains le corps et le sang de son Rédempteur, et de s'en nourrir lui-même tous les jours ; quelle était sa préparation à un acte dont il avait une idée si sublime, et quelle conversation il tenait avec

son Dieu vivant en lui-même après la communion et durant sa longue action de grâces ! — « Il disait la messe tous les jours et avec une grande dévotion, à moins qu'il ne fut empêché par la maladie ou une autre grave raison. Avant de prendre les habits sacerdotaux, il se prosternait devant l'autel, à genoux, les bras en croix, le front incliné et recouvert de son capuce ; sa prière durait longtemps, on entendait ses soupirs et ses gémissements, ses larmes coulaient en abondance (A). » Il répétait fréquemment ces paroles : *Jesus Christus, Filius Dei : O Jésus, Fils de Dieu !* et souvent il disait ce verset du psaume *Miserere : mon Dieu, créez en moi un cœur pur et venez y établir la droiture et l'amour de la justice.* Il pleurait aussi en récitant le *Confiteor,* au commencement de la messe ; puis, après le *Lavabo inter innocentes,* ses larmes augmentaient. A l'élévation du corps et du sang de Notre-Seigneur, il éclatait maintes fois en gémissements et en sanglots. Il aurait voulu cacher ses transports d'amour et de piété, mais il ne pouvait y réussir : les fidèles y gagnaient en édification. Un jour, à la consécration, ils aperçurent un globe lumineux environner un instant le calice contenant le précieux sang. — Une autre fois, Olivier de Lanmeur, sacristain de Tréguier, vit une colombe lumineuse apparaître dans la cathédrale qu'elle remplit d'une merveilleuse clarté et se diriger vers le saint prêtre de Dieu prosterné au pied de l'autel.

Si, comme l'a dit un saint, par les actes qui précèdent la messe, surtout par l'acte de contrition, on vide et on purifie le vase de son cœur, et par ceux qui suivent, on le remplit de grâces et de dons célestes; il est facile de comprendre combien devait être pur le cœur de saint Yves et combien il devait être comblé de bénédictions de choix.

Il entretenait par la récitation fervente du bréviaire ce feu de la dévotion allumé par la célébration de la sainte messe: deux fonctions qui, au dire de saint Joseph de Cupertino, si elles sont bien remplies, suffisent amplement pour maintenir la ferveur ou y ramener ceux qui sont relâchés.

Les Actes ajoutent *que notre saint portait toujours avec son bréviaire la Bible qu'il lisait assidûment; qu'il employait tout son temps à l'oraison et aux bonnes œuvres, et n'était jamais inoccupé.*

On possède encore de nos jours une chasuble et un bréviaire authentiques de saint Yves. La chasuble est faite d'un tissu violet et décoré de plusieurs rangs de griffons brodés en fil d'or; elle ressemble assez à une chape fermée sur le devant. On la garde précieusement à Louanec dans une armoire vitrée accolée à la sacristie de l'église. — Le bréviaire, trop longtemps laissé à la discrétion ou mieux à l'indiscrétion des visiteurs, est maintenant conservé avec soin au presbytère du Minihi-Tréguier. Mais il n'a plus que 50 feuillets,

C'est un manuscrit sur velin, de petit format ; le fermoir est en cuivre. Il est impossible de trouver un livre d'heures du XIII[e] siècle, plus modeste, plus simple et plus pauvre.

II. LE CURÉ OU RECTEUR, *à Trédrez et à Louanec ; zèle apostolique, — administration des sacrements, — son traitement, — restauration de la cathédrale de Tréguier.* — Au temps de saint Yves, écrit l'abbé France, le clergé séculier fut obligé, plus d'une fois, de prendre part aux guerres de l'époque pour défendre les droits de l'Eglise contre les empiétements des seigneurs. Par là-même, il lui restait, pour se livrer à l'étude et à la prière, moins de temps qu'aux moines, étrangers pour la plupart et enfermés dans la solitude des cloîtres. Le peuple attiré par la sainteté de leur vie, accourait près de leurs couvents, se recommandait à leurs prières et s'aidait de leurs conseils. C'étaient presque toujours ces religieux qui desservaient les églises du pays. Il y avait cependant des prêtres séculiers, ordonnés habituellement comme bénéficiers au titre d'une paroisse, et généralement ils exerçaient le ministère pendant les premières années, au lieu de leur naissance ; mais ils ne formaient pas encore ce que l'on peut appeler le clergé paroissial proprement dit, comme il existe de nos jours, attaché à son clocher, vivant dans son presbytère, dépendant de son évêque, sous la sauvegarde des saints canons et des statuts diocésains. *C'est le moment que Dieu choisit, pour susciter en Bretagne, un prêtre*

qui parut au milieu de son siècle avec la triple auréole de la sainteté, de la noblesse et du savoir.

Alain Le Bruc, évêque de Tréguier, en ordonnant prêtre Yves de Kermartin, lui donna un bénéfice, conformément aux prescriptions du droit canon. Il fut nommé *recteur* (1) de Trédrez, village assis sur un riant côteau qui domine toute la baie de Saint-Michel-en-Grève. Il ne put néanmoins résider habituellement dans sa paroisse, puisqu'il avait, en même temps que sa cure, la charge d'official de l'évêque de Tréguier. Son vicaire, Geoffroy Jupiter remplissait à sa place le saint ministère. Mais le zélé recteur ne manquait pas de veiller de près ou de loin à la garde de son troupeau : il venait voir ses ouailles, il les reprenait ou les encourageait et par ses pieuses exhortations il s'efforçait de les diriger dans la voie du salut.

Vers l'an 1292, saint Yves laissa la cure de Trédrez pour celle de Louanec qu'il occupa jusqu'à sa mort. Son évêque l'appela à ce nouveau poste, afin de le rapprocher de la ville de Tréguier et par là même du manoir de Kermartin. Là, étaient sa maison et sa terre et surtout sa famille de pauvres dont il voulait rester le nourricier et le père. — Donna-t-il à ce moment sa démission d'official ? Il est difficile de l'affirmer d'une manière certaine.

(1) On appelle *recteur*, en Bretagne, le prêtre desservant une paroisse qui n'est pas chef-lieu de canton ou doyenné. Le doyen a le titre de curé. En ce sens saint Yves ne fut qu'un simple recteur.

Comme nous l'avons déjà dit, il paraît plus probable qu'il ne le fit que vers l'année 1297. A cette époque il bâtit une chapelle à Kermartin pour achever de doter une fondation qu'il y avait faite quelques années auparavant. L'évêque après l'avoir acceptée et ratifiée, pourvut de ce bénéfice le saint fondateur lui-même qui retenait en même temps celui de Louanec. Sur la fin de sa vie on voit que saint Yves habitait à Kermartin (Rop. T. 5). Ce lieu est devenu la paroisse du Minihi-Tréguier et la chapelle actuelle paraît être celle qui fut bâtie par le saint; seulement elle a été réédifiée à partir de la base des fenêtres et a subi de profondes modifications dans le style.

Quoi qu'il en soit de ces dates et de ces changements, sur lesquels les *Actes* gardent le silence, le saint recteur de Louanec pouvait plus facilement, à cause du rapprochement, s'occuper et de sa paroisse et de son officialité; le zèle apostolique dont il était animé au suprême degré lui donnait le temps et la force de remplir ces deux fonctions avec soin et vigilance.

En effet, saint Yves fut proclamé par ses contemporains « *le mirouër des ecclésiastiques, le modèle des pasteurs* » et le peuple ne l'appelait que du nom si beau de « *saint prêtre de Dieu : Belek Zantel Doue.* »

En arrivant à Louanec, il trouva cette populeuse paroisse dans le plus grand désordre par suite de la négligence du précédent recteur. Il s'empressa

de travailler à la réforme des mœurs relâchées d'un trop grand nombre de ses ouailles. Comme le bon Pasteur, il courut après la brebis égarée et finalement il eut le bonheur de ramener au bercail plus d'une d'entr'elles paissant depuis longtemps dans des pâturages malsains. C'étaient des usuriers, des libertins, des pécheurs publics et scandaleux. Ils donnèrent ensuite autant d'édification qu'ils avaient auparavant donné de scandale. Pour expier leurs fautes, notre saint ordonna aux uns de longs jeûnes, aux autres de pénibles pèlerinages et diverses pénitences propres à les maintenir dans le droit chemin. La plupart de ces convertis persévérèrent dans le bien. L'un d'eux mérita plus tard l'honneur de recevoir les ordres sacrés : le repentir lave toute souillure dans le sang de l'Agneau. Saint Yves s'appliqua en même temps, surtout par ses avis et ses bons exemples, à ranimer la ferveur des gens qui étaient restés bons et honnêtes. Leurs progrès dans la vertu vint couronner ses efforts. La paroisse était renouvelée ; et l'histoire atteste que pendant de longues années les populations conservèrent le souvenir du passage du saint et les fruits de son ministère (1).

(1) In ipsa parochia erant multi inhonesti viri propter propter defectum Rectoris præcedentis..... Dominus Yvo bonos in melius informavit; pravos reduxit ad viam salutarem, luxuriosos et usurarios publicos induxit ad pœnitentiam (T. 46). Gentes patriæ totius meliores sunt etc. (T. 35).

« C'est qu'en effet la main et la voix sont puissantes à persuader, quand elles s'accordent bien ensemble! Les plus méchants ne savent que dire, quand ils voient qu'un homme fait ce qu'il dit et dit ce qu'il fait : les plus furibonds sont contraints de quitter les armes pour obéir à la puissance de la vertu, et suivre les rayons de la vérité, lorsqu'elle est annoncée par la bouche innocente d'une personne irrépréhensible en sa vie (1). »

Le zélé pasteur, pour arriver ainsi à changer entièrement sa paroisse, ne négligea aucun des moyens que suggère l'amour des âmes. Il était extrêmement aimable, accessible à tous, surtout aux petites gens. Il parlait toujours avec douceur et ses paroles loin de respirer l'amertume ou la tristesse étaient pleines de bonté. A l'exemple du divin Maître, il aimait beaucoup les enfants et il s'appliquait de tout son pouvoir à conserver en eux l'innocence baptismale et à leur inculquer la connaissance de la doctrine chrétienne (2). Bien plus, quand il remarquait un enfant pieux et intelligent, qui semblait avoir des dispositions pour les lettres, il se chargeait de son éducation ou bien le mettait aux écoles et l'entretenait à ses frais. Maintes fois, au grand contentement du saint, la vocation sacerdotale vint germer dans le cœur de ces enfants.

(1) De la Division.

(2) Cathechisandis rudibus magnum studium impendebat. (*Leg. ant. Trec.*)

« Souvent encore, si, traversant la foule des mendiants qui encombre la cour, vous pénétrez dans la cuisine d'un presbytère breton, vous trouverez assis au foyer, un jeune enfant qui étudie gravement et pieusement le *Rudiment* de Lhomond, (ou quelque autre livre classique). C'est un pâtre que le recteur a adopté et auquel il fait charitablement une classe un peu irrégulière peut-être mais toujours profitable, jusqu'au jour où, parvenu à la quatrième, le pauvre *cloarec* ira s'asseoir sur les bancs du petit séminaire diocésain ; il sera ensuite admis au grand séminaire; et, prêtre et recteur à son tour, il rendra à quelque enfant de sa paroisse le bienfait gratuit qu'il avait lui-même reçu (Rop.). » Il est assurément béni de Dieu le prêtre qui se dévoue ainsi à préparer un enfant pour le service des autels.

Saint Yves montra par-dessus tout un grand zèle pour l'administration des sacrements, qui sont le canal des grâces pour les justes et les pécheurs. Il était toujours à la disposition des pénitents pour entendre leurs confessions et leur donner de bons avis. Plusieurs fois, on le vit verser des pleurs au récit des péchés qu'on lui révélait au tribunal de la Pénitence. Le plus souvent le coupable en était vivement ému et mêlait ses larmes aux larmes du saint confesseur. Celui-ci exerçait autour de lui une attraction souveraine. On venait de loin lui confier les peines du cœur, lui demander conseil; les per-

sonnes les plus considérables voulaient suivre sa direction. Il détermina même plusieurs de ses nobles pénitentes à vouer à Dieu leur virginité, ou à garder la continence dans le mariage.

Le pieux recteur s'efforça, dans ses prédications et dans tous ses entretiens, d'inspirer à ses paroissiens la dévotion au Saint Sacrement de l'autel les exhortant vivement à se nourrir souvent du pain des Anges. Sa vigilance était surtout extrême pour visiter les malades, les consoler, les édifier par de bonnes paroles, pour leur donner le saint viatique et leur administrer l'extrême-onction. Il leur portait le Bon Dieu dans une belle pyxide d'argent qu'il suspendait à son cou (1).

« Admirables exemples, que les successeurs de saint Yves reproduisent chaque jour avec un zèle égal! Quel est le voyageur attardé dans nos campagnes qui n'a pas entendu dans le vaste silence de la solitude, le tintement monotone et régulier d'une petite clochette, et qui n'a pas vu la clarté douteuse d'une lanterne glisser le long des haies et des talus ? C'est le recteur qui accourt, au premier appel, au milieu de la nuit, malgré la

(1) Confessiones parochianorum audiebat libentissime et eis Corpus Christi et alia sacramenta devotissime ministrabat.. Et deferebat super pectus pyxidem argenteam, in qua tenebat Corpus Christi, quod ministrabat infirmis (Acta Can.). Multas domicellas induxit ad castitatem (T. 4).

pluie ou la neige, par les chemins impraticables, porter dans la pyxide d'argent, dont saint Yves semble avoir introduit l'usage, le Pain du dernier voyage à quelque chaumière isolée et perdue derrière les landes et les bois à une lieue ou deux du clocher de la paroisse. — Souvent aussi, quand nous étudions le zèle, la charité, la piété ardente de saint Yves, notre pensée s'arrête doucement à quelques curés des paroisses bretonnes qui nous aiment assez pour nous laisser pénétrer dans leur vie intime ; ces récits du XIII[e] siècle sont vivants sous nos yeux, et nous constatons avec orgueil que les mœurs et les vertus du clergé breton sont impérissables comme le granit de la Bretagne (Rop.). »

Que dire de la charité de saint Yves envers les pauvres et les malheureux ? Tout son revenu était leur patrimoine, et cependant il était assez considérable pour ce temps-là. La cure de Louanec lui rapportait environ 60 livres. Comme official, il touchait le tiers du droit du sceau dû par les actes scellés par l'officialité du diocèse, ce qui pouvait amplement lui donner 60 à 70 livres. Enfin, il avait 60 livres de revenu annuel des biens recueillis dans la succession de ses père et mère. Donc, tout bien compté, le vénéré recteur devait toucher en moyenne environ 150 livres, c'est-à-dire une quinzaine de mille francs (1).

(1) Voir les Monuments originaux.

Encore une fois, cet argent était le bien des pauvres. Ceux-ci le savaient, ils y comptaient à coup sûr et venaient si nombreux à Kermartin que le saint, après avoir tout donné, devait aller à son tour quêter pour achever de contenter toute sa famille adoptive.

Malgré toutes ses largesses, ses fonctions et occupations, il ne craignit pas d'entreprendre une œuvre considérable, digne de la plus grande admiration de la postérité : nous voulons dire la restauration de la cathédrale de Tréguier. Voici à peu près en quels termes en parle Albert Legrand.

Voyant que l'église cathédrale de Tréguier était fort caduque, petite, bâtie à l'antique, mal percée, obscure et doublée de simples lambris, saint Yves résolut avec l'aide de Dieu de la réparer. Plusieurs se moquaient de cette entreprise, mais lui qui avait mis sa confiance en Dieu seul, les laissait dire. Il alla visiter le duc de Bretagne et les personnes de sa cour, les barons et seigneurs du pays, les exhortant tous à l'aider dans une œuvre si pieuse. Il fit faire des quêtes et cueillettes parmi le peuple, obtint quelques subventions de la ville, persuada l'évêque, son chapitre, les recteurs et curés du diocèse d'y contribuer de leurs deniers, avec tant d'efficacité qu'il n'y eut personne qui n'y voulut contribuer de bon cœur. On amena donc sur place les matériaux nécessaires, on convoqua de toutes parts des ouvriers habiles qui réparèrent le temple en peu de temps. Dieu

fit connaître par un grand miracle, combien ce service lui avait été agréable, car saint Yves ayant su que dans la forêt de Rostrenen, il y avait de beaux arbres, il alla trouver le seigneur Pierre pour lui en demander quelques uns. Celui-ci lui permit d'en prendre autant qu'il lui en faudrait. Le saint le fit ; mais bientôt on l'accusa d'avoir abattu deux fois plus d'arbres qu'il n'en fallait pour la restauration de l'édifice. Le seigneur se mit fort en colère contre Dom Yves, le tança rudement et lui dit même de grosses injures. Celui-ci répondit que Dieu ne manquerait pas de récompenser amplement ce qu'on avait fait en son honneur. Le lendemain, après la messe dite au château, le saint prêtre, le seigneur et les ouvriers allèrent à la forêt. Miracle ! sur chaque tronc coupé, ils voyaient s'élever trois autres arbres ou rejetons magnifiques. — Nous devons dire cependant, que l'antique Légendaire de Tréguier parlant de ce prodige se contente d'affirmer que, par la puissance de Dieu, les arbres de la sus-dite forêt devinrent en *cinq ans* plus beaux et plus gros qu'auparavant comme chacun put le constater (1).

Plusieurs historiens et archéologues n'ont pas manqué de révoquer en doute cette restauration par saint Yves, parce que, disent-ils, les *Actes* n'en parlent pas. Cette objection n'est pas sérieuse,

(1) Infra quinquennium, proceriores et grossiores arbores produxit.

car le Légendaire, divers bréviaires, le P. Maurice, le P. Albert Legrand et toute la Tradition accordent au saint la gloire d'avoir réparé ou réédifié la cathédrale. Enfin, il est faux d'affirmer que les *Actes* soient muets sur ce point ; ils le disent au contraire, assez clairement. « J'ai vu plusieurs fois, rapporte Guillaume de Plechec, saint Yves dans une certaine forêt appelée Freu, où il faisait préparer le bois nécessaire pour la cathédrale de Tréguier, et que le seigneur Pierre de Rostrenen lui avait donné. Là, il restait presque continuellement auprès des ouvriers, ne prenant pour toute nourriture que du gros pain et de l'eau froide. » (T. 28.)

Il est donc incontestable que cette œuvre grandiose de restauration a eu pour promoteur notre humble recteur breton dont le zèle ne connaissait pas de bornes. Dieu voulait encore par là laisser saint Yves en exemple à ces modestes curés de campagne qui édifient ou restaurent leurs églises et élèvent parfois à la gloire du Très-Haut des monuments magnifiques, sans autres ressources que celles que procure la confiance qu'ils ont dans la Providence divine et la générosité des fidèles.

III. Le missionnaire, *dans sa paroisse et en Bretagne : il évangélise les pauvres, fuit les honneurs.* — Saint Yves fut un véritable missionnaire dans toute l'acception du mot. Non seulement il annonça la parole de Dieu dans la paroisse dont il fut recteur, mais encore dans tout le diocèse de

Tréguier et dans la plus grande partie de la Bretagne. Pendant treize ans, il exerça ce ministère avec un zèle merveilleux dans les villes et les campagnes, dans les églises et sur les places publiques (1). Il parlait en breton, en français ou en latin, suivant les diverses classes de ses auditeurs, car ces trois langues lui étaient également familières.

Sur les ordres de son évêque, il devait le suivre dans ses tournées pastorales, afin de prêcher aux fidèles et de préparer les enfants à la réception des sacrements. Le bon recteur faisait toutes ses courses à pied, à l'imitation des apôtres, et, quand le prélat lui envoyait un cheval, il le faisait monter par son clerc et marchait à côté afin de pouvoir parler de Dieu aux gens qu'il rencontrait le long du chemin.

Saint Yves, né éloquent, possédait toutes les qualités physiques et morales qui font les bons prédicateurs. Il avait, par son application à l'étude, cultivé et développé ses dispositions naturelles. A la noblesse de la naissance, qui lui donnait peut-être plus d'autorité pour parler au peuple, il joignait un extérieur avantageux et une haute taille. Toute sa personne respirait la bonté et la sainteté : le feu qui brillait dans ses yeux marquait

(1) Non tantum in sua parochia et civitate aut suæ diœcesis parochiis sed in quampluribus aliis diœcesibus, civitatibus et parochiis, locis etiam publicis plateisque annuntians verbum Dei. (Leg. ant. Trec.)

la pureté de son âme et de son corps et prévenait l'auditoire en sa faveur (1). On conçoit facilement qu'un tel prédicateur fut avidement demandé et toujours goûté ; on le préférait à tout autre, même à l'évêque. Dès lors, il était presque continuellement occupé à rompre aux fidèles le pain de la parole évangélique. Le même jour il prêchait dans diverses églises et dans des bourgs souvent très éloignés les uns des autres. La foule qui l'avait entendu une fois était tellement enchaînée à sa parole qu'elle le suivait de paroisse en paroisse, afin de l'écouter de nouveau. Entr'autres faits, on raconte qu'un jour de vendredi saint, il prêcha la douloureuse Passion dans sept églises différentes. Après son dernier sermon, le zélé missionnaire fut tellement brisé par la fatigue qu'il ne pouvait plus se tenir debout.

Avant de commencer ses sermons, saint Yves se mettait à genoux et priait longuement avec une grande ferveur, reconnaissant sa faiblesse et demandant les lumières du Saint-Esprit. Il se levait ensuite enflammé de l'amour divin et ses lèvres proféraient des paroles pleines d'onction. Maintes fois, il éclatait en sanglots au cours de ses instructions avec tant de dévotion que les auditeurs en étaient attendris eux-mêmes jusqu'aux larmes.

Deux choses surtout caractérisaient le vénérable

(1) Dom Lobineau.

prédicateur : sa répulsion pour les éloges et les honneurs et son inclination pour l'évangélisation des petits et des humbles.

Un jour, dans un de ces pardons ou fêtes patronales qui attirent d'ordinaire un grand concours de fidèles, notre recteur, au moment de parler, aperçut des religieux Dominicains ; il ne se crut pas digne de prêcher en leur présence et leur céda la place. Les assistants manifestèrent leur mécontentement et il fallut tout l'ascendant du saint pour les déterminer à entendre paisiblement le sermon du Frère Prêcheur. — En toutes circonstances, notre bienheureux fuyait l'éclat et les honneurs. Il savait combien la réputation d'orateur attire de louanges et combien les louanges deviennent un sujet d'orgueil. Aussi, loin de se rechercher lui-même et de faire montre de talent, il s'étudiait à s'effacer devant le divin Maître qui est venu apporter la vérité sur la terre ; il annonçait cette même vérité sans aucun des vains artifices du langage humain, *parlant des vices et des vertus, de la peine et de la gloire, avec brièveté de parole,* simplicité et onction. Aux ignorants, à ceux qui ne savaient pas lire, il disait de réciter le *Pater noster* le plus souvent qu'il leur était possible. Aux riches, il prêchait surtout le détachement des biens et l'humilité, leur répétant la parole du Sauveur : « Celui qui s'exalte sera humilié, celui qui s'abaisse sera exalté. » — A tous il enseignait la beauté et l'excellence de la chasteté. Il préco-

nisait cette vertu en toute occasion et s'élevait avec force contre les péchés de la chair. Il s'efforçait même de procurer des dots aux jeunes filles pauvres, en état de se marier, afin qu'aucune d'entr'elles ne fut exposée à pécher (1).

Saint Yves se faisait surtout l'apôtre des pauvres, des petits, des ouvriers. Il prêchait toutes les fois qu'il avait occasion de le faire. En voyage, il récréait ses compagnons de route par ses entretiens spirituels. On le voyait s'arrêter souvent dans les champs au milieu des laboureurs, dans les ateliers au milieu des artisans. A tous il disait de bonnes paroles, leur racontait quelque trait de la vie des saints, leur enseignait la manière de se sanctifier dans leur état (2). S'il apprenait que quelqu'un fût dans la peine ou dans le péché, il allait à lui avec bonté, s'efforçant de ramener dans la voie droite l'âme égarée, et de consoler celui qui était affligé. A ce sujet, Guillaume Armouel rapporte qu'il vit le saint dans une pauvre chaumière de Trélevern, occupé à consoler la bonne femme Hélion désolée d'avoir perdu un

(1) Dicebat laicis qui litteras ignorabant, quod ipsi frequenter dicerent Pater noster (T. 38). Castitàtem in suis prædicationibus præ cœteris virtutibus commendabat (T. 47). Nubilibusque pauperibus puellis maritandis suffragabatur (Leg. ant. Trec.).

(2) Pluries ipsum vidit agricolis et aliis operariis, dum erant in opere suo, prædicantem (T. 22). Semper dicebat eis de vita alicujus sancti aliquid (T. 25).

certain objet. Ses paroles charitables ne manquèrent pas de la réconforter.

Tant de bonté ne pouvait manquer de lui attirer les cœurs : aussi tous ses paroissiens l'aimaient comme leur père (1); et tant de zèle devait faire germer et mûrir dans toute la Bretagne des fleurs et des fruits admirables de piété, de vertu et de sainteté.

Cependant, chose regrettable, aucun des sermons de saint Yves n'est parvenu jusqu'à nous. — Nous devons également déplorer une autre perte peut-être plus grande : une vie des saints écrite par un saint. Nous savons, en effet, par le témoignage de Pierre, abbé de Bégard, que l'illustre curé breton avait écrit un ouvrage qui portait pour titre : *les Fleurs des saints* (2). Nos pères plus heureux ont pu respirer le parfum de ces *Fleurs;* quant à nous, nous pouvons cependant, dans une certaine mesure, nous consoler de cette privation, en lisant la vie que notre saint a écrite, non avec la plume et l'encre, mais par ses bonnes œuvres et ses vertus, nous proposant en la lisant de l'imiter et d'écrire à notre tour de belles pages dans le Livre de Vie, le livre par excellence.

IV. RESPECT AU PRÊTRE. — « Si les Jurisconsultes, dit le P. Papebroch *(Acta sanctorum)*, ont

(1) Parochiani eum diligebant, et reverebant, ut patrem etc. (Leg. ant. Trecor.)

(2) Scribebat etiam Flores-Sanctorum, ipso teste præsente (T. 19).

le droit de revendiquer saint Yves pour patron, parce que, pendant quelques années, ses fonctions le firent juge, et sa charité avocat; aucuns n'auraient de plus fortes raisons de le prendre pour modèle et pour protecteur spécial, que ceux dont il adopta, pour toute sa vie, le ministère et les travaux, refusant des fonctions plus élevées : je veux parler des prêtres chargés des paroisses de campagne, de ceux qu'on appelle communément curés ou recteurs : je ne connais aucun prêtre de cet ordre, si ce n'est peut-être quelque martyr (1), qui soit inscrit au catalogue des saints. Condamnés par leurs fonctions, eux clercs, instruits et voués au célibat, à vivre parmi des laïques illettrés et engagés dans les liens du mariage, ils n'ont pour régler leur conduite, aucun de ces secours extérieurs dont abondent

(1) Le savant Bollandiste veut désigner par ces mots saint Jean Népomucène. — On pourrait cependant citer les noms d'autres saints pasteurs. Saint Barthole, Tertiaire, (1228-1308) remplit pendant 10 ans la charge de vicaire de Piccioli, et, pendant 12 ans, celle de curé de la paroisse de Pichena, au diocèse de Volterre (Italie).

Saint Jean Discalcéat (1280-1349), avant d'entrer dans l'Ordre de Saint-François, fut, pendant 13 ans, curé de la paroisse Saint-Grégoire, près Rennes. — Le Bx Davanzat, Tertiaire, (1200-1295), fut curé de la petite paroisse de Sainte-Lucie au diocèse de Florence, l'espace de 70 ans; le Bx André de Spello, franciscain, (1194-1254) eut pendant quelques années l'administration d'une paroisse au diocèse de Spolète; le Bx Fourrier (1565-1640) fut curé de Mattaincourt, etc.

ceux qui professent le sacerdoce, dans un Institut régulier, soumis à une règle plus stricte, sous l'œil des Supérieurs et au milieu des exemples de leurs frères. Le clergé séculier devrait donc prendre la vie de saint Yves comme un miroir, pour ordonner et discipliner sa conduite, pour se former une règle domestique, pour apprendre à remplir le ministère sacerdotal, si utile pour le troupeau, si dangereux pour le pasteur qui ne s'approche pas du temple avec ferveur : toutes ces grâces, le culte et l'imitation de saint Yves les lui feraient à coup sûr obtenir. »

Ce saint curé doit avoir, en effet, auprès de Dieu un pouvoir spécial pour intercéder efficacement en faveur de ceux qu'il reconnaît toujours pour ses frères et qui mènent le même genre de vie qu'il a lui-même pratiqué ! Ce qu'il a fait, ceux-ci peuvent le faire, sinon au même degré de sainteté, du moins avec la même régularité. — Au reste, même de son vivant, le bon recteur de Louanec fut pris pour guide et modèle spécial par plusieurs de ses confrères. Geoffroy de Loanno, recteur de la Roche-Derrien, rapporte ce qui suit : Trois ans avant la mort de saint Yves, feu Geoffroy de l'Abbaye, procureur de l'église de Tréguier et moi-même, nous nous engageâmes solennellement à nous rendre tous les jours de la semaine, excepté le samedi et le dimanche, à la maison du saint à Kermartin, dans le but d'entendre une leçon sur l'Ecriture-Sainte et de profiter, en même temps, de

ses saints entretiens et surtout de ses exemples, nous proposant d'imiter sa conduite, autant qu'il nous était possible. Pendant ces trois ans, nous fûmes fidèles au rendez-vous et en ces occasions nous pûmes observer l'horaire et le genre de vie de notre directeur. Il disait la messe de grand matin ; après la messe, il nous donnait sa leçon sur l'Ecriture-Sainte et distribuait ensuite ses aumônes aux pauvres qui se trouvaient là, et leur prêchait la parole de Dieu jusqu'à midi. Alors, il prenait avec nous et quelques pauvres son maigre repas qui se composait de pain d'orge ou d'avoine et d'un plat sans assaisonnement ; à moins toutefois qu'il ne prît des navets cuits avec un peu de farine. Après ce repas, il se retirait dans sa chambre pour étudier et prier. Il n'en sortait qu'à l'heure de vêpres : il venait dire son bréviaire en commun avec nous, et jusqu'à la chute du jour, il nous prodiguait ses entretiens et ses avis. Ses veilles se prolongeaient ensuite jusque bien avant dans la nuit (T. 5).

Voilà assurément un modèle achevé de vie sacerdotale et les deux prêtres qui voulurent former cette sorte de pieuse association (1) avec le saint

(1) Il existe plusieurs œuvres ayant pour but la sanctification du prêtre. *L'Union Apostolique* est très répandue de nos jours ; les statuts de cette association engagent vivement les confrères à entrer dans le Tiers-Ordre. Au reste, des Fraternités sacerdotales sont régulièrement érigées dans plusieurs villes de la France

recteur en durent retirer un grand profit spirituel.

C'est donc à bon droit que l'Eglise a voulu glorifier dans saint Yves les œuvres du ministère paroissial, ministère si beau et si néccessaire.

« Passer une vie entière au fond d'une campagne, avec son crucifix et ses livres, dans le silence de l'étude et de la prière ; instruire les petits, prêcher la vérité aux grands, rappeler aux uns et aux autres leurs devoirs et leurs fins dernières ; être là tout à tous, sans acception de personnes, avec une parole de consolation pour les affligés, de tendre reproche pour les pécheurs, de paix et de concorde pour ceux que divisent le ressentiment et la haine : ne perdre de vue un seul instant aucune de ces

et de l'étranger. Elles tendent à grouper les prêtres en un vigoureux faisceau pour les arracher à l'isolement et au manque de direction spirituelle. Ainsi que le dit l'abbé Dudon, « si le prêtre ne veut pas être victime du relâchement dans l'accomplissement de ses devoirs, de la recherche du bien-être et de ses aises, enfin de l'affaiblissement toujours plus marqué de la charité pour les pauvres, qu'il s'enrôle sous la bannière de saint François. »

« Pour nous, chers confrères, dociles à la voix de Léon XIII, nous nous efforcerons de marcher sur les traces du patriarche séraphique ; nous mettrons beaucoup de zèle à propager le Tiers-Ordre au moyen duquel le Souverain Pontife veut relever la France, ainsi qu'il daignait nous le dire lui-même dans une audience, où il a bien voulu nous bénir. » (Etudes ecclésiastiques : Impressions de voyage en Italie de quelques prêtres de l'*Union Apostolique* (1886).

âmes, mais les suivre de l'œil et du cœur à travers les luttes et les épreuves de la vie, pour relever leur courage et guérir leurs blessures; jeter par intervalles, au milieu de ces populations accablées de peines et de fatigues, les mots si fortifiants de récompense céleste, d'avenir éternel, d'immortalité bienheureuse; bénir le berceau de l'enfant qui vient de naître, le foyer de la famille qui se prépare, la tombe du vieillard arrivé au terme de ses jours; tenir dans ses mains, sous les yeux de tout un peuple, la croix et l'Eucharistie : la croix, cet auguste symbole de la rédemption ; l'Eucharistie, ce grand viatique du chrétien sur le chemin de l'éternité; être tout cela, faire tout cela, pour sauver les âmes : quel ministère et quel vie (1) ! »

Combien sont donc à plaindre les chrétiens à la foi morte ou languissante qui dédaignent le ministère du clergé, qui en parlent mal et souvent dans des termes qui feraient rougir même un païen. Combien sont également coupables ceux qui s'arrogent le droit de juger la conduite des prêtres, de leurs pasteurs, comme si ceux-ci relevaient de leurs tribunaux privés et laïques, comme s'ils étaient responsables de leur malignité anti-cléricale, de leur rancune ou de leur jalousie. Le prêtre, fût-il imparfait, ne relève que de ses supérieurs et de Dieu; et Dieu a dit aux hommes : « Gardez-vous soigneusement de toucher à ceux que j'ai consacrés

(1) Mgr Freppel.

par l'onction sainte. Celui qui les méprise, me méprise moi-même. » — Honneur, respect au prêtre, non pas tant à cause du mérite personnel qui peut le distinguer, qu'à cause du caractère dont il est revêtu et qui l'élève au-dessus de toutes les grandeurs. Alexandre le Grand se prosterna autrefois à Jérusalem devant le grand prêtre Jaddus, en disant : « Ce n'est pas lui que je vénère, c'est le Dieu qu'il représente. » Dans les âges de foi, dans la primitive Eglise, les fidèles se prosternaient aussi devant les prêtres en les abordant et leur demandaient leur bénédiction. En Espagne et ailleurs on baise encore la main du prêtre, en signe de respect.

Charlemagne (Capit. VIII, n° 390), n'avait-il pas déclaré qu'il ne pourrait souffrir dans son empire quiconque ne voudrait pas obéir au prêtre comme au représentant de Dieu, « car notre royaume, disait-il, doit être composé de chrétiens et non de païens. » — N'y a t-il pas beaucoup de païens dans la France actuelle ?

Voici en quels termes saint François s'exprime dans son Testament sur le respect dû au prêtre : « Le Seigneur me donna et me donne encore tant de foi aux prêtres, qui vivent selon la forme de la Sainte Eglise Romaine, à cause de leur caractère, que s'ils me persécutaient, ce serait à eux-mêmes que je voudrais avoir recours. Et quand j'aurais autant de sagesse que Salomon, si je trouvais de pauvres prêtres vivant selon le monde, je ne voudrais point, contre leur volonté, prêcher dans

les églises où ils demeurent. Et ces mêmes prêtres, aussi bien que les autres, je veux les craindre, les aimer et les honorer comme mes maîtres. Et je ne veux point faire attention à leurs péchés, parce que je distingue en eux le Fils de Dieu, et qu'ils sont mes maîtres. Ce qui me fait agir ainsi, c'est qu'en ce monde, je ne vois rien de sensible du même Fils de Dieu Très-Haut que son très-saint sang qu'ils consacrent et qu'eux seuls administrent aux autres. »

Ces sentiments, tous les chrétiens doivent les avoir et surtout les Tertiaires de Saint-François.

CHAPITRE IV

Saint Yves Tertiaire

« Le Tiers-Ordre est la meilleure œuvre à propager dans les paroisses, parce qu'elle est un des plus puissants moyens de ranimer la charité dans les cœurs. »
(Vénérable *Curé* d'Ars, Tertiaire.)

I. Amitié de saint Yves pour les Religieux de Saint-François — II. A quelle date et en quelles circonstances saint Yves entra dans le Tiers-Ordre. — III. Preuves de son entrée dans le Tiers-Ordre : *Registres du couvent de Guingamp : Chapitre général de 1351 ; Annalistes ; Historiens ; Tradition ; Habit du saint, sa corde ; Bréviaire, rescrit pontifical*, etc. — IV. Saint Yves observateur modèle de la Règle du Tiers-Ordre : *esprit franciscain, la paix, les malades, jeûnes, pauvreté, testament.*

I. Amitié de saint Yves pour les Religieux de Saint-François. — Comme saint Yves considéré en tant que Tertiaire fait spécialement l'objet du présent opuscule, nous devons prouver, de manière à ne laisser aucun doute dans l'esprit du lecteur, que le saint curé breton est en légitime possession de son titre. Le sage n'avance rien qu'il ne prouve ; l'historien ne prouve rien s'il ne s'appuie

sur des témoignages authentiques et solides. Ces témoignages nous allons les produire avec le plus d'ordre et de clarté qu'il nous sera possible, après avoir montré l'amitié du saint pour les Religieux Franciscains et après avoir examiné à quelle date et en quelles circonstances il entra dans le Tiers-Ordre de la Pénitence.

« Parmi les Ordres Religieux qui se sont montrés particulièrement dévots à saint Yves, dit l'Abbé France, il faut citer surtout les Religieux de Saint-François. *On sait combien notre saint leur était attaché. Ils furent partout ses directeurs et ses maîtres.* »

En effet, *« saint Yves en toute circonstance montra une grande affection pour l'Ordre de Saint-François... ; c'est l'enseignement franciscain qui remua son âme dans ses profondeurs et la jeta avec une force sans pareille dans la voie de la perfection. De Kermartin il se plaisait à hanter les Cordeliers de Guingamp, et quand une âme éprise de la vie spirituelle se mettait sous sa conduite, c'est vers ce cloître qu'il la dirigeait* (1). »

Voici un trait qui confirme ces paroles.

Un jour on vit arriver à Louanec un inconnu, étranger au pays. Sur la réputation de sainteté de Dom Yves, il venait le voir pour l'entretenir de son âme. A peine eut-il confessé ses péchés au saint recteur, qu'il sentit son cœur brisé de componction,

(1) A. de la Borderie, de l'Institut. — Monuments Originaux. — Introduction.

il éclata en sanglots et pleura amèrement les fautes de sa vie. Pendant deux ans, il revint de temps en temps visiter son incomparable directeur. « Comme un certain jour, raconte le pénitent lui-même, je demandais à Dom Yves de me donner un conseil pour sauver mon âme le PLUS SUREMENT ET LE PLUS AVANTAGEUSEMENT, il me conseilla et, autant qu'il put, il m'engagea à entrer dans l'Ordre des Frères Mineurs. C'est ce que je fis. »

Celui qui parle ainsi dans l'ENQUÊTE s'appelle P. F. Guillaume Roland, franciscain du couvent de Guingamp (1).

Un autre religieux de ce couvent, le P. Morel, intimement lié avec le Bienheureux, l'espace de vingt ans, nous rapporte le détail qui suit : « J'ai vu *fréquemment* le saint prêtre coucher par terre dans notre maison de Guingamp ; et quoiqu'on lui préparât un bon lit, il n'en usait pas et se contentait de s'y appuyer (2). »

Saint Yves étant allé un jour à Quimper, l'évêque l'invita à prêcher dans la cathédrale ; ce qu'il fit au grand contentement des habitants de la ville. A cette occasion, les chroniqueurs rapportent

(1) Et cum quadam die requireret ut daret sibi consilium qualiter animam suam tutius et melius salvaret, dictus dominus Yvo eidem testi consuluit et ipsum in quantum potuit induxit ut Ordinem Fratrum Minorum intraret quod et fecit (*T. 14*).

(2) Sæpius vidit ipsum jacentem supra terram in domo sua Fratrum Minorum de Guingampo (*T. 29*).

qu'il vénéra avec beaucoup de dévotion les reliques de saint Corentin et qu'ensuite il ne manqua pas d'aller visiter les Cordeliers « pour lesquels son affection durait toujours (1). »

A leur tour, les religieux se plaisaient à venir lui demander l'hospitalité à Kermartin ; le cher saint les y appelait même souvent : une chambre était toujours à leur disposition (2). Là, « il leur faisait bonne chère, leur donnait du meilleur pain, du meilleur vin et de bons lits ; il les servait lui-même, leur faisait du feu dans le temps (de froid).

Mais entr'autres, il honorait fort les religieux de saint François et de saint Dominique (3). » Pendant qu'ils étaient ainsi traités, Dom Yves se contentait à leur insu, d'un pain grossier et de quelques légumes.

Ayant appris un jour que le P. Morel s'était blessé à la jambe, le bon recteur vint aussitôt à Guingamp, il amena son ami à Kermartin, l'y garda trois semaines et lui prodigua les soins les plus tendres afin de parvenir à le guérir.

Touchante amitié d'un saint ! Admirable fraternité qui fait que tout couvent est la maison du prêtre et que tout presbytère est la maison du religieux ! « *O quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !* »

(1) L'Abbé France.

(2) Sœpius ad domum suam vocabat religiosos *(T. 1, Jean de Kerhoz)*.

(3) De l'Œuvre.

Saint Yves exhortait vivement les fidèles généreux à entrer dans le cloître. Après ses sermons, « on en voyait quantité qui, renonçant tout à fait au monde, embrassaient la vie religieuse et prenaient l'habit de saint François et de saint Dominique ou d'autres religieux (1). » Il voulut lui-même prêcher d'exemple. Retenu par sa charge dans le ministère paroissial, il ne devait pas entrer dans le cloitre, car Dieu voulait faire de lui le modèle accompli du clergé séculier; mais il désira s'affilier à un grand Ordre, afin qu'uni aux religieux par les liens d'une fraternité plus étroite, il eût une plus large part à leurs prières et à leurs bonnes œuvres et s'excitât davantage à la pratique des vertus. Son affection, et peut-être sa reconnaissance, le portèrent à se rattacher à l'Ordre de Saint-François, en prenant les livrées des Tertiaires, et en suivant dans le monde la Règle que leur donna ce Séraphique Patriarche.

Il est bien certain que les Religieux Franciscains et les Tertiaires avaient plus à gagner de l'amitié et de la société de saint Yves que celui-ci de la leur; mais il ne faut pas oublier que les saints aiment par-dessus tout l'humilité, qu'ils se voient pauvres et chétifs à leurs propres yeux et ne négligent aucun moyen de sanctification, si petit qu'il soit.

Au reste, au XIIIe siècle, les religieux imprimè-

(1) De l'Œuvre.

rent un grand élan de foi parmi les foules; celles-ci vinrent avec empressement se grouper sous l'étendard de la Croix qui a sauvé le monde. — « L'esprit d'association, dit Lacordaire, qui régnait au moyen âge, et qui est celui du christianisme, favorisa ce mouvement. De même qu'on appartenait à une famille par le sang, à une corporation par le service auquel on s'était voué, à un peuple par le sol, à l'Eglise par le baptême; on voulut appartenir par un dévouement de choix à l'une des glorieuses milices qui servaient Jésus-Christ, dans les sueurs de la parole et de la pénitence. On revêtait les livrées de saint Dominique ou de saint François; on se greffait sur l'un de ces deux troncs, pour vivre de leur sève tout en conservant encore sa propre nature; on fréquentait leurs églises, on participait à leurs prières, on les assistait de son amitié, on suivait d'aussi près que possible la trace de leurs vertus. On ne croyait plus qu'il fallait fuir le monde pour s'élever à l'imitation des saints : toute chambre pouvait devenir une cellule et toute maison une thébaïde. Ainsi l'esprit de Dieu prend cœur à son ouvrage avec le temps, il proportionne les miracles aux misères; après avoir pleuré dans les solitudes, il s'épanouit sur les grands chemins. »

II. A QUELLE DATE ET EN QUELLES CIRCONSTANCES SAINT YVES ENTRA DANS LE TIERS-ORDRE. — Dom Lobineau, le grand historien des Vies des Saints de Bretagne, écrit en parlant de saint Yves: « Les relations qu'il eut à Rennes avec un religieux

de l'Ordre de saint Francois, qui y vivait en réputation de sainteté, le rendirent encore plus fervent. Ce fut alors surtout qu'il prit la *résolution* de se séparer entièrement du monde et de mener une vie pénitente et mortifiée. Il voulut même plus tard faire une profession publique de la pénitence en entrant dans le Tiers-Ordre de Saint-François, comme nous le dirons ci-après. »

De fait, quelques années après la rencontre et la fréquentation du P. Raoul, on vit le saint prêtre de Dieu donner aux pauvres ses beaux habits et paraître désormais en public revêtu d'une pauvre tunique de bure et d'un capuce de même étoffe. « Ce changement de costume fut le signe extérieur du changement parfait qui s'était accompli dans son âme (Rop.). »

Mais, qu'on ne s'y trompe pas, le renoncement complet aux commodités de la vie ne se fait pas sans avoir à lutter et à souffrir de la part de la nature ; les saints ont connu de cruels moments d'épreuves avant de parvenir au ciel. « Ils étaient sur la terre de pauvres humains comme nous, faits de sang et de chair comme nous, aussi faibles que nous, passionnés comme nous, souvent plus fortement tentés et éprouvés que nous. Nous les voyons sous l'auréole, et c'est ce qui nous décourage ; il faut les voir dans la poussière du combat de la vie, et c'est ce qui nous ranimera. Je ne dis pas assez ; c'étaient des hommes pleins de défauts et souvent de péchés comme nous... C'est notre

faute à nous, historiens de la Vie des Saints, qui à force de vouloir rendre ces vies édifiantes, les rendons décourageantes en les plaçant si haut, dans une vertu si sublime, qu'on désespère de suivre la trace de ces êtres aériens qui n'ont pas été pétris de notre limon terrestre, mais qui sont faits de je ne sais quelle essence éthérée. La vérité est qu'un saint est originairement un fils d'Adam comme nous, lequel durant sa vie mortelle a été trop souvent pécheur ainsi que nous. Et la seule différence, mais la très grande différence, qui existe entre le pécheur et le saint, c'est que l'un reste dans son péché, et que l'autre s'en retire par la grâce de Dieu. C'est que le pécheur se laisse aller à ses penchants mauvais, tandis que le saint y résiste, ou qu'il remonte au bien quand il est tombé dans le mal. Et l'intérêt de la Vie des Saints consiste dans le spectacle de ce combat moral où, vaincus un instant, ils redeviennent vainqueurs, par la grâce de Dieu, et obtiennent finalement le prix de la victoire (1). »

En effet, il importe grandement pour la vérité historique et la consolation du lecteur, de considérer le saint dans son cadre propre, c'est-à-dire dans le cadre ordinaire de l'existence commune, de le voir sujet aux misères, aux tentations, aux passions des autres mortels. Par son exemple, on comprend facilement que chaque chrétien peut

(1) Mgr Baunard. — Instructions Dominicales.

résister aux appétits déréglés pour suivre la voix de la raison et de la grâce. Mais, la lutte est longue et il n'y a que les violents, c'est-à-dire ceux qui combattent avec énergie, qui remportent une victoire décisive.

Il faut savoir aussi qu'il y a dans la vie de tout homme des jours plus importants, plus solennels qui donnent une impulsion souveraine vers le bien ou vers le mal, et décident presque entièrement de toute une vie. Les saints ont connu ces moments de grâce extraordinaire et c'est parce qu'ils ont répondu à l'appel de Dieu qu'ils ont gravi les sommets de la perfection.

En 1201, un soldat plein d'ambition, fut fait prisonnier à Pérouse, et comme à Joseph, Dieu lui fit entendre, dans la prison, de consolantes paroles dont il ne saisit pas le sens, sur le moment. De retour dans son pays, il tomba malade. Alors ses projets chevaleresques s'évanouirent et il comprit la vanité des joies du monde. Bientôt il remit à un père avare les beaux habits qu'il portait dans le siècle, il prit un vêtement grossier, se mortifia, alla mendier. Sa nature se révoltait, mais François d'Assise sortit victorieux de l'épreuve ; il fonda trois grands Ordres religieux qui portent dans l'Eglise de Dieu des fruits abondants de salut.

Saint Yves connut aussi ce temps de lutte et d'épreuve, et quoique le combat fût en apparence plus pacifique, car il était intérieur, il ne fut

ni moins long, ni moins pénible. Il s'ouvrit un jour sur ce sujet au P. Morel, et voici en quels termes celui-ci rapporte dans l'*Enquête* cette confidence : « Me trouvant seul avec Dom Yves, alors que j'étais malade dans sa maison, je l'interrogeais et je cherchais à savoir comment il en était venu à mener une vie si pénitente et si sainte. Avant de me répondre, il fit de grandes difficultés et finit enfin par me dire ce qui suit : « Lorsque j'étais official de l'archidiacre de Rennes, j'allais au couvent des Frères Mineurs de cette ville entendre expliquer le quatrième livre des sentences et la Sainte Ecriture ; alors sous l'influence des divines paroles que j'y entendais, je commençai à mépriser le monde et à désirer ardemment les biens célestes. Pendant longtemps, je sentis au-dedans de moi une grande lutte entre la raison et la sensualité, ET CE COMBAT DURA HUIT ANNÉES. Au cours de la neuvième, la raison domina. C'est alors que je commencai mes prédications sans quitter toutefois mes bons habits. Dans la DIXIÈME ANNÉE, la pure raison étant totalement maîtresse, je donnai mes bons habits, pour l'amour de Dieu, et je pris ce grossier vêtement (T. 29). »

Saint Yves étant à Rennes vers l'année 1280, ce fut donc vers 1290, c'est-à-dire douze ou treize ans avant sa mort, qu'il prit cet habit de pénitence. Il était à cette époque recteur de Trédrez. Les registres du couvent de Guingamp tombent d'accord avec le témoignage du saint, car ils attestent que ce fut

peu de temps avant sa mort qu'il prit l'habit du Tiers-Ordre.

« Presque tous les témoins enquis sur la vie de saint Yves s'accordent à mentionner cette réforme comme une ÉPOQUE CAPITALE dans son existence; mais tous ne s'accordent pas sur la date. » Cependant le désaccord est plus apparent que réel. L'Abbé de Bégard (T. 19) et le Vicaire perpétuel de Tréguier (T. 18) qui mettent cette prise d'habit quinze ou seize ans avant la mort du saint, parlent par *à peu près*; tandis que le premier de tous les témoins affirme simplement et sans restriction que Dom Yves « porta ce costume humble et grossier pendant les douze dernières années de sa vie (1). » Or, « celui qui parle ainsi est l'homme qui a le mieux connu saint Yves, le témoin le plus constant de sa vie entière, qui ne cessa d'être en relation avec lui et de lui porter la plus fidèle, la plus profonde affection, faite de respect et de tendresse; c'est son vieux maître Jean de Kerhoz. Et le chiffre donné par Kerhoz s'accorde avec le témoignage d'Yves Auspice, un pieux reclus, longtemps le serviteur de saint Yves, et qui parlant des grandes austérités de son maître leur donne aussi pour durée les douze dernières années de sa vie terrestre (T. 11). Au chiffre de Jean de Kerhoz, selon nous, on doit

(1) Habitu vili et humili utebatur per duodecim annos ante mortem suam (*T. 1*).

se tenir et placer les commencements du haut ascétisme de saint Yves en 1291 (1). »

Dans son entretien avec le P. Morel, saint Yves ne lui dit pas que le vêtement qu'il prit était l'habit du Tiers-Ordre, parce qu'il n'avait pas à le lui apprendre, par la raison bien simple que ce Père, en sa qualité de Supérieur du couvent de Guingamp, avait dû probablement revêtir lui-même le saint des livrées séraphiques.

Ce même Père dans sa déposition n'ajoute pas ce détail, puisqu'il rapporte la conversation de son ami. Ce silence n'a donc rien qui puisse étonner personne.

Nous allons voir maintenant que notre Bienheureux fit partie du Tiers-Ordre de Saint-François et que POUR CETTE RAISON il prit un vêtement grossier (2), ce qui revient à dire que l'habit qu'il porta sur la fin de sa vie était bien l'habit franciscain.

III. PREUVES DE L'ENTRÉE DE SAINT YVES DANS LE TIERS-ORDRE : *Registres du couvent de Guingamp. — Chapitre Général de 1351. — Annalistes, Historiens. — Habit du saint, sa corde. — Bréviaires, Rescrit Pontifical, etc.*

1° *Les registres du couvent des Franciscains de*

(1) Arthur de la Borderie. — Monuments Originaux.

(2) Ordini Tertiariorum nomen dederat... QUARE vili habitu indutus est. (*Propre du Bréviaire de Saint-Brieuc.*)

Guingamp et la Tradition locale dans le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier. — Lorsqu'un postulant, dit la Règle (Chap. I et II), se présentera pour entrer dans le Tiers-Ordre, les ministres chargés des réceptions l'examineront soigneusement sur la foi catholique et s'informeront s'il mène une bonne conduite. Après cet examen, ils lui donneront l'habit à la manière accoutumée, puis au bout d'un an de noviciat, il sera admis à la profession. « Lorsqu'il aura fait cette promesse, L'ACTE EN SERA RÉDIGÉ PAR UNE PERSONNE PUBLIQUE. Personne ne pourra être reçu d'une autre manière par les Supérieurs, à moins que, après une mûre délibération, il ne leur paraisse plus convenable d'en agir autrement, en considération du rang de la personne et de ses instances. »

Saint Yves, d'après tous ses historiens, ayant pris l'habit du Tiers-Ordre au couvent de Guingamp, c'est là assurément qu'aura été dressé l'acte de sa réception. A cette époque — comme de nos jours — il y avait dans chaque maison de notre Ordre un registre sur lequel les Pères inscrivaient les noms des Tertiaires qu'ils recevaient. Pour la vérification de la qualité de tertiaire d'une personne, ce registre est donc la meilleure source historique, la pièce originale la plus incontestable qu'on puisse invoquer. C'est aussi ce témoignage qu'il convient d'apporter en premier lieu pour prouver l'affiliation de saint Yves à l'Ordre Séraphique. Sans doute, le registre primitif de l'inscription, après

un espace de cinq siècles, est tombé en poussière, a été perdu ou détruit; toutefois, l'historien est heureux d'en retrouver une mention dans les chroniques de notre couvent de Guingamp. Elles commencent et finissent ainsi: « En l'an 1283, le 4 Octobre, jour de saint François, les Frères Mineurs Cordeliers arrivèrent à Guingamp, et la même année y furent établis en leur emplacement donné par illustre prince Guy de Bretagne, comte de Penthièvre et cadet du duc Jean III; et mourut icelui Guy, en l'an 1330, après Madame Jeanne d'Avaugour, sa compagne, qui mourut l'an 1327, le 28 août et fut la dite Dame enterrée au dit couvent, *en l'habit de sainte Claire,* l'un et l'autre dans leur tombeau, dans le chœur de l'église.

« Ce même Guy fit, par sa diligence et ses soins, canoniser SAINT YVES PATRON DES BRETONS, QUI PRIT L'HABIT DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS, AU DIT COUVENT DE GUINGAMP, PEU D'ANNÉES AVANT SON TRÉPAS.....

... « Tous lesquels actes ci-dessus, et enfin tous les actes du dit couvent, sont spécifiés dans l'inventaire qui en a été fait et commmencé, le dernier jour de Septembre 1636, par les soins et diligence du R. P. F. Guillaume-Le-Court, et fini le 31 Décembre de l'an 1636....

« Nous soussignés, Supérieur religieux du couvent, certifions que le tout ci-dessus a été recueilli dans les mémoires et archives du couvent, en ce qui concerne les ANTIQUITÉS; et quant aux miracles

qui sont arrivés, sur la relation de ceux mêmes à qui ils sont arrivés. — Ce jour 3 mars 1647 (1). »

Ainsi, d'après le témoignage des compilateurs des chroniques, il résulte clairement que les faits qu'ils rapportent sont tous pris sur les actes et documents *originaux* que le Père Guillaume avait eu soin de recueillir.

La Tradition locale dans le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier vient donner encore plus de poids à cette première preuve, qui à elle seule suffirait pour montrer que l'illustre curé breton fit partie du Tiers-Ordre.

En effet, à Tréguier, c'est la tradition constante, aussi bien parmi le clergé de la ville que parmi le peuple, que saint Yves fut Tertiaire. « On nous l'a toujours dit, » répètent les vieilles bonnes gens du pays.

Dans cette antique et magnifique cathédrale de Tréguier, où les enfants de chœur accomplissent les cérémonies saintes habillés en saint Yves, c'est-à-dire revêtus de la tunique et du capuce de *burel gris*, on voit encore un tableau très ancien appendu au-dessus de l'autel de la chapelle de Saint-François et qui représente ce Séraphique Patiarche des pauvres entouré de saint Louis, roi de France et de saint Yves. Au sommet rayonne la douce

(1) Ropartz a le premier publié ces curieuses Chroniques, dans son livre : *Guingamp et le Pèlerinage de N.-D. de Bon-Secours*, chez Perissé à Guingamp, 1850.

image de Marie tenant son divin Fils dans les bras. Marie s'incline vers saint Louis et lui donne la corde franciscaine, l'Enfant Jésus la donne à saint Yves *qui l'accepte avec empressement.*

Ropartz, le docte historien de la ville de GUINGAMP, s'exprime ainsi en parlant du Tiers-Ordre franciscain : « Guingamp eut aussi dans ses murs des Frères du Tiers-Ordre de Saint-François : c'était une dévotion excessivement répandue en Bretagne, et les plus grands seigneurs voulaient mourir dans la robe de bure des religieux mendiants. Saint Yves était de ce Tiers-Ordre, et, il en prit l'habit, dans le couvent même des Cordeliers de Guingamp, peu de temps après la fondation de cette maison... C'est là pour notre ville et pour notre TERRE-SAINTE un titre de gloire qu'un historien de Guingamp ne pouvait oublier (1). »

(1) Guingamp et Notre-Dame de Bon-Secours.

Le couvent de Guingamp prit le nom de TERRE-SAINTE à partir du moment où le duc Charles de Blois y fut enterré. De nombreux miracles s'étaient opérés sur son tombeau. « A la recommandation de Charles VII, roi de France, sous le pontificat d'Urbain V, on travailla à sa canonisation, qui fut cessée par la mort du dit Urbain. Albert-le-Grand, Jacobin, en fait mention dans la légende des Saints de Bretagne (Chroniques). » — Voici les noms, d'après ces mêmes chroniques, de quelques personnages ensevelis en habit franciscain dans l'église du couvent : 1318, dame Marie de Beaumont, née d'Avangour ; 1422, Alain Kerpuns, seigneur de Crépado ; 1431, Yves de Roscerff, seigneur du dit lieu et du Bois de La Roche, etc.

SAINT-BRIEUC, siège de l'évêché de ce nom, comprend maintenant dans sa juridiction l'ancien diocèse de Tréguier. Pour cette raison, les évêques se sont toujours montrés jaloux de conserver intact tout ce qui concerne le culte du grand saint Trécorois. C'est ainsi qu'en 1876, Monseigneur David réunit une commission composée d'ecclésiastiques érudits et les chargea de rédiger, d'après les bréviaires et documents anciens, un office plus complet de saint Yves. Ce nouvel office, approuvé à Rome, donne au Bienheureux son titre de Tertiaire.

Enfin, plus récemment encore, un habile sculpteur de Paris, ayant à exécuter, spécialement pour la Bretagne, diverses statues de saint Yves, se crut obligé comme artiste chrétien soucieux de l'histoire et du bon goût, de consulter les membres les plus compétents du clergé breton pour savoir quel costume il fallait donner au saint. Ceux-ci furent unanimes à dire qu'il convenait de le représenter avec sa robe de bure grise de tertiaire franciscain (1).

La tradition locale est donc formelle sur le point d'histoire qui nous occupe en ce moment.

2° *La Tradition générale dans l'Ordre; le chapitre Général de Lyon en 1351 ; les annalistes Franciscains.* — L'an 1351, c'est-à-dire 48 ans après la mort (1303), et 4 ans après la canonisation de notre

(1) Voir la brochure : *Réponse de Cachal-Froc à M. Arthur de la Borderie*, rue Vavin, 32, Paris ; et la *Semaine religieuse de Saint-Brieuc*, 1er Janvier 1891.

saint à Avignon (1347) par le pape Clément VI, le 51e Chapitre Général ou réunion plénière de tous les Provinciaux de l'Ordre tenue à Lyon sous la présidence du Ministre Général Guillaume Farinier, ordonna, avec l'approbation du sus-dit Pape, de célébrer, dans tout l'Ordre, le 27 Octobre, la fête de saint Yves, comme TERTIAIRE FRANCISCAIN, « *ob susceptum Tertii Ordinis institutum* (1). »

Wading, qui rapporte ce décret, peut être appelé l'Annaliste officiel de l'Ordre. Il a travaillé sur les Actes des Chapitres et les pièces originales. Ses Annales sont une vaste collection de documents. Des Souverains Pontifes, des Cardinaux, les Bollandistes, etc. en ont fait le plus grand éloge.

Il est donc avéré que depuis l'année 1351, tout l'Ordre de Saint-François célèbre la fête de S. Yves et ne la célèbre qu'à cause de son titre de Tertiaire. En vérité, où trouver une preuve plus concluante ? Qui est plus compétent que l'Ordre pour reconnaître ses fils ; qui est plus à même que la mère pour réclamer son enfant ? Aussi, après cette ordonnance solennelle de Lyon, il n'y

(1) « Sanctus Yvo magna habetur in veneratione et in Ordine Minorum, ob susceptum Tertii Ordinis institutum, ex præcepto Capituli Generalis Lugdunensis anno 1351 habiti, celebratur ejus festivitas die 27 octobris... »

(*Annales Minorum, Wading, T. IV, anno 1303, et T. VII, anno 1351*).

a rien d'étonnant si tous les annalistes et chroniqueurs franciscains, depuis les plus anciens jusqu'aux plus récents, donnent d'un commun accord au saint curé breton la qualité de Tertiaire. Il serait trop long de citer les paroles de tous ces auteurs et ce serait inutile et superflu ; contentons-nous de rapporter le témoignage de ceux qui ont le plus d'autorité.

Vers 1480, maestro Rigo de Santo Urso faisait imprimer à Vicence un Légendaire Franciscain dans lequel se trouve la vie de saint Yves.

Les Chroniques manuscrites du Père Mariano de Florence (1430-1528) donnent la vie de saint Yves, Tertiaire (L. VI. C. I.).

Le Vénérable Bernardin de Busti (mort en 1525) place notre saint au nombre des fleurs que produisit le parterre de la Religion Séraphique. (*Rosarium Sermonum. — Serm. 28, — Venise, 1498.*) Voici ses paroles : « De tertio etiam ordine produxit multos flores, scilicet S. Ludovicum regem Franciæ, S. Elzearium comitem Ariani... item, *S. Yvonem, Juris utriusque doctorem, presbyterumque et confessorem, de Britannia minori,* qui fuit magnæ devotionis et contemplationis ac miraculis claruit, ac semel, cum missam celebraret, in elevatione Sacramenti, visus est globus igneus super caput ejus. »

Le livre intitulé : *Firmamenta trium Ordinum beatissimi Patris nostri Francisci* (Paris 1513), est une sorte d'encyclopédie franciscaine, contenant les Règles des trois Ordres et un abrégé de leur

histoire. Elle répète Bernardin de Busti ; on trouve aussi dans la première partie de cet ouvrage un *Tractatulus de illustrioribus viris et feminis trium Ordinum,* où on lit : « Firent partie du Tiers-Ordre : saint Louis, roi de France, saint Elzéar, comte, *saint Yves,* docteur dans l'un et l'autre droit, confesseurs. »

Marc de Lisbonne s'exprime ainsi : « En ce temps-là, le Bienheureux Yves de Bretagne, du Tiers-Ordre, passa de cette vie au ciel. Ce serviteur de Dieu était fort noble, et excellent pour ses miracles ; et la feste est solennisée ès trois Ordres de Saint-François, le 27 octobre, ayant été ainsi ordonné en un Chapitre Général, le jour que son corps fut transporté. » (Chroniques des Frères Mineurs, T. II, livre VI, chap. XXIII — Lisbonne, 1557.)

François de Gonzague place le portrait de saint Yves au commencement de la partie de son livre qu'il consacre à la Province de Bretagne. Il assure qu'il fut membre du Tiers-Ordre, « *quod Tertii Seraphici S. Francisci Ordinis alumnus extiterit ;* » et que cela ressort de l'Enquête faite pour la Canonisation. (*De Origine Seraphicæ Religionis ; Pars 3. Convent.* 20 *Provinciæ Turonicæ* — Rome 1587.)

Le Père Jean-Marie de Vernon, historien du Tiers-Ordre de Saint-François, ne manque pas de comprendre saint Yves au nombre de ses illustrations ; il rapporte même une apparition du saint à la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé (1331-

1414). Il était « revêtu de sa robe du Tiers-Ordre telle qu'il la portait publiquement durant sa vie et telle qu'on la voit à présent dans l'église cathédrale de Tréguier où il est enterré. » La Bienheureuse embrassa la Règle du Tiers-Ordre quelque temps après cette apparition (Histoire du Tiers-Ordre, Paris, 1662, T. II, p. 109).

Le P. Henri Sedulius, *(Historia Seraphica, Anvers, 1613)*, le P. Bordone, général des Tertiaires Réguliers (*Chronologium T.-O. S. Francisci, Parmæ, 1658*) parlent à plusieurs reprises de saint Yves tertiaire.

Dans le *Menologium Seraphicum* du P. Hueber (Munich, 1698), dans la Règle du Tiers-Ordre du P. Claude Frassen (Paris, 1680), dans celle du Père Reynier Payez (Bruxelles, 1687), saint Yves est mis au nombre des saints ayant appartenu au Tiers-Ordre.

Nous pourrions multiplier les citations, mais nous craindrions de fatiguer la patience du lecteur. Ajoutons simplement qu'en Bretagne l'une des quatre Provinces des Tertiaires Réguliers portait, dès le XVIe siècle, le nom de saint Yves et que les Pères Capucins avaient pris pour leur sceau, bien avant la Révolution, un saint François et un saint Yves soutenant le livre de la Règle. On voyait dans les églises des Franciscains de Quimper, de Tours et d'autres villes un autel dédié à ce Bienheureux. De nos jours, pour continuer cette même

Tradition, le couvent de Saint-Brieuc s'est placé sous le vocable du grand saint breton.

3° *Les historiens étrangers à l'Ordre.* — Après le témoignage de saint Antonin, Archevêque de Florence, (1389-1459) *qui range l'illustre curé trécorois parmi les saints de l'Ordre Franciscain* (*Pars III, tit. 24. —Summa Historialis*) (1), les attestations de Molanus, de Pierre Chevet, du P. Albert Legrand, dominicain du couvent de Morlaix, et de Dom Lobineau, bénédictin, sont assurément du plus grand poids. Ces deux derniers auteurs sont en quelque sorte les historiens

(1) M. de la Borderie écrit : « Au bout de cette recherche, il reste que le texte le plus ancien produit jusqu'à présent, donnant à saint Yves la qualité de Tertiaire, c'est le sermon de Bernardino de Busti cité plus haut, imprimé en 1498... De Busti, dans ses prédications s'employa activement, paraît-il (!!!), à propager cette opinion nouvelle, pour la plus grande gloire de l'Ordre Séraphique. » *(Bulletin archéologique 1891).* Si en parlant de la sorte, l'honorable académicien ne veut pas plaisanter, il faut avouer qu'il n'est pas expert dans l'art de découvrir les textes anciens. Cependant (d'après son propre aveu), il a lu la note des Bollandistes sur le « tierçage » de saint Yves. Comment alors se fait-il qu'il n'ait pas lu que ces savants auteurs citent comme favorable à ce « tierçage » le témoignage de saint Antonin de Florence qui naquit plus d'un siècle et mourut près d'un demi siècle avant l'impression du dit sermon de Bernardino ? Remarquons aussi que saint Antonin n'était pas Franciscain, mais Dominicain !

nationaux des Vies des Saints de Bretagne. Ils font autorité.

Albert Legrand écrivit la vie de notre Bienheureux d'après un grand nombre de documents anciens, d'après « le procez manuscrit de sa canonisation, à moi communiqué, dit-il, par le sieur de Kerfats et des Actes et mémoires que m'en donna l'an 1627, le sieur de Crekh-Angouez, seigneur propriétaire des maisons de Kermartin et du Plessix. » Le P. Albert s'exprime ainsi, n° XV : « Saint Yves prit l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François au couvent de Guingamp, s'accoustra d'une robe de grosse bure grise, et d'un capuchon de même étoffe si vile et si commune, que l'aulne ne coûtait que deux sols six deniers : et pour toute chaussure, portait des sandales comme les Frères Mineurs. »

Dom Lobineau (1797) assure que « saint Yves voulut lui-même professer publiquement la vertu qu'il prêchait avec tant de succès, en entrant dans le Tiers-Ordre de Saint-François, dit autrement de la Pénitence. Il en prit l'habit chez les Frères Mineurs de Guingamp, ce qui ne peut être qu'après l'année 1283, époque à laquelle ils s'établirent dans cette ville. » (Vies des Saints de Bretagne. — Edition de Tresvaux, p. 18, T. III).

Pierre Chevet, natif de la ville de Rennes, fut curé de l'Eglise de Saint-Yves-des-Bretons à Rome l'espace de dix ans. Très zélé pour propager le culte du patron des avocats, il écrivit dans ce

but, en italien, une vie du Bienheureux, qui fut imprimée à Rome en 1640. En sa qualité de breton et d'habitant de la Ville Eternelle, il put facilement connaître les documents authentiques et recueillir les traditions certaines touchant le saint prêtre de Dieu. Son témoignage est donc précieux. Or, à la page 53 du livre premier, il écrit : « Saint Yves prit l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François. En effet, très adonné à la pratique de la mortification et de l'humilité, voulant abandonner le monde avec toutes ses pompes et faux plaisirs, il quitta les beaux habits qu'il portait en raison de sa charge pour prendre des vêtements de drap grossier de couleur cendrée ; je veux dire, que, poussé par le désir de servir Dieu par-dessus tout avec encore plus d'humilité et même afin d'être plus méprisé, il s'enrôla dans le Tiers-Ordre de Saint-François et revêtit un habit monacal fait d'étoffe de bas prix. »

Le Martyrologe composé par Usuard et réédité par Molanus en 1560 contient ces mots : « 27 *Oct., in Britannia, Translatio S. Yvonis Confes., in utroque jure doctoris, de Ordine Pænitentium S. Francisci.* » « 27 Octobre, en Bretagne, translation du corps de saint Yves confesseur, docteur dans l'un et l'autre droit, de l'Ordre des Frères de la Pénitence de Saint-François. »

Voyons maintenant ce que disent les Bollandistes?

La vie de saint Yves est écrite par le P. Papebroch, au tome quatrième de mai. Il rapporte une

partie de l'Enquête de la Canonisation du saint et la vie écrite par Maurice Godefroy. Il joint quelques notes à ces documents. Au sujet de saint Yves Tertiaire, il formule les réserves qui suivent : « Je ne veux pas discréditer, dit-il, les Annalistes Franciscains ; alors surtout que tout l'Ordre des Frères Mineurs fête saint Yves le 27 Octobre, comme prêtre de l'Ordre de la Pénitence de Saint-François, je ne puis cependant ne pas faire observer que les témoins de l'Enquête n'en disent rien... ». (1) Puis il ajoute : Le saint n'avait ni corde, ni sandales, il était vêtu de burel blanc, et il est même incertain qu'il soit jamais allé au couvent de Guingamp. — Là-dessus, le bon Père Papebroch accuse triomphalement le P. Albert Legrand d'être de mauvaise foi, et le P. François de Gonzague de ne pas savoir lire correctement les Actes de l'Enquête.

On le voit, le savant continuateur de Bollandus ne veut pas nier absolument que saint Yves ait été Tertiaire, il se borne à formuler certaines critiques. Or, ces critiques sont entièrement dénuées de fondement.

En effet, les Actes de la Canonisation disent

(1) Nihil equidem detractum his (auctoribus) cupio : maxime cum totus Ordo Minorum colendum eum assumpserit die 27 octobris, tamquam Presbyterum Ordinis Pœnitentium B. Francisci. Non possum tamen non observare quod... nec unus (testium) tale quid de eo dixerit (Acta Sanctorum).

formellement que saint Yves allait souvent au couvent de Guingamp, et ils laissent assez clairement entendre qu'il fit partie du Tiers-Ordre, comme nous le verrons ci-dessous, en parlant de son habit de pénitence. Ce qui explique l'erreur du savant Bollandiste, c'est qu'il avait une copie mutilée de l'Enquête, ne contenant que 93 dépositions de témoins, tandis que la copie retrouvée récemment en contient 243. Celle-ci est encore incomplète, puisque dans son discours avant la sentence de Canonisation, le pape Clément VI assure qu'il y a 249 dépositions.

En tous cas, le silence des Actes ne saurait être une preuve en face de l'histoire et de la Tradition, car, d'après tous les principes de philosophie, le silence ou argument négatif n'a aucune force historique, surtout quand il n'y a par ailleurs des arguments positifs opposés. Le système des arguments négatifs, — adopté cependant par certains savants modernes — conduit en matière religieuse à l'impiété, et en histoire à la négation de la vérité. Un exemple ou comparaison : Il n'est pas écrit dans la vie de saint X., qu'avant de mourir, il ait reçu l'Extrême-Onction, donc ce sacrement ne lui a pas été administré. C'est là un raisonnement faux. On n'écrit pas tout ce qu'on a pu dire ou faire et un historien peut ignorer ou omettre certains détails.

Il ne faut pas oublier non plus que les Enquêtes et les Actes de procédure pour la canonisation

d'un saint n'ont pas la prétention de faire son histoire, mais de recueillir des témoignages *sur ses vertus*. Les témoins ne parlent qu'incidemment des dates et des faits qui se rapportent à sa vie. De leur côté, les notaires apostoliques résument et coordonnent les dépositions, omettent ou retranchent en partie certains détails qui n'ont aucune connexion essentielle avec le but de l'Enquête.

Deux cent quarante-neuf témoins furent entendus pour la canonisation de saint Yves, aucun ne dit que le saint fut baptisé et plus tard ordonné prêtre. Faut-il en conclure que saint Yves n'a pas été baptisé ?

Ces simples réflexions suffiront certainement pour montrer la faiblesse des critiques du P. Papebroch, critiques qui n'avaient pas manqué cependant de jeter le doute dans l'esprit de certains historiens habitués à copier les auteurs sans contrôler les sources historiques.

Nous devons encore ajouter que ce même P. Papebroch, « qu'on a souvent rangé parmi les hypercritiques » (1), « s'est montré un historien sévère (2) » et qu'à cause de son esprit de critique trop déplacée, a eu des démêlés célèbres avec les Carmes et même avec l'Inquisition. Son histoire des Conclaves est à l'Index (Décret du 22 Décembre 1700). Entr'autres hardiesses, il osa dire

(1) Dom Guéranger. — (2) Darras.

qu'il n'est pas certain que la Sainte Face de N. S. J. C. ait été imprimée sur le voile de Sainte Véronique.

Maintenant continuons nos citations. La Biographie Universelle (L. X. — Paris, chez Michaud), parle ainsi : « C'est aussi le 27 Octobre qu'on fait la fête de saint Yves dans l'Ordre de Saint-François par décision d'un Chapitre Général... Le P. Papebroch regarde comme incertain qu'Yves ait pris l'habit du Tiers-Ordre. Oserons-nous dire que nous sommes d'un avis contraire ? Il est vrai que Dom Lobineau n'en dit rien (il le dit : T. III, p. 18, édition de Tresvaux), mais est-ce peu que l'autorité des chroniques des Frères Mineurs et la Tradition de l'Ordre ? D'ailleurs Albert Legrand le dit positivement. »

La Biographie Bretonne (P. Levot 1857, Vannes) : « Saint Yves s'était fait recevoir à Guingamp du Tiers-Ordre de Saint-François... Les Bollandistes ont contesté ce fait, sans apporter d'autres preuves à l'appui de leur critique qu'un argument de peu de valeur. »

Nous pouvons donc conclure qu'il reste incontestablement acquis à l'histoire par le témoignage des historiens eux-mêmes que saint Yves fut Tertiaire.

4° L'HABIT DU SAINT : *tunique, capuce, corde, manteau, sandales.* — L'habit de pénitence que revêtit l'illustre avocat des pauvres est aussi une preuve que ce saint fit partie du Tiers-Ordre.

Nous allons donc voir quel est, d'après la Règle, l'habit que doivent porter les Tertiaires, et d'après les Actes de la Canonisation, quel fut le costume, que saint Yves adopta pendant les douze dernières années de sa vie.

Au XII[e] et au commencement du XIII[e] siècle, c'est-à-dire du temps de saint François (1282-1226) les laïques portaient encore généralement les habits longs. Ce Séraphique Patriarche, lorsqu'il institua l'Ordre de la Pénitence, ne prescrivit aux Tertiaires aucune forme particulière d'habit mais il ordonna que leurs vêtements, qui étaient alors la longue tunique et le manteau, fussent en drap « humble pour le prix et la couleur, » les étoffes riches et aux couleurs éclatantes étaient seules prohibées. Il leur donna, comme signe distinctif, une corde de laine ou de chanvre en guise de ceinture. Cette corde fait partie du costume du Tertiaire, quoique saint François n'en parle pas dans la Règle.

A la fin du XIII[e] siècle, c'est-à-dire du temps de saint Yves, les longs habits commencèrent à disparaître, dès lors, les Tertiaires ne tardèrent pas à raccourcir aussi leur tunique; plus tard même ils la portèrent sous leurs vêtements séculiers ordinaires et finalement elle fut réduite aux dimensions du petit habit ou scapulaire dont l'usage fut autorisé par Jules II.

Les Tertiaires ont encore le droit de porter le grand habit, qui se compose de la longue tunique, de la corde et du manteau ; ils ne le peuvent

cependant que dans certaines circonstances particulières, c'est-à-dire dans les assemblées mensuelles, aux processions, aux enterrements et autres cérémonies religieuses auxquelles ils assistent en corps. Comme par le passé, on peut employer pour ce costume la couleur brune ou gris-cendré; mais il n'y a sur ce point aucune prescription formelle ; il suffit que l'étoffe soit pauvre et d'une couleur modeste.

Quant à la chaussure, les sandales n'ont jamais été prescrites aux Tertiaires ; ils peuvent les porter par dévotion.

Voici maintenant le texte du chapitre troisième de la Règle du Tiers-Ordre composée par saint François et qui parle de la forme et de la qualité des vêtements. « Il faut que les Frères de cet Ordre soient ordinairement vêtus d'étoffes humbles pour le prix et la couleur qui ne sera ni entièrement blanche, ni tout à fait noire, (à moins de dispense pour le prix). Leurs manteaux et fourrures seront sans collet, fendus ou non, mais agrafés et non ouverts, comme la bienséance l'exige ; les manches de l'habit seront fermées. — Les Sœurs porteront aussi un manteau et une tunique d'étoffe d'un prix modique ; ou qu'elles aient, du moins, avec le manteau, une jupe de couleur BLANCHE ou noire, ou bien une robe simple de chanvre ou de lin cousue sans aucun froncis. — Pour ce qui concerne néanmoins la qualité du vêtement des Sœurs on pourra leur accorder des dispenses selon la

condition de chacune... Les Frères et les Sœurs n'auront que des fourrures de laine... renonçant, selon le salutaire conseil de saint Pierre, à tous les vains ornements de ce siècle. »

D'après ce qui a été dit plus haut, saint Yves pouvait donc revêtir extérieurement le grand habit du Tiers-Ordre et ceindre ses reins d'une corde ou bien user de dispense et porter les livrées franciscaines sous ses habits d'official ou de prêtre bénéficier. Que fit-il ? quels vêtements adopta-t-il ? Nos annalistes assurent qu'il porta extérieurement l'habit des Frères de la Pénitence. « Il embrassa l'Ordre de la Pénitence, dit le Père Payez, dont il porta l'habit publiquement, s'étudiant de copier les vertus de son Séraphique Père d'une manière si admirable qu'on l'appelait ordinairement un autre saint François (1). »

Le Père Jean-Marie de Vernon entre dans plus de détails : « Il était revestu d'une robe grise qu'il ceignait d'une corde à plusieurs nœuds. Pour chaussure il se servait d'une espèce de sandales ou de souliers hauts et découverts... Il avait un capuce, non cousu à la robe, mais détaché. Il usait d'un long manteau sans collet. »

Les assertions des chroniqueurs franciscains

(1) Règle du Tiers-Ordre par le Père Reynier Payez. Bruxelles 1687 — « Cum habitum tertii ordinis pœnitentium Jam *forinsecus* portasset. »
Menologium Sanctorum Ordinis, 1698.

concordent exactement avec les dépositions des témoins dans *l'Enquête*.

Ceux-ci nous apprennent, en effet, que saint Yves official et recteur de Trédrez était chaussé de bottes molles et portait de beaux habits bleus couverts de fourrures, mais que vers l'année 1291, il donna aux pauvres ses fourrures, son surtout et ses bottes molles et parut désormais en public revêtu simplement d'une tunique, d'un épitoge ou long manteau et d'un capuce : le tout taillé dans cette sorte de drap blanc très grossier qu'on appelle burel ou cordet (1).

Le burel valait alors au plus cher deux sous l'aune (T. 8). Il se fabriquait et se fabrique encore en Bretagne. Ce drap fait de grosse laine écrue, c'est-à-dire qui n'a pas subi le blanchiment, est naturellement de couleur blanchâtre, d'un blanc tirant sur le gris (2). La laine fine et blanchie donne une étoffe d'un blanc pur et éclatant, mais elle coûte beaucoup plus cher que le gros burel qui sert de vêtement aux pauvres et au commun du peuple.

(1) Assumpsit tunicam et epitogium de panno albo grosso vocato burello sen cordeto modici pretii et valoris (Rapport des Cardinaux).

(2) On appelle couleur burel le blanc bis :

« Nous ordonnons que les habits soient d'une seule couleur, par exemple, blancs, noirs ou bien couleur burel. » (Règle des Templiers, chap. 20. — Du Cange. — Glossarium. T. I, p. 1176.)

« Un jour que je voulais acheter du drap, raconte le Témoin trente-cinquième, je rencontrai Dom Yves et lui dis : « Monsieur, je veux aller à Lannion acheter de l'étoffe pour faire un vêtement pour ma femme. » Il me répondit alors : « Veuillez acheter aussi pour moi de *cette même* étoffe autant qu'il en faut pour faire une tunique et un capuce. — C'est ce que je fis. » Le tailleur confectionna l'habit, mais tandis que saint Yves s'apprêtait à le mettre, il aperçut en regardant par la fenêtre de sa maison, un pauvre tout déguenillé ; il l'appela aussitôt et lui donna sa tunique. — Ainsi, non content de porter les livrées des pauvres, le saint recteur s'empresse encore, à l'imitation de saint François, de se dépouiller de ses propres vêtements pour les donner au malheureux qu'il trouve moins bien vêtu que lui-même.

La plupart des témoins de *l'Enquête* décrivent minutieusement l'habit de saint Yves. Ils avaient été grandement édifiés, on le devine sans peine, d'avoir vu un gentilhomme de bonne noblesse exerçant une haute magistrature ecclésiastique, vêtu de burel comme un simple manant : au souvenir de tant d'humilité et de mortification ils expriment leur admiration profonde (1).

D'après leurs dépositions, *la tunique* de saint Yves était une soutane sans ouverture sur le devant,

(1) Fuit magnœ humilitatis, pro eo quia *habitum valde humilem* gestabat (T.4) et abjectum... (T. 21).

faite *comme la robe des religieux*. Les manches, dépourvues de boutons, étaient amples aux aisselles et se fermaient aux poignets (1). Car, au XIII[e], « si les manches de la cotte (ou tunique) des hommes étaient justes du coude au poignet, elles s'élargissaient du coude à l'épaule, afin de laisser les aisselles libres (2). »

Le capuce ou chaperon, semblable à celui des Franciscains ou des Dominicains, non cousu à l'habit, (car le saint le donna souvent aux pauvres), avait une mosette ou camail rond et non fendu sur le devant, couvrant les épaules sans les dépasser ; par derrière il tombait en pointe jusqu'à la ceinture. Le capuchon, destiné à couvrir et à envelopper la tête, se rejetait et pendait sur le dos, quand elle restait découverte. Saint Yves mettait habituellement son capuce sur la tête, en l'avançant par modestie, jusque sur les yeux (3).

SON ÉPITOGE était une sorte de grand manteau à manches courtes, fendu probablement sur le côté

(1) Tunica usque ad talos (T. II) cum manicis largis (T.16,22), usque ad pugnum protensis et clausis, sine botonibus (T. 9, 11), sicut religiosi deferunt (T. 22) modo religiosorum (T.16), etc.

(2) Viollet-le-Duc. Dict. du Mobilier T. III, p. 288. — Les manches des habits des Franciscains Observants sont encore faites en ce genre treizième siècle.

(3) Semper portabat suum capucium supra oculos suos. T. 4 etc.

comme l'indiquent de vieilles estampes, et tombant presque jusqu'aux talons (1).

Pour chaussure, saint Yves portait une espèce de sandales ou souliers à courroies, hauts de quartier et découverts sur le devant du pied. Il les liait avec des lacets autour de la jambe comme faisait alors les Dominicains et les Cisterciens. Mais il n'avait aucune sorte de bas-de-chausses et par conséquent ses pieds étaient à nu (2). On doit savoir, en effet, que si, au XIII[e] siècle, on portait généralement des chaussures découvertes, on enveloppait néanmoins les jambes et les pieds dans une espèce de guêtres de drap ou de peau qu'on mettait dans les souliers. Ces bas-de-chausses (caligœ) faisaient l'office de nos bas modernes tricotés.

Voilà comment était vêtu saint Yves, voilà quelle sorte d'habit il voulut adopter, afin de se rapprocher le plus qu'il pouvait de ses chers pauvres, afin de *ramener plus facilement* par son exemple, à *l'amour de Notre-Seigneur les ouailles qui lui étaient confiées* (3).

Il nous reste cependant encore à examiner un

(1) Epitogium longum, usque ad talos (T. I, II etc.)

(2) Sotulares alti (usque ad cavillum), sine caligis quibuscumque, corrigiati ad modum Predicatorum, Cistercium etc. (T. 1,2,3,4,5,6, etc). — Voir l'histoire du costume par Violet le Duc.

(3) Ut oves Dominicas reduceret ad amorem Christi (T. 29).

détail du costume : détail qui a son importance par rapport au sujet qui nous occupe en ce moment.

Saint Yves eut-il une ceinture sur ses habits et quelle espèce de ceinture a-t-il portée ?

Nous savons par le témoignage positif de Tiphaine de Pestivien qu'il en portait une, puisque cette dame assure qu'elle eut le bonheur de la posséder à la mort du saint. Elle nous apprend aussi que cette ceinture n'était pas autre chose qu'un « LIEN ÉTROIT DE LAINE (1). »

Ces termes identiques aux termes du cérémonial indiquent clairement la corde Franciscaine, corde qui n'est qu'un mince lien de laine ou de lin (2), puisqu'elle est ainsi appelée dans le Cérémonial du Tiers-Ordre.

(1) Habuit et partem etiam Zonœ ipsius quœ erat de modico ligamine laneo (T. 16).

(2) Voici comment s'exprime un savant académicien (M. de la Borderie), à propos de la ceinture ou de la corde de saint Yves : « Quant à la ceinture (Zona) avec laquelle la chemise de saint Yves était serrée autour du corps (Mon. orig. de l'hist. de saint Yves, p. 49, l. 25), même en la supposant apparente et placée extérieurement sur les vêtements du saint (ce qui répugne tout à fait au texte de l'Enquête), on ne voit pas quel avantage en pourraient tirer les partisans du tierçage, — puisqu'au temps de saint Yves (l'art. 3 de la Règle du Tiers-Ordre le prouve) le costume des Tertiaires ne comportait ni ceinture ni cordon. » (Bulletin archéologique, 1891, p. 230.) — Ces quelques lignes contiennent à peu près autant d'erreurs que de mots.

En effet, quand le prêtre donne l'habit du Tiers-Ordre à un postulant, avant de lui passer la corde

1[er] La corde a toujours été obligatoire pour les tertiaires, d'après l'institution de Saint François, ainsi que l'ont déclaré plusieurs Souverains Pontifes. « *Debent deferre cordam nodosam, ut diversi Pontifices dicunt, etiam ex institutione S. Francisci.* » (*Chron. T.-O. C. XI, Bordon 1658, Parme.*)

C'est ainsi que Clément VII, bulle *ad uberes fructus*, approuve « *Tertiariorum consuetum habitum, videlicet tunicam et mantellum cum caputio et corda etc.* » Paul III : « *Pro cingulo cordam habeant.* » — Item, Jean XXIII ; *Personas vacantes, 1414.* — Eugène IV : *sacræ Religionis, 1440 etc.*

Dans sa Règle du T.-O., saint François ne parle pas, il est vrai, de la corde, mais l'histoire nous rapporte qu'il ne manqua jamais de l'imposer aux tertiaires. Ceux ci l'ont toujours portée depuis et cet usage a force de loi. (On conserva longtemps la corde de sainte Elisabeth de Hongrie.) Dans la Règle du 1[er] Ordre, le Séraphique Père prescrit simplement aux Frères de porter une ceinture (*cingulum*), et cependant tout le monde sait que les Franciscains doivent porter et portent une corde pour ceinture.

2° La corde de saint Yves était-elle sur la chemise ?

Voici le texte que signale M. de la Borderie, mais qu'il se garde bien de reproduire : « *De dicta camisia, quæ dicto domino Yvoni fuit reperta induta cum mortuus extitit, habuit unum frustum, et partem etiam Zonæ ipsius quæ erat de modico ligamine laneo.* » — « *Tiphaine de Pestivien* eut un morceau de la chemise que saint Yves portait lorsqu'il mourut, elle eut aussi une partie de la ceinture du saint, laquelle consistait en un mince lien de laine. » Cela, veut-il dire que la

autour des reins, il la bénit par ces paroles : « O Dieu, qui, pour nous délivrer de l'esclavage, avez voulu que votre Fils fut lié (avec des cordes), bénissez cette ceinture ; et faites que le serviteur qui va ceindre ce LIEN de pénitence, se rappelle sans cesse les liens de ce même Jésus-Christ Notre-Seigneur » (1).

Ajoutons encore, pour dissiper tout doute au sujet de la nature de ce mince lien de laine, que le Témoin 61e de l'Enquête emploie également le mot lien pour désigner ce qu'on appelle vulgairement une corde.

On peut voir, du reste, dans plusieurs églises de Bretagne, des statues et tableaux anciens, représentant saint Yves ceint du cordon séraphique.

En résumé, nous venons de voir que la Règle du Tiers-Ordre demande un habit humble pour

ceinture était sur la chemise? Nous le demandons à tout lecteur de bonne foi, alors même qu'il ne ferait pas partie de l'Académie. — L'argument que nous tirons de la corde que portait le saint Prêtre suffirait à lui seul pour prouver sa qualité de Tertiaire. M. Lemoine de la Borderie le comprend, aussi il fait de son mieux pour s'en débarrasser ; mais il a beau s'agiter, la corde a un nœud coulant et l'argument reste.

(1) Deus, qui, ut servum redimeres, Filium tuum per manus impiorum *ligari* voluisti, benedic, quæsumus *cingulum* istum ; et præsta ut famulus tuus qui hoc pœnitentiæ ligamine præcingitur vinculorum ejusdem D. N. J. C. perpetuo memor existat. (Ceremoniale T.-O.)

le prix et la couleur, ayant les manches fermées et dépourvu de fourrures ; et que saint Yves, curé de Trédrez, quitta ses beaux habits bleus fourrés pour prendre un habit humble tant pour le prix que pour la couleur, ayant les manches fermées. — En vérité, si l'illustre prêtre breton n'était pas Tertiaire, il faut avouer que les Actes de la Canonisation sont de nature à le faire croire ?

Pourquoi saint Yves curé et official quitta-t-il son costume d'office pour revêtir une tunique faite comme celle que portent les religieux ?

Pourquoi prit-il une corde pour ceinture, sinon pour montrer son affiliation à la famille franciscaine ?

Qu'il nous soit aussi permis de conclure que, puisque saint Yves fit partie du Tiers-Ordre et en porta publiquement l'habit, il convient de représenter ce grand saint revêtu de la tunique et du capuce couleur blanc-gris et ceint de la corde. C'est là son costume historique, le costume qu'il porta les douze dernières année de sa vie, c'est-à-dire à partir du moment où il avança à pas de géant dans la voie de la perfection et de la sainteté.

Il est représenté, la plupart du temps, avec le bonnet carré, revêtu du surplis sur sa tunique et tenant d'une main une liasse de papier. A ces signes caractéristiques, tout paysan breton, même le plus illettré, reconnaît aussitôt son grand saint Yves.

Il convient également de respecter ces traditions.

La tunique et la corde rappellent que saint Yves

fut Tertiaire ; le surplis, qu'il fut prêtre ; le bonnet carré, qu'il fut avocat et juge (1).

5° *L'autorité de l'Eglise : Bréviaires, rescrit pontifical.* — On sait avec quel soin les Congrégations Romaines procèdent aux enquêtes pour la canonisation des serviteurs de Dieu et avec quelle exactitude sont rédigées les légendes des Vies des Saints qui sont insérées dans le Bréviaire avec la haute approbation du Souverain Pontife. Ces légendes constituent donc un témoignage d'une grande importance qu'il serait téméraire de révoquer en doute sans de graves raisons.

(1) Certains auteurs ont prétendu que le surplis et le bonnet carré étaient postérieurs au XIII[e] siècle. A notre humble avis, c'est une erreur.

Dom Lobineau (Histoire de Bretagne, T. I, p. 845) assure qu'au XIII[e] siècle, et même plus de deux cents ans auparavant, l'usage était en Bretagne parmi les ecclésiastiques de porter de certains chapeaux qui étaient comme des bonnets.

« Le bonnet carré est le bonnet que portent les gens d'église, les gens de justice et les gens de collège, qui sont philosophes ou gradués. » (Dict. de Trévoux T. I, p. 1 719). — Saint Yves fut maître ès-arts, juge, avocat et prêtre.

Quant au surplis, il est d'origine très ancienne dans l'Eglise. « Li clers en l'ostel touzjours doivent être vestus de surpliz. » (1263, Constitut. de la Maison-Dieu de Troyes). « Qu'on ne donne le surplis (c'est-à-dire que la cléricature ne soit concédée), qu'à celui qui est né d'un mariage légitime et jouit d'une bonne réputation. » (Statuts de Clément IV pour l'Eglise du Puy, 1265.)

Tout l'ordre de Saint-François fête Saint Yves depuis l'an 1351 et le *Bréviaire franciscain*, approuvé à Rome, porte comme en-tête *S. Yvo conf. III Ord.* La 4e leçon de l'office commence par ces paroles : « *Yvo Presbyter Ordinis Pœnitentium Beati Francisci.* — Yves prêtre du troisième Ordre de la Pénitence de saint-François. »

Cet office est de la fin du XVIe siècle, vers 1568.

Avant cette date, la légende du Bréviaire franciscain (commune à d'autres Bréviaires, croyons-nous,) se composait d'un morceau d'une Vie ancienne de saint Yves, « conservée manuscrite, dit le Père Arthur du Moustier *(Martyrologium Franciscanum, 1638)*, à la bibliothèque de Saint-Victor à Paris sous la lettre MM 24 ». Elle est maintenant perdue et nous ne savons pas si elle faisait mention de l'affiliation de Saint Yves à l'Ordre Séraphique ; mais cela importe peu puisque la tradition franciscaine n'est pas douteuse sur ce point (1).

Le PROPRE DU BRÉVIAIRE DU DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC et TRÉGUIER porte ces mots : « *Jampridem Ordini Tertiariorum beati Francisci nomen dederat, et exindent verus Beati Francisci discipulus, abjectam et pauperem vitam agere peroptabat.* — Il s'était fait inscrire parmi les Tertiaires de Saint-François et à partir

(1) Le morceau qui servait de légende a été publié, en 1891, par M. de la Borderie, dans le *Bulletin archéologique de l'association bretonne, chez Prud'homme, Saint-Brieuc.*

de ce moment, en vrai disciple du Bienheureux François, il désirait mener une vie pauvre et mortifiée. »

Enfin dans un RESCRIT (1) daté de 1547, Paul III déclare de la façon la plus formelle que saint Yves fit partie du Tiers-Ordre et il accorde aux Tertiaires des indulgences pour le jour de sa fête.

Ce point de la vie de notre Saint doit donc être placé parmi les faits les plus certains de son histoire.

IV. SAINT YVES OBSERVATEUR MODÈLE DE LA RÈGLE DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS : *esprit franciscain, la paix, les malades, jeûnes, pauvreté, testament.* — Bien que le Tiers-Ordre ne soit pas un ordre religieux proprement dit, puisqu'il n'a pas de vœux, il est cependant un Ordre, (dans le sens large du mot), entièrement distinct des Confréries, car il a sa règle particulière approuvée par le Saint-Siège, son noviciat, sa profession et un habit d'une certaine forme. Il se rattache surtout à l'état religieux par la fin et les moyens qu'il propose à ceux qui embrassent sa Règle. De même que les religieux ont pour but principal de tendre à la perfection avec obligation d'y travailler, de même les Tertiaires s'efforçent de mener une vie chrétienne plus parfaite que celle du commun des fidèles; mais, au lieu d'avoir à suivre les conseils évangé-

(1) *Cum a nobis petitur, pridie Kal. Martii 1546 :* « Cum pro sanctis vestri Ordinis de Pœnitentia... S. Yvonem habeatis, et habere CONSUEVERITIS... »

liques à l'exemple des religieux, ils ne s'engagent comme obligation fondamentale, qu'à l'exacte observance des commandements de Dieu et de l'Eglise. « Toutes les règles franciscaines, dit Léon XIII, visent précisément à l'observation des préceptes de Jésus-Christ, car leur saint Instituteur s'est uniquement proposé de faire de ce genre de vie une école où l'on s'exercerait avec soin à la pratique des vertus chrétiennes. »

L'esprit du Tiers-Ordre consiste spécialement dans le renoncement aux fausses maximes du monde afin de s'attacher à Jésus-Christ et de marcher à sa suite sur la route du Calvaire.

« Souviens-toi, disait Notre-Seigneur lui-même à sainte Marguerite de Cortone, que le feu de mon amour t'a transformée, *et pour mieux te rapprocher de moi, par une complète séparation du siècle,* tu as souvent demandé avec des larmes et d'instantes prières l'habit du Troisième Ordre de la Pénitence. »

Les vertus que doit surtout pratiquer le fidèle imitateur de Jésus-Christ et de saint François, sont l'humilité, la pauvreté et la pénitence. L'habit dont le Tertiaire est revêtu est le symbole de ces trois vertus : par sa couleur modeste il lui rappelle l'esprit d'humilité; par la grossièreté de son tissu, l'esprit de pauvreté ; la corde est appelée le lien de la pénitence.

Qui mieux que saint Yves, comme on le verra

plus loin, pratiqua ces vertus et marcha sur les traces du Séraphin d'Assise?

Le saint prêtre de Dieu était un homme d'une grande humilité; avocat des pauvres, il se regarda comme leur serviteur et leur rendit les offices les plus mortifiants pour lui, à tel point que souvent il s'attira la moquerie des gens du monde.

La RÈGLE DU TIERS-ORDRE composée par saint François insiste sur la nécessité de garder la paix, de fuir les procès et d'éviter les serments inutiles. « S'il arrive, dit-elle, quelque division entre les Frères ou les Sœurs, ou même avec d'autres personnes étrangères à l'Ordre, on rétablira la paix, comme les Ministres jugeront à propos de le faire, en ayant même recours pour cela, si c'est possible, aux conseils de l'évêque diocésain (Chap. X). » « Que les Frères et Sœurs évitent en outre selon leur pouvoir, les procès entr'eux : si on leur en suscite, qu'ils s'efforcent de les terminer à l'amiable, et s'ils ne peuvent y réussir, qu'ils aient recours au Juge qui a le droit d'en connaître (Chap. XVII). » « Que les Frères et les Sœurs s'abstiennent de tout serment solennel, à moins de quelque grave nécessité, dans les cas permis par le Saint-Siège, c'est-à-dire pour rétablir la paix, pour justifier leur foi, pour confondre la calomnie, confirmer un témoigagne et pour sceller un contrat de vente, d'achat ou de donation, lorsqu'on le croira nécessaire (Chap. XII). »

N'est-ce pas là autant de pratiques que saint

Yves observa à la perfection, au rapport de tous les historiens de sa vie ? Avocat et juge, nul plus que lui ne fut ennemi du procès. Avant de plaider, il faisait tous ses efforts pour réconcilier les parties ; et s'il ne pouvait y réussir, il demandait à son client, à celui qui semblait avoir le bon droit pour lui, de confirmer par le serment la vérité de ses dépositions.

La Règle recommande instamment le soin des malades et la charité envers les morts (Chap XIV).

« Cependant l'assistance miséricordieuse de Dom Yves ne finissait point avec l'agonie du poure moribond et plus celui-ci était abandonné et son corps perclus de maux, plus son cœur s'ouvrait de compassion ; il ne le quittait qu'après avoir jeté terre sur son cadavre. Comme advint un certain jour qu'un poure ladre décéda à l'hopital de Kermartin ; or répandait son corps telle puanteur et infection que tous de descamper, fors Dom Yves, vous n'en doutez pas, quel s'en fust quérir Frère Ollivier (du Couvent des Mineurs de Guingamp pour lors près de lui), et se mit incontinent à l'œuvre, prenant bassin pour laver les puantes plaies et chairs pourries. Cela fait, le bon prêtre doubla le défunt en un linceul qu'il se mit à coudre, et sans façon, quand besoin était (a fidèlement rapporté Frère Ollivier), coupait le fil avec ses dents. La besogne finie, souleva révéremment ledit corps du lépreux par les épaules, priant son compagnon de soulever l'autre bout, et portèrent

ainsi en terre le poure ladre, psalmodiant office, versets et oraisons accoutumées. Et, tant était grande la peur et le danger, à cause de l'infection et contagion du mal que habitués et poures ne reparurent à Kermartin de la dite journée. Aussi avait beau jeu notre Yves pour prêcher miséricorde et charité (1). »

Saint François s'était aussi appliqué aux soins des lépreux. Son testament s'ouvre par ces mots : « Le Seigneur m'a fait la grâce à moi, Frère François, de commencer ainsi à faire pénitence; lorsque j'étais dans un état de péché, il me semblait extrêmement amer de voir des lépreux ; mais le Seigneur lui-même me conduisit parmi eux et j'exerçai la miséricorde à leur égard. Et en les quittant, je sentis que ce qui m'avait paru si amer s'était changé pour moi en douceur pour l'âme et pour le corps. »

La Règle du Tiers-Ordre prescrit encore la tempérance dans les repas, et certains jours d'abstinence et de jeûne. Primitivement, il y avait abstinence le mercredi et jeûne le vendredi de chaque semaine. De plus, jeûne également le mercredi depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et tous les jours, le dimanche excepté, pendant l'Avent et le Carême de l'Eglise. Les Tertiaires observaient encore les autres jours de jeûne établis par l'Eglise ou l'évêque (Chap. V).

Saint Yves pratiqua l'abstinence et le jeûne à un

(1) Légende Merveilleuse, Chap. V.

degré héroïque, à partir du moment où il fut Tertiaire.

« Il jeûna au pain et à l'eau, DURANT LES ONZE DERNIÈRES ANNÉES DE SA VIE, pendant tout le Carême et l'Avent du Seigneur, depuis la fête de l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, les jours des Quatre-Temps, les Vigiles de la Sainte Vierge et des Apôtres et les autres jours de jeûne établis par l'Eglise. De plus, trois fois par semaine, le mercredi, le vendredi et le samedi, il jeûnait au pain et à l'eau ; les autres jours il ne faisait qu'un repas et ne prenait que du pain et un potage, excepté le dimanche et les fêtes de Noël, de Pâques, de Pentecôte et de la Toussaint ; ces jours-là il faisait deux repas (A). »

Nous savons même qu'il engageait certaines personnes à faire ABSTINENCE LE MERCREDI ; c'est ce que pratiqua, entr'autres, illustre dame Constance de Pestivien (1).

Enfin, dernier détail, la Règle recommande la pauvreté et demande que ceux qui le peuvent fassent leur testament, afin d'éviter tout embarras au moment de la mort. « Tous ceux à qui la loi le permet, doivent faire leur testament, ordonnant et disposant de leurs biens dans les trois mois qui suivent immédiatement leur entrée dans l'Ordre,

(1) Et induxit D. Constantiam de Pestivien ad abstinendum a carnibus feria quarta cujuslibet septimanæ, quæ ex tunc abstinuit (T. 4).

afin que nul d'entr'eux ne soit exposé à mourir intestat (Chap. IX). »

Saint Yves épousa avec joie celle que saint François appelait sa dame.

Qu'on lise la page suivante si pleine de charme et de poésie : « Désia, en la bonne ville de Rennes, capitale de la Bretaigne, avait grandement commencé Dom Yves à se détacher des douceurs et commodités de cette vie périssable du corps, sous la conduite et discipline d'un bon Père Mineur. Et lors avait prins résolution de tirer révérence au monde, à ses artifices et pompes : et quantes fois que le bon Père disait à lui : « Oyez bien, mon fils, faites tout comme nostre Séraphique Patriarche saint François, marchez tous deschaux, crachez vilement sur or et argent, loz et honneurs, puis épousez la chère dame Pauvreté. » — Notre Yves respondait : « Je le veux, mon Révérend, avec la grâce et agrément de Dieu, nostre Sauveur, né en estable et mort tout nu sur la croix : Que Dame Poureté soit la bienvenue ! » Et incontinent le nouvel époux et sa dame d'entonner le cantique épitalame des mariés.

Le nouvel Epoux : « Ma chère Dame et unique maîtresse, venez que je vous coëffe de nuptiale couronne. »

Dame Poureté : « Raison avez, cher homme, au lieu de flore d'oranger, me bailler branche d'épines, les épines de mon Jésus ! Qui en est piqué ne sent guère autres piqûres. »

Le nouvel Epoux : « M'amie, voici votre odorant bouquet. »

Dame Poureté : « Mieux vaut que blanches roses, touffe de thym amer : gentes abeilles savent en tirer savoureux miel. »

Le nouvel Epoux : « Madame la mariée, endossez robbes et afficquets; voilà pompons et dentelles. »

Dame Poureté : « En vérité, pour qui est racleure du monde, robbe de bure et guenilles à la façon du Séraphique, sont veloux et brocarts non pareils! »

Le nouvel Epoux : « Voyez vostre cour de Kermartin, ô ma reine : elle vous attend pour le baiser d'hommage! »

Dame Poureté : « Aveugles, boiteux, perclus et ladres puants!... Venez, mes mignons! »

Le nouvel Epoux : « Or donc, ma Dame, passons l'annel et marchons ensemble! Ensemble mangeons notre pain bis! Même paille pour gésine! Même roche pour orlier! Et pour enfants, tous ceux qui souffrent et geignent! »

Dame Poureté : « Nous aimer quand est Jésus sur la Croix, le servir en ses poures membres, mon cher Seigneur, c'est là nostre métier! »

« Allons, marchons ensemble, et que ce lien d'or nous lie jusqu'en la mort! »

De ce jour les fiançailles furent faites et célébrées (1).

(1) Légende Merveilleuse. Chap. V.

Saint Yves fut, en effet, fidèle jusqu'à la mort à sa fidèle et aimée compagne, la sainte pauvreté. Et pour mieux se détacher des biens d'ici-bas, il fit, en bonne et due forme, son testament et fonda à Kermartin, au bout des *rabines de la maison paternelle,* une dévote chapelle sous le vocable de Notre-Dame et de Saint Tugdual. Ce testament, conservé d'abord sur la muraille, puis sur une toile dans l'Eglise du Minihy-Tréguier, est parvenu jusqu'à nous : il est daté de l'an 1293. Or, saint Yves prit l'habit du Tiers-Ordre vers la fin de l'année 1291 : l'année du noviciat écoulée, il faisait profession en 1292, et suivant les prescriptions de la Règle, trois mois après, vers 1293, il rédigeait son testament et faisait sa fondation qu'il confirma et compléta en 1297.

Voici l'abrégé de ce testament :

« Moi, Yves, fils d'Haélory, prêtre indigne, le dernier des serviteurs de Jésus-Christ, en faisant ce testament, je veux et consens que la chapelle par moi fondée à l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la bienheureuse Marie, sa mère, et du saint confesseur Tugdual, avec la maison y adjacente, que j'ai construite de mes ressources personnelles, dans une portion de terre qui m'est échue de mon père Haélory, ladite portion de terre et une autre qui m'est revenue de la succession de ma mère, et qui est adjacente à la première, sises l'une et l'autre dans la paroisse du Minihy, du saint confesseur Tugdual; desquelles terres j'ai hérité

selon que le droit civil et la coutume qui régissent cette paroisse du Minihy le permettent, lesquelles j'ai déjà assignées pour doter la susdite chapelle... et lesquelles j'assigne de nouveau, soient et demeurent à jamais affectées à la même destination. Je veux aussi que, pour l'honneur spécial de saint Tugdual, l'évêque de Tréguier veille, comme sa charge lui en fait un devoir, au maintien de cette donation, contre tous réclamants, de quelque condition qu'ils soient, parents ou étrangers; et que, prenant sur les biens du dit saint, il élève, s'il le juge convenable, les rétributions des serviteurs de Dieu que le dit évêque chargera de faire dans le même lieu le service divin, de manière qu'ils puissent faire face aux frais de leur entretien, ce qui est de toute justice. De plus, si on me trouve quelques biens après ma mort (ce qui arriverait contre mon attente, excepté quelques livres que j'ai pour l'édification des fidèles), je les légue à la dite chapelle et à ses desservants, imposant à ceux-ci, moyennant les secours ci-dessus mentionnés, l'obligation de la résidence personnelle au dit lieu. Dieu veuille faire prospérer cette concession et accorder la vie éternelle à ceux qui concourront à une si bonne œuvre. »

Ainsi dégagé de tout souci du côté de la terre, saint Yves enflammait de plus en plus son cœur au foyer de l'amour divin. Il atteste lui-même que si on lui trouve, après sa mort, quelques biens matériels, ce sera contre son attente. Mais assuré-

ment les anges de Dieu ne le trouveront pas dépourvu des biens célestes, au moment du trépas: il s'envolera dans la Patrie comblé de mérites et laissant aux hommes l'exemple d'une vie constamment édifiante et aux Tertiaires une copie fidèle du Séraphique François.

Le saint curé breton est le modèle achevé du prêtre et du fidèle Tertiaire.

CAAPITRE V

LE SAINT OU VERTUS DE SAINT YVES.

Exemplar virtutum omnium.
(*Lit. S. Yvonis*).
Bonus et fidelis Catholicus — Amator pœnitentiæ — Pater pauperum. — Vir seraphicus.
(*Act. et Leg. ant. Trecor.*)

I. BON CATHOLIQUE : *vertus fondamentales : foi, espérance, charité, piété, humilité.* — II. AMATEUR DE LA PÉNITENCE : *mortification, amabilité, patience, chasteté.* — III. PÈRE DES PAUVRES : *amour du prochain, du pauvre, œuvres de miséricorde.* — IV. HOMME SÉRAPHIQUE : *pur amour, union avec Dieu, oraison, ravissements.*

I. BON CATHOLIQUE : *vertus fondamentales : foi — espérance — charité — piété — humilité.* — Après avoir parcouru les différentes phases de la vie de saint Yves, après avoir considéré et admiré son existence et ses qualités comme étudiant, juge, avocat, curé, missionnaire et tertiaire, il est juste de nous arrêter un instant pour mieux examiner et apprécier, dans leur ensemble, ses dons et ses vertus. C'est la vertu, fruit de la grâce, qui fait le saint : et la sainteté est essentiellement parée de ce manteau chargé de multiples pierres précieuses

qui, sous l'action du divin Soleil, brillent tour à tour de feux divers, pour ne faire ensuite qu'un seul éclat et une même lumière ; ce qui signifie que toutes les vertus aboutissent à un même centre, à l'amour de Dieu et des hommes.

Saint Yves aima Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses forces, mais avant de parvenir à ce degré sublime de charité qui se traduisit souvent par des extases et des ravissements, il dut se fortifier dans la pratique des vertus fondamentales et passer par toutes les aspérités de la voie du renoncement.

« Dom Yves, fut bon et fidèle catholique, de mœurs honnêtes (1). »

C'est le premier témoignagne que lui rendent tous ses contemporains, lors de l'*Enquête* de la canonisation. Cela peut étonner de prime abord que les témoins de sa vie admirable s'arrêtent à dire qu'il était bon catholique, c'est-à-dire soumis à l'Eglise et au Pape, aux évêques et à ses supérieurs spirituels et temporels, croyant tout ce qu'enseigne la religion catholique. Mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque, il n'était pas rare de voir l'hérésie exercer ses ravages parmi les populations chrétiennes; et surtout il faut bien savoir que la foi est le premier et le plus excellent des biens que Dieu accorde aux hommes; qu'elle est la

(1) Fuit et erat bonus et fidelis catholicus, conversationis honestæ (R).

base de la vie surnaturelle, le moteur de toute pratique religieuse et que les saints gardent à leur Créateur une reconnaissance éternelle de les avoir appelés à la lumière de la vérité. L'honnêteté, l'amour de la simple justice, l'accomplissement des devoirs d'état, des commandements de Dieu et de l'Eglise sont le premier souci et la première obligation de ceux qui veulent tendre à la perfection. Voilà pourquoi l'enquête rapporte fidèlement que saint Yves fut avant tout un honnête homme, un bon et fidèle catholique, et que marchant de degré en degré dans le chemin du bien, il parvint à la sainteté.

Ces principes élémentaires, beaucoup de chrétiens les ignorent ; il arrive même que des personnes se disant dévotes et pieuses les méconnaissent presque entièrement. C'est pour cela que leurs progrès dans la vie spirituelle sont si lents et souvent purement factices, car leur vertu manque de fondement. C'est aussi pour la même raison que notre siècle est travaillé de maux si nombreux et si graves : la foi, en particulier, est morte ou languissante, et dès lors le monde suit l'opinion du jour, comme la girouette suit l'impulsion que lui donne le vent.

Notre saint avant de bâtir creusa un sillon très profond pour asseoir solidement l'édifice de sa vie spirituelle. Le roc de la foi et de l'humilité servit de fondement ; la mortification apporta les pierres

pour la construction des murailles; la charité couronna le monument.

La foi de saint Yves fut des plus vives et des plus éclairées. Doué d'une intelligence d'élite que secondait un jugement droit et solide, il eût le bonheur de l'appliquer constamment à l'étude de la vérité sous la direction de maîtres incomparables par la science et la vertu. Il parcourut tout le cycle des connaissances humaines et chercha surtout à goûter la beauté du dogme catholique et à traduire dans la pratique de la vie les préceptes de la morale chrétienne. Durant tout le cours de sa vie, il continua ses premières études en lisant assidûment les saintes Ecritures. La Bible était le livre qu'il affectionnait le plus; la nuit, il devenait l'oreiller sur lequel il aimait à reposer sa tête : ce qui montre combien il avait à cœur de ne se laisser guider, en tout et partout, que par la lumière de la foi.

De même qu'on aperçoit comme perdue dans le vague de la distance une grande cité qu'on regarde de loin et qu'ensuite il y a une différence considérable de vue et de clarté, si on entre dans la ville; de même aussi une foi languissante et obscure voit les mystères révélés de Dieu comme dans un vague lointain, tandis que la foi vive les contemple sans voile et sans nuage.

Animé de cette foi claire, lumineuse, distincte, le saint prêtre s'en trouvait impressionné comme s'il eût vécu avec Jésus et les Apôtres, comme s'il eût

contemplé de ses yeux le divin Maître, comme s'il eût entendu de ses oreilles ses célestes enseignements. Sa foi éclatait dans ses paroles et se manifestait par ses œuvres : en tout il voyait Dieu. Il se servait des créatures comme d'un miroir où il aimait à contempler les infinies perfections de la divinité ; car la nature entière est un divin poème où le Créateur a écrit en résumé les merveilles de sa sagesse et de sa bonté.

Un jour, Dieu voulut récompenser la foi et la charité de saint Yves en lui envoyant un gracieux messager. Il était dans sa maison de Louanec environné de pauvres et leur partageait un pain qu'on venait de lui apporter, lorsque tout à coup, un petit oiseau d'une espèce inconnue jusqu'alors entra par la fenêtre et vint se poser sur son épaule. « Voyez donc, Monsieur, lui dit un de ses serviteurs, l'oiseau qui vient de se poser sur vos habits. » Le saint prit l'oiseau dans sa main et le considéra : il avait le cou et le ventre blanc comme la neige, le dos était vert et resplendissant comme une émeraude. Quand il l'eut bien examiné, il lui donna congé en disant : Va-t-en au nom de Dieu. Alors seulement l'oiseau s'envola joyeusement dans les airs et jamais plus on ne le revit (T. 20).

Ce petit oiseau n'est-il pas aussi une image et un emblème de la Providence de Dieu qui prend soin de tous les êtres de la création et veille surtout avec sollicitude sur les hommes, qu'il comble

de ses dons et de ses bienfaits, afin de leur montrer qu'il est leur père très aimable et qu'ils doivent placer en lui toute leur espérance ?

En effet, à la vue d'un Dieu que la foi nous montre plein de bonté pour nous, le cœur s'ouvre naturellement à la plus douce confiance.

Nous comprenons que si nous supportons avec courage nos croix et nos peines, il nous donnera de grands biens, dont l'espérance nous fait entrevoir la possession : consolation tellement puissante que non seulement elle adoucit les plus dures épreuves, mais qu'elle nous fait même goûter la joie au milieu de nos larmes. De même que la foi est le principe de notre vie spirituelle, ainsi l'espérance est le principe de notre consolation et de notre force.

Saint Yves aimait cette douce et précieuse vertu ; il pratiquait l'abandon le plus complet à la Providence, la conformité la plus grande à la volonté de Dieu, uniquement préoccupé de faire son propre salut et de sauver les âmes de ses frères. Il pensait souvent à tout ce que Notre-Seigneur a souffert et il ne pouvait alors s'empêcher de verser des larmes amères sur l'ingratitude des hommes, sur leur tiédeur à travailler à leur sanctification.

La piété de notre saint était angélique. Elle le portait à rendre à son Père céleste le culte qui lui est dû, de même qu'un fils bien né s'empresse de rendre à ses parents tous les devoirs de la piété

filiale. Il avait, en conséquence, une grande dévotion envers la Sainte Eucharistie et la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, envers les saints et spécialement envers la très Sainte Vierge Marie.

Plusieurs auteurs affirment qu'il portait sur lui, sinon habituellement, du moins fréquemment, la Sainte Eucharistie renfermée dans la belle pyxide dont il a été parlé. Il agissait ainsi, non pas dans le but unique de satisfaire sa dévotion particulière, — ce qui n'aurait pu être un motif suffisant pour autoriser une telle pratique, — mais parce que dans ses nombreuses visites il était presque toujours sûr de trouver quelque malade et qu'il ne voulait qu'aucun d'eux ne fut exposé à quitter ce monde sans être muni du dernier Viatique.

Qui dira combien saint Yves était heureux de pouvoir ainsi vivre sous les yeux de Dieu, de converser le long du chemin avec celui qui s'est fait le compagnon de notre exil au moyen d'une invention qui est le chef-d'œuvre de sa puissance et de sa bonté ? Qui dira avec quel amour il pressait sur son cœur son Sauveur et son Roi ? Qui racontera les entretiens mystérieux pleins de douceur et de charme, qui s'établissaient entre le Maître et le disciple ? Lorsque Jésus-Christ disait : « Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes ; Je ne vous appellerai plus mon serviteur, mais mon ami ; Je resterai toujours avec vous ; » — saint Yves pouvait répondre : « Ma

vie, c'est vous, ô Jésus: ah! restez avec nous, car sans vous c'est la nuit: O Seigneur, qu'il fait bon auprès de vous! »

Le saint prêtre méditait souvent sur les mystères de la Passion (1). La vue d'un Dieu souffrant et mourant pour nous sur la croix, faisait naître dans son âme les sentiments les plus vifs de componction, de détestation du péché et de mépris du monde.

Il avait aussi une grande dévotion envers les saints, il se servait de leur intermédiaire pour faire appuyer ses requêtes; mais entre tous, il priait les bienheureux apôtres qui avaient apporté autrefois la lumière de la foi dans l'Armorique, en particulier saint Tugdual, premier évêque de Tréguier.

Un jour que saint Yves allait de Trédrez à Kermartin, il rencontra sur sa route deux pieuses femmes qui faisaient le pèlerinage des sept saints de Bretagne. Cette dévotion, très populaire à cette époque, consistait à visiter chacune des basiliques des premiers fondateurs de la religion dans le pays, c'est-à-dire les cathédrales des sept évêchés de Bretagne. Le Bienheureux aborda les pèlerines, encouragea leur piété et leur parla avec tant d'onction qu'elles en restèrent émerveillées (T. 97).

Une autre fois, il revenait lui-même d'un pèle-

(1) *Passionis Dominicæ mysteriorum contemplator.* (*Lit.*)

rinage à Saint-Renan (1), en compagnie de Maurice Dumont, écuyer. Ils s'arrêtèrent dans le village de Landeleau et logèrent dans la même chambre. La nuit, Maurice dormait profondément, quand il entendit par trois fois ces paroles : « Lève-toi, le Bienheureux est étendu sur la pierre. » L'écuyer, réveillé en sursaut, palpa autour de lui, croyant que Dom Yves s'était couché comme lui, mais ne le trouvant pas, il alla au cimetière où l'on montre une grande pierre creuse que saint Eleau, patron du lieu a sanctifiée par sa pénitence. Saint Yves était couché sur ce même rocher et

(1) Saint Renan, anachorète irlandais vint en Armorique se fixer en un endroit appelé aujourd'hui Saint-Renan (Finistère). — Ce nom rappelle, hélas ! un triste personnage, un renégat, né (comme saint Yves) au pays de Tréguier. Ernest Renan fit gratuitement ses études au petit séminaire de cette ville. Mgr Lemée, évêque de Saint-Brieuc, trompé par les dehors de piété du futur académicien, l'envoya au séminaire Saint-Sulpice à Paris. On sait le reste.... Sa mère, pauvre blanchisseuse, mais très bonne chrétienne, mourut de chagrin en apprenant qu'il avait blasphémé, dans un livre impie, le nom adorable de Jésus qu'elle s'était pourtant efforcé de lui apprendre à prononcer avec respect, lorsqu'il était enfant.

Renan qui porte partout la vilaine odeur du sarcasme irréligieux n'a pas manqué de persifler saint Yves. Il avoue cependant que « c'est un saint bien curieux, dont la chronique serait assurément intéressante pour l'historien sans mélange d'hagiographie. » (Discours au Dîner Celtique, Nov. 1890.)

dormait paisiblement. La pierre qui avait servi de lit à un saint ne paraissait pas trop dure à notre saint (T. 4).

La dévotion qu'il avait pour la sainte Vierge était bien supérieure à celle qu'il avait pour les autres saints: son amour envers elle avait grandi avec l'âge. Il savait que celui qui a recours à Marie est sûr d'être écouté, aussi il confiait toujours à cette grande avocate du ciel le succès de ses demandes. Il voulut même, à titre de piété et de reconnaissance, lui dédier la chapelle qu'il fit bâtir à Kermartin.

Les reliques, surtout celles de la sainte Vierge, sont un aimant qui attirent les serviteurs de Dieu.

Vers 1248, Geoffroy, surnommé Boterel, seigneur de Quintin et son frère Henri d'Avaugour, chevaliers bretons, tous deux issus des anciens rois de Bretagne, étaient allés combattre en Terre-Sainte, sous la conduite de saint Louis. Après la prise de Damiette, les deux frères n'échappèrent à la mort que par une protection miraculeuse de saint François d'Assise. En cette circonstance, Henri avait fait vœu de bâtir un couvent de Frères Mineurs dans son palais de Dinan et d'entrer lui-même dans cet Ordre. Après son retour en Bretagne, il fonda, en effet, le couvent en 1251 et y prit l'habit en 1278. De son côté, Geoffroy avait apporté une relique précieuse, une ceinture de la sainte Vierge qu'il avait reçue probablement en don et aussi comme récompense

de ses travaux, des mains du Patriarche de Jérusalem. Il déposa ce riche trésor dans la chapelle de son château de Quintin, près Saint-Brieuc, puis il alla à Dinan revêtir lui aussi la bure franciscaine.

L'arrivée d'une ceinture de la Vierge à Quintin fut, dans ce siècle de foi, tout un événement et l'occasion de fêtes et de pèlerinages. Le pieux tertiaire, le grand dévot à Marie ne pouvait manquer de faire sa visite à N.-D. de Quintin. Il était alors curé de Louanec. Il réunit une troupe de ses paroissiens et alla avec eux s'agenouiller dans cette modeste chapelle dont Geoffroy avait fait comme le reliquaire de la sainte ceinture. En cette circonstance, un des compagnons du saint, fut touché par la grâce et se convertit sincèrement, car il était auparavant grand pécheur.

A une foi ardente, à une pleine confiance en Dieu, à une vive piété, saint Yves joignait la pratique de l'humilité la plus profonde. C'est là encore une vertu fondamentale. « L'humilité et la charité, dit un pieux auteur, sont les deux pôles célestes, sur lesquels se meut comme un ciel étoilé, l'ensemble resplendissant des vertus. » La première combat l'amour-propre et fait le vide de tout ce qui peut obstruer le vase de notre cœur ; la seconde remplit ce vase des grâces divines et plus le vase est purifié, plus elles sont abondantes. C'est ainsi que l'abîme de l'humilité de Marie attira dans

son sein Celui que ne peut contenir tout l'univers: quiconque s'humilie, sera élevé.

Saint Yves étant doué de tous les dons de la nature aurait pu jouir des avantages que procurent la fortune, la science et l'éclat du nom ; il aurait .pu être tenté de s'élever au-dessus de ses semblables. Il n'en fit rien. Au contraire, à l'école de Celui qui a dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, » il s'humilia au-dessous de tous ses frères. Il avait compris qu'il ne pouvait être de lui-même qu'un néant, et que si Dieu avait revêtu ce néant de l'existence et d'autres bienfaits, ce n'était que par un pur effet de sa bonté, et que, par conséquent, l'orgueil serait une folie. Aussi, tout ce qu'il avait, tout ce qu'il faisait, il le reportait à Dieu comme à l'auteur de tout bien. Dans son esprit, il ne nourrissait pas de grandes idées de son habileté et de ses talents, il se croyait très ignorant ; dans ses désirs, il ne cherchait pas à paraître, il n'ambitionnait pas de poste plus élevé : toute sa vie il resta simple curé de campagne ; dans ses conversations, il ne parlait pas d'un ton dur et impérieux, il n'imposait pas ses opinions : toujours ses paroles respirèrent la douceur ; dans ses actions et ses bonnes œuvres, il ne cherchait pas l'estime des hommes, au contraire, il se dérobait à leurs regards, il se cachait dans sa chambre pour prier ; s'il paraissait en public, il baissait son capuce jusque sur les yeux et marchait la tête inclinée, se tenant en esprit

aux pieds du Seigneur, pour demander pardon et miséricorde pour lui-même, pour son prochain et spécialement pour ses paroissiens.

Un homme si catholique, si pieux, si humble, ne pouvait manquer de devenir un grand saint.

II. AMATEUR DE LA PÉNITENCE ; *mortification, amabilité, patience, chasteté.* — De même que les vertus théologales (la foi, l'espérance, la charité), règlent nos devoirs envers Dieu, de même aussi les vertus cardinales (la prudence, la force, la tempérance et la justice), dirigent l'homme dans ses rapports avec lui-même et avec le prochain. Elles sont comme autant de gonds sur lesquels roule toute la vie morale. Ces vertus ont été figurées autrefois, au sentiment de saint Ambroise, par les quatre fleuves du Paradis terrestre ; car l'âme, qui est fécondée par elle, devient un jardin de délices aux yeux du Seigneur.

Dans ce jardin mystique, protégé contre les invasions des voleurs par une haie vive, symbole de la *justice,* croît à merveille la vigne spirituelle, cette vigne qui donne le vin de la *force,* et du courage pour surmonter tous les obstacles, quand il s'agit de faire son devoir et de sauver son âme. Là encore germent l'hellébore et la myrrhe : l'un figure la *prudence* qui nous guérit des folies et des fausses maximes du monde ; l'autre représente la *tempérance* et la mortification qui nous mettent en garde contre tous les excès et nous apprennent à réprimer les inclinations déréglées de la nature

pour soumettre l'homme inférieur à l'homme supérieur, la chair à l'esprit.

Saint Yves fut par excellence l'amateur de la pénitence, car il pratiqua la tempérance à un degré digne des plus austères anachorètes et montra une force d'âme, comparable à celle des martyrs, pour châtier son corps, dompter les passions mauvaises et résister à tous les assauts du monde, de la chair et du démon. Mais jamais dans ses austérités et ses macérations il ne dépassa les limites de la *prudence,* cette régulatrice des vertus : loin de tenter Dieu, il ne se livra aux rigueurs de la pénitence que dans la mesure des forces et des grâces qu'il recevait de Lui.

Le plus grand nombre des chrétiens n'est pas appelé à une pratique si grande de la mortification et l'on peut même dire que le commun des fidèles ne saurait sans témérité vouloir égaler saint Yves, mais il est donné à tous de s'inspirer de l'esprit qui le faisait agir. Chacun doit en outre répondre avec fidélité à la mesure des grâces qui lui sont dévolues, afin de parvenir au degré de perfection à laquelle il est appelé.

Notre saint commença à mener une vie pénitente, lorsqu'il était à l'Université de Paris, puis ses mortifications augmentèrent à Orléans et à Rennes, et, douze ans avant sa mort, elles s'accrurent dans des proportions qui effraient notre délicatesse.

Pour vêtements, il prit ce qu'il y avait de plus

pauvre, de plus commun et de plus grossier, une étoffe à deux ou trois sous l'aune.

Sa chemise, faite des grosses étoupes du chanvre, appelées en Bretagne *réparon*, était plus propre à écorcher la peau qu'à servir de vêtement. Lorsqu'on l'avait lavée, il ne la laissait pas toujours entièrement sécher et il la remettait tout humide sur son corps. Enfin quand elle était devenue douce par un long usage, il la donnait aux pauvres.

Il portait aussi sur sa poitrine un rude et âpre cilice de crins bruns qu'il dérobait soigneusement aux regards. Dans les quinze jours qui précédèrent sa mort, il dut l'ôter quelques fois, tant il l'incommodait.

Enfin, pourquoi ne le dirions-nous pas, au risque de choquer la délicatesse de certaines personnes du monde, saint Yves porta ce que l'on pourrait appeler le cilice des pauvres vêtus de haillons, cilice mille fois plus mortifiant et plus humiliant que le premier. Volontairement il se laissait dévorer par certains petits bourreaux domestiques, et loin de les détruire, il s'en constituait le gardien très vigilant, de telle sorte qu'aucun d'eux ne fut exposé à s'égarer et à émigrer dans d'autres parages (1).

Saint Yves dormait peu. Lorsque la nature

(1) Pediculos circa collum seu supra vestes ipsius euntes non permittebat auferri, sed reponebat in sinu dicens eos dimiti debere in cadavere seu garena ipsorum (R).

réclamait impérieusement un repos devenu nécessaire, il se contentait parfois de s'asseoir sur une chaise, s'abandonnant dans cette position incommode à quelques heures de sommeil. D'autres fois, il se couchait sur un lit. Mais quel lit ? Une pauvre couchette de paille, avec un livre ou une pierre pour oreiller, et pour couverture une courte-pointe de couleur noire. Il dormait tout habillé et la plupart du temps sans quitter ses souliers.

A Louanec, il aimait à passer la nuit dans l'église, seul à seul avec son Dieu. Quand le besoin de dormir devenait irrésistible, il se couchait, dans l'église même, sur la pierre d'un tombeau, ou bien il se retirait sous une espèce de hangar adossé à cet édifice. Il y avait là une claie formée de branchages noueux et entrelacés, recouverts d'un peu de paille : c'était le lieu du repos. — Un certain Hervé de Coatreven, partagea avec le saint cette couche primitive, l'espace de trois ou quatre nuits. Au bout de ce temps, il souffrait tellement du dos, qu'il dut se retirer, en attestant qu'il ne lui était pas possible de supporter plus longtemps un genre de vie aussi rigoureuse (1).

Lorsque le saint prêtre était en voyage, les plus riches du pays lui donnaient l'hospitalité et lui préparaient un lit moelleux. Mais il ne l'occupait

(1) Doluerunt ei latera fortiter, recedere oportuit, non poterat vitam ita duram amplius sustinere (T. 2).

jamais, il se couchait tout simplement sur le plancher.

Quant à son abstinence, elle fut extraordinaire et il fallut vraiment une assistance particulière du ciel pour qu'il put soutenir tant de fatigues, en accordant si peu aux exigences de la nature.

Ainsi que nous dit, dès l'âge de vingt-quatre ans, il renonça entièrement au vin et à la viande et commença à jeûner tous les vendredis. Douze ans avant sa mort, il jeûna au pain et à l'eau trois fois par semaine et pendant tout l'avent et le carême. En dehors de ces jeûnes rigoureux, les autres jours il ne faisait jamais qu'un seul repas consistant en un pain grossier de seigle ou d'avoine et en quelques légumes cuits à l'eau. On ne le vit jamais manger de viande ou de poisson. Il ne buvait ni vin, ni cervoise (1) mais de l'eau froide. Le dimanche, il collationnait légèrement, ainsi que les jours de Noël et de la Toussaint. A la fête de Pâques, il prenait un œuf ou deux ; grand

(1) La cervoise était une boisson analogue à la bière, car l'orge entrait dans sa composition. Le cidre est maintenant la boisson ordinaire des Bretons. Autrefois cependant, la vigne croissait et le raisin mûrissait en Bretagne. C'est ainsi que dans une bulle de Clément III datée de 1190, et donnée en faveur de l'abbaye de Sainte-Croix, il est fait mention « de quatre arpents de terre situés entre Guingamp et Sainte-Croix et donnés par la Comtesse Marguerite pour y planter une vigne. » Guingamp veut dire champ du vin.

régal qu'il croyait dû à la solennité de la Résurrection. Au reste, saint Yves, dont la piété était très éclairée, savait à l'occasion sacrifier l'abstinence à la charité. C'est ainsi que, durant le carême de 1303, il ne fit point difficulté de manger une petite portion de légumes, pour satisfaire un pauvre infirme qu'il logeait dans sa maison et qui l'avait supplié de partager son repas. De plus, quand le saint était chez les étrangers, il acceptait par bienséance les mets qu'on lui présentait, sans toucher néanmoins à la viande ou au poisson. Il les glissait, le plus adroitement qu'il pouvait, parmi les restes destinés aux pauvres.

Il n'est pas inutile de noter ici que saint Yves avait placé une croix dans sa chambre de travail et au chevet de son lit et que souvent ses yeux humides de larmes se levaient vers l'image du Divin Crucifié.

Voilà Celui qui soutenait le saint dans ses austérités.

Le mondain ne voit que la croix, il n'en connaît pas l'onction, il ne comprend pas que, sans la grâce divine, la vie pénitente et mortifiée serait impossible et même une folie.

O Jésus, fils de Dieu, qui dira les délices dont vous enivrez vos amis; vos consolations font oublier toutes les peines, votre sourire tarit les pleurs et près de vous le Calvaire devient un Thabor!

L'homme du monde ne doit pas croire non plus que les saints vivent dans la tristesse et la mélancolie. Rien ne serait plus faux. En effet, ils

font tous partie de ce qu'on pourrait appeler la confrérie de la joie et de l'amabilité, car la paix habite dans leur cœur.

Saint François d'Assise appelait la tristesse le mal des enfants de Babylone, c'est-à-dire des pécheurs. Pour montrer combien il la détestait, il fit afficher dans la salle capitulaire d'un de ses couvents cette recommandation écrite en gros caractères : « Que les Frères évitent de jamais se montrer sombres, tristes et chargés de nuages comme des hypocrites ; mais qu'en tout temps on les trouve joyeux dans le Seigneur, gais et aimables comme il convient. » — Le fils spirituel du Séraphique François, Yves Haléory avait reçu de Dieu une bonne âme, s'ouvrant facilement à la joie (1). Il était si gracieux, si doux et si sympathique de sa personne qu'une fois qu'on l'avait connu on pouvait à peine se séparer de lui.

Cependant sa patience et sa bonté furent souvent mises à l'épreuve, car il se trouva des hommes assez pervers qui, en le voyant si pauvrement vêtu ne rougirent pas de le traiter de déguenillé, de truand et de coquin. Le fils du seigneur de Kermartin, sans s'émouvoir de ces injures, passait son chemin comme d'habitude la figure épanouie par un doux sourire. D'autres connaissant sa bonté

(1) Semper loquebatur cum vultu hilari et benigno, ridendo (T 46).

Quelques auteurs veulent que son nom d'Haléory soit une altération du nom d'Hilaire, qui signifie joyeux.

et sa douceur inaltérables en abusaient étrangement en venant voler du blé dans ses greniers.

Les serviteurs prévenaient leur maître du larcin et lui disaient de punir sévèrement les coupables. « Laissez, répondait-il, que le bon Dieu les amende; je suis plus riche qu'eux (T. 22). » Ainsi rien n'était capable d'ébranler sa patience et de troubler sa tranquillité. « Je crois même, dit le Témoin quarante-troisième, que si quelqu'un l'avait frappé et roué de coups il l'aurait supporté sans se plaindre. » C'est là ce que saint François appelait avoir la joie parfaite.

La pureté, fleur au parfum céleste et fruit exquis de la mortification, achève d'illuminer de ses chastes reflets la douce et austère figure du saint amateur de la pénitence. Cette vertu, dont le symbole est le lis qui croît parmi les épines, angélise l'homme et le revêt d'un charme tout particulier. Elle brilla au suprême degré dans toute la personne du Bienheureux Yves. Elle se manifestait si bien dans ses regards, dans ses paroles, dans ses gestes, dans son maintien, que nul n'osa jamais outrager sa réputation par un doute ou un soupçon, et que personne n'aurait eu l'audace, en sa présence, de dire ou de faire quelque chose de déshonnête (T. 44). L'auréole des Vierges rayonnait visiblement sur son front.

III. — PÈRE DES PAUVRES: *amour du prochain, du pauvre, œuvres de miséricorde.* — Chaque saint a une physionomie morale qui le distingue de

tout autre, parce que chaque saint s'est appliqué d'une manière spéciale à la pratique de la vertu qui lui était la plus nécessaire pour accomplir fidèlement la mission particulière que Dieu lui confiait. C'est ainsi que François d'Assise aima éperdument la Dame pauvreté, Dominique fut rempli de zèle apostolique, Ignace, fils très obéissant de l'Eglise, cultiva la science dans le dessein de combattre les hérétiques, François de Sales travailla à l'acquisition de la douceur, Benoît Labre rechercha la vie pénitente et cachée.

Yves de Kermartin eut faim et soif de la justice; il aima le peuple d'un amour sincère et le ramena vers Dieu en embrassant lui-même la voie de la pauvreté. Partout en Bretagne, sur les vitraux des églises et dans les bas-reliefs des autels, ce grand saint est représenté debout entre un pauvre et un riche. Le riche généralement a un air d'arrogance, il porte galamment un costume splendide et dans ses mains une grosse bourse pleine d'écus. Le pauvre, presque toujours à moitié vêtu, de petite taille, le chapeau à la main, ose à peine présenter sa supplique, quoique la bonté de sa cause se lise aisément sur son visage franc et honnête. Le Bienheureux se tient dans l'attitude d'un homme qui écoute avec attention, mais son visage se tourne vers le pauvre avec un sourire d'un charme indicible. Tout saint Yves est là; c'est lui tel qu'il a vécu, et tel qu'il vit encore dans la mémoire des Bretons. Les tableaux

de ce genre rendent sa physionomie avec une rare expression de force et de vérité.

Au XIII[e] siècle, les grands étaient tout-puissants et abusaient souvent de leur crédit en opprimant les déshérités de la fortune. L'Avocat des pauvres n'hésite pas à se constituer leur défenseur: vrai chevalier de la plus noble cause, il combattit avec les armes de la charité pour faire reconnaître les droits imprescriptibles de la justice chrétienne. Voilà pourquoi le nom de ce saint devint si populaire; voilà pourquoi sa vie reste encore, en notre siècle égoïste et exploiteur de l'ouvrier, comme un reproche et en même temps comme un modèle. Saint Yves, disciple de Jésus-Christ, debout entre le pauvre et le riche, n'est-ce pas là tout un programme et un enseignement en action, qui montre la manière de résoudre sûrement et pacifiquement ce qu'on appelle à bon droit la question sociale? L'amour passionné des malheureux et des pauvres fut donc la vertu propre et caractéristique du saint prêtre, elle constitua le fond de son existence et devint le mobile de ses bonnes œuvres. Cette ardente charité se manifestait de mille façons et prenait toutes les formes, suivant les misères qu'il avait à soulager. C'est ainsi qu'il s'exerçait tour à tour aux sept œuvres de miséricorde. A ceux qui étaient nus, il donnait des vêtements; à ceux qui avaient faim et soif, il procurait le boire et le manger; à ceux qui manquaient de gîte, il fournissait un loge-

ment; il instruisait les enfants et les ignorants, il soignait les malades, visitait les prisonniers, ensevelissait les morts. Il se faisait tout à tous et pourvoyait aux besoins des malheureux sans se soucier de sa propre nourriture.

Il avait un véritable culte de déférence pour les pauvres, car il voyait en eux la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il les saluait sur son chemin avec le plus profond respect et regardait comme une faveur de vivre en leur société, parce qu'au milieu d'eux il pouvait plus facilement se sanctifier. Dans ce but, il recueillait tous les malheureux qu'il rencontrait sur les places et le long des rues et les hébergeait dans son presbytère. Il fit même bâtir à côté du manoir de Kermartin, un hôpital spécialement destiné aux pauvres. Cette maison leur appartenait en propre et ils regardaient le saint prêtre comme leur protecteur et leur père. Celui-ci soignait tous les membres de sa famille adoptive avec une véritable tendresse maternelle. Il les faisait asseoir par terre autour de lui et lui-même leur servait à boire et à manger. Le même vase, comme aux agapes antiques, circulait parmi les convives, et tous, président et invités, se rafraîchissaient de la même eau (1).

(1) Tunc eis panem et olera vel fabas ministrabat... et ad terram cum ipsis sedebat. T. 24. — Cum scypho cum quo bibebant, omnes etiam pauperes qui secum comedebant, bibebant. T. 14.

A ces banquets de la pauvreté, n'aurait-on pas pu chanter ces stances d'un poëte franciscain ?

Doux amour de la Pauvreté, combien devons-nous t'aimer. Pauvreté, ma pauvrette, l'humilité est ta sœur ; il te suffit d'une écuelle et pour boire et pour manger.

Pauvreté ne veut quececi : du pain, de l'eau et un peu d'herbes. Si quelque hôte lui vient, elle ajoute un grain de sel. Pauvreté chemine sans crainte ; elle n'a pas d'ennemis ; elle n'a pas peur que les larrons la détroussent.

Pauvreté frappe à la porte des gens ; elle n'a ni bourse ni besace ; elle ne porte rien avec elle, si ce n'est le pain qu'on lui donne...

Pauvreté, grande monarchie, tu as le monde en ton pouvoir, car tu possèdes le souverain domaine de tous les biens que tu méprises.

Pauvreté, science profonde, en méprisant les richesses, autant la volonté s'humilie autant elle s'élève à la liberté.

Au vrai pauvre de profession, le grand royaume est promis : c'est la parole même du Christ qui ne peut jamais tromper.

Pauvreté, haute perfection, d'autant plus croît ta raison que déjà tu possèdes le gage de la vie éternelle.

Pauvreté gracieuse, toujours joyeuse et abondante qui peut dire que ce soit chose indigne d'aimer toujours la pauvreté ?

Pauvreté va criant et prêchant à haute voix : « Laissez de côté les richesses que nous devons abandonner. »

En méprisant les richesses et les honneurs et les grandeurs, dites : « Où sont les richesses de ceux qui sont passés ? »

La pauvreté n'a aucun avoir ; elle ne possède rien, elle se méprise elle-même ; mais elle règnera avec Jésus-Christ (1).

Cependant, si ses pauvres hôtes étaient malades, vieux ou infirmes, saint Yves les traitait avec plus de soin. Il leur donnait du vin et tout ce qu'il avait de meilleur. Il ne rougissait pas de leur laver les membres, de faire leurs lits et de les aider à s'y coucher. Il procédait envers eux comme une mère agit envers son nouveau-né qu'elle emmaillote et couche avec délicatesse dans le berceau.

Un matin, il trouva devant sa porte un mendiant qui avait passé là toute la nuit. Le saint en fut désolé. Pour réparer son tort involontaire ou plutôt le tort du pauvre qui n'avait pas osé frapper à la porte, il le fit entrer, le revêtit de ses propres habits, lui donna la nourriture et un bon lit. Puis il alla lui-même se coucher au même endroit où il avait trouvé le mendiant et y passa la nuit.

Le bon prêtre recevait chaque jour un nombre considérable de malheureux ; il ne refusait personne. Le trait suivant, un des plus curieux et des

(1) Jacopone, contemporain et ami du Dante.

plus touchants de sa vie, le prouve amplement.

Un chanteur ambulant, courant de foire en castel débiter ses rapsodies, rehaussées des sons de quelque viole poudreuse (on l'appelait Rivallon le jongleur), vint un soir de 1292 s'abattre sur Kermartin. Ce malheureux saltimbanque, parti de Prisiac, au pays de Vannes, sa patrie, errait depuis longtemps à travers la Bretagne, traînant avec lui, outre ses chansons, une femme, dite Panthovada et deux filles nommées Amicie et Gentille. Deux fils complétaient la tribu. Le Bienheureux adopta toute cette famille de nomades, et jusqu'à sa mort,' c'est-à-dire pendant onze ans, il les garda chez lui, pour l'amour de Dieu, et pourvut à tous leurs besoins. Rivallon mourut peu de temps après son arrivée à Kermartin. Quant à Panthovada, elle paya en soins assidus l'hospitalité reçue, s'appliquant surtout à raccommoder les habits des autres pauvres. Octogénaire, elle vint déposer à *l'Enquête* en faveur de la sainteté de Dom Yves et réclamer à grands cris sa canonisation (1).

Le saint prêtre avait sauvé ces malheureux des tortures de la faim et de la misère physique afin de les sauver plus facilement de la misère morale, compagne ordinaire du vagabondage. En effet, sa charité était chrétienne et sociale, qui ne secourait le corps que pour arriver à l'âme. Il profitait de toutes les occasions qui se présentaient

(1) Monuments Originaux (Tome 43).

pour prêcher aux pauvres la résignation et la patience dans les maux de cette vie, la crainte et l'amour de leur Père céleste. Il leur disait et il leur répétait de ne point se soucier des honneurs et des richesses qui passent, mais de lever souvent les yeux vers le ciel et de penser aux biens inénarrables qui nous attendent dans la cité des élus.

Dans son inépuisable charité, il lui arriva plusieurs fois de se dépouiller de ses propres habits pour les donner aux malheureux.

Un jour, c'était en plein hiver, comme il revenait de la Roche-Derrien, il trouva un mendiant presque nu qui lui demanda l'aumône. « Venez chez moi, lui dit le saint, je vous donnerai du pain. — Hélas ! ce n'est pas du pain que je cherche, car je n'en saurai manger, tant j'ai froid : le moindre vêtement ferait mieux mon affaire. » Dom Yves entra dans la première maison qu'il trouva, ôta prestement sa soutane et la donna au pauvre. Comme il n'en avait pas d'autre, il rentra en toute hâte à Kermartin et envoya immédiatement chercher à Tréguier trois aunes de grosse bure, afin qu'on lui fit un vêtement indispensable (T.32).

Dans une autre circonstance, il poussa l'amour du prochain jusqu'aux extrêmes limites. Etant assiégé de pauvres et n'ayant plus rien à leur donner, il ôta absolument tous les habits qu'il portait sur lui, si bien qu'il fut obligé de se couvrir avec

l'unique couverture de son lit (T. 36). Du coup, saint Martin était surpassé.

Voici encore une action que les mondains pourront peut-être qualifier de manque de dignité, mais que les anges inscrivirent avec empressement au livre de vie.

Un jour, comme il visitait, dans son hospice, plusieurs pèlerins mendiants qui y avaient passé la nuit, il s'approcha de l'un d'eux, qui allait, disait-il, à saint Jacques de Compostelle en Espagne, ou aux sept saints de Bretagne. « Vous avez là de bons souliers » lui dit Dom Yves. — C'est vrai, Monsieur, répondit le pauvre, mais ils auraient besoin d'être graissés. » Et le bon prêtre envoyant chercher de la graisse, oignit de sa propre main la chaussure de ce mendiant (1).

Saint Yves, aussi dur pour lui-même qu'il était compatissant envers les autres, ne se chauffait jamais, mais il veillait à ce qu'il y eût toujours un bon feu dans son hospice pour réchauffer les pauvres. Il portait lui-même au foyer ceux qui ne pouvaient s'y traîner (T. 22).

De temps en temps, et particulièrement en hiver, il faisait acheter des pièces de gros drap et les distribuait aux nécessiteux du pays. Il leur donnait tout ce qu'il avait, surtout en temps de disette. C'est ainsi qu'il abandonna à de malheureux affamés tout un champ de fèves ; et comme il ne lui res-

(1) T. 10. – Ropartz.

tait plus qu'un cheval de charrue qui lui était nécessaire pour cultiver ses terres, il le vendit néanmoins, afin de pouvoir soulager quelques pauvres de plus (T. 32).

Une autre fois, comme le froid était rigoureux, une troupe de malheureux accoururent auprès du saint en lui disant : « Nous sommes gelés, venez à notre secours. » — « Je n'ai plus de bois, mes chers amis, leur répondit le charitable prêtre, mais allez dans tel champ, qui m'appartient. Vous y trouverez des ajoncs ; que chacun en prenne suivant ses besoins, mais pas au-delà, car il ne faut pas frustrer ceux qui viendront après vous. » (T. 32.)

Sa charité inépuisable le poussait non seulement à tout donner avec grâce et bonté, mais encore elle le pressait de le faire au plus tôt. Alors seulement sa conscience était tranquille. Ainsi, lorsque le temps de la moisson était arrivé, il se hâtait de faire dépiquer son blé, qui de son aire passait immédiatement, en partie du moins, dans la besace du pauvre. Le reste était recueilli dans le grenier, mais le grain n'y restait pas longtemps. Alain, un de ses voisins, lui dit un jour que c'était une mauvaise pratique de se défaire de son blé au moment même de la récolte. « Si vous attendiez le printemps pour vendre votre froment, vous gagneriez gros ; car le grain ne manquera pas de monter. » — Eh ! qui sait, répondit le saint, si je serai seulement en vie à cette époque. »

Le printemps passé, notre laboureur lui dit d'un ton guilleret : « Maître, que n'avez-vous suivi mon avis ? Moi qui vous parle j'ai gagné cinq pour cent sur le blé que j'avais mis de côté. — Et moi, répondit le Bienheureux, je pense avoir gagné bien davantage sur celui que j'ai donné (A). » « Oui, grand saint, s'écrie de l'Œuvre, vous avez gagné le centuple et la vie éternelle ! »

IV. HOMME SÉRAPHIQUE : *pur amour, union avec Dieu, oraison, ravissements.* — *L'antique Légendaire* appelle saint Yves « un homme Séraphique, » et les litanies fort anciennes qu'on récite au pays Trécorois lui donnent le nom « de Séraphin ardent. » En effet, comme on le chante encore à Tréguier

Il est le saint François d'Assise
De notre cher pays d'Arvor.

Nous avons déjà noté plusieurs points de ressemblance entre l'illustre Patriarche des pauvres et le célèbre Avocat des pauvres, entre le père et le fils ; car Yves de Kermartin semble avoir pris pour modèle la vie de saint François que l'Eglise avait placé avec pompe sur les autels dès l'année 1228. Le titre de Séraphique que l'histoire leur décerne vient encore marquer une assimilation glorieuse. Ces deux saints ont mérité cette appellation parce qu'ils ont marché résolument dans la voie de la pénitence et de la pauvreté et qu'ils ont atteint avec un rare degré de perfection, le sommet culminant du pur amour.

Cunctos norman charitatis
Sanctus Yvo docuit...
Solam viam paupertatis
Sibimet retinuit. (Antiph. Lit.)

Le rôle des Séraphins dans le ciel est de se consummer d'amour devant le trône de la Divinité qu'ils approchent d'une manière plus intime et plus immédiate que les autres anges. Ils sont sans cesse entraînés par d'invincibles transports vers le souverain bien et ils s'efforcent de s'abreuver de plus en plus à la source qui les enivre. Les saints sur la terre, cherchent aussi à imiter, autant que cela est possible à des âmes prisonnières dans un corps, cette vie céleste et angélique, en se détachant du monde et des passions pour s'unir à Dieu par les liens de la charité parfaite. De son côté, cet aimable Souverain, prodigue de son amour et jaloux du cœur qu'il a fait pour lui, se donne à l'âme qui veut l'aimer et ces deux amours et cet embrassement mutuel, produisent une union et une amitié d'une tendresse ineffable entre le Créateur et la créature : véritable avant-goût pour l'homme des joies de la Patrie éternelle. Parfois, Dieu, impatient de se montrer au juste ainsi aimé, se manifeste à lui visiblement et cette manifestation par la grandeur de son objet, cause l'extase, c'est-à-dire le ravissement intense de l'esprit et la suspension momentanée des sens.

Saint Yves, après dix ans de lutte et de combat, vainqueur de la sensualité et des passions déréglées,

ne se conduisit plus que d'après les principes de la pure raison et de la charité parfaite. La chair étant entièrement soumise à l'esprit, il ne rencontrait plus aucun obstacle à son union intime avec Dieu.

Pour nourrir sa ferveur, il s'adonnait surtout à l'oraison; car il savait qu'elle est le canal de toutes les grâces et l'aliment indispensable de la vie spirituelle, spécialement pour le prêtre. Aussi, indépendamment des offices d'obligation, il consacrait à ce pieux exercice tout le temps que lui laissaient ses œuvres de miséricorde et ses devoirs de pasteur. La nuit principalement, alors que les bruits de la terre se taisent et que les préoccupations des affaires deviennent moins importunes, il aimait à élever son âme vers son Créateur et à se perdre amoureusement dans la contemplation des perfections divines. Ses veilles étaient continuelles et prolongées. L'oraison d'ailleurs chez saint Yves, comme chez tous les grands hommes de prière, n'était pas un simple exercice actuel auquel il consacrait certaines heures de la journée : c'était une habitude et un état de l'âme. Il travaillait, parlait, étudiait, et faisait toutes ses actions en esprit d'oraison. C'est ce dont on s'apercevait facilement par l'air de recueillement et d'union avec Dieu qui paraissait dans toute sa personne, sans toutefois que cette disposition recueillie nuisît en rien chez lui à la liberté d'esprit qui est nécessaire pour agir.

Qu'éprouvait notre saint dans les fréquents

ravissements qu'il eut dans les dernières années de sa vie ? Que se passa-t-il entre Dieu et son serviteur dans ces intimes communications ? C'est ce que son humilité nous a caché. Il professait que l'amour a besoin du secret, du seul à seul, du cœur à cœur, et que nul profane ne doit venir surprendre ses épanchements. Voilà pourquoi il prenait mille précautions pour dérober aux regards indiscrets des hommes les faveurs dont le ciel le comblait. Dans ce but, il se retirait dans sa chambre dans la sacristie ou dans une église, et s'il se trouvait en public, il s'enveloppait dans son manteau et son capuce. Seuls ses soupirs, ses sanglots et ses larmes et quelquefois une clarté intense venaient trahir ses émotions surnaturelles. Il s'enfermait ainsi dans sa chambre pour mieux jouir des dons d'en haut, et là, plongé dans l'oraison et l'extase, il oubliait toute nourriture corporelle, durant l'espace de cinq, de sept, de douze jours. Dans une de ces circonstances, les gens de la maison ne le voyant pas sortir, au bout de sept jours, ne furent pas sans inquiétude, ils crurent même qu'il était mort et coururent prévenir l'Evêque de Tréguier. Le prélat, suivi de quelques chanoines, se rendit aussitôt sur les lieux. On appelle, on frappe à la porte, pas de réponse. Yves Conan, beau-frère du saint, dans son impatience de savoir ce qui était arrivé, brise la fenêtre et pénètre à la hâte dans la chambre, par cette ouverture improvisée. Là, quel spectacle frappe ses regards ; Yves

la figure rayonnant d'une joie céleste se tenait dans l'attitude de la méditation la plus profonde. Il se montra très contristé de ce qu'on eût interrompu son extase et il dit à son beau-frère : « Qu'avez-vous fait ? Plût à Dieu qu'une bonne maladie vous eût empêché de troubler ma retraite. » On remarqua, non sans admiration, que son visage n'offrait aucune trace de fatigue. Sans doute, pendant ces jours de jeûne absolu les anges l'avaient nourri d'un pain céleste (T. 42). L'évêque se retira tout à fait rassuré, en louant et en bénissant le Seigneur.

C'est ainsi que Dieu récompensait abondamment les mortifications et les austérités du Bienheureux et venait lui apprendre combien il est doux de le servir et de l'aimer. La flamme divine qu'il dépose dans le cœur des amants de la croix est à la fois un tourment et un bonheur. Ils aspirent sans cesse à un nouveau degré d'ardeur et ils ne trouvent de repos que dans un redoublement de dilection. Ces sentiments et ces affections, que saint Yves, homme séraphique, éprouva certainement, un autre saint en a exprimé la nature dans un chant célèbre, mais que ne saurait comprendre une âme froide et qui n'a pas bu à la coupe des pures délices.

« L'amour m'a mis dans le feu, s'écriait saint François, je brûle d'amour. Lorsque je commençai à aimer l'Epoux de mon âme, et qu'il fit alliance avec moi, il paraissait doux comme un

agneau ; mais depuis il m'a mis dans une étroite prison, et m'a percé le cœur d'un fer aigu, qu'il a enfoncé bien avant. Je n'ai plus de repos, et il me fait la guerre, les traits qu'il me lance sont sans nombre, et c'est en vain que je prends un bouclier pour parer ses coups ; la force de son bras me renverse. Je lui crie que la partie n'est pas égale, mais il recommence à m'attaquer encore plus fortement, et de tous les coups qui viennent de son habile main, il n'y en a pas un qui ne porte. Je succombe ; mon corps couvert de plaies n'a plus de sentiment, je suis à demi-mort. Je ne meurs pas néanmoins : la joie qui me fait tomber en défaillance me rend mes forces, et tout brûlant d'amour je prends mes armes. Je cherche Jésus-Christ mon vainqueur, pour lui faire à mon tour une sainte guerre. Je le trouve dans ses fertiles campagnes, et je me venge de ses coups, en l'embrassant avec toute l'ardeur de mon âme, et en m'unissant à lui par des nœuds qui ne se rompront jamais. Puis je lui demande la paix ; le grand amour qu'il a pour moi fait qu'il me l'accorde, et il fortifie mon cœur par sa bonté. Ainsi je jouis d'une tranquillité profonde dans le feu même qui m'embrase. »

CHAPITRE VI

Saint Yves Thaumaturge. Sa mort.

« L'on peut affirmer qu'après Saint Martin, Saint Yves est le thaumaturge de la France. » (Dom Guéranger. *Année Liturgique.)*

I. Miracles de Saint Yves. — II. Sa mort. — III. Miracles opérés sur son tombeau.

I. Miracles de Saint Yves. — Pendant qu'on lisait l'enquête de Canonisation d'une personne morte en odeur de sainteté et qu'on rapportait un grand nombre de guérisons miraculeuses opérées par son intercession, on raconte qu'un des cardinaux présents au consistoire paraissait être livré à une douce somnolence ; mais quand on vint à lire qu'elle avait reçu en pleine rue une injure atroce et que loin de montrer du mécontentement elle avait manifesté beaucoup de charité envers celui qui l'avait si gravement offensée, ce bon cardinal ouvrant les yeux, comme s'il se fut réveillé subitement : « Voilà, dit-il tout haut, voilà un grand miracle ! » Il voulait témoigner par ces paroles que les actions vertueuses et particulièrement celles qui sont héroïques et élevées

au-dessus des forces de la nature, doivent passer pour des preuves les plus fortes et les plus convaincantes de la sainteté de ceux qui les ont pratiquées jusqu'à leur mort (1).

D'après cette maxime fort juste, le lecteur a déjà pu voir que saint Yves a fait de grands miracles et que les prodiges de sa vertu manifestent amplement son éminente sainteté. Toutefois nous devons relater ici quelques uns des miracles proprement dits qu'il opéra de son vivant et qu'il sema, pour parler de la sorte, sur tous les chemins et dans toutes les bourgades du pays de Tréguier. Personne ne sera étonné si nous ajoutons que le charitable recteur faisait une sainte violence au ciel, afin d'obtenir des privilèges particuliers pour ses amis, et que par conséquent la plupart de ses miracles ont été opérés en faveur des pauvres et des malheureux.

« Dieu peut-il faire des miracles, c'est-à-dire peut-il déroger aux lois qu'il a établies ? Cette question serait impie si elle n'était absurde ; ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir, il suffirait de l'enfermer (2). » En effet, le miracle ou l'intervention sensible de Dieu, apparaît à chaque

(1) Vie de Saint Vincent de Paul, par Mgr Abelly. « Chapitre dernier, où l'on satisfait à la demande qui se pourrait faire pourquoi on ne rapporte en ce livre aucun miracle fait pour preuve de la sainteté de M. Vincent. »

(2) J.-J. Rousseau, Lettre de la Montagne.

instant, même de nos jours, dans l'histoire de l'Eglise; il est le sceau divin dont il se sert ordinairement pour attester la vérité des faits surnaturels ou démontrer la sainteté de quelques uns de ses serviteurs. Le saint est tout puissant auprès de Dieu qui par une ineffable condescendance ne dédaigne pas d'être appelé son frère et son ami. Aussi le juste profite de cette divine amitié pour obtenir des gages visibles de son amour. Dès lors, le peuple court avec enthousiasme après celui qui a un pouvoir si merveilleux, et, leur foi et leur confiance unies à la vertu du thaumaturge obtiennent souvent des faveurs miraculeuses.

Un jour que saint Yves cheminait dans la campagne, il trouva sur le bord de la route un mendiant couché sous un misérable hangar, et qui lui demanda l'aumône en l'assurant qu'il mourait de faim. Le bon recteur lui parla quelque temps à voix basse, puis il tira son capuce et le lui donna, en disant : « Prends ceci, je n'ai pas, pour le moment, autre chose que je te puisse donner. » Dieu récompensa sa charité. Car, quelques instants après, deux femmes avec lesquelles il faisait route, levant les yeux sur lui, s'aperçurent qu'il avait sur la tête un capuce semblable à celui qu'elles lui avaient vu donner. Grand fut leur étonnement. Quant au saint prêtre, il se mit à genoux au milieu de la route et les mains jointes il dit à haute voix : « Seigneur Jésus, je vous rends grâces pour le présent que vous venez de m'accorder. »

Puis, il se frappa la poitrine et se releva. Pendant ce temps, les deux femmes s'étaient mises à pleurer à chaudes larmes, ravies d'admiration par le miracle qui venait de s'opérer sous leurs yeux. Le Bienheureux se tournant vers elles, leur dit : « Allez, mes bonnes femmes, avec la bénédiction divine maintenant continuez seules votre chemin, faites le bien et Dieu vous le rendra (T. 97). »

Dans une année de disette, le pain était devenu si rare qu'on ne pouvait s'en procurer que difficilement, et l'on vit des pauvres dévorer de la terre pour tromper leur faim. Dom Yves, alors recteur de Trédrez, et son vicaire avaient retenu à dîner quelques personnes ; cependant, il n'y avait dans le presbytère qu'un seul pain. Le bon saint voulut en donner quelques morceaux aux pauvres ; mais, le vicaire, qui disait n'avoir pas mangé de pain depuis deux jours, murmura et dit tout haut aux autres invités : « Si l'on n'y prend garde, il va donner le pain tout entier, et il ne vous restera rien à manger. » Le charitable recteur ne voulant contrister personne, donna la moitié du pain à son vicaire, qui la mit de côté, sans scrupule ; mais, quand il la voulut reprendre plus tard, il ne la trouva plus, et croyant qu'un autre s'en était emparé, il sortit fort mécontent. Aussitôt après son départ, on vit entrer une femme de très petite taille, presqu'une naine, qui dit ces mots : « J'ai su que Dom Yves n'avait pas de pain et n'en trouvait pas à acheter, et je lui en apporte. »

Et elle mit sur la table trois gâteaux enveloppés dans un linge très blanc, puis elle alla s'asseoir dans un coin. Les convives se mirent à table, mais quand on chercha la petite femme pour lui donner sa part du dîner, on fut très surpris de ne plus la voir : elle avait disparu et on ne la revit plus. Tous les assistants crurent à un prodige, car la porte était restée fermée (1).

Durant cette même disette, vers l'époque des Rogations, il vint à la fois à la porte du presbytère de Trédrez, environ deux cents malheureux affamés. Le saint n'avait tout au plus que pour huit ou dix sous de pain, ce qui était fort peu à cause de la cherté ; néanmoins ce pain se multiplia entre ses mains au point que tout le monde eût sa bonne part (T. 12). Dans une autre circonstance, il satisfit vingt-quatre pauvres avec un pain de deux deniers (T. 30).

Un jour, Yves pria son vicaire et un serviteur de sa maison d'aller prendre du blé qu'il avait mis dans un grand coffre pour les besoins des pauvres. Les deux envoyés trouvèrent la serrure enlevée et le bahut presque vide. Le saint prévenu de ce fait, se contenta de dire : « N'en ayez nul souci ; nous avons assez de blé, si Dieu y pourvoit. » Il alla avec eux au coffre et le trouva plein (T. 149). — En souvenir de ce miracle, pas un pèlerin ne vient à Kermartin, à la fête du 19 Mai, sans appor-

(1) T. 153. — Ropartz.

ter dans le coin de sa poche un peu de blé qu'il verse dans un coffre antique, qui ne sert que ce jour-là et tout le mois de mai.

Les éléments semblaient être soumis à saint Yves Pendant qu'il était recteur de Louanec, le feu prit à la maison d'un de ses paroissiens. Le charitable pasteur accourut sur les lieux, fit le signe de la croix sur cette maison, en disant : Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ; puis il jeta un peu de lait sur le feu, qui s'éteignit à l'instant même (T. 119).

Dom Yves voyageait à pied avec Hamon Leber, son domestique. La rivière du Leff était si grosse qu'elle avait débordé et couvrait le pont ; de plus, à l'entrée et à la sortie du pont, la rapidité des eaux y avait creusé des fosses profondes. Il fallait cependant passer la rivière. Le Saint entra résolûment dans l'eau, mais le domestique effrayé leur cria de ne pas avancer. Le bon prêtre le prenant alors par la main, lui dit en souriant : « Allons, mon ami, nous passerons tous deux ensemble, avec le secours de Dieu. » En achevant ces mots, il fit le signe de la croix sur les eaux, qui se séparèrent à l'entrée et à la sortie du pont pour lui laisser le passage libre, puis elles se rejoignirent et reprirent leur cours ordinaire (T. 70).

Vers l'an 1301, un entrepreneur s'était chargé de construire le pont d'Ars, sur le chemin de Tréguier à Lannion. Malheureusement les charpentiers coupèrent les poutres un demi-pied trop

courtes. Le patron, ruiné par ce mécompte, s'emportait d'une manière extraordinaire contre ses ouvriers, quand la Providence amena sur les lieux le bon recteur. Plein de compassion pour ce pauvre homme, il fit à Dieu une fervente prière avec cette foi à qui tout est possible, puis il mesura lui-même les bois et les trouva plus longs de près de deux pieds qu'ils n'étaient auparavant. Qu'on juge de la joie de l'entrepreneur et des ouvriers ! (T. 135).

Yves, si bon envers tous les malheureux, était inexorable envers ceux qui scandalisaient le peuple et abusaient des grâces du ciel. Comme il prêchait sur le bord d'un chemin, survinrent deux gentilshommes à cheval. L'un d'eux, en apercevant le zélé missionnaire, mit pied à terre pour l'écouter; l'autre, qu'on appelait messire de Coitpont, passa outre d'un air de dédain. Le saint dit alors: « Voyez-vous celui-là qui passe ? son cœur est plein de pensées diaboliques. S'il y avait eu ici des filles de joie avec des joueurs d'instrument de musique, il n'eût pas manqué de s'arrêter, mais comme il s'agissait de la parole de Dieu, il n'a pas daigné demeurer; je prie Dieu qu'il en fasse pénitence dans sa chair, avant que de mourir. » Peu de jours après, le seigneur de Coitpont fut frappé de paralysie et ne guérit, après la mort du Bienheureux, qu'après avoir fait un pèlerinage à son tombeau (T. 4).

L'illustre official avait le don de prophétie,

Nous n'en citerons qu'un exemple. Une femme étant venue se plaindre à lui de ce que son fils l'avait quittée pour se faire religieux: « M'amie, dit-il, ne vous plaignez pas, il vous reviendra, parce qu'il aime trop l'argent. » C'est ce qui arriva, car ce religieux ne pouvant mettre un frein à sa convoitise, quitta le froc et s'en alla (1).

Le trait qui suit montre la puissance que notre grand saint avait sur les démons (2). Trois ans avant sa mort et pendant qu'il était encore recteur de Louanec, il apprit qu'il y avait, non loin de sa paroisse, un homme qu'on disait possédé du démon. En effet, il était devenu si furieux qu'il poussait des cris horribles, se roulait à terre, déchirait ses vêtements et ne dormait presque pas. On avait été obligé de le renfermer dans une chambre où on lui donnait à manger par une petite fenêtre. Il salissait souvent son pain avant de le manger et se plaignait souvent qu'il avait dans son corps un démon qui lui parlait. Saint Yves envoya son clerc chercher ce pauvre homme, avec ordre de le lui amener. Le possédé, auparavant si agité, suivit paisiblement le messager. Quand il fut arrivé à l'église de Louanec, le saint lui demanda s'il était vrai qu'il était possédé du

(1) Albert Legrand.

(2) On ne lit cependant nulle part qu'il ait été lui-même inquiété par les mauvais esprits. Ce serait un point de dissemblance entre le saint curé de Louanec et le vénérable curé d'Ars.

malin esprit. Il répondit que cela n'était que trop certain, qu'il le tourmentait souvent et qu'il lui parlait. Le charitable prêtre le porta à lui faire sa confession, et quand elle fut finie, il l'amena au presbytère, l'interrogea de nouveau et lui demanda si le démon lui avait encore parlé. L'homme répartit qu'il lui avait fait de grandes menaces, en lui disant : « Pourquoi m'as-tu amené ici? Malheur à toi la nuit prochaine! Tu en verras de rudes cette nuit, pour m'avoir conduit dans cette maison. » Saint Yves dit au possédé: « Eh bien! il en aura le démenti; ce sera lui qui le paiera, et non pas vous; vous allez manger et vous coucherez cette nuit dans mon presbytère. » Le soir venu, il fit faire un lit, près de l'endroit où il couchait lui-même; il aspergea le lit et la maison d'eau bénite, récita l'évangile de saint Jean et plusieurs autres prières. Puis, il fit coucher le possédé, et lui-même veilla presque toute la nuit, étudiant et priant. Le lendemain, il demanda à l'énergumène comment il avait passé la nuit: « Oh! bien, répondit-il, il y a trois ans que je n'avais dormi de la sorte. — Le démon vous a-t-il encore parlé? — Non, dit l'homme; au contraire, il s'est retiré de moi. — Rendez donc grâces à Dieu, comme je lui en rends moi-même, ajouta le saint. Retournez chez vous, faites le bien, allez souvent à la messe et au sermon, donnez l'aumône, soyez vertueux et gardez fidèlement les commandements de l'Eglise, de peur que le démon ne revienne

à vous, et qu'il ne vous soit fait pis qu'auparavant (1). » Cet homme s'en retourna sur l'heure. Il était tout à fait délivré et n'éprouva jamais dans la suite aucune atteinte de son mal.

Nous ne saurions passer sous silence le plus beau des miracles opérés en faveur de saint Yves. Voici en quels termes le rapporte Yves Suet, lui-même témoin du prodige.

Un jour que le saint avait distribué aux pauvres une fournée de pain, il alla se mettre à table dans sa maison de Kermartin, et me prit avec lui. Nous vîmes alors un pauvre à peine couvert de guenilles et la figure hideuse à voir. Saint Yves le fit asseoir en face de lui et manger avec lui dans sa propre écuelle. Quand le mendiant eut un peu mangé, il se leva de table, et étant arrivé à la porte, il se retourna vers nous et nous dit en breton : « Adieu, que le Seigneur soit avec vous. » Au même moment ce lépreux apparut resplendissant de beauté et vêtu d'une robe blanche étincelante, dont le reflet illuminait toute la maison. De tout le jour, saint Yves ne voulut pas manger sur la même table, et il répandit un torrent de larmes, en disant : « Ah ! je le vois

(1) Fac bonum, audias libenter missas et sermones, et facias eleemosynas, et sis bonus, et custodias præcepta ecclesiæ, ne amplius revertatur dœmon ad te, et sit tibi pejus quam ante (T. 100. — Ropartz).

bien maintenant, c'était un messager du Seigneur qui venait nous visiter (1). »

Voilà comment saint Yves passa en faisant le bien, redoutable aux démons, mais aimé de Dieu et des hommes. Sa vie était pleine de bonnes œuvres et de mérites de toute sorte : il avait combattu le bon combat, il allait achever sa course et recevoir la récompense due à ses vertus. Avant de voir s'éteindre une si belle existence, jetons un regard en arrière, pour la voir dans son ensemble et comme résumée dans un tableau. A cet effet, nous allons contempler un instant le splendide vitrail qu'on admire dans la célèbre église du grand saint Mathurin à Moncontour, au diocèse de Saint-Brieuc. Cette verrière artistique, datée de 1537 et placée dans un encadrement gracieux sur lequel se détachent en or de belles ornementations, représente en six tableaux toute la vie de saint Yves.

Nous empruntons en partie à Geslin de Bourgogne la description de ce vitrail.

Le 1er tableau représente Yves ENFANT ET ÉTUDIANT. Au fond, tout petit, il sert dévotement la messe : tandis que, sur les premiers plans, il assiste, avec un nombreux auditoire, à un cours public : il est assis au pied de la chaire du maître et écoute la leçon attentivement ; d'autres écoliers, au contraire, causent ou dorment.

(1) T. 3. — Ropartz.

Le 2e tableau nous montre le saint dans son office de JUGE ET D'AVOCAT : il confond les deux filous qui voulaient faire condamner la veuve de Tours ; un scribe écrit à ses pieds leur propre condamnation. Tel est pris qui croyait prendre !

Dans le 3e tableau, le saint PRÊTRE ET RECTEUR célèbre la messe ; au moment de la consécration, il aperçoit, ainsi que toute l'assistance, le Saint-Esprit, en forme de colombe, qui vient planer au-dessus de l'autel.

Le 4e tableau nous montre le SAINT dans l'exercice de toutes les vertus et spécialement de la charité, sa vertu de prédilection. Il lave les mains à un infirme. Au fond, on voit sa table entourée de pauvres et lui-même assis au milieu d'eux les sert avec bonté. Beaucoup abusent de sa charité : les uns l'apostrophent avec ironie, d'autres avec colère ; celui qui est à ses côtés veut lui arracher le plat qu'il tient dans ses mains. Un serviteur qui apporte un mets s'arrête stupéfait : mais la figure du saint n'exprime qu'une inaltérable douceur, mêlée d'un peu d'étonnement et de pitié. Pouvait-on exprimer plus énergiquement tout ce que le service des pauvres exige de patience et d'humilité ?

Le 5e tableau nous montre le SAINT TERTIAIRE assistant les mourants et ensevelissant un mort, (ce mort qu'il porta au cimetière avec l'aide d'un Franciscain) : le cimetière se voit dans le lointain.

Dans le 6e tableau, le SAINT THAUMATURGE est

assisté à son tour, mais par les anges; il s'endort du plus doux et du plus calme sommeil.

Enfin, le grand panneau du bas de la verrière couronne et résume toute cette vie dans une synthèse harmonieuse et caractéristique : au milieu d'une campagne bretonne, semée d'ajoncs, de rochers et de dolmens, apparaît saint Yves entre le pauvre et le riche.

On ne pouvait mieux peindre la vie du grand saint Trécorois.

II. MORT DE SAINT YVES. — Nous avons tous ici-bas une tâche à remplir; celui qui l'accomplit de bonne heure et en peu de temps, quoique jeune, a vécu de longues années : il est mûr pour le ciel, Dieu l'appelle.

Vers l'âge de cinquante ans, saint Yves, recteur de Louanec depuis dix ans, sentit ses forces l'abandonner. Les fatigues et les austérités de tout genre avaient hâté la ruine de son pauvre corps; le moment était venu de prendre le grand repos. Il le comprit. Dans les derniers jours du mois d'avril 1303, comme il se trouvait au château de Coatredan, il dit à Madame Typhaine de Pestivien : « Depuis quelque temps, je me sens très affaibli; je m'attends à mourir sous peu, et je m'en réjouis fort, si c'est le bon plaisir de Dieu. — Ne dites pas cela, s'écria la châtelaine éplorée, quel malheur ce serait pour moi et pour tant d'autres qui tirons un si grand profit de vos exemples et de vos enseignements ! — Vous vous réjouiriez, répondit

le saint prêtre, si vous aviez terrassé votre ennemi : laissez-moi donc me réjouir de ma mort prochaine ; car j'ai la confiance d'avoir, par la grâce de Dieu, vaincu mon adversaire (T. 16). »

Le lundi 13 mai, Mgr de Tournemine, évêque de Tréguier, vint à Kermartin avec plusieurs chanoines et ecclésiastiques. Il trouva le saint gravement malade, étendu par terre sur une poignée de paille, tout vêtu et chaussé de ses souliers ; il avait sous la tête deux livres en guise d'oreiller. « Mais, mon ami, vous êtes trop mal ainsi, lui dit le prélat d'un ton affectueux. — Monseigneur, répondit l'infirme, je me trouve mieux ainsi que de tout autre manière. » Et, comme Yves Lecognat son successeur à l'officialité de Tréguier, voulait mettre un peu plus de paille au lit du saint homme, « Laissez, dit celui-ci, je n'en suis pas digne et ce que j'en ai me suffit. »

Le mercredi, veille de l'Ascension, il voulut monter une dernière fois au saint autel ; mais il était si faible que deux de ses amis durent le soutenir pendant tout le temps de la messe. Il était à peine dépouillé de ses vêtements sacerdotaux, quand une de ses pénitentes se présenta à lui pour se confesser. Le saint, qui ne sut jamais refuser un service, entendit aussitôt, malgré sa fatigue excessive, la confession de cette pieuse femme. Mais cet effort l'avait épuisé complètement : il dut se recoucher pour ne plus se relever.

Il fit alors appeler Geoffroy de Loanno, curé de

la Roche-Derrien et lui fit l'aveu de tous les péchés de sa vie. — Celui-ci put plus tard attester, — sans manquer au secret de la confession qui défend de dire les péchés mais non les vertus du pénitent, — que le saint prêtre n'avait jamais blessé la vertu de chasteté, pas même par un péché véniel, et que, durant toute sa vie, il n'avait pas commis un seul péché mortel (1). — Quel Panégyrique?

Etendu sur son lit d'agonie, Yves voulut, tant qu'il en eut la force, parler aux assistants pour leur recommander l'amour de Jésus Crucifié. Panthovada et ses enfants, c'est-à-dire la famille adoptive de Kermartin, Jean de Kerhoz l'ami de la première et de la dernière heure, les gens de la maison et un grand nombre d'ecclésiastiques, accourus pour voir mourir un saint, entouraient sa couche et écoutaient, les larmes aux yeux, les derniers accents de sa voix défaillante. Ses paroissiens auraient tous voulu venir le visiter, mais il avait dépêché un messager à Louanec pour leur dire de rester chez eux et que quant à lui « il se trouvait, grâce à Dieu, en bon état. » Comme quelqu'un disait en sa présence qu'il fallait aller chercher un médecin. « Non pas, dit le saint, mon médecin, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Sentant le moment de la délivrance approcher,

(1) Audivit generalem confessionem ipsius et a peccato carnis et a quocumque peccato mortali invenit liberum et immunem (T. 5).

il demanda les derniers sacrements qu'il reçut avec une piété séraphique et en répondant lui-même à toutes les prières. Lorsque l'Onction-Sainte fut terminée, il perdit la parole; mais ses regards ne se détachaient pas du crucifix qui était placé devant lui; il joignait souvent les mains et traçait ensuite sur sa poitrine le signe sacré de notre rédemption. Bientôt il ferma les yeux et parut s'endormir : son pâle visage devint rose et vermeil et comme illuminé d'un doux sourire. Il était mort. C'était le dimanche, 19 mai 1303.

Peu de temps après son trépas, le Bienheureux fut porté en triomphe sur les épaules de quelques prêtres, et exposé dans l'église cathédrale de Tréguier. Une multitude immense partagée entre la joie et la tristesse suivit le convoi en portant des flambeaux, et en publiant les louanges d'Yves Haélory de Kermartin, car personne ne doutait qu'il n'eût déjà pris place dans la cité des élus. Seuls les pauvres et les malheureux semblaient uniquement absorbés dans la douleur; leurs sanglots et leurs gémissements faisaient peine à entendre et brisaient le cœur des autres assistants. Dans l'église, la foule mit les habits du saint en lambeaux, chacun voulait emporter une relique, baiser son corps, le toucher ou du moins y approcher des bagues et des objets de toute espèce pour qu'ils fussent bénits en quelque sorte par ce pieux contact. Après un jour laissé aux fidèles pour satisfaire leur dévotion, on enterra le corps du Bien-

heureux dans un caveau pratiqué dans la partie supérieure de l'aile collatérale de la nef du côté de l'évangile, là même où se trouve encore aujourd'hui son tombeau récemment restauré.

III. Miracles opérés sur le tombeau de saint Yves. — Saint Yves avait opéré de nombreux prodiges pendant sa vie; mais c'est surtout après sa mort qu'il multiplia ses miracles et fit rayonner au loin son titre de thaumaturge.

Pendant l'office que l'on chantait pour le repos de son âme, — car l'Eglise prie pour ceux qu'elle n'a pas encore canonisés, — un jeune homme que tout le monde savait malade, recouvre la vue subitement. La nouvelle de cette guérison est aussitôt répandue partout par les mille voix de la renommée. Les malades accourent auprès du tombeau du saint et recouvrent la santé : les boiteux et les paralytiques marchent, les insensés reviennent au bon sens, les possédés sont délivrés, les aveugles voient, les sourds entendent. Dans l'impossibilité où nous sommes de raconter toutes les guérisons, nous nous contenterons de citer les plus remarquables.

Parmi les miracles de premier ordre, — ceux que nulle puissance humaine ou diabolique ne peut simuler, — il faut compter comme un des plus éclatants la résurrection des morts. Au témoignage de plusieurs historiens, il n'y a peut-être pas un saint qui ait ressuscité tant de morts que saint Yves. On cite jusqu'à quatorze résurrections opérées par son intercession.

Un jour, on apporta sur le tombeau du Bienheureux, au moment où commençait la grand'messe, le petit cadavre d'un enfant qu'un cheval avait tué; quand elle fut terminée, le peuple se mit à crier tout d'une voix : « saint Yves! saint Yves! » L'enfant ouvrit bientôt les yeux et déclara qu'il ne sentait aucun mal (T. 230).

Fuyant la Bretagne désolée par la famine, une pauvre veuve nommée Sabine, de la paroisse de Plouguiel, courait le pays avec un fils de dix ans et une fille un peu plus âgée. A Angers, son petit Yves, épuisé de fatigue et de misère, mourut durant la nuit du Jeudi-Saint. Le lendemain, la Bretonne, portant le cadavre de son fils sur ses épaules, parcourut les rues de la ville, quêtant et mendiant de quoi acheter un suaire et faire enterrer l'enfant mort. L'enterrement fut cependant différé à cause des solennités de ces saints jours. Or, pendant qu'on chantait les vêpres de Pâques et que l'*Alleluia* joyeux retentissait dans les airs, la pauvre mère eut la pensée d'invoquer le saint prêtre de son pays, dont on racontait tant de merveilles. « O saint Yves! dit-elle, je vous donne mon fils, et je promets de vous donner un cierge de sa longueur et de sa grosseur. » Elle se mit à mesurer le cadavre, et comme elle achevait de le faire, l'enfant revint à la vie (1).

(1) T. 61. — Cf Ropartz.

Le 7 Septembre 1303, un fils unique, du nom d'Alain, ayant rendu le dernier soupir, sa mère extrêmement affligée de cette perte, le voua à saint Yves et promit de jeûner trois jours par semaine et de ne jamais porter de linge sous ses vêtements, si le défunt était rendu à la vie. Le lendemain, comme on allait l'envelopper dans le linceul, on le vit remuer et ouvrir les yeux. « Oh ! ma mère, dit-il, quel travail vous m'avez donné ! » Comparée à l'éternel repos, la vie est, en effet, un grand travail.

Des miracles de second ordre vinrent aussi attester le pouvoir dont le Bienheureux jouissait auprès de Dieu. Un grand nombre de navigateurs furent arrachés, au sein de la tempête, à une perte certaine ; des incendies furent éteints, des objets volés retrouvés, des femmes en couches heureusement délivrées des dangers de la mort. Une petite fille vouée au saint prêtre, resta souriante dans son berceau, tandis que le feu dévorait tout autour d'elle. — Un homme condamné à Niort à être pendu, s'était recommandé au saint. Lorsqu'on voulut exécuter la sentence, la corde se rompit par trois fois. Il vint à Tréguier remercier son libérateur, entra dans la cathédrale, en chemise et avec un simple haut-de-chausses, montrant à qui voulait les voir la corde rompue et surtout les meurtrissures qu'il avait encore au cou. — Un autre homme, accroché par la roue d'un moulin et entraîné sous la chute d'eau, fut affreusement

meurtri. Voué à saint Yves par une femme témoin de l'accident, il échappa aussitôt au tourbillon; l'œil droit, qui était sorti de l'orbite rentra à sa place normale et toutes les autres blessures disparurent (A).

Dix hommes de la paroisse de Ploupezr firent naufrage, leur vaisseau furieusement battu de la tourmente ayant coulé à fond. En cette extrémité, ils eurent recours à Dieu et à saint Yves qu'ils invoquèrent de bon cœur et furent miraculeusement jetés à la côte, sains et gaillards (1). — Dans une autre circonstance, le grand thaumaturge fit sentir sa protection d'une manière éclatante, en allumant, sur le tillac d'un navire breton en train de se perdre, un fanal miraculeux qui montra aux matelots le chemin à suivre et les préserva d'un naufrage certain (T. 88).

Le sire Alain de Keranrais, voyageant avec sa famille par le pays de Vannes et ayant à passer un bras de mer, embarqua d'abord son cheval de guerre avec un page. Le bateau était déjà fort loin, lorsque le palefroi prit peur et sauta dans la mer en entraînant avec lui l'écuyer. Celui-ci revint à fleur d'eau et fut recueilli par les mariniers; quant au cheval, quoiqu'il eût les yeux bandés, il alla au rivage à l'endroit même où était resté son maître, qui, au moment de l'accident avait eu recours à saint Yves. Le seigneur et l'écuyer

(1) Albert Legrand.

ne tardèrent pas à se rendre à Tréguier pour remercier leur protecteur. En entrant dans la cathédrale, le palefroi, échappé au naufrage et faisant partie à bon droit du pèlerinage, — se mit, contre son habitude, à piaffer et à hennir joyeusement et ses hennissements durèrent tant qu'il resta dans l'église (T. 226).

Voici maintenant le récit d'un accident qu'on dirait arrivé hier, tant il est vrai que la jeunesse est toujours et partout la même.

Quatre enfants d'une dizaine d'années s'amusaient un *jeudi* à ramasser des algues marines sur les falaises, le long du chenal de Tréguier. Ils en firent un gros paquet et le roulèrent à la mer, puis l'un d'eux, le plus hardi sans doute, ou pour mieux dire, le plus étourdi, se mit à cheval sur ce radeau d'un nouveau genre qu'il s'efforça de diriger, à l'aide d'une perche, vers la maison de son père. Mais tout n'alla pas à souhait. Le paquet s'étant dénoué et les algues se détachant les unes des autres, notre aventurier sauta aussitôt dans l'eau, parce qu'il espérait toucher la terre de ses pieds. Malheureusement la mer était très profonde à cet endroit et l'enfant coula à fond, puis revint sur l'eau. Cependant, le courant l'emportait à la dérive, tandis qu'il ne cessait de répéter le nom de saint Yves et que les petits camarades restés sur la berge criaient aussi de toutes leurs forces : « Saint Yves, au secours ! au secours, saint Yves ! » Ces cris attirèrent l'attention d'un batelier qui

passait non loin de là et vint recueillir l'enfant dans sa barque : celui-ci se sentit soulevé au-dessus des flots au moment du sauvetage.

Cependant le père, peu rassuré sur l'état de santé de son fils, voulut le suspendre par les pieds; afin, disait-il, de lui faire rendre le liquide qu'il aurait pu avaler. Mais l'enfant ne voulut pas se soumettre à cette pratique absurde et dangereuse, parce que, comme il l'affirma, il n'avait pas bu une seule goutte d'eau (T. 81).

Nous allons encore rapporter quatre miracles remarquables opérés par l'intercession de notre Bienheureux.

Une dame ayant la substance des yeux extraordinairement enflée, n'en voyait goutte, et ne pouvait même les ouvrir. Son père et sa mère firent vœu de donner tous les ans deux yeux de cire au tombeau du saint, et elle fut guérie à l'instant (1).

« Une femme de Plestin, nommé Catherine, était paralytique et n'avait aucun usage de ses membres. Elle ne pouvait se lever ni marcher. Ses bras inutiles étaient pliés l'un sur l'autre ; ses mains fermées étaient sous ses aisselles, sans qu'elle pût les porter à sa bouche; ses jambes étaient collées l'une sur l'autre, et ses pieds croisés étaient sans mouvement. On la porta au tombeau de saint Yves, où elle persévéra pendant sept semaines à se recommander à ses prières avec beaucoup

(1) De l'Œuvre.

de ferveur. Enfin, comme elle n'y recevait pas de soulagement, on la prit, on la lia sur un cheval, et on se mit en devoir de la ramener chez elle. En approchant du Pont d'Ars, éloigné de Tréguier d'une lieue, elle tourna les yeux vers l'église où repose le corps du saint prêtre, et s'écria : « Saint Yves, sera-t-il donc dit que je m'en retournerai malade ? O saint Yves, que je vous sois redevable de ma délivrance ! » Aussitôt, elle se vit entourée d'une clarté si grande, qu'elle se sentit réchauffée ; ses bras furent déliés, ses mains ouvertes, ses jambes détachées l'une de l'autre, et ses pieds en liberté. Le domestique qui la conduisait dénoua les liens qui la tenaient sur le cheval. Elle en descendit toute seule, et se rendit à pied au tombeau de son libérateur, à qui elle offrit ses vœux et ses actions de grâces (1). »

Une mère dénaturée, dans un moment de furie, donna sa malédiction à son fils et par des paroles effroyables le voua au démon. Le malheureux jeune homme fut pris aussitôt d'accès de rage tellement violents que quatre hommes vigoureux ne pouvaient le maîtriser. Soit que l'obsession fût réelle, soit que son imagination fût simplement frappée, il voyait au-dessus de lui deux démons avec des figures de bouc, noirs, horribles et grands comme des tours. Ils lui disaient : « Tu nous appartiens car ta mère t'a donné à nous. » Bientôt

(1) T. 170. — Dom Lobineau.

saint Yves lui apparut et lui dit ces paroles : « Ta mère n'a pu te donner au démon, puisqu'elle n'avait pas sur toi plus de droit que le sac n'en a sur la farine qu'il contient. Ne crains rien ; je suis venu pour te délivrer. » Le pauvre jeune homme alla à Tréguier, eut un accès très long et très violent ; mais on parvint à lui faire baiser le tombeau du saint et il fut guéri (T. 120).

Un matelot nommé Michel, natif de Fontarabie en Espagne, rencontrant un pauvre qui lui demandait l'aumône au nom de Dieu et de saint Yves, lui donna par dérision une pite. Comme cette monnaie n'avait pas de cours en Bretagne, elle lui fut rendue ; l'Espagnol cracha alors dans la main du mendiant qui répondit à cette grossièreté par la formule d'usage : « Que Dieu et saint Yves vous le rendent. » Michel fut aussitôt saisi de violents accès de frénésie et il n'obtint sa guérison qu'en allant pleurer sa faute au pied du tombeau du grand saint breton (T. 122).

Cet exemple nous apprend qu'il faut toujours respecter les pauvres.

CHAPITRE VII

CANONISATION ET CULTE DE SAINT YVES.

« Nous ordonnons que sa fête soit célébrée tous les ans par l'*Eglise universelle* le 19 *mai*... »
(*Bulle de canonis. — 19 mai 1347.* CLÉMENT VI.)

I. CANONISATION OU DÉCLARATION DU CULTE A RENDRE A SAINT YVES — II. DIFFUSION DE SON CULTE, RESTAURATION DU TOMBEAU — III. HYMNES ET PRIÈRES.

I. CANONISATION DE SAINT YVES. — Tous ces miracles proclamaient bien haut que Yves de Kermartin était en possession de l'éternelle félicité des saints. Aussi, ce fut d'une voix unanime que le duc Jean III, le peuple, le clergé et la noblesse de Bretagne, le roi de France, Philippe de Valois et la reine Jeanne sa femme, l'Université de Paris, un grand nombre d'abbés, d'évêques et d'archevêques, en un mot la France entière et plusieurs nations voisines demandèrent au Souverain Pontife de daigner décerner au saint prêtre breton les honneurs de la canonisation. Le vénérable Yves de Boisboissel, évêque de Tréguier et Guy de Penthièvre, frère du duc, accompagnés de plusieurs gentilshommes, se rendirent en personne à

Avignon, auprès de Jean XXII, pour lui présenter la requête et le presser d'ouvrir le procès canonique sur les vertus et les miracles du serviteur de Dieu. Tant d'instances et de prières furent exaucées. Ce pape donna le 26 Février 1330 un Rescrit par lequel il ordonnait de procéder à l'Enquête et nommait à cet effet commissaires apostoliques les évêques de Limoges et d'Angoulême et l'Abbé de Troarn, du monastère bénédictin de Bayeux. « Il convient, dit le Souverain Pontife, de glorifier et de louer sur la terre un homme que la divine Majesté honore providentiellement à cause de la sainteté de sa vie. Et nous, qui avons déjà recueilli sur tous ces faits de si grands et de si illustres témoignages, voulant cependant procéder avec toute la prudence possible, et rechercher la vérité avec toute la maturité voulue en pareil cas, nous donnons, par ce Rescrit apostolique, mandat à votre discrétion, dont nous nous tenons assuré dans le Seigneur, afin que vous, ou au moins deux d'entre vous, ayez à vous transporter sur le lieu ou les lieux que vous jugerez convenables pour faire une minutieuse recherche de la vie, des mœurs et des miracles d'Yves Haélory, prêtre, et de toutes les circonstances qui peuvent avoir rapport à cette affaire. »

Les délégués apostoliques, reçus avec enthousiasme par la population bretonne, vinrent se fixer quelques jours à Tréguier pour accomplir leur mission. L'Enquête, ouverte le 23 Juin de

l'an 1330, fut fermée le 4 Août suivant, et le procès-verbal, dressé en ce même quatrième jour d'Août, par six notaires apostoliques et deux notaires royaux, fut signé par les trois commissaires et contresigné par les trois interprètes choisis pour traduire les dépositions des témoins qui parlaient la langue bretonne.

« Nous avons visité plusieurs fois, disent les commissaires, l'église de Tréguier, où se trouve le tombeau de Dom Yves et où reposent ses restes, et nous avons vu des troupes innombrables de pèlerins, accourus par dévotion, pour visiter ce tombeau : des aveugles, des estropiés, des insensés, des fous furieux et d'autres malheureux affligés de diverses maladies, qui adressaient des vœux et des prières ferventes à saint Yves, pour être guéris de leurs maux. Nous avons vu encore des navires d'argent suspendus aux voûtes : nous en avons compté 27, autant que l'élévation nous a permis d'en juger ; plus de 90 vaisseaux de cire ; des figures de cire représentant des yeux, des mains, des bras, des jambes et des pieds, des mamelles, des linceuls, des béquilles et beaucoup d'autres ex-voto pendus ou déposés autour du tombeau en signe et en souvenir des miracles opérés en ce lieu, à l'invocation de saint Yves, comme tout le monde l'attestait. Quelques uns de nos gens nous ont affirmé par serment qu'à leur arrivée à Tréguier, ils avaient visité le tombeau et examiné attentivement la pierre sur laquelle

se trouve sculpté le buste du Bienheureux, que les pèlerins embrassent, et tous les autres objets environnants, et que depuis notre séjour ici, cette pierre a été miraculeusement élevée de plus de deux pouces. Quelques-uns de ces témoins ont pris la mesure exacte. Du reste, plusieurs autres personnes nous ont attesté également cette élévation miraculeuse, et c'est ici un fait de notoriété publique. »

Les commissaires procédèrent avec un soin extrême à l'audition des témoins. « Tout un peuple, disent-ils, de la ville, du diocèse de Tréguier et des pays circonvoisins, 500 personnes et plus comparurent devant nous; puis ils se retirèrent à part pour délibérer entr'eux et arrêter leur sentiment. Ils revinrent ensuite devant nous, et les mains levées vers l'église de Tréguier et les reliques qu'elle renferme, ils prêtèrent unanimement serment et attestèrent que la voix publique et la commune renommée en Bretagne, en Angleterre, en France, en Espagne, en Gascogne, en Normandie, en Languedoc et dans plusieurs autres provinces circonvoisines, proclamait que Dom Yves, du temps qu'il vivait et jusqu'à sa mort, avait été bon et fidèle catholique, saint homme, de bonne et sainte vie et de mœurs honnêtes, et que durant sa vie et après sa mort, beaucoup de miracles s'étaient opérés et s'opéraient encore, par son intercession et ses mérites. En outre, vénérable et religieux Dom Merien, abbé de Sainte-Croix de Guingamp, prit le con-

sentement de toute cette multitude, et, la main sur le livre des saints Evangiles, il parla au nom de la foule et jura, sur son âme et sur l'âme de chaque assistant, que leur témoignage était sincère et véritable (1). »

L'enquête se poursuivit ensuite d'une manière encore plus exacte et plus solennelle. Les commissaires interrogèrent séparément et secrètement 52 témoins sur les vertus et les bonnes œuvres de saint Yves, puis 249 autres témoins sur les miracles opérés par son intercession : tous scellèrent du sceau du serment prêté sur les saints Evangiles la vérité de leurs dépositions. Enfin, tous les vicaires et tous les clercs de la cathédrale de Tréguier attestèrent la multitude des prodiges qui s'étaient opérés sous leurs yeux, depuis la mort du saint, et dont on n'avait pu faire une mention particulière.

Où trouver une procédure plus imposante et plus rigoureuse ? Où pourrait-on voir un défilé de témoins pareil à celui qui eut lieu devant les délégués du Saint-Siège ? Ils sont 800 déposants, ayant pour but unique de manifester la vérité avec la plus entière indépendance et sans arrière-pensées ; chacun raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, tous tombent d'accord. Bien plus, nombre de ces témoins avaient été l'objet d'une guérison, d'un miracle opéré en leur faveur par l'intercession

(1) Procès-verbal du 4 août 1330.

de saint Yves. Plusieurs personnes mortes, puis ressuscitées, étaient là présentes et chacune disait : « On peut le constater, je suis en vie maintenant ; » des aveugles guéris répétaient tout haut : « Je ne voyais pas et je vois ; » des paralytiques, des hydropiques : « Je ne pouvais me mouvoir maintenant j'ai l'usage de mes membres. » Chaque miraculé disait : « C'est à moi que telle chose est arrivée ; » et il en montrait les marques, ou en donnait les preuves.

De leur côté, les commissaires ne constatèrent pas la réalité d'un prodige seulement, mais ils en examinèrent une multitude ; et, comme ils le disent eux-mêmes, ils se contentèrent de relater simplement 100 miracles, afin de ne pas trop surcharger leur rapport !

Il y a là des guérisons que nul homme ayant son bon sens ne pourra supposer être l'œuvre de l'imagination, de la suggestion ou de l'impression nerveuse. Les témoignages touchant ces faits sont à l'épreuve des dédains des libertins. Ceux même qui s'appellent orgueilleusement et sottement esprits forts ou libre-penseurs, y trouveraient en les lisant une certitude capable de renverser leur incrédulité, si celle-ci n'était pas, la plupart du temps, assaisonnée d'ignorance crasse et de préjugés absurdes, ou encore si elle n'était pas voulue et recherchée afin de suivre librement le penchant des passions déréglées. Que de réputations de vertu ou de simple honnêteté, dont jouissent dans l'histoire, certains

païens, incrédules ou apostats, s'évanouiraient comme la neige au soleil, si leur vie publique et surtout privée était passée au crible d'un examen sérieux ou d'une enquête rigoureuse? Combien d'hommes auxquels on a élevé des statues ont été jugés et condamnés par Dieu dans sa juste colère?

Il n'en est pas ainsi des saints ; leur mémoire est au-dessus de la haine de l'impie; et leur vie loin de diminuer en éclat au grand jour du procès de canonisation, grandit en raison directe du degré d'humilité et d'abnégation qu'ils ont pratiquées. Plus ils se sont mortifiés et humiliés, plus ils sont exaltés : juste compensation. Si l'Eglise est si sévère dans l'examen de leurs vertus et de leurs miracles, c'est que la canonisation est une chose d'une gravité exceptionnelle et que dès lors la certitude de la sainteté doit être acquise et prouvée. « Quoi de plus solennel, en effet, dit Ropartz, que de déclarer, à la face de l'univers, qu'un homme a atteint l'héroïque idéal de la vertu, et de le proposer pour modèle aux générations à venir! L'esprit s'éblouit devant un pareil triomphe, et les grandeurs du monde paraissent bien mesquines, aperçues de ces sommets. Voilà un homme qui s'est fait humble et petit, qui a passé quelques jours obscurs dans la pénitence et dans l'abjection; il n'a voulu ni des gloires de la science, ni des hautes fonctions sociales; son ambition était plus vaste et en vérité, il avait raison; car le Dieu pour l'amour duquel il s'est sacrifié ici-bas, non con-

tent de lui garder l'éternité du Paradis, lui réservait encore sur la terre même cette exaltation devant laquelle tout pâlit ; à cet homme, à ce pauvre, l'univers dressera des autels, au pied desquels des rois se prosterneront comme les peuples ; des temples pour lequel l'art créera des chefs-d'œuvre qu'il refuse aux palais des empereurs ; et suivant la parole du prophète, son nom, inscrit au catalogue des saints, ne périra jamais. »

L'Enquête et le procès-verbal dont nous venons de parler furent présentés à Clément V, par un des commissaires, dans le Consistoire du 4 juin 1331. Le Souverain Pontife chargea alors trois cardinaux de réviser ces actes et de rédiger un sommaire des 301 dépositions qui étaient écrites sur 81 feuilles de parchemin cousues ensemble. La révision fut faite le 11 juin 1331 ; toutes les formalités furent trouvées exactement remplies, et une copie du Rapport ou résumé de l'Enquête fut, suivant l'usage, distribuée à tous les cardinaux. Tout était donc prêt pour prononcer la sentence de canonisation ; mais voilà qu'elle fut encore retardée par suite de graves affaires qui occupèrent la cour d'Avignon et à cause de la guerre civile qui vint désoler la Bretagne. Il était dit que Yves Haélory apparaîtrait avec l'auréole des saints, au firmament de l'Eglise, comme un arc-en-ciel annonçant la cessation de l'orage et des malheurs du pays.

Cependant, impatient de voir saint Yves honoré

d'un culte public, l'évêque de Tréguier, usant d'un droit pratiqué en certains diocèses, prescrivit, dans un synode tenu en 1334, de faire l'office du Bienheureux, tous les lundis, quand la rubrique le permettrait. Dès lors, les prières s'élevèrent vers le ciel encore plus ferventes pour obtenir la grâce demandée depuis si longtemps. Chose extraordinaire, Charles de Blois et Jean de Montfort, les deux compétiteurs qui se disputaient la couronne ducale, firent trêve à leur querelle, pour hâter la solution de cette affaire. Le premier donna une somme considérable pour couvrir les frais de la procédure canonique; le second, guéri miraculeusement par l'intercession de saint Yves, se rendit à Avignon pour supplier Clément VI, alors souverain pontife, de donner une sentence définitive. Ce pape, limousin d'origine et par conséquent né dans un pays qui était tombé par alliance sous la domination des ducs de Bretagne, prit à cœur la cause du saint curé breton. Le 18 mai 1347, il réunit un consistoire solennel pour demander le dernier avis des Prélats et des Cardinaux. Il leur exposa que toutes les pièces du procès avaient été révisées encore une seconde fois et qu'elles étaient en état, puis il ajouta : « J'affirme que saint Yves m'est apparu, cette année, durant mon sommeil, et m'a reproché les lenteurs que j'apportais à sa canonisation. Etait-ce une vision ou un rève ? Yves le sait, moi je l'ignore ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que j'envoyai immé-

diatement chercher le Postulateur de la cause, auquel je racontai mon songe ; je pris en moi-même la ferme résolution de poursuivre activement cette grande affaire. Et pour dire toute ma pensée, ce n'est pas le hasard seul qui m'a réservé l'honneur de cette décision ; j'y vois le doigt de la Providence. Yves Haélory, Breton, sujet du duc de Bretagne, devait être inscrit au catalogue des saints par un pape limousin, sujet aussi du même duc de Bretagne. J'apprends, en outre, par les enquêtes, que c'est le 19 mai, dans la cinquantième année de son âge, que saint Yves a été couronné au ciel. Et moi aussi, c'est le 19 mai dans la cinquantième année de mon âge, que cette couronne pontificale a été, malgré moi, déposée sur mon front ; mais entre nous, la différence est grande : il est couronné dans le paradis, et moi dans l'exil ; sa couronne est une couronne d'honneur et de gloire, la mienne une couronne de labeur et de peine ; à lui la joie, à moi les larmes... Maintenant, ajouta le pape en s'adressant aux membres présents du consistoire, dites ce que vous pensez de cette cause, afin que dans une affaire de cette importance, nous ne fassions rien que d'agréable aux yeux de la Majesté divine. Qu'Héloï qui est le vra Dieu, nous accorde cette grâce ! »

Alors, plusieurs prélats se levèrent tour à tour et prononcèrent des discours pour demander la sentence de canonisation. Les orateurs furent : Maurice Héluy, postulateur de la cause, l'arche-

vêque de Bordeaux, le patriarche d'Antioche, les évêques de Nantes, de Mirepoix, de Sagunte, de Ferns et de Trivento. Ce dernier, nommé Jourdain-le-Court, appartenait à l'Ordre de Saint-François. — Il prit pour texte ces paroles tirées de la première épître de saint Pierre : « Que Dieu soit honoré partout. » Mais au lieu du mot Dieu, par une illusion pareille à celle dont le pape s'était servi lui-même à son discours de l'entrée, il avait employé le mot Eloï, qui signifie *mon Dieu* dans la langue hébraïque, et que le pape, aussi bien que cet évêque croyait, par une erreur de fait, être le nom de famille de saint Yves au lieu d'Hélori ou Haélori.

Ainsi ce prélat Franciscain pensait avoir trouvé une chose merveilleuse d'être autorisé par saint Pierre même à demander que Héloï, c'est-à-dire saint Yves, fils de Hélori, fut honoré partout (1).

Quand tous les discours furent terminés, le pape annonça que le lendemain même, quarante-quatrième anniversaire de la mort du saint prêtre il porterait la sentence définitive.

Ce jour tant désiré vint enfin. Le 19 Août 1347 Clément VI, entouré d'une cour nombreuse, prononça selon l'usage d'alors, le panégyrique de celui qu'il allait inscrire au catalogue des saints. « Le procès de la cause de ce serviteur de Dieu, dit-il dans ce remarquable et élégant discours,

(1) Dom Lobineau.

contient trois choses. La première, c'est que saint Yves avait la vraie foi ; la seconde, qu'il a pratiqué les bonnnes œuvres ; la troisième, que par ses mérites, Dieu a fait de grands miracles en divers temps durant sa vie et après son trépas. De là suivent nécessairement deux points. Le premier : La nature a un Maître qui est tout-puissant, lequel, par son infinie sagesse, la gouverne, et par son souverain pouvoir, change l'ordre des choses comme il lui plaît, et par sa suprême bonté, fait des œuvres rares et admirables, afin que par ces signes visibles, il nous fasse connaître son essence invisible ; il opère aussi plusieurs actions extraordinaires, à la requête de ceux dont les croyances et les mœurs lui sont agréables, afin que nous sachions la façon en laquelle il veut que nous le servions. Le second point, le voici : Ce saint personnage est certainement couronné dans la gloire. Si vous ne voulez pas me croire, croyez à ses œuvres, afin que vous connaissiez que Dieu a été en lui pendant sa vie, et qu'il est maintenant en Dieu, c'est-à-dire confirmé en sa grâce..... »

Après ce panégyrique, on chanta le *Veni Creator*, puis le Pontife infaillible porta la sentence en ces termes : « A l'honneur de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, pour l'exaltation de la foi et l'augmentation de la religion chrétienne, par l'autorité de Dieu même, celle des Bienheureux apôtres Pierre et Paul, et la nôtre, de l'avis unanime de nos frères, nous décernons et ordonnons

que Dom Yves Haélory, de bonne mémoire, jadis prêtre du diocèse de Tréguier, soit inscrit au catalogue des saints et honoré de tout le monde comme saint. Et, à cet effet, nous l'inscrivons au catalogue des saints et ORDONNONS QUE SA FÊTE SOIT CÉLÉBRÉE TOUS LES ANS PAR L'EGLISE UNIVERSELLE le 19 mai, qui est le jour de sa mort, et qu'on fasse son office avec solennité et dévotion comme d'un confesseur non pontife (1). »

Clément VI, dans un dernier acte, expédia à Philippe de Valois, roi de France, une bulle pour lui notifier ce qui venait de se passer.

Le saint prêtre de Dieu était donc canonisé. La France et surtout la Bretagne tressaillirent d'une grande joie en apprenant la bonne nouvelle ; les

(1) « Ipsumque dictorum sanctorum catalogo adscribimus; *statuentes ut ab universali Ecclesia* in die obitus sui scilicet 19 die mensis maii, festum ipsius, anno quolibet et officium sicut pro uno confessore non pontifice devote et solemniter celebretur. » — Le décret de canonisation est formel : la fête de saint Yves fut concédée à l'Eglise universelle. — M. de la Borderie affirme donc avec raison que « l'office de ce saint, avant la réforme de saint Pie V (1568) appartenait au bréviaire romain, comme il a pu s'en convaincre lui-même à la bibliothèque nationale. Il regrette même que Mgr Bouché, dans une démarche tentée (en 1887) auprès du Saint-Siège, ne se soit pas appuyé sur ce fait, pour obtenir le rétablissement de la fête de saint Yves dans l'Eglise universelle. »

Qu'il luise bientôt le jour où le culte de l'illustre patron des prêtres et des gens de justice sera étendu de nouveau à l'Eglise universelle !

fidèles tombèrent à genoux en répétant de tout cœur: saint Yves priez pour nous.

II. Diffusion du Culte de saint Yves. Restauration du tombeau. — Le 29 Octobre 1347 eut lieu la levée de terre des précieux restes du corps de saint Yves. Après avoir été exposés quelques jours à la vénération des fidèles, ils furent remis dans un tombeau plus beau que le premier. Auparavant, le chef du Bienheureux fut séparé de son corps et enchassé dans un reliquaire d'argent doré, soutenu par quatre lionceaux du même métal et entouré d'une étole d'or où étincelaient de nombreuses pierres précieuses. Plusieurs ossements furent aussi distraits et mis dans de riches reliquaires.

La Bretagne tout entière accourut à cette fête de la Translation des reliques ; ce fut une solennité vraiment nationale et une trêve générale à toutes les discordes. De nombreux miracles vinrent aussi récompenser la foi et l'empressement des habitants du duché : une vertu miraculeuse sortait du corps du saint.

Cependant l'héroïque Charles de Blois était retenu par les Anglais dans une prison à la Roche-Derrien. Ayant prié et supplié ses geôliers de lui permettre d'aller à la fête, ceux-ci ne surent refuser une faveur demandée an nom de saint Yves, et l'on put voir alors l'infortuné prisonnier se rendre à Tréguier, fendre la foule et se traîner sur ses genoux nus, depuis le seuil de la cathédrale jusqu'au

tombeau du saint, où il pria longtemps avec une grande ferveur. Plus tard, quand ce même religieux prince fut définitivement délivré de sa prison, il alla pieds nus à Tréguier, en plein hiver et par une forte gelée.

Le culte de saint Yves prit désormais une place d'honneur parmi les dévotions des Bretons. Le peuple, le clergé, la noblesse, la magistrature lui vouèrent la plus grande vénération et le regardèrent comme la gloire, l'espoir et le palladium de la nation. De nombreux pères et mères de famille donnèrent à leurs fils et à leurs filles le nom béni d'Yves et d'Yvonne; dans presque toutes les villes et les bourgs, il y eut la rue ou la place Saint Yves; dans chaque église, son image vénérée trouva naturellement sa place. Bien plus, ce nom patriotique fut adopté pour cri de guerre, comme celui de saint Denis chez les Français.

Le Parlement de Bretagne établi à Rennes, capitale du duché, et les autres sièges de justice de la province, prirent saint Yves pour patron spécial et chomèrent sa fête. L'Université bretonne fondée à Nantes, et les gens de lettres, ne trouvèrent pas non plus de protecteur plus glorieux que ce grand saint qui avait été, durant sa vie, si versé dans les sciences et les arts. De leur côté, les princes et les grands reconnaissaient son patronage, allaient souvent en pèlerinage à son tombeau et y déposaient leurs présents à titre d'hommage. Ceux qui ne pouvaient s'y rendre en personne, dépu-

taient un pèlerin pour remplir ce pieux devoir. Ainsi fit l'illustre connétable Bertrand Du Guesclin, expirant devant les portes de Châteauneuf-de-Randon.

On le voit, jamais saint ne fut plus populaire et plus universellement vénéré en Bretagne.

Cependant, le culte de saint Yves ne resta pas la propriété exclusive des Bretons. Dès l'année 1348, une chapelle et une confrérie en l'honneur du Bienheureux furent érigées à Paris, dans le quartier des écoles, en souvenir de son séjour dans la capitale de la France. La confrérie subsista jusqu'à la Révolution ; elle se composait principalement d'ecclésiastiques et de gens de justice, tous unis dans l'esprit de leur glorieux patron. Les rois de France eux-mêmes avaient pris la confrérie et la chapelle sous leur protection et procuraient les ressources nécessaires à son entretien ; ils y avaient établi douze chanoines ayant pour mission de prier Dieu de conserver ou de rétablir la paix dans les familles du royaume. — Tous les jours, écrivait l'abbé de l'Œuvre, prieur de la chapelle, on voit des personnes de la première qualité, sans en excepter les princes et les princesses, qui viennent à l'église de Saint-Yves implorer le secours de Dieu par son intercession, dans leurs affaires, et ensuite le remercier du succès, en y apportant les jugements qu'ils ont obtenus, et en les pendant aux murailles, comme des ex-voto, en signe de reconnaissance.

Notre-Dame de Paris qu'on appelait autrefois l'église des patrons de la France, possédait un remarquable tableau représentant saint Yves prosterné devant la sainte Vierge. Entouré, d'un côté, d'hommes de loi en robes, et de l'autre, des gens en procès, il les recommandait tous à la bienveillance de celle que l'Eglise appelle Miroir de justice.

Plusieurs autres villes de France, particulièrement Angers, Tours et Orléans, vouèrent un culte spécial à l'illustre avocat des pauvres. Le Parlement de Pau célébrait sa fête avec une pompe extraordinaire. Il organisait ce jour-là une procession où figuraient les magistrats en robes rouges, précédés par deux chœurs de musique.

Parmi les églises consacrées à Saint Yves en pays étranger, la plus célèbre est assurément celle qui fut dédiée à Rome, vers 1458, par le pape Calixte III et concédée à l'hospice que la nation de Bretagne avait fondé, en 1411, pour les Bretons pauvres, de passage, ou établis dans la Ville éternelle. Elle fut nommée Saint Yves-des-Bretons et conserva son titre de paroisse jusqu'au moment de la réunion de la Bretagne à la France, en 1532, par suite du mariage de la duchesse Anne avec Louis XII. Alors le bénéfice fut aussi réuni à celui de Saint-Louis-des-Français et l'ambassade française se chargea de l'entretien de la chapelle. Restaurée en 1568, — ainsi que l'indique une inscription subsistant encore, — elle a été, depuis peu, presque complètement rebâtie, par suite de

l'agrandissement d'une place. La réédification a été faite avec goût. Dans le haut de l'abside, on admire maintenant trois mosaïques à fond d'or représentant saint Yves entre Clovis et Jeanne d'Arc, le fondateur et la libératrice de la France catholique. L'ancienne confrérie des jurisconsultes romains, qui fut primitivement établie dans la chapelle du Patron des Bretons, subsiste encore, mais elle tient ailleurs ses séances.

En Belgique, les villes d'Anvers, de Gand et de Malines, fières de posséder quelques reliques du saint, fondèrent en son honneur des confréries qui se chargeaient de défendre gratuitement les causes des pauvres justement engagés dans un procès. Le célèbre peintre Rubens fit pour la chapelle des Jésuites de Louvain un tableau où l'on voyait saint Yves rendre la justice à une femme en pleurs tenant un petit enfant dans ses bras. La fameuse Université de cette ville se mit aussi sous le patronage de ce saint, qui partout personnifie l'union de la science, de la charité et de la justice.

Nous ne pouvons ici passer sous silence la dévotion singulière que professe l'Ordre de Saint François envers cet illustre tertiaire; car, suivant l'expression d'un historien, *le culte des Ordres monastiques pour ceux de leurs membres qui les ont sanctifiés et honorés, a quelque chose du culte de la famille pour les illustres ancêtres*. En effet, les Franciscains ont toujours eu à cœur d'honorer et de proclamer

saint Yves comme un des plus beaux ornements du Tiers-Ordre séculier.

La Congrégation des Tertiaires réguliers de France, — écrivait le père Jean-Marie de Vernon dans son histoire du Tiers-Ordre, — a bien fait paraître sa dévotion pour ce grand saint, « lorsque par un article formel de ses Statuts, approuvés du Saint-Siège, elle a ordonné que l'une de ses quatre provinces porterait le nom de saint Yves où on lui rend des *honneurs extraordinaires*. — (Ces mêmes religieux) ont été heureux pour les deux os considérables de saint Yves qu'ils ont eus par une faveur spéciale. Leur couvent situé au faubourg de Paris, vulgairement nommé Picque-pus, de la paroisse Saint-Paul, conserve avec respect un os entier de l'un de ses bras, renfermé dans un magnifique bras d'argent. Une de leurs maisons qui est dans l'enceinte des murailles de cette même ville, proche la porte du Temple, sous titre de Notre-Dame de Nazareth, montre parmi ses notables reliques, un os assez notable de ce grand serviteur de Dieu. On l'expose aux fêtes solennelles et particulièrement le jour de sa mort et de sa translation, dans une image d'argent faite exprès pour contenir cette relique : et les peuples par ce moyen sont attirés à sa vénération. »

Si de nos jours, le culte du saint prêtre de Dieu a peut-être perdu, en certains endroits, un peu de son éclat, il faut dire que la faute principale en revient à cette horde néfaste de révolutionnaires qui

dépouillèrent les églises, brisèrent les statues, égorgèrent les hommes les plus religieux et mirent tout en œuvre pour interrompre les antiques traditions. Cependant le nom de saint Yves est encore très connu en France, et il est resté en Bretagne presque aussi populaire qu'au moyen âge: là, il se transmet, dans de nombreuses familles, de génération en génération, comme un précieux héritage et un signe de bénédiction. Tout bon Breton aime ce saint; il le prie dans toutes les nécessités de la vie, surtout dans les embarras d'un procès à gagner (1); il lui voue le petit enfant qui vient de naître, il l'implore au moment de la mort.

Un événement remarquable est venu, en 1890, raviver sa mémoire dans le cœur des Français et surtout dans le cœur des Bretons. Nous voulons parler ici de la restauration et de l'inauguration solennelle de son tombeau à Tréguier.

Le duc Jean V, petit-fils de Jean de Montfort, avait été fait prisonnier en 1419 par les seigneurs

(1) En cas de procès, une pieuse dévotion populaire consiste à faire brûler un cierge devant un tableau ou une statue du saint, qu'on appelle, surtout en cette circonstance, saint Yves-de-vérité.

Autrefois, certains paysans bretons pratiquaient une superstition absolument détestable. Ils faisaient sept fois le tour de la chapelle de saint Yves-de-Vérité, lui offraient un cierge d'une certaine longueur et vouaient leurs ennemis au saint en le priant de frapper ceux-ci de mort dans l'anné s'ils étaient coupables.

de Penthièvre, petits-fils de Charles de Blois. Dans sa détresse extrême, le pauvre captif redoubla ses prières et multiplia ses vœux, afin d'obtenir sa délivrance. Il promit, entr'autres choses, de donner son pesant d'argent à saint Yves pour orner son tombeau : ce qui représentait une somme de plus de deux cent mille francs. Jean V recouvra effectivement la liberté, il accomplit fidèlement son vœu, et comme la somme promise ne suffisait pas, il en donna encore une autre presque égale à la première, afin que le mausolée fût digne de l'éminente sainteté d'Yves de Kermartin et de la magnificence des ducs de Bretagne.

D'après la description incomplète donnée par Albert Legrand et Dom Lobineau, ce monument, qui constituait une œuvre d'art remarquable, consistait en un cercueil en pierre blanche, fine et polie, sur lequel était placée la statue couchée du saint. Le tombeau était couronné d'un dôme d'une exquise architecture, porté par de sveltes et élégantes colonnettes. Une grille en fer doré, montant depuis le pavé jusqu'aux voûtes de la cathédrale, protégeait le cénotaphe; de longs voiles blancs pendaient à la grille. Les prêtres ne pénétraient dans l'enceinte que revêtus du surplis et de l'étole.

Hélas! les misérables vandales de la grande Révolution détruisirent cet incomparable chef-d'œuvre. Les soldats d'un bataillon d'Etampes envoyé par la Convention en 1794 à Tréguier et

composé en majorité de Parisiens, livrèrent la ville aux horreurs du pillage et de l'impiété. La vieille cathédrale devint le temple de la Raison; l'orgue, les cloches, les statues furent brisées, le mausolée fut mis en mille morceaux et jeté à la mer. — La main de Dieu ne tarda pas toutefois à s'appesantir sur ces forcenés. Ils s'étaient revêtus des ornements sacrés et s'étaient promenés en ville ainsi habillés en simulant un enterrement; or, celui qui faisait le défunt, fut subitement frappé de maladie et mourut la nuit suivante; une terrible épidémie enleva ensuite la plupart des autres acteurs de cette parodie sacrilège. — Tous les anciens de Tréguier ont attesté la vérité de ce fait qui était de notoriété publique.

Cependant les reliques de saint Yves avaient échappé à la fureur des Vandales; elles furent retrouvées et plus tard mises dans un très beau reliquaire en bronze doré qu'avait fait confectionner à Paris le vénérable Mgr de Quélen, autrefois vicaire à Tréguier. Un autre Breton, le pieux et savant abbé Tresvaux fit élever, à ses frais, sur l'emplacement du tombeau détruit, un modeste sarcophage en terre cuite: monument provisoire, destiné à réparer partiellement l'outrage fait au saint, jusqu'au moment où la Providence de Dieu devait susciter un restaurateur qui ne craindrait pas de remettre sur pied le mausolée élevé par Jean V.

Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc, entreprit

cette œuvre. Le 5 mars 1885, il nomma un comité composé d'archéologues (ayant pour président M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut), chargés de reconstituer, en le modifiant, le monument primitif. M. Devrez, architecte de N.-D. de Paris, fit les dessins et en confia l'exécution aux meilleurs artistes de la capitale. La statue de saint Yves couché sur le coffre tumulaire est l'œuvre de M. Valentin, sculpteur breton. C'est un vrai chef-d'œuvre. L'expression de la figure du saint représenté mourant est si belle qu'on croirait le voir rendre le dernier soupir. Les degrés et la table du sarcophage sont en granit, mais le reste du monument est de pierre blanche ; l'architecture, partout excellente, est du XVe siècle; plus de cinquante statues le peuplent et l'animent. Sur les faces latérales du cénotaphe sont sculptés les parents, les amis et les dévots du Bienheureux, tandis que les principaux saints bretons décorent les élégantes arcades de l'édicule, qui s'élève au-dessus du tombeau, soutenu par six pilastres. Dans les hauteurs, sur les tympans et les pilastres, on admire le Bon-Pasteur, la Sainte Vierge et des anges aux blanches ailes déployées qui portent des insignes symboliques, ou sonnent de l'olifant, comme pour appeler les pèlerins et les inviter à venir s'agenouiller aux pieds de saint Yves. Ce mausolée est, en tout point, digne de l'ancien (1).

(1) Pour la description détaillée, voir la monographie du tombeau de saint Yves, par M. Arthur de la Borderie.

Au moment où Monseigneur Bouché s'apprêtait à l'inaugurer (1888), l'ange de la mort vint le frapper dans la ville même de Tréguier. Son éminent successeur sur le siège de Saint-Brieuc et Tréguier, Monseigneur Fallières, fixa les fêtes de l'inauguration aux 7, 8 et 9 Septembre 1890.

Ce fut un vrai *pardon* national pour la Province bretonne : un millier de prêtres et plus de trente mille pèlerins vinrent acclamer le grand saint Yves. La ville de Tréguier, parée comme une fiancée au jour de ses noces, devint alors le théâtre de cérémonies religieuses incomparables et de manifestations publiques dignes des plus beaux temps de la Bretagne-Armorique.

Le 7 et le 8, Monsieur Morelle, vicaire général de Saint-Brieuc, et Monseigneur Gonindard, coadjuteur de Rennes, prononcèrent deux remarquables discours, l'un sur la science, l'autre sur les vertus sacerdotales de saint Yves. Le 9, après la messe solennelle, eut lieu, par son Eminence le Cardinal Place, archevêque de Rennes, la bénédiction du tombeau. « Rien d'émouvant, dit un témoin de la fête, comme le spectacle de ce vieillard, revêtu de la pourpre, symbolisant dans son auguste personne l'Eglise catholique, apostolique et romaine, venant au fond de la Basse-Bretagne bénir l'un des plus beaux monuments de l'art chrétien, érigé par l'amour et la vénération de tout un peuple à la mémoire d'un humble prêtre, mort il y a bientôt six siècles, sur la terre nue et le dur

oreiller d'une pierre. Où donc est la gloire, si elle n'est pas là ! Et comme les fugitives lueurs des honneurs terrestres pâlissent devant l'éclat immortel de cette gloire (1). »

Aussitôt après, la procession se mit en marche, déroulant à travers les rues pavoisées de l'antique Trécor ses longues files de religieuses et de fidèles de tout âge et de toute condition. Des prêtres portaient le reliquaire contenant le chef du Bienheureux. Derrière la précieuse relique, marchaient six jeunes enfants vêtus en pages, quatre autres habillés de bure, puis six avocats en robe, pour rappeler le seigneur de Kermartin, le Tertiaire de Saint-François et l'official. Venaient ensuite les dignitaires de l'Eglise, savoir trois prélats, quatre évêques, un archevêque et le cardinal de Rennes. Monseigneur Potron, évêque de Jéricho, commissaire général de Terre-Sainte, procureur des missions Franciscaines, chevalier de la légion d'honneur, médaillé militaire, etc. avait eu à cœur, comme Franciscain et Breton, d'assister aux fêtes. Le soir de cette mémorable journée, Monseigneur Freppel, l'illustre évêque d'Angers, prononça le panégyrique final. Ce discours magistral, écrit dans la langue de Bossuet, retrace les traits dominants de la physionomie de saint Yves,

(1) Inauguration et bénédiction du tombeau de saint Yves. — Préface. — Saint-Brieuc. Imp. Prud'homme, 1890.

qui furent la soif de la justice et l'amour des malheureux, et résume ainsi à peu près toute la vie du héros de la fête.

Quand les augustes cérémonies furent terminées, alors s'élevèrent vers le ciel, comme un cantique d'action de grâces, les acclamations ou supplications suivantes :

Le Coriphée. — A Dieu tout-puissant, créateur de toutes choses, au roi immortel et invisible dont le ciel et la terre publient la gloire, adoration, louanges, bénédiction, action de grâces et amour sans mesure.

Le Chœur. — Ainsi soit-il. Amen. Amen.

Le Coriphée. — A Jésus-Christ, fils unique de Dieu et notre Sauveur, la vie des anges et des hommes, la vie des âmes et des nations, que nul ne blasphèmera sans que Dieu ne fasse de lui une risée, adoration, louange et amour, comme à son Père.

Le Chœur. — O Jésus ! notre Dieu et notre roi, que votre règne arrive ! Régnez en maître absolu sur la France, sur la société, sur la famille et sur les âmes pour le salut de tous.

Le Coriphée. — A notre Père saint Tugdual, l'illustre fondateur de l'Eglise de Tréguier, à saint Yves, gloire de la Bretagne, modèle du clergé, patron des hommes de loi, défenseur de la veuve, de l'orphelin, avocat et père des pauvres, éternelle mémoire sur la terre et dans les cieux, splendeur pour toute l'éternité.

Le Chœur. — O saint Yves ! O puissant thaumaturge, étendez votre puissante protection sur les vénérables prélats, sur les foules de chrétiens, accourus de tous côtés pour vous glorifier. Priez pour nous, glorieux saint Yves.

Le Coriphée. — A notre très saint Seigneur et Père, le Pape Léon XIII, bouche infaillible du Verbe, lumière du monde, gardien incorruptible de la justice, nombreuses années, paix et entière liberté.

Le Chœur. — O saint Yves ! protégez le Souverain Pontife, obtenez-lui toutes les bénédictions célestes, beaucoup d'années et une pleine liberté pour l'Eglise de Dieu...

Le Coriphée. — A la France, notre bien-aimée patrie, qu'elle garde avec un soin jaloux son glorieux titre de fille aînée de l'Eglise, qu'elle soit toujours le bras droit du Très-Haut, dans toutes ses œuvres.

Le Chœur. — Amen. Amen. Vive la France !

Le Coriphée. — A la noble et religieuse Bretagne, saint Yves, faites que votre patrie reste toujours fidèle à sa belle devise : *Potius mori quam fædari :* Plutôt mourir que de forfaire à sa foi ou à son honneur.

Le Chœur. — Qu'il en soit toujours ainsi, par la protection de saint Yves. — Vive la Bretagne !

III. HYMNES ET PRIÈRES (1). — 1. *Mater vidit in somnio.* (Hymne du XV[e] siècle.)

Sa mère vit en songe qu'Yves son fils serait un grand saint. Sa tendre piété consacra son âme à Dieu, et la passion de Notre-Seigneur augmenta encore la sainteté de saint Yves.

Yves, dans sa jeunesse, aima l'étude des Livres Saints que votre grâce, Seigneur, lui rendit pleins d'attraits.

A travers les saints exercices de la prière, Yves, ô mon Dieu, ne se guida que par votre divine clémence.

Gloire au Père, au Fils, au Saint-Esprit, par les œuvres admirables de saint Yves. Que remplis de ses divines leçons, nous le voyions un jour au ciel.

2. *Qualis mane novo.* (Hymne du Propre de Tréguier, XVIII[e] siècle.)

Tel le matin, quand le soleil sort sa tête radieuse dans un ciel sans nuage, annonce au laboureur une abondante moisson et présage au peuple un jour brillant.

Ainsi, par sa naissance, Yves, dès son enfance, annonça à ses pieux parents les heureuses prémi-

(1) Nous donnons ici *neuf* hymnes dont nous empruntons la traduction à Gaultier du Mottay. — Les personnes pieuses pourront, sous forme de *neuvaine,* les réciter avec les litanies du saint.

ces de son âme, présageant déjà quelle serait la sublimité de sa vertu quand il serait homme parfait.

Et par quelles vertus il brille déjà aux yeux de tous, soit qu'il porte des sentences, ou que pasteur des âmes, il conduise déjà ses ouailles, dans les sentiers que sa parole leur a fait connaître.

Accourez près de lui, ô pauvres, que la dureté des cœurs des riches ou la puissance des grands tiennent sous le poids de l'oppression, sa parole victorieuse et puissante défendra vos droits méconnus, et portera aux affligés l'aumône de son cœur.

Qui que vous soyez, qui avez conscience d'un crime, écoutez d'une oreille attentive ce prédicateur pieux et éloquent. Bientôt vos cœurs percés des flèches du repentir, feront éclater des sanglots de douleur.

O Pasteur qui connaissez vos brebis, les aimez et les chérissez ; Juge suprême, qu'une louange perpétuelle retentisse à vos oreilles, ô Jésus, qui remplissez d'une ardeur céleste, les auxiliaires que vous vous êtes donnés.

3. *Aurora nondum fulgida.* (Propre de Tréguier, XVIIIe siècle.)

L'aurore précédait le flambeau qui ne brillait pas encore au ciel, lorsque, dans son amour, Yves t'appelait, Seigneur, par des chants divins.

Ainsi, il veillait toute la nuit couché sur la terre

humide, répandant à tes pieds, ses prières brûlantes, fruits de la piété de son cœur, et les soupirs de son âme.

Encore enfant, il avait commencé à dompter, par ses jeûnes incessants, les révoltes de son corps, et il le frustrait pieusement de la nourriture qui lui était due, pour rassasier les pauvres.

Sa sainte demeure, sa porte bénie étaient tous les jours assiégées par une foule de mendiants, et c'est au milieu des vœux de reconnaissance, exprimés par les pauvres qu'il entrait dans sa maison.

La foule se faisait un devoir et un honneur de l'appeler le père des pauvres, et lui-même honorait son pays, en se montrant réellement digne de ce nom.

Soyez glorifié à jamais, ô Jésus, juge suprême et prêtre éternel, qui choisissez des ministres zélés et les remplissez de votre divin souffle.

4. *Gaude, terra Franciæ.* (Hymne du XVe siècle.)

Réjouis-toi, terre de France, et toi surtout, pays de Bretagne, qui nous a donné saint Yves, d'une de tes plus nobles familles...

Yves s'appliquait à l'étude, surpassait ses compagnons d'école par l'éclat de son esprit. Il les surpassait encore dans les sciences de la terre, et parut au monde avec une auréole d'une incomparable perfection.

Les pauvres, les pupilles, les orphelins et tous

les malheureux, étaient l'objet de ses prédilections; et, en avocat distingué, il poursuivait gratuitement leurs causes pour les défendre.

Après cela, il devint official et se rendit également agréable aux bons et juste pour les méchants, à tel point que pareil juge ne s'était encore vu.

Il rendait la justice à chacun en particulier, apaisait les discordes et les procès en supprimant les causes qui les faisaient naître.

Il devint ensuite prêtre, puis curé, et par ses prédications fermes et savantes, montrait à ses ouailles le chemin du ciel.

5. *Gaude, mater Ecclesiæ.* (Hymne du XVe siècle.)

Réjouissez-vous, Eglise notre mère, et vous, terre de Bretagne, tressaillez d'allégresse, car le monde entier célèbre la gloire de saint Yves.

Ce saint puissant comme le fils du tonnerre, fut un prédicateur distingué. Sobre dans sa nourriture, il se plaisait dans la société des pauvres.

Il mangeait, à la même table, des mets grossiers comme ils mangeaient eux-mêmes, et avec une égalité parfaite.

Il se prêtait à procurer fidèlement tous les secours qu'on lui demandait, rendait justice avec une admirable équité, était d'une grande discrétion dans les conseils qu'il donnait et portait joie et consolation à tous les opprimés.

Tout ce qu'il entreprenait, il le faisait avec un soin remarquable, s'appliquait à apaiser les discordes

et ne cherchait jamais à tirer vengeance des injures qu'il recevait.

Sur ses traits c'était toujours la même gaîté, dans son âme, la même constance : aucune adversité ne décourageait ses desseins, rien n'assombrissait les traits de son visage.

Il parcourait avec assiduité tout le pays de Tréguier, prêchait au peuple, en allant comme en venant, toujours revêtu d'un habit bien pauvre, mais recevant un éclat extraordinaire des miracles qu'il opérait.

Gloire, honneur et puissance au Christ que nous prions, par les miracles insignes de saint Yves, de nous donner la joie du ciel.

6. *Non parta solo sanguine.* (Propre de Tréguier, XVIIIe siècle.)

La pourpre due à d'autres mérites qu'à l'effusion de leur sang, orne les bienheureux au ciel : il y a en effet d'autres guerres qui ont également leurs triomphes.

Yves n'a pas eu à endurer les croix ou les peignes de fer aigu : dur et cruel pour son propre corps, il s'est martyrisé lentement.

S'il ne fut pas tourmenté par un licteur, des chaînes, des fouets ou des ongles d'acier, son ardent désir de mourir pour le Christ y a suppléé abondamment.

Par la chasteté, il a dompté sa chair ; par la foi, maîtrisé son âme, et par l'amour, les flammes du

ciel ont brûlé tout son corps en holocauste divin.

Ses veines se rompaient sous l'étreinte de cet amour, comme s'il eût voulu arracher sa vie avant le temps, et répandre son sang en flots abondants.

Jésus, donnez-nous de mourir avec vous, de ressusciter avec vous, et de mépriser les choses de la terre, pour aimer les biens célestes.

7. *Quam labor difficilis.* (XVIe siècle.)

Quel difficile labeur, quel poids formidable que celui du ministère des âmes!

Tout en s'abstenant des vanités de ce monde, le prêtre porte ce lourd fardeau sur ses épaules, fortifié par la grâce qui lui vient d'en haut.

Yves, avec un zèle infatigable, se garde avec un soin assidu contre les dangers de la mer du monde. En gouvernant bien son peuple, que d'écueils il sut franchir, que de traits il a pu éviter!

Fixe comme une colonne, il ne laissa jamais sa barque s'engloutir sous les flots.

Plein de soucis dans son ministère, puissant par sa parole, il fournit toujours un bon pâturage à ses ouailles.

La religion jaillit dans son cœur, l'onction adoucit sa parole et la charité ouvre toujours sa main.

Il veille nuit et jour, regarde de tous côtés, de crainte que quelque loup ne lui dresse des embûches.

Toi qui descends du ciel où tu étais monté, jette

sur nous un regard favorable dans notre misérab exil.

8. *Yvo, quis tibi debitas.* (Hymne du XV[e] siècle.)

Yves, qui pourrait arriver à chanter des éloges qui vous sont dus, comme un tribut de notre reconnaissance, vous qui rappelez à la vie ceux qui viennent d'en être privés.

Yves, vous commandez aux flammes de l'incendie ; vous délivrez, par un éclatant prodige et le secours de vos puissantes prières, ceux qui sont tourmentés par le démon.

Yves, vous donnez la lumière aux aveugles : vous rendez le marcher aux boiteux ; vous terminez les discordes et les procès, et en rétablissant la paix vous la rendez durable.

Yves, vous guérissez les corps de toutes leurs infirmités, quels qu'en soient le genre et la gravité ; vous apaisez la tempête, et rendez à la mer la tranquillité des flots.

Yves, à ceux qui vous prient humblement, vous brisez les fers et apparaissez au milieu des dangers, pour aider et sauver ceux qui réclament votre protection.

Yves, nous qui sommes vos serviteurs et que le malheur accable de tous côtés, tournez vos regards vers nous et daignez nous délivrer de tant de maux.

Gloire, honneur et puissance à la Trinité sainte

qui donne, avec tant de magnificence, une telle puissance à saint Yves.

9. *Quis poli sedem.* (Propre de Tréguier, XVIII[e] siècle.)

Quel nouvel habitant entre dans le royaume des cieux, et provoque ces chants de triomphe au-dessus des astres!

C'est Yves qui va rejoindre au ciel ses compagnons de gloire. Yves, des âmes vertueuses l'austère satellite de la vertu, le jurisconsulte incomparable, le prédicateur éminent. Après avoir dompté l'erreur et les fraudes, il triomphe porté sur un nuage, comme sur un char glorieux.

Voici que son triomphe est accompagné du cortège des âmes vertueuses, des vierges éclatantes de pureté et de piété, exemptes de faste et d'orgueil.

L'amour au front rayonnant des flammes célestes, conduit ce brillant cortège, et le Dieu de charité en prodiguant ses dons à ses serviteurs, a pour couronne la troupe reconnaissante de ses fidèles dévoués.

Yves, qui jusque dans l'assemblée des bienheureux, aimez à être appelé le défenseur de la veuve et du pauvre, faites que, marchant sur vos traces, nous puissions suivre votre exemple.

Gloire suprême, louange éternelle vous soient rendues, ô Jésus, qui, juge en même temps que prêtre, façonnez pour votre service des ministres enflammés de l'amour divin.

LITANIES DE SAINT YVES (1)

Seigneur, ayez pitié de nous.
Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Christ, écoutez-nous.
Christ, exaucez-nous.
Père céleste qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Fils rédempteur du monde qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Esprit-Saint qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Sainte Trinité qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Sainte Marie, reine de tous les saints, priez pour nous.
Saint Yves, priez pour nous.
Saint Yves, père des pauvres, p. p. n.
Saint Yves, homme admirable, p. p. n.
Saint Yves, prêtre et ministre du Christ, p. p. n.
Saint Yves, modèle des prêtres, p. p. n.
Saint Yves, très vigilant pasteur, p. p. n.

(1) Nous donnons ici celles qu'on récite au pays de Tréguier et nous ajoutons (en lettres italiques), quelques invocations tirées d'autres litanies très anciennes.

Ces litanies contiennent, en quelques mots, toute la vie du saint et les titres les plus propres à exciter notre confiance.

Saint Yves, juge très équitable, p. p. n.
Saint Yves, extincteur des procès, p. p. n.
Saint Yves, arbitre des plaideurs, p. p. n.
Saint Yves, adonné à l'étude du droit, p. p. n.
Saint Yves, lumière de la Bretagne, p. p. n.
Saint Yves, homme séraphique, p. p. n.
Saint Yves, fournaise de charité, p. p. n.
Saint Yves, exemple d'humilité, p. p. n.
Saint Yves, la gloire des confesseurs, p. p. n.
Saint Yves, homme d'une foi très sûre, p. p. n.
Saint Yves, infatigable dans la prière, p. p. n.
Saint Yves, client très vénérable de la Vierge Mère de Dieu, p. p. n.
Saint Yves, contemplateur des mystères de la passion de N.-S. p. p. n.
Saint Yves, amateur de la croix, p. p. n.
Saint Yves, amateur de la pénitence, p. p. n.
Saint Yves, miroir de chasteté, p. p. n.
Saint Yves, ennemi de l'impureté, p. p. n.
Saint Yves, miroir de perfection, p. p. n.
Saint Yves, l'exemple de toutes les vertus, p. p. n.
Saint Yves, victorieux de toutes les tentations, priez pour nous.
Saint Yves, victorieux du monde, p. p. n.
Saint Yves, homme digne d'honneur, p. p. n.
Saint Yves, homme d'une réputation sans tache, priez pour nous.
Saint Yves, homme plein de douceur, p. p. n.
Saint Yves, très cher aux gens de votre maison, p. p. n.
Saint Yves, très obéissant à vos supérieurs, p. p. n.

Saint Yves, défenseur des innocents, p. p. n.
Saint Yves, protecteur des Vierges, p. p. n.
Saint Yves, avocat et tuteur des veuves et des orphelins, p. p. n.
Saint Yves, homme de miracles, p. p. n.
Saint Yves, terreur des démons, p. p. n.
Saint Yves, qui éclairez les aveugles, p. p. n.
Saint Yves, qui faites parler les muets, p. p. n.
Saint Yves, qui guérissez les infirmes, p. p. n.
Saint Yves, qui ressuscitez les morts, p. p. n.
Saint Yves, le salut des marins en danger, p. p. n.
Saint Yves, consolateur des affligés, p. p. n.
Saint Yves, qui rassasiez ceux qui ont faim, p. p. n.
Saint Yves, le refuge de tous les malheureux, priez pour nous.
Saint Yves, secours de tous ceux qui vous invoquent, priez pour nous.
Saint Yves, notre très doux défenseur et patron, priez pour nous.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous Seigneur.
Christ, écoutez-nous. — Christ, exaucez-nous.

℣. Heureux celui qui secourt l'indigent et le pauvre.

℟. Le Seigneur le délivrera au jour de l'affliction.

Antienne : Saint Yves a enseigné à tous les chré-

tiens la règle de la charité, en distribuant, au nom du Christ, à tous les malheureux indigents tout ce qu'il avait de bien à donner, et gardant seulement pour lui la voie de la pauvreté.

Saint Yves, priez pour nous.

Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

O Dieu, qui avez donné saint Yves, votre confesseur, pour père aux pauvres, pour avocat aux veuves, pour tuteur aux orphelins, accordez-nous, par son intercession, la grâce d'être enflammés d'une charité semblable, et de préférer aux biens temporels qui passent promptement, la perle précieuse de l'éternité. Nous vous le demandons par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Ainsi soit-il.

PRIÈRE A SAINT YVES
POUR DEMANDER L'ESPRIT DE PAIX

Grand saint, qui pendant votre vie, avez été un ange de paix, qui la prêchiez par votre exemple ainsi que par vos discours, qui faisiez tous vos efforts pour l'établir entre tous les hommes, et qui, pour cette œuvre sublime, n'épargniez ni soins ni fatigues, daignez écouter les vœux que je vous adresse. Obtenez-moi, par votre intercession, la grâce de posséder cette même paix avec Dieu, mon prochain et moi-même. Faites que nul sentiment, nulle pensée d'inimitié, de rancune et

de vengeance, n'entre jamais, ni dans mon esprit ni dans mon cœur. Eloignez de moi les contestations et les procès. Que je conserve avec tout le monde, mais surtout avec mes parents et mes amis, cette charité parfaite dont le Seigneur m'a fait une si étroite obligation, afin qu'après avoir, ô grand saint, imité votre exemple sur la terre, je partage dans le ciel, le bonheur dont vous jouissez.

Ainsi soit-il.

GUERZ (CHANT) DES ENFANTS PAUVRES DE BASSE-BRETAGNE (TRADUIT DU BRETON).

Pour l'amour de Dieu,
Pour l'amour du bon Dieu
Et de saint Yves, ayez pitié des petits,
Bonnes gens ! ayez pitié des petits !

1. Ayez pitié des petits,
Dont le Père nourricier est au ciel,
Bonnes gens !

2. Autrefois saint Yves donnait
A ceux qui lui demandaient au nom de Dieu,
Bonnes gens !

3. Et quand il arriva au ciel,
Il fut couronné par Dieu,
Bonnes gens !

4. Si vous désirez comme lui votre part du ciel,

Donnez comme lui au nom de Dieu,
Bonnes gens!
Pour l'amour de Dieu,
Pour l'amour du bon Dieu,
Et de saint Yves, ayez pitié des petits,
Bonnes gens! ayez pitié des petits!

CANTATE DE SAINT YVES (1)

TRADUCTION DES PAROLES BRETONNES.

Les pauvres. — Où allez-vous, pauvres chéris, — Que vous êtes si joyeux à vous mettre en campagne. — A saint Yves à Tréguier: — Près de la tombe du Bienheureux, nous sommes chez nous. — Monsieur saint Yves à jamais — Vous serez bien nommé le Père des pauvres. — Comme à Kermartin, de votre vivant, — Vous leur donnez toujours au nom de Dieu.

La veuve. — O saint Yves, vous fûtes si bon — Pour les affligés qui venaient vous trouver! — Comme autrefois, ô saint chéri, — Défendez les droits de la veuve. La veuve est seule — A résister contre tribulations et peines: — Aidez-la, au nom de Dieu, — A bien élever ses enfants.

L'orphelin. — Je n'ai personne sur la terre, — Personne qui me guide, ni parent, ni ami: — Je suis un petit orphelin: — Ayez pitié, ô saint Yves! — Si ce n'est notre Père qui est au ciel — Et

(1) Par le Roitelet d saint Yves.

saint Yves Haélory, — Personne ne daigne jeter les yeux sur les faibles et les petits : — Ayez pitié, ô saint Yves.

Laboureurs et marins. — Laboureur dévot à saint Yves, — Attire les bénédictions de Dieu sur son labeur. — Avec les bénédictions de Dieu, il revient à la maison, — Le marin que saint Yves accompagne.

Saint Yves. — Venez tous, accourez, mes braves gens, vous trouverez porte ouverte. — Accourez tous de l'Argoat, venez tous de l'Arvor. — Je suis votre saint Yves, et vous êtes les gens de mon pays. — Venez et priez avec confiance, et je vous secourrai.

Tous. — Priez pour nous, ô saint Yves : — Grande est notre détresse et notre affliction, — Grande notre affliction et faible notre foi, — Priez, afin que celle-ci augmente toujours !

Saint Yves aux riches. — Venez aussi, ô riches, demander votre aumône. — Tous, devant Dieu, nous sommes des frères et des indigents. — Soyez toujours le bon exemple et la vraie protection du pauvre : — Au ciel, souvenez-vous-en, sa prière vaut de l'or.

Les étudiants. — Jeune Kloarek, je viens aussi — Demander les grâces de Dieu sur votre tombeau : — Etre un prêtre et un saint — Comme saint Yves je voudrais.

Prière des prêtres. — Recteur (curé) de Trédrez et de Louanec, miroir du prêtre — Entendez la

voix des prêtres — Entendez leur prière. — Satan rugit de fureur autour de l'Eglise de Jésus. — Inspirez aux prêtres bon courage et vigueur. — Nous voulons, ô saint Yves, en votre pays toujours — Maintenir la loi de Dieu, pour son vrai bonheur.

Les avocats. — Aux avocats et aux juges, — Plus beau modèle ne se trouve. — L'avocat des pauvres est encore leur patron béni.

Leur prière. — Comme vous, ô saint Yves, nous défendrons la cause du pauvre. — La vérité vaut mieux que l'or et que l'argent. — Nous défendrons partout les droits et la loi de Dieu ; — Nous parlerons bien haut en faveur de la vérité.

Tous. — Chantons, grands et petits, — La louange de saint Yves !

— Il n'est pas un saint en Bretagne, il n'est pas comme saint Yves, — Aussi grand en ses miracles, aussi bon pour les malheureux ; — Aussi illustre que son tombeau, en la cathédrale de Tréguier, — Il n'y en a pas un seul, sinon celui de notre Sauveur...

— Désormais encore sur ce tombeau, en la cathédrale de Saint-Tugdual, — Les Bretons viendront prier comme autrefois.

Bon Monsieur saint Yves, si riche dans les cieux, — exaucez la prière de quiconque s'adresse à vous. — Conservez à la terre de Bretagne la loyauté et la charité, — Et avec elles, en un même écheveau, notre vieille langue et notre foi !

Et un jour encore aux cieux, — Bretons, nous chanterons : — En Bretagne, il n'y a pas un, il n'y en a pas comme saint Yves.

CANTIQUE A SAINT YVES

REFRAIN

Saint Yves, notre Père,
Toi que nous implorons,
Reçois notre prière
Et bénis tes Bretons.

1

La Bretagne t'appelle :
Tu l'aimais autrefois ;
Sois-lui toujours fidèle
Et reconnais sa voix.

2

Le laboureur t'implore
En creusant le sillon ;
Donne-lui, donne encore
Abondante moisson.

3

Guide sur l'onde amère
Le nautonnier breton ;
Pour lui dans la chaumière,
On invoque ton nom.

4

Bénis la main qui donne,
Et le pauvre sans lieu,
A la table bretonne,
Aura la part de Dieu.

5

C'est la veuve craintive,
L'orphelin sans tuteur :
Ils t'adjurent, saint Yves,
D'être leur défenseur.

6

Fais croître la science
Dans l'esprit des enfants ;
Garde leur innocence,
Aux jours de leur printemps.

7

Le pécheur qui sommeille
A l'ombre de la mort,
A ta voix se réveille,
Disant : je crois encor.

8

Anime de ton zèle
Le zèle du pasteur ;
Saint Yves, son modèle,
Féconde son labeur.

9

Conserve-nous entière
La foi que nous aimons,
La foi vive et sincère
Qui fit les saints bretons !

10

Que l'antique droiture,
La gloire du pays,
Demeure toujours pure
Dans le cœur de ses fils.

11

De Rome et de la France
Viens calmer les douleurs :

Ramène l'espérance
Et la paix dans les cœurs.

12

Entends notre prière,
Et, nous t'en conjurons,
Sois à l'heure dernière
L'avocat des Bretons.

APPENDICE

(POUR SERVIR DE CONCLUSION).

LISTE DE 400 NOMS DE TERTIAIRES ILLUSTRES DE SAINT FRANÇOIS.

> **« De toutes parts, on compte un très grand nombre de chrétiens, hommes ou femmes, qui marchent avec ardeur sur les traces du Père séraphique. » ENCYCL. *Auspicato*, LÉON XIII.**
>
> ***Exempla trahunt.***

C'est un fait d'expérience que rien n'entraîne comme l'exemple, surtout quand il est donné par les classes dirigeantes de la société. En France principalement, le pays le plus rongé peut-être par le chancre du respect humain, toute association religieuse ou laïque qui compte déjà un certain nombre d'adhérents a des chances de se développer, si parmi ceux-ci il y a des personnes remarquables par leur position sociale, leur fortune ou leur talent. Leur exemple ne manque pas de susciter de nouveaux associés qui dès lors ne craignent plus le qu'en dira-t-on, car ils se trouvent couverts par le prestige et l'influence qu'exercent certains personnages en vue.



D'après ce principe, la franc-maçonnerie s'efforce avant tout d'enrôler dans ses rangs les hommes influents; et, comme moyen facile de propagande, elle fait publier dans les grands centres, des tablettes statistiques indiquant le nombre et le nom des personnes remarquables qu'à tort où à raison elle prétend avoir affiliées. Bien plus, elle donne à tous ses membres un certificat qui leur sert de recommandation auprès « des frères et amis » et leur permet de pénétrer dans les loges. Voici la copie d'un de ces certificats : « Le désir que nous avons de faciliter l'entrée des loges à ceux de nos frères qui nous paraissent dignes d'y être admis, nous porte à constater leur état maçonnique dans la douce confiance qu'ils répandront l'esprit de liberté (du mal), qui fait l'essence de notre ordre(1); par ces motifs, nous accordons au frère X le présent certificat. Prions tous les maçons réguliers de lui faire l'accueil fraternel qu'ils désireraient eux-mêmes en pareille circonstance et de l'admettre après examen aux travaux de son âge. En foi de quoi, etc. »

Le Tiers-Ordre de Saint-François, qui est le contre-pied de la franc-maçonnerie et la ligue catholique par excellence que les souverains pontifes ont toujours recommandée aux fidèles, compte

(1) L'exemplaire du certificat que nous copions, porte comme en-tête une Vénus, symbole de l'amour infâme. C'est caractéristique.

certainement, à notre époque, plus de six millions d'associés (1). Il peut aussi donner les noms d'une pléïade d'hommes remarquables des âges passés et des temps modernes, qui sont issus de ses rangs.

Nous allons citer rapidement quelques chiffres et quelques noms.

I. DANS LES SIÈCLES PASSÉS.

A peine fondé, le Tiers-Ordre s'étendit avec une rapidité qui tient du prodige et envahit tous les degrés de la hiérarchie sociale; ses membres se trouvaient partout : à la cour, à l'armée et dans toutes les charges et les professions. Voici ce qu'écrivaient au Souverain Pontife, vers 1240, quelques évêques de France et d'Italie : « Les Frères Mineurs et les Frères Prêcheurs ont fondé deux nouvelles congrégations dont font partie presque tous les hommes et toutes les femmes, à tel point qu'il se trouve à peine une personne qui ne soit inscrite dans l'une où dans l'autre... (2) »

(1) Les dernières statistiques portent à six millions le nombre des francs-maçons de l'Europe et à quatorze millions ceux du monde entier.

(2) Cette lettre attribuée par la plupart des historiens au Chancelier de l'Empereur Frédéric II, Pierre de la Vigne, n'est pas de lui, bien qu'elle se trouve dans le recueil de ses lettres. Le texte entier de la lettre le prouve : « ...Duas novas fraternitates creaverunt, ad

L'Ordre de la Pénitence s'établit aussi rapidement dans toutes les autres contrées de l'Europe; en Sicile, en Pologne, en Angleterre et dans toute l'Allemagne, et partout des rois et des reines donnaient à leurs sujets d'augustes exemples en revêtant les livrées séraphiques. Mais il n'est peut-être pas de royaume où il ait été plus en honneur qu'en Espagne. La seule congrégation de Madrid comptait, en 1689, jusqu'à vingt-cinq mille tertiaires. Et dans une procession qui eut lieu à cette époque, à l'occasion du Chapitre Général des Franciscains, on y remarqua plus de quatre-vingts Grands d'Espagne portant la Toison d'or. Le célèbre Père Luc Wading dit également que de son temps, on comptait à la cour de ce royaume plus de soixante princes et seigneurs tertiaires.

Le Tiers-Ordre franchit les limites de l'Europe. Au XVI[e] siècle, il se répandit en Asie, dans les Philippines et jusque dans le Japon, où ses mem-

quas sic generaliter mares et feminas receperunt, quod vix unus vel una remansit, cujus nomen in altarà non sit scripta. Unde convenientibus singulis in ecclesiis eorumdem, *nostros parochianos* maxime diebus solemnibus, habere non possumus ad divina... Paternitatis vestræ pedibus obvoluti : » — J. Usserius trouva un exemplaire manuscrit de cette lettre avec cet en-tête : Littera Prœlatorum adversantium in Generali Concilio Lugdumensi). V. *Britannicarum Ecclesiarum antiquitates Londini, 1737.*

bres, en grand nombre, scellèrent de ur sang la foi de Jésus-Christ. Après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, membre lui-même du Tiers-Ordre, les Franciscains, qui furent les premiers apôtres de ces immenses régions, s'empressèrent d'y établir ce pieux Institut, et dans le recensement fait en 1586, on y put compter cent dix-huit mille Tertiaires.

I. LES SAINTS.

Parmi les fruits que l'Ordre de la Pénitence a produits, il n'en est pas assurément de plus précieux que les Saints et les Bienheureux. On en compte plus de 90 dont on célèbre la fête dans l'Ordre ou dans quelque église particulière. Il y en a de toutes les conditions et de toutes les classes de la société.

Citons quelques noms :

SAINT LOUIS, roi de France, mort en 1270 (1).
S. FERDINAND, roi de Castille, 1252.
B. HENRI, roi de Danemark, 1418.
B. ROBERT, prince de Rimini.
S. ELZÉAR, comte d'Ariano, 1323.
Ste JEANNE DE VALOIS, reine de France, 1505.
Ste ELISABETH DE HONGRIE, duchesse de Thuringe 1231.
Bse MARIE DE MAILLÉ, baronne de Sillé, 1414.

(1) Les dates, sauf annotation particulière, indiquent l'année de la mort.

S. CHARLES BORROMÉE, archevêque et cardinal (1) 1594.
S. YVES, juge, avocat, recteur, 1303.
B. BARTHOLE, comte de Muchio, vicaire de Picciolì, puis curé de Pichena (Italie), 1300.
B. RAYMOND LULLE, docteur illuminé, martyr, 1315.
S. PAUL SUSUQUI et 16 autres Tertiaires martyrs au Japon, 1597.
B. LÉON SATZUMA et 26 autres martyrs au Japon, 1622.
S. ROCH, pèlerin, 1327.
S. CONRAD DE PLAISANCE, ermite, 1351.
B. JEAN DE LA PAIX, soldat, 1433.
B. LUCHÉSIUS, 1er Tertiaire, marchand, 1241.
B. NÉVOLON, cordonnier, 1280.
B. PIERRE DE SIENNE, fabricant de peignes, 1289.
B. BONAVITA, forgeron.
Bse ELISABETH LA BONNE, tisserand, 1420.
Bse JEANNE DE SIGNA, bergère, 1307.
Ste ROSE DE VITERBE, vierge, 1452.
Ste DELPHINE DE GLANDÈVES, vierge dans l'état du mariage, 1358.
Ste BRIGITTE, célèbre par ses révélations, veuve, 1373
Ste MARGUERITE DE CORTONE, pénitente, 1297.

Indépendamment des Saints ou Bienheureux dont on célèbre la fête, le Tiers-Ordre a encore

(1) On conserve au couvent des Barnabites de Milan la corde et l'habit du Tiers-Ordre du saint cardinal.

produit environ 45 martyrs et plus de 200 confesseurs, vierges ou veuves, qui sont en possession légitime du titre de Bienheureux, en vertu de la Bulle *Celestis Jerusalem* du pape Urbain VIII, sur la pèrennité du culte.

Enfin, plusieurs saints *fondateurs* de Congrégations religieuses firent partie du Tiers-Ordre, avant de fonder leur propre Institut. D'après de graves auteurs, nous pouvons citer comme Tertiaires :

S. JEAN COLOMBINI (1), fondateur des Jésuates, 1367.

Ste FRANÇOISE ROMAINE, fondatrice des Oblates nobles, 1440.

B^se^ ANGÈLE MÉRICI, fondatrice des Ursulines, 1540.

S. IGNACE DE LOYOLA, fondateur des Jésuites (2), 1550.

(1) Hilarion du Nolay, *Gloires du T.-O. p. 110.*

(2) V. *Annales Franciscaines, Août* et *Nov. 1884*. — Lors de la restauration de la Sainte-Chapelle et du Palais de Justice à Paris, on trouva l'acte authentique de la profession dans le T.-O. de S. Ignace et de S. François-Xavier. A Rome, S. Ignace obtint l'église du Gesù centre de la célèbre confrérie du Saint Nom de Jésus établie par saint Bernardin de Sienne, Franciscain ; le monogramme du Nom de Jésus devint le sceau de la nouvelle Compagnie. Le saint fondateur n'accepta la charge de Général que sur l'ordre exprès de son confesseur le Père Théodore, religieux de l'Observance.

S. JEAN DE DIEU (1), fondateur de l'Ordre hospitalier de la Charité, 1550.

S. PHILIPPE DE NÉRI, 1595.

CARDINAL DE BÉRULLE, fondateur de l'Oratoire de France, 1629.

Ste JEANNE DE CHANTAL (2), et probablement S. FRANÇOIS DE SALES (3) qui porta certainement

(1) « Tertiario professo de habito descubierto » *Ramon Buldu, Manual de la Tercera Orden, Barcelona, 1878, p. 80.*

(2) « Sainte Jeanne de Chantal avait été reçue dans le Tiers-Ordre de Saint-François... » V. *Sa vie par Monsieur Bougaud, ch. XII.* — Ce point d'histoire peut être contesté. Par un acte d'affiliation, le Père Antoine de Tournon, Provincial des Capucins, reçut à Dijon, le 6 Avril 1603, sainte Chantal « comme fille de sa religion » et il « l'incorpora » à son Ordre ; mais il n'est pas dit que cet acte d'affiliation (qu'on conserve à la Visitation d'Annecy) fut précédé d'une cérémonie de réception au Tiers-Ordre.

(3) « Je suivrai autant que possible les offices et exercices des confréries... du Rosaire et du Cordon » *Règlement de vie*, V. *Histoire de saint François de Sales, par Pérennès, Paris, 1864, chap. XI.* — « Saint François de Sales se plaisait avec les Capucins, et espiait l'heure des messes lesquelles le Père Ange de Joyeuse servait, etc. » *Charles Auguste de Sales, livre I* — Sur l'affiliation de ce saint à l'Ordre Séraphique, V. *Charles-Auguste, livre VI, Hamon et Pérennès.* — Par concession du 10 Avril 1883, les prêtres qui s'occupent de l'association de Saint-François de Sales ont le pouvoir de donner le cordon séraphique aux membres de la même association.

la corde séraphique, fondateurs des Sœurs de la Visitation, en 1610.

B. HIPPOLYTE GALANTINI, fondateur de la Société de la Doctrine Chrétienne à Florence, 1620.

S. JOSEPH DE CALAZANS (1), fondateur des Frères des écoles pies, 1648.

M. OLIER, fondateur de la Société de Saint-Sulpice, 1650.

Il fit profession du Tiers-Ordre à Paris, dans le couvent de l'Observance, et contribua puissamment à la prospérité de la Congrégation qui y était établie.

S. VINCENT DE PAUL (2) fondateur des Prêtres de la Misson (Lazaristes) et des Sœurs de Charité, 1660.

S. PAUL DE LA CROIX, fondateur des Passionistes, 1775.

S. FRANÇOIS DE PAULE, fondateur des Minimes, 1507.

Il resta au service d'un couvent franciscain et porta l'habit de l'Ordre l'espace d'un an, afin d'accomplir un vœu fait par sa mère ; on croit qu'il fut Tertiaire. Il donna à ses religieux la corde pour ceinture en mémoire de sa dévotion à saint François d'Assise.

S. Camille de Lellis, 1614.

Il prit deux fois l'habit de l'Ordre au noviciat des Capucins, deux fois il dut le quitter à cause d'un ulcère

(1) Ramon Buldu.

(2) Rappelons que S. Vincent de Paul dut aux Franciscains de Dax, son éducation et peut-être sa vocation. Sa qualité de Tertiaire est à peu près prouvée. V. *Vie de S. V. de P. par l'Abbé Maynard, T. 1, p. 19. Paris, 1860.*

qu'il eut à la jambe; il fonda ensuite la Congrégation des Clercs réguliers ministres des Infirmes.

LE B. JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes, 1719.

Il habita momentanément le couvent des Capucins de Mende, mais il ne semble avoir aucun droit au titre de Tertiaire, quoiqu'en disent certaines Revues.

S. ALPHONSE DE LIGUORI, fondateur de l'Ordre du Saint-Rédempteur, 1787.

Fut très attaché à l'Ordre de Saint-François. — « En vertu d'un décret du 5 Juillet 1859, le Révérendissime Père Bernardin de Montefranco, alors Ministre des Frères Mineurs de l'Observance, a agrégé au Tiers-Ordre, la Congrégation des Rédemptoristes, et il a accordé aux Supérieurs des maisons la faculté d'y recevoir les fidèles dans les lieux où il n'y a point de religieux de l'Observance (1). »

II. LES SOUVERAINS PONTIFES.

PIE IX, de sainte mémoire, fut un membre illustre du Tiers-Ordre (2) ; LÉON XIII se glorifie d'être Tertiaire (3).

Citons maintenant :

GRÉGOIRE IX, élu pape en 1227

(1) *Manuel du Tiers-Ordre, par le Père Léon, Bolbec* 1865, *p. 209 ; Manuel par le Père Bruneel, Gand* 1869. *p. 261.*

(2) Noscentes et nos jamdiu (an. 1829), S. Francisci Assisiensis Ordini inter Tertiarios sæculares nomen dedisse » *Bref du 28 oct.* 1871.

(3) « In familiam Franciscanam adscitos esse gloriamur. » *Encycl. Auspicato,* 1882.

Grégoire X	1271
Nicolas III (1).	1277
Martin IV	1281
Martin V	1417
Eugène IV	1431
Jules II, élu en.	1504
Léon X	1513
Paul V	1605
Innocent XI.	1676
Pie VI	1775
Pie VIII	1829

Les chroniqueurs de l'Ordre nous donnent les noms d'environ *cent-trente rois ou reines du Tiers-Ordre.*

III. LES ROIS ET LES REINES.

1) En France.

La dévotion à saint François se perpétua pendant de longs siècles dans la famille royale ; à partir du commencement du XVI[e] siècle, la corde franciscaine entra dans les armoiries de plusieurs rois de France.

Mentionnons ici comme Tertiaires :

Louis VIII, roi de France 1226, et Blanche de Castille, son épouse.

Louis IX, 1270, Marguerite de Provence, son épouse, et Blanche, leur fille.

(1) Son père, Mathieu de Rubeis, chef de la puissante maison d'Orsini, fut le premier Tertiaire de Rome.

ISABELLE DE FRANCE, sœur de saint Louis, fondatrice de Longchamp, 1270.

PHILIPPE LE HARDI, roi de France, 1285.

ANNE D'AUTRICHE, épouse de Louis XIII et mère de Louis XIV, 1666.

MARIE-THÉRÈSE, épouse de Louis XIV, fit sa profession dans le Tiers-Ordre le 18 Octobre 1661 et cette même année fut élue Supérieure de la Fraternité établie dans le grand couvent des Franciscains, à Paris.

ELISABETH DE BOURBON, fille d'Henri IV, épouse de Philippe IV, roi d'Espagne, morte vers 1660. — « La qualité de Tertiaire, disait-elle, m'a toujours été plus précieuse que celle de reine d'Espagne. »

CHARLES DE BLOIS, duc de Bretagne mort en odeur de sainteté en 1304; sa cause fut introduite en cour de Rome.

FRANÇOIS II, duc de Bretagne, 1478, et probablement ANNE, son illustre fille, duchesse de Bretagne : « Elle portait le cordon de saint François. » (Ogée.)

ADÉLAIDE DE BOURBON, reine de Sardaigne, morte en odeur de sainteté.

2) EN ITALIE.

CHARLES II D'ANJOU, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, 1309, son fils, ROBERT, roi de Naples et SANCHE D'ARAGON l'épouse de ce dernier.

Charles II d'Anjou, roi de Sicile, 1313.

Blanche, veuve de Pierre II, roi de Sicile, 1343.

François Ier de Gonzague, duc de Mantoue, 1407, et Paule Malatesta, son épouse.

Pascal d'Aragon, vice-roi de Naples, 1660.

Amédée VII, le Salomon, duc de Savoie 1451. Jusqu'à ces derniers temps, la dévotion franciscaine fut comme héréditaire dans la maison de Savoie (1).

3) En Espagne.

S. Ferdinand, roi de Castille (1252), et ses deux filles Hélène de Portugal et Louise de Savoie.

Agnès d'Aragon, 1495, mère de Ferdinand le Catholique, et Isabelle-la-Catholique, 1504.

Charles-Quint, le plus grand roi d'Espagne, 1558 Marie, sa fille et Philippe II, son fils.

Philippe III, 1621, Philippe IV, 1663, et Charles II, 1700, rois d'Espagne.

Alphonse III, le chaste, roi d'Aragon, 1314, et Marie, reine d'Aragon, 1342.

4) En Portugal.

Ste Elisabeth, reine de Portugal, 1336, et sa fille Constance.

Alphonse IV, le brave, roi de Portugal, 1367.

Isabelle de Portugal, veuve, 1573.

(1) « I principi di Savoia son pur tutti Francescani per questo che accetano ogni cosa che loro si offra. » Duca di Maddaloni.

JEAN, DUC DE BRAGANCE, roi de Portugal, 1636 et son fils THÉODORE.

JEAN IV, roi de Portugal, 1652 et ALOYSE FRANÇOISE son épouse.

5) EN POLOGNE.

ELISABETH, duchesse de Poméranie et veuve de Casimir III de Pologne, 1393.

HENRI LE GRAND, roi de Pologne et de Hongrie, fils de Charles V d'Anjou, 1382.

VLADISLAS Ier, JAGELON, roi de Pologne, 1434 et MADELEINE SAGUSE JAGELON, régente de Pologne, 1480.

ELISABETH, fille d'Albert II d'Allemagne, épouse de Casimir IV, roi de Pologne, 1505.

ELÉONORE D'AUTRICHE, sœur de l'Empereur Léopold et reine de Pologne, 1684.

6) EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE.

Ste ELISABETH DE HONGRIE et son frère BÉLA IV, roi de Hongrie, 1270 et MARIE, son épouse.

CHARLES-MARTEL, ami du Dante, fils de Charles II d'Anjou et roi de Hongrie, 1295.

Ste GUTTA, princesse de Laugerhausen, patronne de la Prusse, 1264.

ANNE, épouse de l'Empereur Mathias, 1618.

RODOLPHE DE HABSBOURG, fondateur de la monarchie autrichienne, voulut mourir revêtu de l'habit de Saint-François dont il avait professé la Règle en 1291.

CHARLES IV, roi de Bohême et empereur d'Allemagne, décédé en 1378 à Prague dont il avait fondé l'Université. C'est sous son règne que furent inventées les armes à feu par le Père Berthol Skwartz, religieux Franciscain, né à Fribourg-en-Brisgau.

FRÉDÉRIC III, 1493, et CHARLES V, 1558, empereurs d'Allemagne.

LÉOPOLD 1er, empereur d'Allemagne, prit en 1683 l'habit du Tiers-Ordre en compagnie de son épouse ELÉONORE-MADELEINE, pour remercier Dieu d'avoir délivré Vienne des armées ottomanes.

COLETTE, fille de Rodolphe 1er, qui propagea le Tiers-Ordre dans plusieurs villes d'Italie et se fit ensuite Clarisse avec sa sœur Euphémie et sa mère la reine Ochberque.

ELISABETH, fille de Maximilien II et femme de Charles IX, roi de France, morte en odeur de sainteté le 27 février 1599.

LE PRINCE FERDINAND D'AUTRICHE, cardinal de la Sainte Eglise, fils de Philippe II d'Espagne, 1620.

LE PRINCE LÉOPOLD, fils de Charles, et le PRINCE FERDINAND II, archiduc d'Autriche.

7) EN ANGLETERRE ET AUTRES LIEUX.

ISABELLE, reine d'Angleterre, 1285, et CATHERINE d'ARAGON, épouse d'Henri VIII d'Angleterre, 1536.

CHRISTINE, reine de Suède, 1689.

CATHERINE, reine de Bosnie, 1478.

ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE, fille de Philippe II d'Espagne, gouvernante des Pays-Bas et de la Franche-Comté, du Tiers-Ordre en 1621, morte en 1633.

MICHEL PALÉOLOGUE, empereur de Constantinople, 1282 et JEANNE DE SAVOIE, impératrice de Constantinople, épouse de Jean Cantacuzène, 1356.

JEAN KHAN DES TARTARES, sa MÈRE, son FRÈRE KATAGONTUS, prince de Chine; tous les trois baptisés vers 1315, par Jean de Montcorvin, Franciscain, premier évêque de Pékin.

IV. ARTISTES, ÉCRIVAINS, ETC. (1)

DANTE (2), poète, mort en 1321
PÉTRARQUE, « 1374

(1) « En 1770, Voltaire sollicita et obtint par le crédit de la Duchesse de Choiseul, du Général des Capucins, Amat de Lamballe (1768-1775), résidant à Rome, les titres de Frère spirituel de saint François et de père temporel des Capucins du pays de Gex (dans lequel se trouvait Ferney); et pendant huit mois il signa ses lettres Frère François. Capucin indigne. » (V. *J. M. Poulain Corbion. Mes écrits p. 124).* Si le fait est vrai, on doit conclure une fois de plus que Voltaire fut le roi des hypocrites et des tartuffes. — Le lecteur ne sera pas également peu étonné d'apprendre que Robespierre avait été postulant au noviciat des Capucins avant de devenir l'affreux scélérat que l'on sait : *corruptio optimi pessima* (Rev. Francisc., Juillet 1879.)

(2) Durant les orages de sa vie, Dante avait beaucoup

LOPE DE VÉGA, poète	1595
CERVANTÈS, écrivain	1616
LE TASSE (1), poète, mort en.	1495
RAPHAEL, peintre et sculpteur	1520
MICHEL-ANGE (2), « «	1564
GIOTTO, surn. le Franciscain, peintre . .	1336
MURILLO, peintre	1682
CIMABUÉ, «	1302
VICO, graveur	1570
LUC LÉONARDELLI, mosaïste, XIVe siècle.	
PALESTRINA, musicien	1594
CLAUDE MONTEVERDE, musicien. . . .	1649
GALILÉE, physicien.	1642

péché; mais il pensa chrétiennement que le jugement de Dieu lui serait plus doux, s'il s'y présentait sous les livrées de l'humilité; et que la foudre qui n'épargne pas les lauriers du poète, respecterait le vêtement du pauvre. » (*Ozanam, Poètes franciscains, chap.* V.)

(1) Le Tasse, Colomb, Robert, prince de Rimini, etc. etc. furent ensevelis en habit franciscain,

(2) Michel-Ange et d'autres Tertiaires illustres, grands hommes de *Florence*, dorment leur dernier sommeil avec les Frères Mineurs à Sainte-Croix de Florence. — Pareillement dans l'église franciscaine de Sainte-Marie-la-Glorieuse « sont venues se reposer les plus bruyantes renommées de *Venise :* doges, généraux, savants, peintres et sculpteurs, jusqu'à Titien et Canova. Ces hommes ambitieux, passionnés, amis des richesses, mais chrétiens après tout, ont jugé que le plus sûr était de mettre leurs tombes sous la garde de l'humilité et de la pénitence. » *(Poètes franciscains, chap. III.)*

GALVANI, physicien (1)	1795
VOLTA, «	1826
JEANNE D'ARC (2)	1431
CHRISTOPHE COLOMB (3)	1506
VASCO DE GAMA.	1525
THOMAS MORUS (probablement) . . .	1535

(1) On lit dans le catalogue des Tertiaires du couvent de Bologne : « 26 Maggio 1779 : Luigi Galvani ſu vestito dell'abito del Terzo Ordine... Li 19 Giunio 1780 il suddetto fece la professione dell'ordine stesso. » Galvani était très pieux, il aurait même voulu entrer dans l'Ordre des Frères Mineurs.

(2) « Jeanne d'Arc était une Tertiaire Franciscaine : le fait est probable. » *Léon Gautier : le Monde du 2 Juin* 1881. — *M. de Kerval, Tertiaire : l'Univers du 29 Août* 1882. — *Etude de Siméon Luce, de l'Institut* : *La Revue des Deux-Mondes, de Mai* 1881.

(3) Vie de *Christophe Colomb, p. Roselly de Lorgues, p.* 557 etc. et *Missions Franciscaines, p. le P. Marcellin de Civezza.* — La question de l'existence du Nouveau-Monde fut savamment discutée au couvent des Franciscains de la Rabida. Le gardien, le P. Jean Pérez de Marchena, ami de Colomb, plaida sa cause auprès de la reine d'Espagne dont il avait été le confesseur et la flottille put partir amenant avec elle le P. Jean-Bernard Castori de Todi, Franciscain, très versé dans l'astronomie et confesseur de Colomb. Celui-ci avant son départ avait reçu la sainte communion des mains du P. Pérez qui alla lui-même en Amérique, au second voyage. L'Ordre de Saint-François s'y propagea depuis si merveilleusement qu'on y put compter 500 couvents sous 18 provinces. — Déjà 627 évêques ont sollicité la béatification du « Révélateur du globe. »

LOPEZ ZAPATA, ambassadeur, (paix de Munster) 1645
COMTESSE DE HOHENZOLLERN 1644
C^al RAYNIER PALLAVICINI 1712
JEANNE DE MONTMORENCY (1), dite la Solitaire des Rochers, née en 1645

Mentionnons encore comme ayant appartenu au Tiers-Ordre celle que nous aurions dû nommer en premier lieu, PICA, la pieuse mère de saint François.

II. A NOTRE ÉPOQUE.

Au XIXe siècle, le Tiers-Ordre est loin d'avoir perdu de sa vitalité. Si l'armée du mal est considérable l'armée du bien compte de nombreux bataillons et de valeureux soldats qui combattent pour le triomphe de l'Eglise. Les Tertiaires de Saint-François ne poursuivent pas d'autre but. Puisse leur nombre et leur ferveur augmenter de jour en jour, pour la plus grande gloire de Dieu !

1) EN ITALIE.

Malgré les révolutions et les persécutions du gouvernement d'Italie, le peuple est resté généralement attaché aux croyances catholiques. Le Tiers-Ordre y est très florissant. Il n'y a pas de ville, à quelques exceptions près, qui n'ait sa

(1) Voyez ses lettres et sa vie.

Fraternité. Aussi, d'après une statistique publiée récemment, on compte près d'un million de Tertiaires dans ce pays. Les recommandations de Léon XIII en faveur du Tiers-Ordre lui ont donné une grande impulsion. Lorsque parut, en 1882, l'encyclique *Auspicato*, 22 cardinaux ou archevêques et plus de 80 évêques de la Péninsule publièrent des mandements pour commenter la parole du Souverain Pontife et exhorter vivement les fidèles à embrasser la Règle de Saint-François (1).

Ces appels unanimes furent entendus. On vit alors des centaines de personnes prendre l'habit du Tiers-Ordre le même jour. Saint-Martin, village de 460 habitants avait en 1887, 300 fervents Tertiaires. Turin compte en ce moment plus de 3 000 Tertiaires ; la seule Fraternité établie dans la paroisse Saint-Thomas dépasse le chiffre de 1 200 membres ; celle de la paroisse Saint-Simplicien, à Milan, compte plus de 150 novices. Quand le choléra éclata, en 1884, à Naples, il n'y eut pas de maison habitée par les cholériques qui ne fût visitée par les membres du Tiers-Ordre, ayant à leur tête leur zélé supérieur, *M. le Chevalier Ferdinand Busso.*

(1) Ces mandements ont été recueillis et publiés en un volume in-4° de 400 pages à 2 colonnes. C'est le premier volume de l'ouvrage intitulé : *Omaggio del mondo cattolico a San Francesco, — Napoli, chez Rinaldi,* 1884.

La très grande majorité de l'épiscopat italien étant du Tiers-Ordre, contentons-nous de citer ici les noms des princes de l'Eglise et de quelques autres personnages remarquables qui font partie de ce pieux Institut.

Les éminentissimes cardinaux :

C^al^ BARTHÉLEMY PACCA, (1756-1844), archevêque de Damiette, nonce apostolique à Cologne, pro-secrétaire d'Etat. Concourut énergiquement à la protestation du pape contre l'acte sacrilège qui le dépouillait de ses états et suivit Pie VII en France; fut interné à Fenestrelle jusqu'en 1813.

C^al^ COSME CORSI, archevêque de Pise.

C^al^ DOMINIQUE CONSOLINI, créé cardinal en 1869.

C^al^ SIXTE RIARIO SFORZA (1810-1877), archevêque de Naples.

Protesta en 1861 contre l'annexion du royaume de Naples à l'Italie et fut exilé à Civitta-Vecchia jusqu'en 1866.

C^al^ IGNACE MASOTTI, ex-préfet de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers.

C^al^ PHILIPPE DE ANGELIS, archevêque de Fermo, mort en 1877.

C^al^ JOSEPH TREVISANATO, patriarche de Venise, mort en 1877.

C^al^ DOMINIQUE BARTHOLINI, ex-préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, mort en 1887.

C^al^ LOUIS BILIO (1826-1884), cardinal en 1866.

Ex-préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, protecteur de l'Ordre de Saint-François, reçu du Tiers-Ordre

le 4 octobre 1880. Il avait présidé au Concile du Vatican la commission du dogme.

C^{al} JOSEPH PECCI, frère de S. S. Léon XIII, (reçu au Tiers-Ordre par le P. Daniel, confesseur du pape), mort en 1890.

C^{al} GAETAN ALIMONDA, archevêque de Florence.
Grand orateur. Sur un ordre du pape, il prêcha à Naples en 1883 pour engager la noblesse à entrer dans le Tiers-Ordre. Il est mort en 1891.

C^{al} ROTELLI, ancien nonce à Paris, mort en 1891.

C^{al} FRANÇOIS RICCI PARACCIANI, Grand-Prieur des Jérosolomites. N'étant encore que prélat romain était Tertiaire.

C^{al} ISIDORE VERGA, résidant à Rome.

C^{al} RAPHAEL MONACO-LA-VALLETA, du Tiers-Ordre le 12 février 1883, grand pénitencier, nommé cardinal en 1868.

Gal LOUIS OREGLIA, des Barons de St-Etienne, préfet de la Sacrée Congrégation des Indulgences et camerlingue de la Sainte Eglise Romaine, nommé en 1873.

C^{al} LOUIS DE CANOSSA, archevêque de Vérone, parent de l'illustre servante de Dieu, MADELEINE DE CANOSSA, elle aussi du Tiers-Ordre.

C^{al} VINCENT VANUTELLI, ex-légat apostolique de Constantinople, archevêque de Sardes, internonce au Brésil, reçu du Tiers-Ordre le 2 août 1883, dans l'église des XII apôtres à Rome.

C^{al} DI RENDE, archevêque de Bénévent, ancien nonce à Paris ; et sa pieuse mère, la MARQUISE DI RENDE.

C[al] Jérémie Célésia, archevêque de Palerme.

C[al] Battaglini, archevêque de Bologne.

C[al] Aphonse Capecelatro, archevêque de Capoue.

C[al] Dominique Agostini, patriarche de Venise, nommé cardinal en 1882, mort en 1892.

C[al] Guillaume Sanfelice, archevêque de Naples nommé en 1883.

C[al] Jean Siméoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, protecteur de l'Ordre de Saint-François, cardinal en 1875, a fait profession dans le Tiers-Ordre à l'Ara-cœli, mort en 1892.

C[al] Lucide Parochi, Vicaire général de Sa Sainteté, né en 1833, nommé cardinal en 1877, du Tiers-Ordre depuis l'âge de 15 ans.

C[al] Louis macchi, Préfet des Sacrés Palais et majordome du Pape.

Les Eminentissimes Cardinaux Pallegrini, Mertel, Cattani et Serafini, sont aussi du Tiers-Ordre, ainsi que quelques autres.

†

M[gr] Foschi, archevêque de Pérouse.

M[gr] Magnasco, archevêque de Gênes.

M[gr] Agliardi, archevêque de Césarée.

M[gr] Eugène Cecconi, archevêque de Florence.

M[gr] Gaétan Lironi, archevêque d'Assise.

M[gr] Joseph Giustiniani, archevêque de Sorrente.

M[gr] Comboni, apôtre de la Nigritie.

M[gr] Ronco, évêque et prince d'Asti.

Mgr Camossa, évêque de Melfi.
Mgr Janvier Portanova, évêque d'Ischia.
Mgr Vincentini, évêque d'Aquila.
Mgr Laparelli Pitti, évêque de Cortone, etc. etc. etc.

Prélats Tertiaires
de la famille de Léon XIII

Cal Louis Ruffo Scilla, archevêque de Chiéti.
Mgr Salvator Nappi, archevêque de Conza.
Mgr Benoit Dusmet, archevêque de Catane.
Mgr Joseph Guasino, archevêque de Messine.
Mgr Célestin Fissore, archevêque de Verceil.
Mgr Henri de Bussi, évêque de Caserte.
Mgr Jean-Baptiste Diamare, évêque de Lacédoma
Mgr Janvier Genuardi, évêque d' Aciréale.
Mgr Xavier Gerbino, évêque de Piazza.
Mgr François Giampaolo, évêque de Larina.
Mgr Pascal Iadorosa, évêque de Sainte-Agathe des Goths.
Mgr Marien Pallermo, évêque de Lipari.
Mgr Vincent Spero, évêque de Gravina.
Mgr Pulciano, évêque de Casale.
Mgr Marzolini, chapelain de Sa Sainteté.
Mgr Gabriel Boccali, auditeur de Sa Sainteté.
Mgr G. Boschi, prélat domestique de Sa Sainteté.

†

Dom Bosco, mort à Turin en 1888, du Tiers-Ordre et grand ami des enfants de Saint-François.

Il avait été reçu novice Franciscain, mais Dieu le destinait à être le fondateur de la Société de St-François de Sales. — Il obtint de Pie IX, pour ses religieux et agrégés, les indulgences et faveurs spirituelles dont jouissent les Tertiaires de Saint-François. (Bref du 9 mai 1876.)

Le VÉNÉRABLE COTTOLENGO, fondateur à Turin des Sœurs Vincentines, appelé le Saint-Vincent de Paul de l'Italie

Le B. VINCENT PALLOTI, fondateur de la Société des Missions, mort en 1850.

La VÉNÉRABLE ANNA LAPINI, fondatrice des Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François appelées Stigmatines.

La VÉNÉRABLE MARIE CRUCIFIÉE DES PLAIES DE JÉSUS, vierge, morte à Naples en 1827.

La MARQUISE DE BAROLO, fondatrice à Turin, en 1834, des Sœurs de Sainte-Anne.

CHARLES ALBERT, roi de Sardaigne, père de Victor-Emmanuel II l'usurpateur et aïeul de Humbert Ier.

D'après un petit livre paru à Turin en 1883, Charles Albert aurait été reçu dans le Tiers-Ordre au commencement du mois de Juin 1846 par le T. R. P. Fulgence, Provincial des PP. Capucins à Turin. Si le fait est vrai, la maison de Savoie aurait donné à saint François: AMÉDÉE VII, comte de Savoie, le B. AMÉDÉE IX, duc de Savoie, MARIE DE SAVOIE, MARIE CLOTILDE DE BOURBON, reine de Sardaigne et CHARLES-ALBERT. Leurs descendants n'ont pas maintenu, hélas ! les traditions de la famille.

Son Altesse Impériale et Royale MARIE-ANTOINETTE

de Bourbon, grande duchesse de Toscane. veuve, reçue au Tiers-Ordre au couvent de Paris (rue des Fourneaux), le 26 Nov. 1876.

Robert, grand duc de Toscane, reçu au Tiers-Ordre par le Ministre Général de l'Ordre.

Le Prince Alexandre Torlonia, ancien syndic du couvent des Franciscains de l'Ara-cœli, mort en 1886, enseveli dans l'habit du Tiers-Ordre.

Il était le plus riche et le plus généreux de Rome, a laissé une fille unique mariée au prince Borghèse qui porte désormais le nom de Torlonia-Borghèse.

Le Prince de Sannicandro, époux de Dona Agnès Caracciolo, des ducs de San Vito.

Mort à Naples en 1875, enseveli dans l'habit franciscain avec une pierre sous la tête. « Telle est la tradition dans la famille, dont les membres sont depuis des siècles, inscrits au Tiers-Ordre du patriarche séraphique d'Assise. » (*Journal de Rome*, 14 *Déc.* 1875.)

Le Duc Salviati, le marquis André Lezzani, le marquis Delio Ciccolini, le comte Jules Salimei, etc. de la noblesse romaine.

Sylvio Pellico, célèbre écrivain, auteur de « *Mes Prisons,* » mort en 1854.

Don Margotti, fondateur et directeur de l'Unita Catholica de Turin, appelé le Veuillot de l'Italie, mort en 1887. « Il ne laissait aucune occasion de parler du Tiers-Ordre. *(Eco di San Francesco.)*

Dora Sarsfield, mère de Lorenzo Salazaro, écrivain distingué, morte en Puzznoli.

Dupré, sculpteur.

Baron d'Ondes Reggio, député.

2) En France.

Bien que le Tiers-Ordre ne soit pas en France aussi florissant et aussi influent qu'en Italie, cependant il y encore une bonne légion de Tertiaires dans notre chère patrie. Il y est propagé par de nombreux et zélés prêtres séculiers et par les religieux des huit Provinces des diverses branches de l'Ordre de Saint-François. Des calculs récents et qui paraissent sérieux font monter le nombre des Tertiaires qui existent actuellement en France à plus de huit cent mille (1). La seule Province Saint-Louis des Franciscains Observants compte plus de cent mille Tertiaires; en 1883, seulement, le Très Révérend Père Provincial donna les pouvoirs de directeur du Tiers-Ordre à 160 prêtres et 92 belles Fraternités furent érigées canoniquement (2). Chaque couvent de l'Ordre s'occupe spécialement de visiter les Fraternités établies dans la région. « Le gardiennat de Béziers, (par exemple), compte actuellement dans le diocèse de Montpellier 58 Fraternités, dans lesquelles sont inscrits 2 400 Frères et Sœurs (3). »

(1) *Revue Franciscaine, 1879.*

(2) *Rapport sur le Tiers-Ordre,* lu à l'assemblée des Directeurs réunis à Lourdes à l'occasion du pèlerinage des Tertiaires le 17 avril 1884, par le Révérend Père Othon. — Six mille Tertiaires firent partie de ce pèlerinage incomparable par son esprit de piété, de recueillement et de pénitence.

(3) *Rapport lu au Pèlerinage des Tertiaires* à Notre-Dame du Grau, le 20 juin 1887, par le P. Benoît.

Il faut noter que dans ce chiffre ne sont pas compris les Tertiaires isolés. « Aujourd'hui, rien qu'à Lille, (sans compter les environs et le département où se sont fondées 52 Fraternités) il y a, sous la direction du vénéré P. Firmin, Récollet, douze Fraternités dont huit de dames (1) » comprenant environ 1500 Tertiaires. Les hommes ont pour supérieur général M. le Comte de Caulaincourt.

Maintenant citons quelques noms :

LE VÉNÉRABLE CURÉ D'ARS,

Fondait de grandes espérances pour la France dans la diffusion du Tiers-Ordre; il était lui-même Tertiaire ainsi qu'il le dit au R. P. Léon de Clary, depuis Provincial des Franciscains et auteur d'une Vie des Saints de l'Ordre de Saint-François.

Mgr DE SÉGUR, membre et apôtre du Tiers-Ordre.

Pour le propager il composa en 1868, un opuscule populaire intitulé : Le Tiers-Ordre de Saint-François, où il expose « l'excellence, la simplicité, les incomparables avantages de ce béni Tiers-Ordre. » Dans son testament, le saint prélat dit : « Je désire être enseveli avec l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise et les pieds nus... Je me recommande à tous nos frères et Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François; qu'ils en soient tous de très dignes membres, et que tous ils s'en fassent les apôtres. »

Cardinal PIE, évêque de Poitiers, reçu au Tiers-Ordre le 31 mars 1878.

(1) *Rapport présenté au Congrès Catholique de Lille, Février 1889, par M. A Charaux, Tertiaire, professeur de littérature française à l'Université Catholique de Lille.*

« Il reçut par-dessus tout une abondance étrange d'humilité, de mépris de soi-même et de détachement de toutes choses. Un fait dit tout : son premier besoin et l'un de ses premiers actes, dès qu'il sut que bientôt on le revêtirait de la pourpre, fut de prendre l'habit et la corde de la pénitence en se faisant Tertiaire de Saint-François » (Oraison funèbre du Cardinal, par Mgr Gay).

Cal CAVEROT, mort archevêque de Lyon.

Cal LANGÉNIEUX, archevêque de Reims, appelé le « Cardinal des ouvriers, » reçu au Tiers-Ordre le 14 novembre 1881, à Notre-Dame des Anges à Assise.

Cal RICHARD, archevêque de Paris.

Cal LAVIGERIE, archevêque de Carthage et primat d'Afrique.

†

Mgr BADUEL, mort évêque de Saint-Flour, du Tiers-Ordre en 1863.

Mgr BARDOU, mort évêque de Cahors en 1863.

Mgr de BRIEY, mort évêque de Saint-Dié.

Mgr BOUANGE, mort évêque de Langres.

Mgr DUPANLOUP, illustre évêque d'Orléans, et M. l'abbé HETSCH, son vicaire-général si remarquable par sa piété et ses talents variés.

Mgr DUQUESNAY, mort archevêque de Cambrai, reçu du Tiers-Ordre à Limoges.

Mgr FREPPEL, 1827-1891, député du Finistère et évêque d'Angers, reçu du Tiers-Ordre au grand séminaire de Strasbourg, fondateur en 1871 des Sœurs Tertiaires Franciscaines de Sainte-Marie-des-Anges.

« Saint François a été envoyé par Dieu, à l'heure des suprêmes dangers de la Société et de l'Eglise, pour relever d'une main ferme le drapeau de la pensée, du sacrifice et de la Croix. Au XIIIe siècle, il a vaincu le sensualisme sous toutes ses formes ; de nos jours, avec sa bure austère, sa corde et ses pieds nus, il est le sublime idéal vers lequel tout chrétien généreux doit tourner ses regards. Il y a de régénération pour les âmes, de relèvement et de salut pour la patrie que dans le retour aux traditions et aux exemples de Celui qui a choisi pour partage la folie de la Croix et les divines ignominies du Calvaire. » (Discours du 4 octobre 1885.)

Mgr GIGNOUX, mort évêque de Beauvais; avant de mourir, il demanda à être enseveli avec l'habit du Tiers-Ordre.

Mgr DE LANGALERIE, mort archevêque d'Auch, reçu dans le Tiers-Ordre en 1883 : publia un beau mandement sur ce pieux Institut.

Mgr LE BRETON, mort évêque du Puy, membre et apôtre du Tiers-Ordre.

Mgr LEQUETTE, mort évêque d'Arras en 1882.

Mgr PARISIS, 1795-1866, écrivain remarquable, ancien député du Morbihan, mort évêque d'Arras.

Mgr REGNAUD, mort évêque de Chartres.

Mgr SÉBAUX, le saint évêque d'Angoulême, mort en 1891.

†

Mgr DE CABRIÈRES, évêque de Montpellier.

Mgr CŒURET-VARIN, évêque d'Agen.

Mgr CORTET, évêque de Troyes.

Mgr COULLIÉ, évêque d'Orléans.

Mgr DABERT, évêque de Périgueux.

Mgr DE DREUX-BRÉZÉ, évêque de Moulins.

Mgr FALLIÈRES, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier.

Mgr FONTENEAU, archevêque d'Albi.

Mgr HAUTIN, évêque d'Evreux.

Mgr LAMARCHE, évêque de Quimper.

Mgr PAGIS, évêque de Verdun.

Mgr RENOUARD, évêque de Limoges, etc. etc.

†

Mgr ALOÏS KOBÈS, né à Fessenheim (Bas-Rhin), vicaire apostolique de Sénégambie (Afrique), mort en 1872.

Mgr POMPALLIER, archevêque d'Amasie et premier évêque d'Auckland (Nouvelle-Zélande, Océanie) mort en 1872.

Mgr GALLY, des Missions-Etrangères, préfet apostolique de Quang-Li (Chine), mort en 1878.

Mgr PONTVIANNE, des Missions-Etrangères, vicaire apostolique de la Cochinchine Septentrionale, mort en 1879.

Mgr DÉFLICHES, des Missions-Etrangères, illustre vicaire apostolique du Setchuen-Oriental, Chine.

On sait que la plupart des missionnaires des Missions-Etrangères, avant de quitter le séminaire de Paris pour aller rejoindre leurs postes lointains, tiennent à se mettre sous la protection de saint François d'Assise, l'homme apostolique, et à revêtir ses livrées (1).

(1) *Revue Franciscaine, Novembre* 1872.

†

Le Vénérable Père Liberman, mort à Paris en 1852, fondateur de la Société des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, réunie en 1848 à celle du Saint-Esprit et destinée particulièrement à l'évangélisation des noirs d'Afrique.

Le R. P. Eymard, fondateur de la Société des Prêtres du Saint Sacrement.

Le Vénérable Père Garicoits, fondateur des prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram, mort en odeur de sainteté, sa cause est introduite en cour de Rome.

Le T. R. P. Chirou, mort Supérieur Général des Prêtres de Bétharram.

Le T. R. P. Etchécopar, actuellement Supérieur Général des Prêtres de Bétharram.

Le T. R. P. Sempé, mort Supérieur Général des Pères Missionnaires de Lourdes; le R. P. Carrère, mort Supérieur de la maison de Lourdes.

Le T. R. P. Denis, Supérieur Général des Missionnaires de la Compagnie de Marie; mort en 1877 à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

M. L'abbé Freschard, fondateur des Religieuses de la Compassion de Saint-Hilaire-en-Woevre (Meuse), mort en 1878.

M. L'abbé Lemoine, curé de Lucé-Perrou, fondateur des Franciscaines de Perrou (Orne), lauréat du prix Monthyon en 1887.

M. L'abbé Béraud, fondateur des Franciscaines de

Méplier (Saône-et-Loire), lauréat du prix Monthyon en 1890.

Melle RYDER, fondatrice des Franciscaines de Jésus, lauréat du prix Monthyon en 1885.

M. L'ABBÉ ROUGIER, peintre, fondateur des Franciscaines de Notre-Dame du Temple, au Dorat, etc. etc.

Melle RENÉE BUREL, fondatrice à Saint-Brieuc (avec Marie Balavenne) des Filles du Saint-Esprit, dites les Sœurs blanches, répandues principalement en Bretagne, en ce moment au nombre d'environ 1 500 (1).

LA R. M. SOPHIE CLÉMENCE LAIGLE, fondatrice à Amiens des Sœurs Franciscaines des pauvres, morte en 1874, etc. etc.

†

LE COMTE DE CHAMBORD (Henri V), mort en 1883 et son épouse MARIE-THÉRÈSE, duchesse de Modène, morte en 1886.

Tous les deux sont enterrés dans le caveau de l'église des Franciscains de Goritz où reposent aussi les corps du roi Charles X, du duc et de la duchesse d'Angoulême et de la duchesse de Parme.

Le 7 juillet 1883, M^e^ la Comtesse de Chambord avait adressé au Général des Franciscains, la dépêche suivante : « Mon mari est malade. Nous demandons les prières de tout l'Ordre de Saint-François qui nous est si cher. »

(1) *Notice sur la Congrégation, par l'abbé Lemercier, page 4.*

LA PRINCESSE CZARTORYSKI, née d'Orléans, fille aînée du duc de Nemours.

LE Cal LUCIEN BONAPARTE, nommé cardinal en 1868, reçu du Tiers-Ordre au couvent de Paris, rue des Fourneaux, 83.

LA COMTESSE DE BOURBON (à Bourges), de la famille royale.

LA DUCHESSE DE SABRAN DE PONTEVÈS, de la famille de saint Eléazar, morte à Marseille en 1862.

LA DUCHESSE DE VALLOMBROSE, morte à Paris en 1885.

LA MARQUISE PAULINE DE NICOLAI, morte en 1868 à Jérusalem en odeur de sainteté.

LA COMTESSE DE SÉGUR, née Sophie Rostopchine, morte à Paris en 1874.

†

LE GÉNÉRAL DE PIMODAN, zouave pontifical, chef d'Etat-Major du général de Lamoricière, mort à 38 ans à Castelfidardo.

La marquise de Pimodan, née de la Chevasnerie, veuve du général, est entrée, le 14 novembre 1884, au monastère des Clarisses d'Alençon, en compagnie de la baronne Desson de Saint-Aignan, née de Couessin.

L'AMIRAL DE CUVERVILLE.

M. DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut, poète breton, « le prince des Bardes, » auteur du BARZAZ-BREIZ.

FRÉDÉRIC OZANAM (1813-1853) écrivain remarquable, fondateur de la Société des *Conférences*

de saint Vincent de Paul, auteur des « Poètes Franciscains en Italie au xiii[e] siècle » etc.

Ferdinand-Claude Gaillard, graveur, peintre et sculpteur de premier ordre, mort en 1887.

Marie Jenna, poète.

Comte Achille du Clésieux, poète de renom et fondateur dans les Côtes-du-Nord de plusieurs œuvres de charité.

Hervé Bazin d'Angers, mort en 1889.

Henri Poussielgue, propriétaire de la librairie de ce nom, président du tribunal de Commerce à Paris, etc. mort en 1886.

Vicomte de Pouy, président de l'hospitalité de N.-D. de Lourdes, mort en 1888.

Jean-Baptiste Laroudie, le saint ouvrier de Limoges, mort en 1889.

Ferdinand Rozat, mort en 1881 : il fut le soutien de toutes les œuvres catholiques de Bordeaux.

M. Goblet, Supérieur de la Fraternité du Tiers-Ordre d'Amiens, mort en 1884, père de M. René Goblet sénateur et ancien Président du Conseil des Ministres.

Victor-Joseph Mousty, ancien lieutenant des zouaves pontificaux, fondateur et directeur du journal « La Croix, » mort en 1876.

†

M. l'abbé Garnier, « l'Apôtre des ouvriers. »

M. Léon Harmel, « le bon Père », et la plupart des membres de sa famille.

M. LE VICOMTE DE DAMAS, président du Conseil Général des Pèlerinages.

MM. LES ABBÉS LÉMANN, directeurs de l'Alliance Catholique, à Lyon, etc. etc.

3) EN BELGIQUE ET EN SUISSE.

Le Tiers-Ordre compte une véritable petite armée dans ce vaillant pays qui a culbuté récemment du pouvoir « LES GUEUX » et les francs-maçons. Plus de 1 700 Tertiaires font partie des diverses Fraternités de la ville d'Anvers : les Tertiaires isolés y sont aussi très nombreux. Un grand nombre d'évêques et la majorité des prêtres appartiennent au Tiers-Ordre, qui compte également des membres à la Chambre et au Sénat, dans les grandes familles de la noblesse, dans la haute industrie, comme dans la bourgeoisie et la classe ouvrière.

Mentionnons :

LE Cal DESCHAMP, mort archevêque de Malines.

Mgr LAMBRECH, mort évêque de Gand.

Mgr DE BATTIE, mort évêque coadjuteur de Gand.

Mgr GOOSSENS, évêque actuel de Malines et Mgr BOGAERTS, son grand vicaire.

Mgr DU ROUSSEAU, évêque de Tournai.

Mgr DOUTRELOUX, évêque de Liège.

Mgr VAN DEN BRADEN DE REETH, évêque d'Erythrée.

Mgr SACRÉ, protonotaire apostolique, curé-doyen d'Anvers.

L'Abbé Dedecker, Supérieur Général des Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie et des Frères Saint-Jean de Dieu, etc. mort à Gand en 1875.

Louise Lateau, la stigmatisée de Bois-d'Haine.

Morte à l'âge de 33 ans, reçue du Tiers-Ordre à l'âge de 16 ans, et dont la direction fut confiée pendant un certain temps au R. P. Bernard Van Loo, franciscain. Depuis le 30 mars 1871, elle ne prit aucune nourriture ni aucune boisson; elle ne vivait que de la sainte communion. Tous les vendredis, depuis 1868, les stigmates des mains de cette extatique laissaient couler un sang vermeil pendant plusieurs heures.

Le Vicomte de Buisseret, sénateur (de Malines), enseveli dans le grand habit du Tiers-Ordre.

M. Sodar de Vaux, écrivain, auteur des Splendeurs de la Terre-Sainte : Les sanctuaires et leurs Gardiens; ouvrage honoré de la médaille de la Société d'encouragement au bien, et remise à l'auteur par Jules Simon, en juin 1890.

François Bleyn, tisserand de Gand, dit le saint Bleyn, modèle des ouvriers, mort en 1888.

En Suisse, on trouve de nombreux Tertiaires dans les cantons catholiques; contentons-nous de nommer le plus illustre de ses enfants:

Le Cardinal Gaspard Mermillod, ancien évêque de Lausanne et Genève, mort cette année-ci.

Le 24 février 1880, il disait dans une allocution aux novices Franciscains du couvent de Pau « Je suis fils de saint François de Sales qui avait le même esprit que saint François d'Assise, et aimait beaucoup les Franciscains. De plus, je suis Tertiaire, et par conséquent votre frère à un degré assez rapproché. »

4) En Allemagne et en Autriche, etc.

En Allemagne le Tiers-Ordre a été de nos jours l'un des plus solides obstacles qu'ait rencontré le Kulturcampf et il a mérité d'être signalé en 1875, par le ministre prussien Falk, comme l'un des plus redoutables remparts « de l'ultramontanisme. » — « L'activité des Franciscains et des Capucins, disait-il, est d'autant plus pernicieuse qu'ils ont à leur service ce qu'ils appellent le Troisième Ordre qui se dérobe à tout contrôle et s'immisce dans la vie de famille en prêchant la résistance aux lois nouvelles et aux autorités (1). »

La Revue du Tiers-Ordre imprimée à Inspruck et intitulée « La Clochette de Saint François », a atteint en quelques années le beau chiffre de 25 000 abonnés.

Dernièrement un Franciscain du couvent de Halle (Saxe) inaugurait le Tiers-Ordre à Lermoos en recevant à la fois 100 postulants.

Nommons quelques Tertiaires de marque:

Marie, reine de Bavière et princesse de Prusse, mère de Louis II, roi de Bavière, mort récemment.

Le prince de Lowenstein, chef des Catholiques allemands.

Walter, conseiller d'Etat et député de Bavière.

(1) Circulaire du ministre des Cultes de Prusse, publiée par le Tagblatt de Vienne, mai 1875.

MARIE DE MŒRL, stigmatisée très connue du Tyrol, morte en 1869.

†

L'Eme Cal JOSEPH HENGENRŒTHER, historien, préfet des Archives Apostoliques.

L'Eme Cal PAUL MELCHERS, archevêque de Cologne.

Mgr EMMANUEL DE KETTELER, illustre évêque de Mayence, ancien avocat, député au Reichstag, emprisonné pour la foi, mort à Rome en 1877.

†

— « LES FLEURS DU JARDIN DE SAINT FRANÇOIS », revue du Tiers-Ordre imprimée à Goritz (Autriche), compte plus de 4 000 abonnés slaves. — En 1884, 270 personnes se faisaient recevoir du Tiers-Ordre à Nassereuth dans le Tyrol Autrichien. Le célèbre chef du parti national Croate, Mgr STROSMAYER, évêque de Diakovar, est Tertiaire, ainsi que l'Eme Cal JEAN SIMOR, primat de Hongrie. Tertiaire aussi l'ABBÉ FRANTZ LITZ, célèbre pianiste hongrois, auteur du *Stabat Mater speciosa,* du sermon de saint François aux oiseaux, dupetit *oratorio* de sainte Elisabeth; mort en 1858, enterré dans l'église des Franciscains de Pesth.

DANS L'ANCIENNE POLOGNE, malgré les persécutions du gouvernement russe, on compte de nombreux Tertiaires. Une revue polonaise du Tiers-Ordre, le DZWONEK III ZAKONU S. O. N. FRANCISZKA

SERAFICKIEGO, est publiée à Cracovie d'Autriche par les Franciscains de la Province de Cracovie qui comprend 9 maisons. Les couvents de la Pologne russe ont été confisqués pour la plupart et les religieux dispersés en 1842 et en 1864; défense leur a été faite d'avoir un Supérieur Provincial et de correspondre avec les Supérieurs Généraux de l'Ordre. Les Franciscains conservent cependant 11 couvents sur 60, les Conventuels 1 sur 20, les Capucins 3 sur 27. Les religieux qui ont survécu aux épreuves de l'exil et aux privations de tout genre desservent des paroisses catholiques. En 1882, le P. Justin Mackiewicz, curé de Wajgow, écrivait à Rome que les fidèles demandaient en grand nombre à s'enrôler sous la bannière du Tiers-Ordre (1).

SON EMINENCE LE CARDINAL MIECISLAS LEDOCHOWSHI, Tertiaire. — Il a été nommé dernièrement Préfet de la S. C. de la Propagande.

Maintenant, signalons en passant la Fraternité de PHILIPPOPOLI (Bulgarie) qui compte 500 membres; celle de KRESEVI (Bosnie), 215; celle de SCUTARI (Haute-Albanie), 100; celle de MARDIN (Turquie), 200. Les femmes de cette dernière congrégation portent toujours extérieurement la corde franciscaine.

Mgr SPACCAPIETRA, l'illustre archevêque de Smyrne,

(1) V. *Le Missioni Francescane, Octobre 91.*

et Mgr JEAN MARANGOT, le savant archevêque d'Athènes (Grèce), étaient Tertiaires.

5) EN ANGLETERRE, DANEMARK, HOLLANDE, ASIE.

Le Tiers-Ordre est très répandu dans la catholique Irlande ; l'Angleterre elle-même qui n'a qu'un million et demi de catholiques compte déjà plusieurs milliers de Tertiaires très zélés. Ceux-ci offrirent à Léon XIII, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, en 1888, un magnifique album s'ouvrant par l'encyclique *Auspicato* et contenant la nomenclature de toutes les Fraternités du Tiers-Ordre érigées par les Pères Franciscains de la Province Anglaise de l'Immaculée-Conception.

Citons quelques noms :

LE Cal HENRI NEWMAN, né en 1801, fondateur et supérieur de l'Oratoire en Angleterre, mort en 1891.

LE Cal EDOUARD MANNING, né en 1808, archevêque de Westminster, primat d'Angleterre, nommé cardinal en 1875, mort en 1892.

Le 29 Avril 1875, le Cardinal répondant à une adresse lue par *lord Denbigh* au nom des Tertiaires de Chester, s'exprimait ainsi : « Je remercie Lord Denbigh et les membres du Tiers-Ordre de la cordialité fraternelle avec laquelle ils sont venus me saluer. Je les félicite d'appartenir à cet Ordre, et j'espère qu'ils en seront toujours dignes... Depuis plusieurs années déjà (en 1858), j'ai le bonheur d'être Tertiaire de Saint-François,

et si je devais vous dire toutes les raisons qui à ce sujet, éveillent ma gratitude, je vous retiendrais trop longtemps. Si je vous disais combien profonde a été toujours ma dévotion à saint François, parce que, à mes yeux, il représente dans une lumière brillante la personnalité de notre Sauveur, telle que nous la dépeint l'Evangile, je craindrais vraiment d'exciter dans plusieurs une jalousie filiale pour leurs saints patrons. »

Mgr KHADWICH, mort en 1882, évêque de New-Castle.

Mgr CLIFFORD, évêque actuel de Clifton.

Mgr HERBERT VAUGHAN, évêque actuel de Salford, etc.

BERNARD JOHN COOPER, ancien capitaine de la marine anglaise, mort saintement à Rome en 1889.

DANEMARK. — Voici l'Extrait d'une lettre écrite en Mai 1888 par le Révérendissime Préfet Apostolique de Danemark au Révérendissime Ministre Général des Franciscains : « Les recommandations paternelles et si pressantes de Sa Sainteté à embrasser le Tiers-Ordre de Saint-François, ont porté jusque dans les régions reculées du Danemark, les fruits les plus abondants. Pour en donner une preuve, nous avons fait imprimer en langue danoise, la Règle du Tiers-Ordre pour en faire un faible hommage à Sa Sainteté à l'occasion de son jubilé sacerdotal... La première réunion (des Tertiaires) a eu lieu le 4 Octobre dernier dans l'église paroissiale de Sainte-Ansgarius (Copenhague), au milieu d'un grand concours de

peuple. — A ce propos, qu'il nous soit permis de nous rappeler les temps du moyen âge qui virent fleurir en Danemark jusqu'à 22 couvents de Frères Mineurs, lesquels disparurent avec la religion catholique aux temps malheureux de la Réforme...

» Signé : JEAN VON EUCH,
« Préfet apostolique du Danemark, » du Tiers-Ordre.

Actuellement le Danemark ne compte que trois mille catholiques sur deux millions d'habitants.

EN HOLLANDE, une Revue du Tiers-Ordre est publiée depuis 1886 par les Pères Franciscains qui ont dans ce pays une Province avec 5 couvents et desservent 22 paroisses. On compte aussi près de deux mille Sœurs hollandaises du Tiers-Ordre régulier (1).

Mgr PAREDI, évêque de Ruremonde est Tertiaire, etc.

Si nous passons en ASIE, nous trouvons des Tertiaires disséminés dans cette vaste contrée spécialement dans les sept vicariats de la Chine et dans les missions évangélisées par les Pères Franciscains. — D'après une statistique de 1887, on comptait, en Chine, dans le CHAN-TONG SEPTENTRIONAL, 11 prêtres chinois Tertiaires et 47 vierges chinoises Tertiaires ; dans le CHEN-SI, 14 prêtres ; dans le HOU-NAN SEPTENTRIONAL 10 prêtres ; dans le HOU-PÉ NORD-OUEST, 10 prêtres, 18 vierges ; dans le

(1) *Acta Ordinis Minorum*, 1882. *p.* 72.

Hou-pé ouest-méridional, 4 prêtres et 13 vierges; dans le Hou-pé oriental, 13 prêtres Tertiaires, etc. En Chine, on appelle vierges les pieuses femmes consacrées à Dieu qui s'occupent habituellement des catéchuménats et des orphelinats établis dans les missions.

Citons quelques noms :

François, chinois de Ou-tchang-fou célèbre surtout parmi les chrétiens, mort en 1875.

Giacomo Jen, zélé missionnaire chinois du Hou-pé oriental, frère d'un martyr, etc.

Aux Indes, Angela Camisalabai, de la caste royale, reçue du Tiers-Ordre à Coïmbatour en 1890.

A Jérusalem, Mgr Valerga et Mgr Braco, patriarche de cette ville, firent partie du Tiers-Ordre.- Le patriarche actuel est Franciscain.

6) En Espagne et en Amérique.

Après l'Italie, l'Espagne est peut-être le pays où le Tiers-Ordre de Saint-François est le plus populaire. Dans le nord de la Péninsule surtout, parmi ces intrépides populations toujours prêtes à combattre pour Dieu et le roi, les Tertiaires sont très nombreux. Il y a peu d'années encore, — qu'on nous passe ce détail typique que nous tenons de la bouche d'un habitant du pays, — les jeunes filles de la Biscaye qui n'étaient pas du Tiers-Ordre trouvaient difficilement à se marier.

Un nombre considérable d'évêques et de prêtres

et les principaux chefs des catholiques espagnols sont enrôlés sous la bannière de saint François.

Mentionnons ici :

SON EMINENCE LE Cal CIENFUEGOS, mort archevêque de Séville.

SON EMINENCE LE Cal SOLES, mort archevêque de Séville.

Mgr BENOIT SANZ Y FLORES, actuellement archevêque de Séville.

Mgr L'EVÊQUE DE TORTOSA, mort en 1882.

Mgr NARCISSE MARTINEZ IZQUIERDO, premier évêque de Madrid, assassiné en 1886 pour sa fidélité à accomplir son devoir.

Mgr VICTORIEN GUISASOLA, archevêque de Saint-Jacques de Compostelle, mort en 1888.

Mgr MANUEL SANTANDER, évêque de la Havane (Ile de Cuba en Amérique).

Mgr JEAN-BAPTISTE GRAU Y VALLESPINOS, actuellement évêque de Astorga.

Mgr SALVATOR CASAGNAS, actuellement évêque de Urgel.

Mgr JOSEPH MORGADÈS Y GILI, actuellement évêque de Vich.

Mgr SÉBASTIEN DE HERRERO, actuellement évêque de Cordoue.

Mgr FRANÇOIS AGUILAR, évêque actuel de Segorbe, historien et orateur très remarquable.

†

DONOSO CORTÈS, marquis de Valdegamas, 1809-1853, publiciste, orateur et écrivain de premier

ordre ; député aux cortès, sénateur, puis ambassadeur d'Espagne à Paris où il mourut.

BALMÈS, 1810-1848, prêtre, directeur d' « *Il pensamiento de la Nacion,* » philosophe et écrivain de premier ordre.

ANTOINE APARISI y GUIJARRO, le Montalembert espagnol, défenseur de la cause catholique aux cortès et auteur d'ouvrages remarquables.

Ces trois philosophes (Donoso, Balmès et Aparisi) sont les gloires les plus pures et les savants les plus distingués de l'Espagne, au XIX[e] siècle.

DON FÉLIX SARDA Y SALVANY, prêtre très zélé; directeur de la « Revista popular », auteur de plusieurs ouvrages apologétiques et spécialement du livre intitulé : « *Le libéralisme est un péché,* » qui dénoncé à la Sacrée Congrégation de l'Index fut solennellement approuvé à Rome. A cette occasion, tous les supérieurs des Fraternités des Provinces basques envoyèrent à l'auteur une lettre de félicitation, (10 Janv. 1887).

DON RAMON NOCEDAL, directeur du grand journal espagnol le « *Siglo futuro,* » et chef du parti politique catholique.

DON LÉON CARBONERO Y SOL, directeur de « *La Crux,* » écrivain distingué.

DON TIMOTHÉE SANCHEZ FREIRÉ, médecin jouissant d'une réputation européenne.

DON JOSEPH MARIA FERNANDEZ SANCHEZ, professeur à l'Université de Compostelle, historien de premier ordre.

DON MANUEL LAVAGNA, recteur de l'Université de Séville en 1882.

DON MANUEL PÉREZ VILLAMIL, littérateur distin-

gué, directeur du journal « *La Ilustracion catolica.* »

DON SÉBASTIEN SANCHEZ, écrivain.

DON MICHEL MARTINEZ, maître de chapelle de l'évêque de Madrid, directeur de « *El Mensuario de los devotos de Maria,* » auteur de plusieurs excellents ouvrages.

DON JACQUES COLLELL, prêtre, poète couronné, directeur de « *La Veu de Montserrat.* »

DONA EMILIA PARDO BARRAN, écrivain de renom, auteur d'une Vie magnifique de saint François d'Assise.

†

MARIE-LOUISE DE BOURBON, princesse d'Espagne, reçue au Tiers-Ordre en 1886, à San Lucar de Barraméda.

LA DUCHESSE DE MONTPENSIER, mère de la princesse Marie-Isabelle, épouse du Comte de Paris.

LE DUC DE ABRANTÈS, ETC. ETC.

Si nous passons en AMÉRIQUE, nous trouvons le Tiers-Ordre établi dans toutes les contrées de ce vaste continent et jusque dans les îles avoisinantes. Par exemple, on compte environ 130 Tertiaires dans la petite île de la MARTINIQUE, d'après le rapport de M. CUDENEC, vicaire général, Tertiaire.

Mgr CONSTANT HILLION, archevêque de Port-au-Prince (HAITI), mort en 1890, était Tertiaire.

Mgr DE KERSUZAN, évêque du CAP-HAITIEN est aussi affilié à l'Ordre de Saint-François.

AUX ETATS-UNIS, les Pères Franciscains, qui ont 52 couvents ou stations de Mission dans ce pays, publient à Cincinnati une revue du Tiers-Ordre intitulée *Der Sendbote;* » les Sœurs Franciscaines publient aussi une autre revue : « *The Annels of Lady of the Angels.* »

On compte également de nombreux Tertiaires au MEXIQUE où les Franciscains desservent des paroisses, dans la COLOMBIE où ils ont 4 couvents, au PÉROU (1) où ils ont 6 couvents, au CHILI où se trouvent 17 couvents, dans la BOLIVIE où se trouvent 6 couvents et plusieurs stations de Mission, dans la CONFÉDÉRATION ARGENTINE où ils possèdent 15 couvents ou collèges de Missionnaires, etc. etc.

Citons quelques noms de Tertiaires.

Mgr L'ARCHEVÊQUE ACTUEL DE LIMA, (Pérou).

Mgr FRANÇOIS ORUETA, archevêque de Lima, mort en 1886.

Mgr MANUEL MEDINA, évêque de Trujillo (Pérou).

Mgr ISMAEL PUIRREDON, évêque de Puno (Pérou).

DON MANUEL TOVAR, chanoine de Lima et ministre d'Etat du Pérou.

Mgr PIERRE PUCH, mort archevêque de Sucre (Bolivie).

LE Dr ANAYA, archiprêtre de Cochabamba (Boli-

(1) A Pisco, petit port du Pérou, dans une seule mission, les Franciscains reçurent au Tiers-Ordre, en 1891, plus de 700 personnes.

vie), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de cette République auprès du Saint-Siège. Mais là où le Tiers-Ordre fait sentir son influence d'une manière incomparable, c'est au CANADA et à la République de l'EQUATEUR, les deux pays les plus catholiques de l'Amérique.

« Depuis la publication de la lettre encyclique *Auspicato,* dit la Petite Revue du Tiers-Ordre, publiée à Montréal par les Pères Jésuites (1), le Tiers-Ordre semble être entré dans une nouvelle ère de prospérité. Cet élan se fait sentir partout, mais notre Canada si catholique, montre combien il est docile à la voix du Père commun des Fidèles. Il serait difficile de dire combien de nouvelles Fraternités ont été fondées depuis trois ans... C'est certainement un des meilleurs moyens de conserver nos traditions de foi. Le clergé le comprend. »

La Fraternité de Montréal comptait, en 1887, plus de 550 Tertiaires.

En 1884, le V. Père Frédéric, Franciscain, reçut à lui seul, dans l'espace de trois mois, plusieurs milliers de Tertiaires canadiens.

A L'EQUATEUR presque tous les évêques et les prêtres séculiers ont revêtu l'habit du Tiers-Ordre.

Nommons :

Mgr MICHEL LÉON, évêque et sénateur de Cuenca.

(1) Les Pères Franciscains Français établis à Montréal, rue Richemont, 304, publient une autre Revue du Tiers-Ordre,

Mgr Arsène Andrade, évêque de Riobamba.
Mgr Pierre Raphael, évêque de Ibarra, etc.

« Les Tertiaires y sont si nombreux, que le Révérend Père Compte, missionnaire à Quito, ne craint pas d'affirmer que tout l'Equateur est Franciscain (1). »

Voici un décret publié récemment par le Gouvernement de ce religieux pays :

« La convention nationale de l'Equateur Décrète, Article unique : Approuve la cession d'un terrain contigu à l'église de Saint-François de Loja, faite par le Gouvernement de Quito, pour la construction d'une chapelle destinée au Tiers-Ordre franciscain de cette ville. — Donné à Quito, capitale de la République, le 14 avril 1884. — Le Président, Francisco Salazar. Le Ministre de l'intérieur, J. Modesto Espinosa (2). »

Ceci n'étonnera personne puisqu'on sait que l'illustre Président assassiné pour la foi, en 1875, Garcia Moreno, était Tertiaire et que les Franciscains étaient ses confidents et ses amis.

Le Tiers-Ordre compte même de ses membres au Brésil, dans ce malheureux pays où la Franc-maçonnerie est si puissante. A *Incarnacion*, la fraternité comprend 500 Tertiaires, celle de *Noria-de-Angelos*, 300 etc. A *Comindo*, autour de la statue de saint François, on peut voir 4 000 ex-voto.

(1) ***Revista Francescane, Barcelona,*** 1887.
(2) ***El Nacional, 22 avril*** 1884.

Disons aussi que la République de ce pays, par un décret tout récent, vient de déclarer, (chose unique dans les annales des peuples), que l'antique loi en vertu de laquelle saint Antoine de Padoue est *lieutenant-colonel* de l'armée, demeure en vigueur. Dès lors, ce titre continuera à être donné à notre saint et les Franciscains toucheront les appointements qui appartiennent à cette dignité (1).

DON PEDRO, le savant et infortuné roi du Brésil, détrôné et mort récemment, était Tertiaire.

Nous n'avons pas à dire s'il fut bon Tertiaire.

Nous pourrions multiplier les citations, mais ici nous devons forcément nous borner.

En terminant ce rapide aperçu de l'état du Tiers-Ordre dans le monde et de ces illustrations passées et présentes, nous prions le lecteur de vouloir bien croire que nous n'avons fait que glaner quelques épis épars çà et là et que nous sommes loin d'avoir réussi à lier une gerbe assez belle pour faire juger de toute la grandeur et de toute la beauté de la moisson (2). Cependant nous

(1) *El Eco Franciscano, Santiago*, 1891.

(2) La plupart des noms cités ont été soigneusement relevés dans les Revues du Tiers-Ordre ; mais on comprendra facilement que les renseignements nous manquent touchant une foule de Tertiaires remarquables par leur vertu, leur dignité ou leur talent et que, du reste, nous devons taire bien des noms pour ne pas être indiscret. Néanmoins nous espérons compléter plus tard ce tableau et inscrire un plus grand nombre de fils de

sommes persuadé que ces quelques notes, quelqu'imparfaites et incomplètes qu'elles soient, seront peut-être toute une révélation pour certains lecteurs qui croient trop facilement que le Tiers-Ordre est la propriété exclusive des « bonnes femmes. »

Et maintenant, ami lecteur, — c'est là notre conclusion, — si Dieu vous inspire de joindre votre nom à la liste déjà si longue des Tertiaires franciscains, ne restez pas sourd à sa voix, répondez à son appel.

Saint-François, *catholiques sans peur et sans crainte* qu'on peut nommer sans inconvénient.

P. N', Saint-Brieuc, rue du Parc, 8.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV.

SAINT YVES TERTIAIRE.

CHAPITRE V.

LE SAINT OU VERTUS DE SAINT YVES.

CHAPITRE VI.

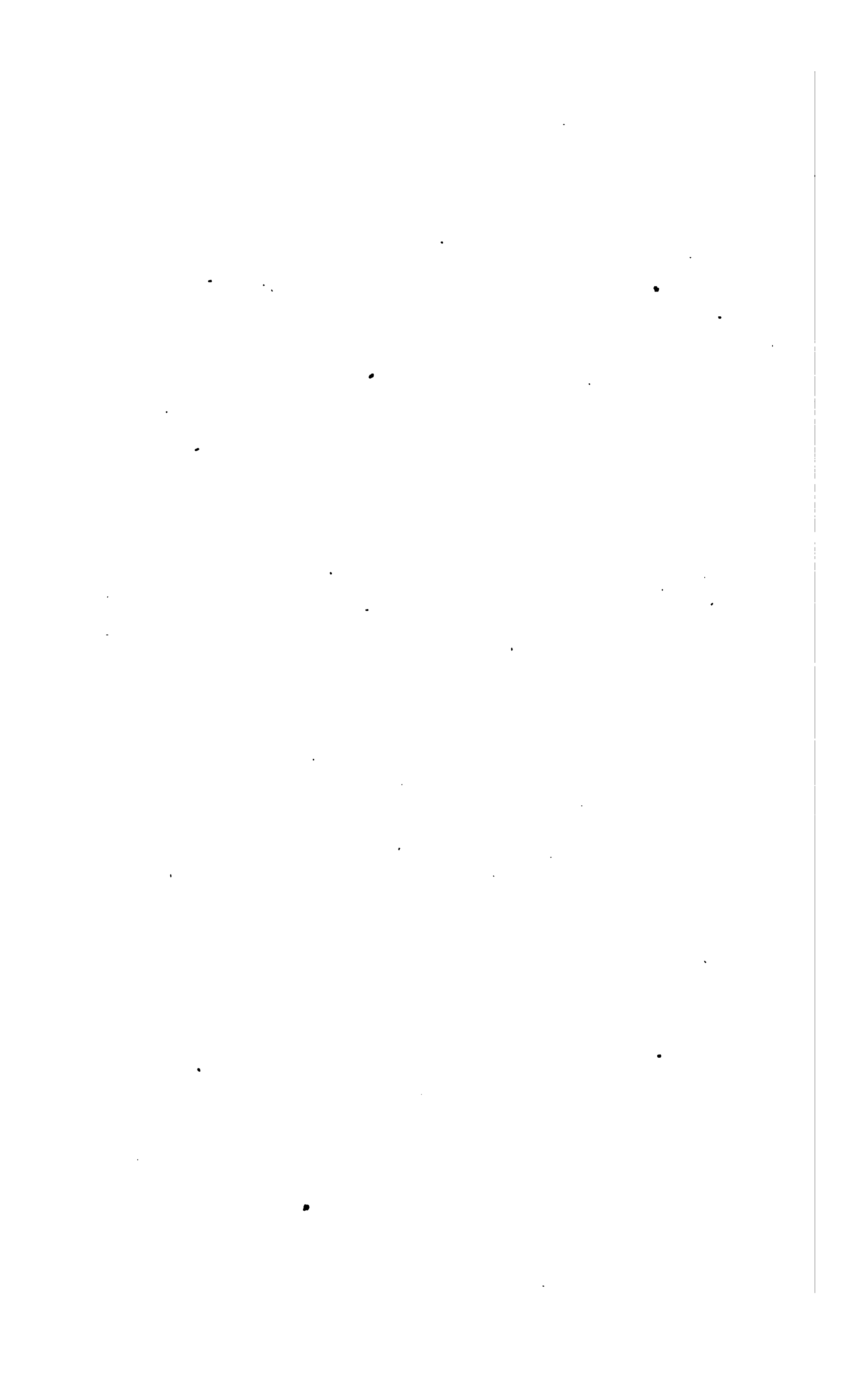
SAINT YVES THAUMATURGE. SA MORT.

CHAPITRE VII.

SAINT YVES CANONISÉ, SON CULTE.

APPENDICE

POUR SERVIR DE CONCLUSION.




C 833.5.5
Nouvelle vie de Saint Yves de Breta
Widener Library 003567109
3 2044 081 751 661